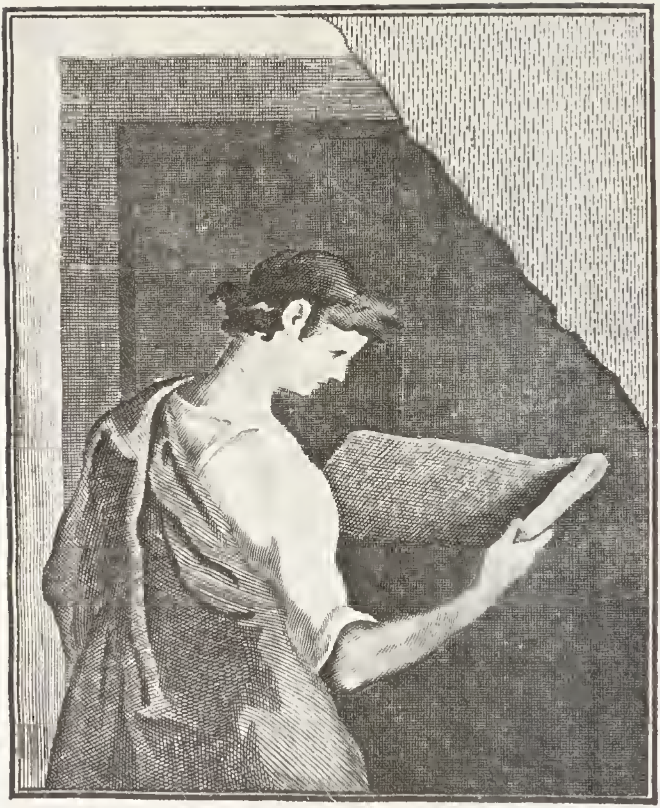

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1703unse_1

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1703.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIII.

Avec Privilege & Approbations.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1703.

ARTICLE CIX.

*NOUVEAUX VOYAGES de Mr. le Baron de la Hontan dans l'Amerique Septentrionalle qui contient une Relation des differens peuples qui y habitent, &c. Le tout enrichi de Cartes & de Figures, in 8°. 2. Tomes, 1'. Tome pp.266. 2. T. pp.*219. A la Haye chez les freres l'Honoré Marchands Libraires 1703.

LE Baron de la Hontan est un voyageur en Païs étranger qui veut se faire croire malgré le préju-

gé & la coûtume. Les voyes dont on ſe ſert pour lui concilier plus de créance qu'on n'en a d'ordinaire aux faiſeurs de Relations, ſont nouvelles. *Il a les qualitez neceſſaires à tout bon Narrateur*, dit-on de lui dans la Préface de ſon Livre. *Il écrit comme s'il n'avoit ny Patrie ny Religion.* En effet l'Auteur exécute dans le cours de ſa Relation ce qu'on a promis de lui à la tête de ſon ouvrage. Non ſeulement il eſt difficile de deviner s'il eſt Catholique ou Proteſtant ; On a même de la peine à ſe perſuader qu'il ſoit Chrétien. A l'égard de ſa Patrie on ne s'aviſeroit jamais de le prendre pour un François s'il n'avoit eu ſoin d'avertir qu'il eſt né en Bearn. Il déchire la France, il ſe déchaine contre les Puiſſances les plus dignes de reſpect. C'eſt un homme peu touché de la Religion & qui, de ſon aveu, eſt mécontant de ſa Patrie. Sont-ce donc là les qualitez neceſſaires pour écrire ſans paſſion & ſans interêt ? A la verité ſa Relation du Canada ne reſſemble point à celles des Miſſionaires. Il n'y parle

point, dit-il, de *Messes, de conversions & d'autres minuties.* C'est ainsi qu'il prétend se donner un air de sincerité & de bonne foy, sans doute il aura peine à s'attirer par là de la consideration ailleurs, que dans le païs où il imprime.

La Relation du Baron de la Hontan est divisée en deux Parties. La premiere contient diverses Lettres, écrites à un de ses Amis sur ses voyages & sur ses avantures. Dans la seconde il donne des Memoires pour composer une Relation de l'Amérique Septentrionale. Souvent il broüille ses Matieres & les repette. Il redit dans ses Memoires ce qu'il a inseré dans ses Lettres. Ce seroit peu s'il n'étoit que mauvais écrivain, c'est de plus un Auteur dangereux. Les objections qu'il fait faire aux Sauvages contre la Religion que nos Missionnaires leur annoncent, sont capables d'imposer à de foibles esprits. C'est le précis de ce que les Deistes & les Sociniens disent de plus fort contre la soumission que nous devons à la foy &

contre cette captivité de la raison sous l'empire de la révélation. Le discours de son Medecin Portugais n'est gueres moins capable d'affoiblir la créance que nous devons avoir aux Livres de l'Ancien Testament. Il est inutile de raporter ici tant d'impietez sans les combattre, & ce n'est pas le lieu de répondre à de frivolles raisonnemens qu'on trouve refutez en de bons Livres. C'est assez d'avertir du peril afin de le faire éviter.

Du reste ce que l'Auteur raporte du Canada, des peuples qui l'habitent, de leurs mœurs, de leurs guerres, du commerce qu'on fait avec eux, de leur chasse & de leur pêche, n'est plus ignoré de personne. Il n'y a guéres de singulier dans son ouvrage que la découverte qu'il a faite, dit-il, en remontant le Missisipy. De ce fleuve il est entré dans la *riviere longue* ou autrement la *riviere morte* & l'a suivie vers l'Occident. C'est sur ses bords qu'il a rencontré de nouvelles Nations sauvages & des habitations jusques-

là inconnuës aux Europeans. Ces peuples, dit-il, ont de la douceur, de l'humanité & ſont abordables aux étrangers.

Les *Eokoros* ont été les premiers que le Baron de la Hontan à trouvé ſur ſa route. Quelques Sauvages Algonquins, qui ſuivoient le Capitaine François, ſe firent entendre à ces peuples. Leur langue eſt peu differente de la langue Algonquine. Le preſent qu'on fit aux *Eokoros* de Tabac, de couteaux & d'aiguilles les jetta dans un étonnement prodigieux. Ils n'en avoient point encore vû. On reçût d'eux du blé d'Inde & du Gibier, puis on continua de remonter ſans peine la riviere longue, qui peut-être eſt la plus droite & pourtant la plus calme qui ſoit au monde.

A ſoixante lieuës des *Eokoros* Mr. de la Hontan découvrit le païs des *Eſſanapés*. Il s'étend à quelques cinquante lieuës ſur les bords de la Riviere. Plus on la remonte, plus ces bonnes gens paroiſſent raiſonnables. Le Chef des *Eſſanapés* fait ſa de-

meure au centre du païs dans un Village qui meriteroit bien le nom de Ville pour sa grandeur. Les Sauvages qui l'habitent croïent la Metampsicose, mais non pas dans toute l'étenduë que lui donnoit Pythagore. Selon eux les ames ne passent point d'une espece à une autre. Ainsi celles des hommes vont animer des hommes & jamais des oiseaux ou d'autres bêtes. C'est par ce principe que les femmes enceintes recüeillent le dernier soûpir des mourans. Elles se persuadent que l'ame du mort doit passer dans le corps de leur fruit.

Aprés avoir navigé contre le courant de la riviere environ douze jours le Baron de la Hontan arriva sur les terres des *Gnacsitares*. Ces Sauvages ne sont pas éloignez du *Nouveau Mexique* & les Espagnols ne leur sont pas inconnus. Le Roy de ces peuples plus absolu encore que les Roys des differentes nations situées sur la *riviere morte* a de la politesse & du bon sens. Il fit voir

aux François quatre Esclaves *Mozambecs* pris en guerre par ses sujets. M. de la Hontan fut surpris de voir cette nouvelle sorte d'Amériquains qu'il n'auroit jamais pris pour des Sauvages. Ils sont vétus, ils portent la barbe touffuë & les cheveux coupez au-dessous de l'oreille. A leur air & à leur maniere de saluër on les auroit pris pour des Espagnols. Voici ce qu'on a pû apprendre de leur Païs.

Il est situé le long d'une riviere qui tire sa source d'une chaine de montagnes ou la *Riviere longue* se forme aussi par quantité de grands ruisseaux qui se rassemblent. La nation des *Mozambecs* est grande & puissante. Ces peuples habitent en de bonnes Villes murées, elles sont scituées sur un grand Lac sallé à l'embouchure de leur riviere qui coule toûjours vers le Sud. On y travaille en étoffes de laine, on y fabrique des haches de cuivre & divers autres ouvrages. Leur gouvernement est despotique sous l'empire d'un Chef qui les traite avec beaucoup de dureté. Un de ces *Mo-*

zambecs avoit une Medaille penduë au cou d'une eſpece de cuivre tirant ſur le rouge. Mr. de la Hontan fit ſon poſſible pour emmener avec ſoy ces pauvres captifs juſqu'en la nouvelle France, mais ces malheureux ne ſoûpiroient qu'après leur patrie & ne furent point touchez des offres du François.

Ce fut aux *Gnaeſitares* que l'Auteur borna ſes découvertes. Il y planta un poteau avec les Armes du Roy ; puis il deſcendit la *Riviere longue* avec plus de facilité qu'il ne l'avoit montée. Son eau eſt dégoutante, ſes rivages ſon affreux & le poiſſon qu'on y pêche ſent la vaſe. Du reſte elle eſt fort navigable & porteroit juſqu'à des Barques de cinquante Tonneaux.

Si Mr. de la Hontan ne s'étoit occupé en Amérique qu'à découvrir de nouvelles terres, ſans doute il ne ſe ſeroit pas attiré l'indignation de la Cour comme il s'en plaint. A juger de lui par le déchainement qu'il fait paroître contre toutes les perſonnes qui de ſon tems ont été en place au Canada, excepté Mr. de

Frontenac, on peut dire qu'il eſt d'un eſprit inquiet & peu capable de ſe moderer.

Les Jeſuites ſeuls ont quelque ſujet de s'en loüer. Ce n'eſt pas qu'il les épargne; mais comme il les plaiſante ſelon ſes prejugez, les railleries qu'il en fait tournent preſque toûjours à leur loüange ou à leur juſtification. Voici comme il en parle. *Pluſieurs perſonnes m'ont aſſuré que les Jeſuites faiſoient un grand commerce de Marchandiſes d'Europe & de Pelleteries du Canada. J'ai de la peine à le croire. Si cela eſt il faut qu'ils ayent des Correſpondants, des Commis & des Facteurs, auſſi ſecrets & auſſi fins qu'eux, ce qui ne ſçauroit être.* Ailleurs l'Auteur du voyage plaint ces bons Peres de leur bêtiſe à ſuivre les ſauvages avec tant de travaux. Ils font de longues courſes, dit-il, pour baptiſer un miſerable enfant lors qu'il eſt prêt à mourir. En un autre endroit il avouë que tous s'abandonnent à des debauches honteuſes avec les Canadoiſes *hors les Jeſuites.* Ces Peres lui pardonnent aiſément le reſte de

ses bons mots. Il leur rend assez de justice pour l'essentiel.

Le Baron de la Hontan a demeuré si long-tems avec les Canadois qu'il pourroit bien avoir pris quelques-unes de leurs inclinations. Il a fait graver le portrait d'un Ameriquain à la tête de son Livre. On y voit ce Sauvage nû, l'arc & les fleches à la main, foulant aux pieds un Code de loix, un Sceptre & une Couronne. Il y a fait ajoûter cette inscription *& leges & sceptra terit.* Ne seroit-ce point sur un si beau modele qu'il auroit apris à ne respecter nulle des Puissances ausquelles la Naissance & la Religion l'avoient soumis?

ARTICLE CX.

ROMA RACOVIANA, & Racovia Romana &c. *Rome Racoviene & Racovie Romaine, ou la parfaite conformité des Papistes & des Sociniens en plusieurs articles de leur Religion très-importans : où l'on demontre clairement que ces deux Religions n'ont qu'une ame &*

qu'une essence ; que le même esprit regne dans l'une & l'autre apostasie. Par Guillaume Jameson à Edimbourg 1702. *in* 4°. *pages* 276.

RAcovie est un petit bourg de Lithuanie où les Sociniens avoient une école, & qu'ils regardoient comme le siege de leur Religion. Ils en furent chassez par l'autorité de la Diete generale de Pologne en 1660. Cette remarque étoit necessaire pour entendre le titre du livre de Mr. Jameson, qui divertira les Catholiques. Les Protestans doivent en être confus & indignez. Rien ne fait mieux voir à quel excés ils portent leurs calomnies contre l'Eglise Romaine, & de quels fantômes ils amusent les peuples.

N'est-ce pas du principe qui fait le fondement de la Religion Protestante, que les Sociniens se sont servis pour établir leurs erreurs ; elles sont, pour la plusspart, les mêmes que celles des autres Eglises Pretenduës Reformées : & si les Sociniens ont poussé plus loin leurs doutes sur

les myſteres de la foy, ils ne l'ont fait qu'en ſuivant la methode des Proteſtans ; qui ne les refuteront jamais qu'en empruntant des Catholiques une methode plus ſeure. Mais pour trouver entre l'Egliſe Romaine & les Sociniens quelque conformité de doctrine, il a fallu 1°. faire tomber ce rapport ſur des articles qu'un grand nombre de Proteſtans ne croit pas moins que les Sociniens & les Catholiques : par exemple la volonté qu'a Dieu de ſauver generalement tout les hommes. 2°. il a fallu attribuer à l'Egliſe Romaine des ſentimens qu'elle n'a point: comme ceux-cy, qu'il ſuffit d'avoir une foy implicite pour tous les myſteres, que les Saints & les Anges ſont mediateurs au même ſens que Jesus-Christ ; que ce ſont des Dieux inferieurs ; que le ſecours du ſaint Eſprit n'eſt pas neceſſaire pour entendre l'Ecriture d'une maniere ſalutaire &c. 3° Il a fallu déguiſer la veritable Doctrine de l'Egliſe Romaine & celle de ſes Theologiens. Selon l'Auteur, il n'y a point de difference entre les Sociniens & les Ca-

tholiques ſur la maniere dont Dieu prévoit les futurs contingens. L'Auteur aſſurement; n'a lû ni les Sociniens ni les Catholiques ſur cet article. Les Sociniens avoüent ſans façon que Dieu ne peut prévoir les futurs contingens que par des conjectures plus ſolides que les conjectures humaines, mais qui aprés tout n'ont pas une certitude infaillible ; Les defenſeurs de la ſcience moyenne, que l'Auteur compare aux Sociniens, ſont fort éloignez d'une opinion ſi injurieuſe à Dieu : & quoy qu'ils ne ſoient pas tout à fait d'accord entre eux ſur le *milieu*, ſi j'oſe parler ainſi dans lequel Dieu voit les évenemens qui dependent de nôtre liberté, ils conviennent tous que cette connoiſſance a en Dieu toute la certitude poſſible. Les uns diſent que Dieu voit ces évenemens dans eux mêmes. Eſt-ce ne les prévoir que par conjecture ? D'autres croyent plus probable que Dieu ne voit pas ces évenemens dans eux-mêmes, puiſqu'ils ne ſont pas encore, mais dans leurs cauſes avec leſquels ils ont une con-

nexion infaillible. Il voit diſent-ils dans la diſpoſition de la volonté miſe en telles & telles circonſtances à quoy elle ſe determinera infailliblement, il voit la reſolution où il eſt de la mettre dans ces circonſtances, il voit donc la determination future de la volonté dans une cauſe qui a une connexion infaillible avec cette determination. Que peut-on deſirer de plus pour une certitude qui éloigne toute ſorte de doute?

Ce n'eſt pas tout, Mr. Jameſon eſt ſi mal informé des Religions qu'il veut comparer, qu'il prend le ſentiment de Catarin ſur le peché originel, pour celui de l'Egliſe Romaine; au lieu que tous les Theologiens ont ſoin de refuter ce ſentiment de Catarin. Mais voici des rapports entre les Sociniens & les Catholiques, dont il n'y a pas moyen de ſe défendre. Les Catholiques, dit Mr. Jameſon, aſſurent ſans aucune preuve que S. Pierre eſt venu à Rome: & les Sociniens, pour ſe debarraſſer de quelques paſſages de l'Ecriture qui marquent expreſ-

ſement que JESUS-CHRIST eſt deſcendu du Ciel, ont feint qu'il y monta après ſon baptême. *Riſum teneatis amici.* Et qui pourroit douter après cela *que le même eſprit ne regne dans l'une & dans l'autre apoſtaſie?* Les Sociniens croyent le veritable Epoux de l'Egliſe JESUS-CHRIST un pur homme: Les Catholiques donnent un homme (le Pape,) pour Epoux à l'Egliſe. Cette remarque eſt ſans doute fort ingenieuſe, & prouve clairement que la Religion Catholique & la Religion Socinienne *ont la même ame & la même eſſence.*

ARTICLE CXI.

SAMUELIS WERENFELSI Baſilienſis Diſſertatio de Logomachiis eruditorum, accedit diatribe de meteoris orationis. Amſtelomadi apud Henr. Weſtenium ut & Rod. & Gerh. Wetſtenios 1702. pagg. 328. in 12. C'eſt-à-dire *Diſſertation ſur les diſputes des mots entre les Sçavans; avec un Appendice ſur les Meteores du diſ-*

cours, par M. Samuel Wérenfels de Baſle.

CEt Ouvrage s'eſt trouvé fait inſenſiblement & ſans deſſein d'en former un livre. Ce ne ſont, dit l'Auteur, que deux Theſes Academiques, dont l'une fut ſoutenuë en 1688. & l'autre en 1692. Mr. Werenfels étant ſollicité de les donner au Public, à mieux aimé les laiſſer en cet état, que de refondre entierement ſon Ouvrage pour y mettre & plus d'ordre & plus d'exactitude. Ce qui manque de ce côté là eſt compenſé d'ailleurs par le fond des choſes qui ſont ingenieuſes & utiles. J'excepte de l'utilité quelques endroits qui concernent la Religion, ſur quoy un Auteur Proteſtant ne croit pas devoir garder tant de circonſpection.

Du reſte il s'agit icy de faire ſentir combien dans toutes les ſciences il y a peu de diſputes qui ne ſoient point *diſputes de mots*; combien ces diſputes ſont un grand mal, & quel en peut-être le remede.

Que ce ſoit un mal & même une

maladie, on n'en peut douter après ce que dit S. Paul ſelon le Texte Grec, * *ægrotans circa verborum pugnas.*

Ce terme *Logomachia* peut ſignifier deux choſes; ou ſimplement une diſpute, ou une diſpute ſur les mots. Au premiers ſens, quand elle ſe fait uniquement en vûe d'éclaircir les choſes & de parvenir à la verité; loin d'être un mal, elle eſt un remede au plus grand des maux, qui eſt l'erreur. Mais dès qu'elle degenere en animoſitez & en querelles, ou ſans ſe mettre trop en peine de la verité, on ne cherche qu'à l'emporter ſur ſon adverſaire, rien n'eſt plus pernicieux & à la Religion, & à la Republique des Lettres.

En effet un des principes les plus ordinaires de ces diſputes eſt une paſſion violente de dominer ſur les autres en les aſſujetiſſant à nos idées. L'ambition qui porte les Conquerans à ſubjuguer un grand nombre de peuples, eſt la même qui porte les Sçavans à vouloir pour ainſi dire ſubjuguer un grand nombre d'eſ-

* 1. *Tim.* 6. ℣. 4.

prits. Ainsi se forment & s'aigrissent les partis differents.

L'on s'y trouve engagé par hazard, ou par interest. De quelque maniere que ce soit, on veut soutenir celui qu'on a pris une fois au defaut des raisons, on se sauve sur les injures, & même sur les calomnies.

Si l'on ne cherchoit que la verité, éprouveroit-on contre ceux qui refusent de la voir; d'autres mouvemens que ceux de la compassion? Un homme riche a-t'il de la peine à souffrir que d'autres ne veuillent pas l'être? mais par ce refus ils me meprisent, dites-vous; voila le point. encore souvent cela n'est-il pas vrai; car sans vous mépriser, il se peut faire qu'on ne voye point vos raisons, qu'on seroit bien aise de voir. L'un de nous deux, ajoutez-vous, est donc aveugle? il ne s'ensuit pas: pour ne pas tout voir on n'est pas aveugle; il n'est personne qui n'aperçoive quelque fois ce qui a échapé à un plus habile homme que lui? Voilà ce qui peut regarder la *dispute sur les choses*, revenons à cel-

le, qui eſt ſur les mots dont il s'agit principalement icy.

Le Grec exprime ce terme *mots*, par λόγος qui ſignifie en cette langue non ſeulement des paroles, mais auſſi des diſcours de rien, des fadaiſes, qui ſont ſouvent des ſujets de conteſtations *rixas de lana caprina*. croiroit-on que d'habiles gens puſſent s'occuper ſerieuſement à diſputer, *ſi le poiſſon qui engloutit Jonas étoit mâle ou femelle?* Si *Enée deſcendant en Italie y mit le pied droit avant le pied gauche?* A quoy bon ces diſputes de quelques doctes, ſi non à faire rire des gens moins ſçavans qu'eux & plus ſenſez?

Cette remarque de M. Werenfels n'eſt que trop vraye: mais il auroit pû ſe paſſer d'apporter pour exemple la conteſtation de S. Jerôme avec S. Auguſtin au ſujet du mot *cucurbita*, & les differends qu'il y a eu entre l'Egliſe d'Orient & celle d'Occident pour examiner ſi les Prêtres doivent porter une longue barbe, & les Evêques un anneau. La premiere de ces diſputes étoit ſur le vray ſens de l'Ecriture, qui mérite toû-

jours d'être recherché ; & la ſeconde étoit un point de diſcipline lequel à la verité n'eſt pas eſſentiel ; mais qui n'étoit pas auſſi une *diſpute de mots.*

Ce qu'on ajoute touchant Cardan & Scaliger eſt plus à propos & plus ingenieux. Ils diſputent avec chaleur *ſi un bouc a autant de poils qu'un chevrau* ? Eſt-ce là le veritable état de la queſtion & s'agit-il d'éclaircir un point ſi ridicule? nullement; mais de montrer lequel de Cardan & de Scaliger a le plus d'érudition. Pour guerir ces gens-là de leur maladie, ils n'ont qu'à ſe dire :

Turpe eſt difficiles habere nugas.

Un rien pour être difficile en devient-il moins riẽ, en eſt-il plus utile?

Au regard de la diſpute qui tombe préciſément ſur les mots : elle ſe fait quelquefois avec une entiere connoiſſance & tombe alors ſur des mots auſquels il s'agit de donner une juſte explication & un juſte ſens : ce qui peut être d'une grande importance, comme quand il s'agit d'expliquer un mot de l'Ecriture.

Souvent auſſi la diſpute n'a point

d'autre importance que le mot même, telles qu'en font les Grammairiens. On leur rend aſſez juſtice ſur ce point, & l'on dit comme en Proverbe *Diſputes de Grammairiens.* Elles n'en ſont pas moins violentes: témoin celle de Friſchlinus & de Cruſius. Celui-cy dans la ſuite de la Diſſertation en vint à appeller ſans façon celuy-là, *fourbe*, *ſophiſte*, *cheval*, *hebeté*, *furieux*, *ſtupide*, *coucou*, *pere* de *coucous*, *porc*, *ſanglier &c.* à quoy celui-cy repartit en luy rendant toutes ces jolies epithetes & lui donnant par deſſus le marché celles *d'âne*, de *fripon* & de *vaurien.* Et de quoy s'agiſſoit-il entre ces braves? ce n'eſt pas d'une bagatelle, dit Cruſius? Mais dequoy donc? le veut-on ſçavoir au juſte? Friſchlinus le marque en ces mots: *quel opprobre de rapporter à la quatriéme regle de la ſyntaxe des verbes, ce qui appartient à la ſintaxe des noms.*

Une autre bande d'Atletes non moins ſingulier que les Grammairiens ſont certains Critiques qui ont corrigé un mot, une ſillabe, une lettre ſur d'anciens manuſcrits? quelle

découverte? Jai trouvé qu'il falloit lire *Vergilius* au lieu de *Virgilius*, & *cærimonia* au lieu de *ceremonia*. Mais d'autres disputent sur la decouverte; ni les uns ni les autres ne veulent ceder, la chose a de grandes suites. De toutes ces querelles les plus folles sont de ceux qui croyent ou veulent faire croire qu'ils disputent sur des choses très-essentielles; bien qu'au fond ils ne disputent que de mots, & faute de bien prendre les paroles les uns des autres, Ils se piquent avec autant de raison que feroit un François qui appelleroit en düel un Persan pour ne l'avoir pas salué à la maniere des Europeans, & qui aimeroit mieux regarder cela comme une insulte que de s'instruire des manieres de la Perse. Ces sortes de combattans doivent faire autant rire que deux aveugles qui s'efforceroient de s'egorger à grand coups d'épée, & qui seroient toûjours fort loin l'un de l'autre.

M. Werenfels suppose que certains Theologiens, donnent dans le ridicule tels que ceux qui disputoient, s'il falloit dire qu'il y eût en Dieu

Dieu trois *hypostases*, comme vouloient les Grecs; ou une seulement, comme vouloient les *Latins*: parce que ceux-ci croyoient que le mot Grec *hypostase* signifioit aussi *substance*; de sorte qu'ils aimerent mieux user du mot de *Personne*. Les Grecs au contraire craignant que ce terme *personne* n'envelopât l'heresie de Sabellius, ne voulurent point les admettre: Ce qui fut une grande discussion dans un Concile pour découvrir à la fin que c'étoit une dispute de purs mots.

L'Auteur prétend qu'il s'en est élevé un grand nombre de semblables parmi les Peres, ausquels il ajoûte sur tout les Theologiens Scholastiques, comme les Nominaux, les Thomistes & les Scotistes: gens qui passent effectivement pour disputer souvent avant que de s'être bien donné le soin de s'entendre.

Les Jurisconsultes ne semblent pas même tout-à-fait exempts de ce défaut, quand ils mettent en question, si le droit est pour les animaux, *an jus in bruta cadat*. Les Me-

decins n'y paroissent gueres moins sujets ; car on leur voit faire mille raisonnemens opposez pour conclure au même remede. Mais les premiers hommes du monde pour disputer des mots, sont les Philosophes, à commencer par les sectes les plus fameuses.

Y a-t'il d'autre biens que la vertu ? *Oui*, disent les Peripateticiens ; *non*, disent les Stoiciens. Expliquez le mot de *bien* ; que devient leur dispute ? Les uns & les autres s'élevent contre Epicure , parce qu'il fait consister le souverain bonheur dans la *Volupté* : s'ils entendent avec lui par *volupté* le goût delicieux de la vertu, ne seront-ils pas tous d'accord ?

Les Philosophes Scholastiques ont donné long-tems à outrance dans ce défaut pueril, dont les nouveaux Philosophes ont pretendu revenir sous les auspices de Descartes: mais lui-même en est-il bien revenu ? Il vient établir pour premiere & nouvelle maxime qu'il faut douter de tout ; il ne prétend pas dire qu'il faille douter de ce principe là,

même ; il ſe contrediroit dès ſon premier mot : il n'e veut donc dire autre choſe, ſi-non qu'il ne faut admettre aucune connoiſſance pour vraye qu'elle n'ait été bien examinée ; mais qui eſt-ce qui n'en convenoit pas avant Deſcartes ? C'eſt donc une diſpute de mots qu'il établiſſoit par ſa maxime laquelle a revolté tant d'eſprits. Les Mathematiciens mêmes, les plus grands ennemis qui ſoient au monde des *diſputes de mots*, n'y tombent-ils point ſans y penſer ? Eh que ſont autre choſe leurs queſtions, *ſi le point eſt une partie de la ligne ? ſi l'unité eſt ou n'eſt pas nombre ?*

En parlant de diverſes eſpeces de *diſputes de mots*, les unes, dit-on, ſont uniquement dans les mots ; les autres qu'on peut appeller *mixtes*, n'y ſont pas uniquement, mais en partie : & cette *mixtion* rend le mal plus à craindre parce qu'il eſt plus difficile à demêler. On apporte pour exemple la diſpute qu'ont eû en ce tems-ci quelques Proteſtans ſur ce qu'ils ont appellé la moralité du Sabbath : c'eſt-à-dire, ſi la ſanctifi-

cation du ſeptiéme jour de la ſemaine eſt ou n'eſt pas un precepte naturel & indiſpenſable. Il cite une autre diſpute de cette nature de *ἀφέσει* & *παρέσει ἁμαρτιῶν*, qu'on ne peut rendre en une autre langue, dit-il, ſans laiſſer échaper le nœud de la diſpute.

Mr. Werenfels apporte encore une autre eſpece de diſpute de mots. Il la fait conſiſter dans la ſuite d'un differend ou l'on ne s'entend point. Quoi que chaque mot pris en particulier n'ait point d'ambiguité; de ſorte que la difficulté n'eſt que dans la maniére d'expoſer une choſe ſur laquelle on eſt d'accord pour le fond. Il en donne l'exemple en la perſonne de Ramus, lequel pour s'être écarté de la methode d'Ariſtote reçûë dans l'univerſité de Paris où il enſeignoit, y cauſa un tumulte dont il fut à la fin la victime. Mais quelque peu importante que pût-être cette diſpute elle n'étoit point de *mots*. Ramus à la verité n'enſeignoit point en Philoſophie d'opinion particuliere ; mais il changeoit un ordre établi : cette inno-

vation faisoit craindre pour le reste. Il ne paroît pas à la verité qu'on dût tant craindre ; mais on ne guerit pas les gens de la peur.

S'il se trouve des disputes ou dans le fond sous differens termes on entende la même chose ; il s'en trouve d'autres où l'on ne s'entend point du tout l'un l'autre, & quelquefois où l'on ne s'entend pas soy-même. Mr. Werenfels met dans ce dernier rang celles qu'on a euës long-tems en Philosophie sur l'Eduction de la forme.

Pour faire connoître combien la dispute des mots est un mal outré, Mr. Werenfels expose d'un air vehement comment elle est cause que certaines sectes de Protestans se haïssent à l'excés: de maniere, dit-il, que quelques-uns d'eux au lieu de nous embrasser *comme leurs freres*, aimeroient mieux s'allier avec l'Eglise Romaine. Mr. Werenfels avec toute sa politesse juge à propos de donner à cette Eglise des Epithetes à peu près telles que se donnoient les Grammairiens Crusius & Frichlinius, dont il nous a appris lui-mê-

me ce qu'il falloit penser : mais pour profiter de ses leçons plûtôt que de son exemple, nous continüerons simplement l'extrait de son livre sans d'autre reflexion.

Il suppose ici, que malgré l'aversion des Lutheriens contre les Calvinistes, il n'y a entre les uns & les autres que des disputes de mots quoy qu'ils soient d'accord, à ce qu'il dit, sur l'essentiel. Il suppose de même qu'il n'y en a point d'autre entre les Jansenistes & les Thomistes sur le *pouvoir prochain* & sur *la suffisante grace* : de sorte qu'il fait un crime aux Thomistes de parler sur ces points comme les Jesuites, pendant que selon lui ils pensent entierement comme les Jansenistes. Mais c'est d'après les Lettres Provinciales, comme il le marque lui-même, qu'il prononce ; & l'on sçait la foy que meritent ces Memoires.

Autre inconvenient de la dispute des mots, c'est, dit Mr. Werenfels, qu'elle répand le Pirrhonisme & attire le mépris du monde sur les gens de Lettres : Mais cela pouvoit s'attribuer pour le moins aussi-bien

à la diſpute en général, qu'à la diſpute des mots en particulier ; & c'eſt ce que l'Auteur ſemble quelque fois confondre, comme quand il dit que le ſeul nom de Tarquin fit chaſſer du Conſulat Tarquinius Collatinus. Si le nom fut odieux alors, c'eſt qu'il touchoit de bien près à la choſe qu'on avoit en horreur : & ce n'étoit pas s'en prendre aux noms & aux mots ſeulement, que de ne vouloir ſouffrir perſonne qui eût des liaiſons avec les Roys Tarquins.

Il paroît une ſemblable équivoque dans ce qu'il ajoûte, qu'on aime mieux ſouffrir certaines diſgraces, comme la pauvreté & l'exil, que le mot & le nom qui les ſignifie ; mais c'eſt que le nom eſt encore joint alors à la reputation & à l'honneur qui ont leur realité : ainſi que nous en ſommes convaincus par le ſentiment naturel, malgré toutes les ſpeculations qu'on peut faire là-deſſus.

Le caractere de la *Logamachie* qui eſt le plus pernicieux, c'eſt qu'en voulant guerir ce mal on l'augmente, & d'une fauſſe diſpute il s'en fait

une vraye querelle. Vous avertissez un homme qu'il dispute de mots : de mots, repart-il ! pour qui me prend-on ? Et afin de montrer qu'il a une vraye dispute, il aime mieux la faire que d'en demeurer à celle de mots où il étoit. C'est ce qui arrive souvent après un mot qui est échapé dans la chaleur : ce n'est pas ce qu'on vouloit dire ; mais puis qu'on la dit, on veut le soûtenir.

La cause de tous ces inconveniens doit se rapporter ou au langage ou à la personne de ceux qui disputent. Une même expression signifie diverses choses ; à peine y en a-t'il une seule qui ne soit ambigüe, parceque nous n'avons point de mots qui répondent bien precisément aux idées qu'à chacun de nous en particulier. Comment exprimerois-je la lumiere à un homme qui ne l'auroit jamais vûë ? il n'en a aucune idée. Je dois être souvent aussi embarassé à exprimer ce que je pense de particulier à qui n'en a jamais eu d'idée ; souvent même nous avons des idées que nous ne sçaurions bien exprimer.

L'un dit que la douceur du miel eſt agreable , l'autre le nie : c'eſt qu'ici ce terme *douceur* eſt pris de chacun des deux en un ſens particulier pour exprimer ce qu'il éprouve , & ce qu'ils eſprouvent chacun de leur côté n'eſt point la même choſe.

Mais ce malheur attaché au langage quelqu'il ſoit , les hommes l'augmentent encore par le peu de de ſoin qu'ils apportent à s'exprimer auſſi nettement qu'ils le devroient. Dès que certaines gens entendent ce qu'ils diſent , ils croyent être entendus des autres. Quelquefois auſſi ils n'en ſont pas entendus, parce qu'ils ne s'entendent pas bien eux-mêmes , quoy qu'ils veulent le faire acroire pour leur honneur. Les ſcholaſtiques ont aimé mieux pour expliquer la vertu de l'aiman , dire que c'eſt une qualité occulte : & pour expliquer le rapport de l'ame avec le corps , Deſcartes a mieux aimé parler d'une glande pineale, que d'avoüer nettement qu'ils n'y pouvoit rien comprendre. Quelquefois l'obſcurité des mots qui ont

été cauſe des diſputes, a été affectée comme les fables des Grecs, les nombres de Pythagore & les Livres d'Ariſtote en peuvent fournir l'exemple.

On reproche ici à l'Egliſe Romaine d'affecter dans ſon Ecole l'obſcurité de la Philoſophie d'Ariſtote, afin de cacher ſes defauts: mais ſi Mr. Werenfels ſçait que telle eſt l'intention des Catholiques, c'eſt à luy de nous dire pourquoy donc ils ont parlé ſi clairement en tant de livres de controverſes. N'y auroit il point plus d'obſcurité & d'équivoque dans ces deux mots là ſeuls *Eſprit interieur* qui font toute la régle de la foy des Proteſtans pour diſcerner le vray ſens de l'Ecriture, que dans toute l'obſcurité qu'on pretend qu'affecte l'Egliſe Romaine? Les diſputes de mots viennent non ſeulement de ceux qui manquent à ſe bien faire entendre, mais auſſi de ceux qui n'entendent pas bien ce qu'on dit; ce qui peut arriver ou de bonnefoy, ou par affectation. De bonne foy; comme il arrive aux eſprits legers qui ſautent con-

tinuellement d'une chose à une autre, ou aux gens superficiels qui sont incapables de rien aprofondir. Ce defaut vient souvent de l'éducation, où l'on nous a accoutumé à dire des mots sans y attacher de sens bien determiné. La science de bien des gens n'est qu'un simple enchaînement de mots : tirez-les de leur jagon, les voilà tout d'un coup depourvûs de science. Ils ont d'ailleurs l'avantage de l'étaler avec plus d'ostention & de facilité que ceux qui ont une vraye capacité : car dans les uns, c'est la memoire & la routine seule qui agit ; dans les autres, c'est l'esprit & le jugement. Ceux-cy pour cette raison sont beaucoup moins sujets aux disputes de mots : car sçachant que les mots sont purement arbitraires, ils n'en sont nullement frappez ; au lieu que les autres confondent si souvent les choses & les mots, qu'un nom seul les emeut autant que la chose ; Temoin le peuple d'Angleterre qui du tems de Cronwel trouvoit le nom de Roy & de Royaume si horrible qu'en recitant

le *Pater*, ils ne vouloient pas dire, que *vôtre Royaume arrive*; mais *que la Republique arrive.* Si ce fait est bien vray, il fournit un exemple sensible & rejoüissant.

Les prejugez sont le principe le plus ordinaire qui fait affecter de n'entendre pas bien ce que disent les autres: l'envie, la jalousie, certain esprit de contradiction produisent ainsi une infinité de disputes de mots.

Pour remedier au mal de la *logomachie*, il faut en bien connoître les signes que l'on rapporte icy; comme de contredire. 1°. Ce qui est avoüé de tout le genre humain, 2°. Ce qui est si évident, que quand vous ne pourriez, pas même en douter: car il n'y a de vraye opposition de sentiment que dans les choses difficiles à sçavoir. On met encore pour signes de disputes de mots d'attribuer à un homme de bon esprit, une opinion que semblent exprimer ses paroles, mais qui au fond est contraire manifestement à toutes ses maximes; & de contester sur les definitions & les divi-

ſions ; car chacun les fait ſelon ſes idées particulieres. Il y a pluſieurs autres regles de cette nature, que Mr. Werenfels ne donne pas neanmoins pour être toûjours infaillibles.

Dans le chapitre ſuivant on indique les remedes à la *Logomachie*. Les principaux ſont d'être diſpoſez à changer la diſpute qu'on a contre quelqu'un, en une diſpute qui tombe uniquement ſur l'opinion qu'il ſoutient indépendamment de ſa perſonne. 2° de ne point faire difficulté d'avoüer que nous n'avons pas pris la penſée de nôtre Adverſaire, quand il reclame contre ce que nous lui attribuons. Mais ne peut-on pas attribuer aux gens une opinion dont ils proteſtent qu'ils ſont très éloignez ? On le peut, répond Mr. Werenfels, & on le doit même quand leur proteſtation eſt contraire à ce qu'ils ſoutiennent manifeſtement d'un autre côté : ſur tout quand ils ont interêt de déguiſer leurs vrais ſentimens. Hors de là, il vaut mieux s'en tenir à ce qu'ils témoignent penſer, que de s'expoſer à leur attri-

buer ce qu'ils ne penſent pas. Mais un des meilleurs remedes contre la diſpute de mots eſt d'en ſentir le ridicule & pour la prévenir, on ne peut trop s'accoutumer ſoy-même, & accoûtumer ceux qui ſont confiez à nos ſoins, 1. A ne point contredire ni diſputer de gayeté de cœur. 2°. A s'exercer aux demonſtrations d'Arithmetique & de Geometrie qui diſpoſent l'eſprit à ne ſe contenter que d'une verité palpable. 3°. A ſe faire une application particuliere de bien diſtinguer les mots des choſes ; & les mots les uns des autres, & enfin toutes les idées qui peuvent ſe confondre dans un même mot.

Tout ce traité eſt plein de reflexions ſenſées & ingenieuſes, & il eſt écrit avec beaucoup de facilité & de vivacité. Il y a lieu de juger qu'il ſeroit parfait, ſi l'Auteur avoit voulu s'en donner plus de peine, & s'il avoit évité de pueriles digreſſions contre l'Egliſe Romaine qui ne faiſoient rien à ſon ſujet.

Diatribe Samuelis Werenfelsi de Meteoris Orationis.

La Dissertation ajoûtée à la fin du traité precedent en forme d'Appendice est intitulée par M. Werenfels *les méteores du Discours*. Cette expression qui approche du Phœbus en est plus convenable à ce qu'on lui fait signifier ; qui est ce qu'on appelle en François, une *elocution guindée*, ou le *faux sublime*.

On parle d'abord du vrai sublime dont Longin nous a fourni des idées si excellentes, & que l'on remet en abregé dans l'esprit des Lecteurs. Un exemple d'un trait sublime est le mot de ce Pirate qui disoit à Alexandre, *parce que je ravage la mer avec une barque, on m'appelle voleur ; & parce que vous le faites avec une grande flote, on vous appelle Roy.*

Comme il est difficille d'attraper le vrai sublime, il est aisé de donner dans le faux sublime ; ce qui arrive en trois manieres ; ou quand on applique des expressions sublimes à des sujets qui ne le sont point ; ou

quand l'expreſſion ne ſoûtient pas un ſujet ſublime; ou quand il ne ſe trouve de ſublime, ni dans le ſujet, ni dans l'expreſſion : c'eſt le plus curieux des meteores, c'eſt-à-dire le plus impertinent.

Sur cela nôtre Auteur remarque que ſouvent les gens de Lettres tombent dans ce ridicule, en parlant de leurs exercices d'une maniere trop pompeuſe par l'excès de bonne opinion qu'ils ont de tout ce qui les touche. Il en apporte l'exemple dans Jul. Scaliger qui donne à ſon fils des préceptes de Grammaire avec le même enthouſiaſme, qu'Amilcar animoit ſon fils à ne faire jamais de paix avec les Romains.

Un autre *Meteore* de ce caractere conſiſte à mettre dans un grand ſujet beaucoup d'*obſcurité* au lieu de ſublime : une partie de gens trouvent grand ce qu'ils n'entendent point, ou ce qui eſt extraordinaire.

Des ornemens affectez peuvent faire admirer l'eſprit de celui qui en uſe, mais ils ne ſont point une beauté ſublime ; parce qu'au lieu de donner de grans ſentimens du ſujet,

ils donnent ſeulement quelque eſtime pour celui qui l'expoſe. On en apporte l'exemple dans cette Epigramme d'Auſone.

Infelix Dido nulli bene nupta marito
Hoc pereunte fugis, hoc fugiente peris.

Il ſeroit à ſoûhaiter que cela ne parût que dans les Poëtes, & non pas dans les Orateurs, ſur tout dans les Orateurs Chrétiens. Malgré le bon goût qui regne en France, on ne laiſſe pas encore d'y applaudir quelquefois aux *Meteóres* de certains Predicateurs.

Les vrais ornemens, pourſuit Mr. Werenfels ne doivent point ſe faire remarquer dans un diſcours : on en ſent l'effet, & on ne les ſent pas eux-mêmes.

Au régard des periphraſes recherchées, des mots ampoullez, & d'autres choſes ſemblables que l'on indique ici ; ce ſont des *Meteóres* aſſez connus pour ne les pas obſerver d'avantage. Mais nous remar-

querons volontiers deux des reflexions de l'Auteur : la premiere, qu'il est à craindre que dans les Classes on n'inspire aux jeunes gens ces fausses idées d'éloquence & de sublime ; la seconde, que certaines Langues dans leurs expressions outrées disposent aussi ceux qui les parlent à être outrez dans leurs pensées. Mr. Werenfels met de ce nombre l'Italien, l'Espagnol, & même un peu l'Allemand. Il fait la justice aux François de reconnoître que depuis un tems ils ont quitté les fausses beautez du discours, & ont pris la maniére de parler naturellement. Elle approche, dit-il de l'ancienne Grece & de l'ancienne Rome, qui ont parlé par la bouche de Démosthene & de Ciceron : Mais en faisant ainsi justice aux François on leur fait le deshonneur de craindre qu'ils ne s'en tiennent pas longtems à ce bon goût, à cause de la legereté qui les porte sans cesse au changement. On peut r'assurer Mr. Werenfels sur l'avenir par le passé. Depuis 60. ans la Langue Françoise n'a point changé : elle n'avoit ja-

mais été ſi long-tems ſemblable à elle-même ; il ſemble donc qu'elle n'eut autrefois changé que pour ſe perfectionner. Mr. Werenfels témoigne ſouhaiter qu'elle change encore un peu, pour retrancher nos complimens qui ne ſont point dans la ſimplicité & le naturel des expreſſions du ſiecle d'Auguſte. Il pourra encore être content ſur ce point ; & le goût des complimens paſſe aſſez en France, pour en ôter encore bien-tôt les expreſſions. De ſorte qu'au lieu de finir une lettre par une formule fort longue & fort inutile comme *Vôtre tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur*, nous dirons volontiers ainſi qu'il le ſouhaite, ou avec les Grec χαῖρε bon jour ; ou avec les Latins Vale à dieu.

ARTICLE CXII.

SALOMONIS LIBRI Tres, Proverbia, Eccleſiaſtes & Canticum canticorum item liber ſapientiæ & Eccleſiaſticus cum ſelectis annotationibus. Autore J. B. du Hamel Presbytero &

Exprofeſſore Regio. C'eſt-à-dire *Les Proverbes, l'Eccleſiaſte & le Cantique des Cantiques : le livre de la ſageſſe, & l'Eccleſiaſtique, avec des notes choiſies. Par Mr. du Hamel Prêtre & ancien Profeſſeur Royal.* A Rouen chez Guillaume Behourt. 1703. *in* 12. *pp.* 407.

CE livre renferme des notes choiſies ſur les cinq livres qu'on nomme *ſapientiaux*. Ces notes ſont courtes : mais l'Auteur a fait un ſi bon choix, qu'il a ſceu y renfermer tout ce que l'on peut deſirer dans un Commentaire de cette nature. Il y marque ſoigneuſement les differences de l'Hebreu ou du Grec : il y donne une explication nette & preciſe des endroits les plus obſcurs : il a ſoin d'indiquer les ſentimens des Peres ſur les paſſages les plus importans. Les courtes Prefaces qu'il a miſes à la tête de chaque livre ſuffiſent pour apprendre tout ce qu'il en faut ſçavoir.

L'Auteur du Livre des Proverbes ne ſçauroit être douteux : dès le commencement du livre, Salomon

declare en termes exprès, que les Proverbes ſont de luy. Mais ces Proverbes ou Paraboles n'ont pas toutes été ramaſſées dans le même tems. Mr. du Hamel croit que celles qui ſont compriſes dans les 23. premiers chapitres & dans la plus grande parties du 24. ſont telles qu'elles avoient été écrites par Salomon : qu'Eſdras ou la ſinagogue ou peut être l'un & l'autre inſpirez du S. Eſprit, ont choiſi les autres parmi les trois mille Paraboles que l'on ſçait que Salomon avoit laiſſées.

Les Thalmudiſtes attribuent à Ezechias le livre de l'Eccleſiaſte : & Grotius l'attribuë à Zorobabel : mais ſans fondement. L'Eccleſiaſte nous aſſure luy même qu'il étoit fils de David, qu'il étoit Roy, & qu'il a ſurpaſſé en ſageſſe tous ceux qui ont été avant luy à Jeruſalem. Ce qui ne peut convenir qu'à Salomon. Il eſt vray qu'il s'appelle Roy de Jeruſalem : nom qui ſemble n'avoir été dans l'uſage commun, que depuis la ſeparation des dix Tribus d'avec celles de Juda & de Benjamin. Mais quel inconvenient y a t'il que Salo-

mon ſe ſoit nommé Roy de Jeruſalem, après y avoir bâti un temple au vray Dieu, & en avoir fait la Capitale de ſes Etats.

Il y a des Heretiques qui ont voulu retrancher le Cantique des Cantiques du nombre des Ecritures Canoniques. Mais ce Livre a de tout tems été reçû de l'Egliſe ; il a toûjours été dans l'ancien Canon des Juifs. Salomon qui en eſt l'Auteur a repreſenté JESUS-CHRIST ſous le nom de l'Epoux, & l'Egliſe & toutes les ames ſaintes ſous le nom de l'Epouſe.

Le Livre de la ſageſſe n'eſt point en Hebreu, comme les trois precedens, mais ſeulement en Grec. Dans le Grec il eſt intitulé *la ſageſſe de Salomon :* Salomon neanmoins n'en eſt pas l'Auteur : quoy que les ſentimens qui y ſont exprimez ne ſoient pas differents de ceux de Salomon. S. Jerôme croit que ce Livre a été compoſé ſous l'Empire des Macedoniens.

L'Eccleſiaſtique avoit été compoſé en Hebreu par Jeſus fils de Syrach ; mais il fut depuis traduit en

Grec par le petit fils de celui qui l'avoit composé. C'est sous le regne de Ptolomée Evergete qu'on croit que s'est faite cette Traduction.

C'est là une partie de ce que Mr. du Hamel dit des Auteurs des Livres sur lesquels il a fait des Notes. Il seroit à souhaiter pour le public, qu'il en eut fait de semblables sur tous les autres livres de l'Ecriture.

ARTICLE CXIII.

ARCANA SECULI decimi sexti Huberti Langueti, Legati dum viveret & Conciliarii Saxonici; Epistolæ secretæ ad Principem suum Augustum Sax. Ducem & S. R. I. Septem virum ex ΑΡΧΕΙΩΙ Saxonico descriptas. Primus è musæo edidit Jo. Petrus Ludovicus in Fridericianâ Prof. P. Ord. Halæ Hormunduror. 1679. Impensis Friderici Zeitleri & Georgii Musselii. C'est-à-dire, *Lettres de M. Hubert Languet de son vivant Envoyé & Conseiller du Duc de Saxe à son Prince, dans*

lesquelles sont contenus les secrets du 16. siecle. A Hall. in 4°. p.315.

CEs secrets ne piqueront pas autant la curiosité aujourd'hui qu'ils auroient fait dans le 16. siecle; & pour être demeurez jusqu'à present dans le Cabinet de Saxe, ils n'en ont été gueres, moins eventez. Il en est comme des nouvelles de ce tems, qu'on cacheroit avec soin quand elles sont encore secrettes pour n'être lûës que cens ans après nous. La publication qui s'en feroit dans la suite, & les évenemens qui se découvriroient d'eux-mêmes, leur feroient perdre leur nature, ou de secrets ou de nouvelles, & les metamorphoseroient peu à peu en histoires vieilles & communes. On trouve toûjours neanmoins quelque chose de singulier dans les Lettres d'un homme tel que Mr. Languet, qui étoit payé par son Prince pour écrire tout ce qu'il pouvoit découvrir ou juger de la situation des affaires de son tems.

Mais aussi quand ces sortes de particularitez ne se trouvent que dans

dans des Memoires publiez long-tems après l'évenement ; il eſt à préſumer qu'elles ne ſont pas fort importantes, ou il eſt à craindre qu'elles ne ſoient pas d'une verité fort exacte, bien que rapportées par des gens qui ayent eû part aux affaires. Ceux ci ſont pour le moins auſſi ſujets que les autres hommes à former des conjectures, des ſoupçons, des jugemens plus conformes à leurs interêts qu'à la realité des choſes. Ainſi beaucoup de traits qu'on trouve ici favorables au Huguenotiſme, & qui ne ſont pas avérez d'ailleurs, n'en paroîtront pas beaucoup plus croïables à ceux qui ſçavent combien M. Languet étoit engagé dans ce parti.

On ne s'en tiendra pas ſur ſa parole par exemple à ce qu'il rapporte, de l'Exaltation de Pie IV. ſçavoir, *Que le Cardinal de Tournon & le Cardinal Gonzaque de Mantoüe avoient été dans ce Conclave ſur le point d'être faits Pape ; mais que l'un & l'autre ayant & beaucoup de merite & un grand nombre de ſuffrages, avoient cedé au Cardinal de Medicis*

(depuis Pie IV.) *qui l'avoit emporté à force d'argent.* D'où Mr. Languet aura-t'il appris ſeurement une choſe qu'auroient eû un ſi grand interêt de cacher tous ceux qui y avoient part ? *Mais*, dit-il, *quatre ans avant cette promotion j'étois à Veniſe, lorſque le frere du Cardinal de Medicis vint à mourir, & lui laiſſa huit cent mille écus. Et c'eſt cette ſomme qu'on dit avoir été employée pour obtenir la Papauté.* La précaution du mot *on dit*, auroit été auſſi eſſentielle dans ce qu'on a raconté auparavant ſans aucune reſtriction. Car on n'auroit nulle peine à croire que tout cela ſe *diſoit* alors parmi les Proteſtans comme beaucoup d'autres contes.

Ce pourroit bien être eux auſſi qui auroient dit ce que rapporte M. Languet de la mort de Paul IV. prédeceſſeur de Pie IV. qu'elle fut cauſée par le chagrin qu'il eût de ce que la femme du Duc Palliani ſon neveu avoit été ſurpriſe en adultere. Il eſt pourtant vrai que ce Pape étoit malade long-tems auparavant d'une hydropiſie mortelle, & Mr.

Languet n'en diſconvient pas : mais ſans cet accident, ajoûte-t'il, il ſemble qu'il pouvoit vivre encore quelque tems. Cet il *ſemble* eſt encore heureux pour dire une particularité agréable aux Proteſtans qui d'un autre côté paroît des plus incertaines.

Voilà comme on prend plaiſir à voir les choſes ſelon les idées de ſon parti. Nous en avons un autre exemple non moins remarquable dans la 66. Lettre du ſecond Livre de Mr. Languet. Il y raconte le Colloque de Poiſſi, & il y loüe la maniere dont le Cardinal de Lorraine répondit à Beze ſur la matiere de l'Euchariſtie. Car ſelon nôtre Auteur, le Cardinal dit qu'il ne demandoit point en ce myſtere une *preſence locale & naturelle* du corps de Jesus-Christ, mais une *preſence ſurnaturelle, divine & incomprehenſible.* Cependant, ajoûte M. Languet, il fit voir *ſur la fin* que *ſon diſcours n'étoit qu'un jeu & qu'un badinage, exhortant le Roy, la Reine & tous les Princes du Sang à demeurer fermes dans la Religion de leurs Ancêtres.* Le

raisonnement de Mr. Languet est singulier. Le Cardinal de Lorraine exposa le Mystere de l'Eucharistie en termes Catholiques, mais les plus propres pour ne point revolter l'imagination des Protestans; après quoy il exhorte les Princes à demeurer dans la vraye & dans l'ancienne Religion : donc *son discours étoit un jeu & un badinage.* Si Mr. Languet n'avoit pas mieux raisonné sur les affaires d'Etat, il n'auroit pas été un grand politique. Quelques lignes après il tire une consequence aussi juste & aussi raisonnable. En parlant des Evêques, qui entrérent alors en conference avec les Ministres Protestants, il dit qu'il paroissoit assez que ces Prélats ne pensoient point du tout serieusement à se réformer ; parce que *dans une de leurs Assemblées ils avoient approuvé l'Ordre des Jesuites lequel jusqu'alors avoit été rejetté en France.*

Les autres traits d'histoire particuliers qui n'ont nul rapport à la Religion, ne sont pas en grand nombre. On peut remarquer parmi ceux-ci ce qui est dit dans le septié-

me Lettre du ſecond Livre que le Maréchal de Thermes après avoir commandé les armées de France 25. ou 26. ans & avoir toûjours vécu frugalement mourut neanmoins ſi pauvre que ſes Domeſtiques furent obligez de faire les frais de ſes funerailles.

Ce ſont des circonſtances de cette nature qu'on peut apprendre avec l'hiſtoire commune de ce temslà dans le gros Recüeil des Lettres de M. Languet. D'ailleurs il écrit en bons termes & d'un Latin aſſez correct. Auſſi nous aprend on dans la Préface, qu'il avoit une penſion non-ſeulement pour écrire en qualité d'Eſpion *operâ quaſi exploratoris* ou d'Agent, tout ce qu'il pouvoit découvrir des affaires; mais encore pour l'écrire poliment à un Prince qui aimoit les belles Lettres & qui ſe piquoit de ſcience. Cependant comme on le remarque dans la même Préface, M. Languet n'a pas tellemẽt aſſervi ſon ſtyle à celui des écrivains du ſiecle d'Auguſte, qu'il ne l'ait ajuſté au genie de ſon ſiecle & à l'uſage des choſes dont il avoit à parler.

Article CXIV.

P. D. M. VITA HUBERTI Langueti edit. Jo. Petr. Ludovicus in Fridericiana Professor impensis A. Dusarrat. *Bibliop. Hallensis* 1700. C'est-à-dire, *La Vie de Hubert Languet.* A Hall chez Du-Sarrat 1700. in 12. pp. 161.

C'Est avec raison qu'on nous a envoyé ce petit Livre au même tems que le précédent ; puis qu'il en est une suite, ou plûtôt qu'il auroit dû être à la tête des Lettres de Mr. Languet, que l'on avoit fait imprimer un an auparavant. Nous ne sçavons pas la raison pourquoy cela ne s'est pas fait. Quoy qu'il en soit il est juste qu'à cette occasion nous disions quelques traits de la vie de M. Hubert Languet.

Il étoit François de nation né à Viteaux en Bourgogne où sa famille tient encore aujourd'hui un rang considérable. Il se fit Protestant, & conçût une estime extraor-

dinaire pour Melancton. Afin de se lier avec lui plus étroitement il vint le trouver en Allemagne. C'est dans les communications intîmes qu'il eût avec lui, qu'il apprit ce que ce grand Docteur des Protestans pensoit de la Reine d'Angleterre Elizabeth toute Protestante qu'elle fût elle-même. Comme on la loüoit extrêmement en presence de Melancton, *treve de toutes ces loüanges*, dit celui-ci, *car une femme n'est qu'une femme.*

Après s'être occupé de Litterature à Wittemberg avec Melancton pendant quelques années il fut appellé lors qu'il ne pensoit à rien moins, par Auguste Duc de Saxe pour être de son Conseil : on lui fit 200. *thaleres* de pension. Il fut 20. ans au service de ce Prince qui l'envoya en France après la mort d'Henry second pour se servir de lui comme de son Agent.

Avant ce voyage Mr. Languet avoit fait celui de Rome en 1555. & en 1556. celui de Suede, où le Roy Gustave vouloit le determiner à aller découvrir par le Septentrion

un nouveau chemin pour arriver aux Indes.

Mr. Languet fut mal dans l'esprit de l'Empereur qui crut qu'il travailloit à éloigner de lui l'esprit du Duc de Saxe, il quitta la Cour même de Saxe, étant soupçonné d'avoir été un de ceux qui conseillerent à Peucer de publier une Exposition de la doctrine de l'Eucharistie, conformement à l'exposition de Geneve.

Il fut, dit-on, d'un temperament sanguin tirant sur le bilieux : constitution la plus propre pour les sciences, puis qu'elle convient à toutes les qualitez d'un bon esprit. Si c'en est une que la hardiesse, M. Languet en a eu plus qu'aucun autre, comme on le peut juger par le fameux Ouvrage de *Vendiciæ contra Tyrannos.* L'Auteur en avoit été long-tems inconnu ; & faute de pouvoir découvrir qui avoit osé entreprendre ou executer un pareil dessein, on l'avoit attribué à diverses personnes habiles des Protestans dans le siecle passé. On ne doute plus qu'il ne soit de Mr. Hubert Languet ; & ce Livre est

mis ici dans le Catalogue qu'on fait des ouvrages de cet Auteur.

ARTICLE CXV.

MEMOIRES CONTENANT ce qui s'est passé de plus memorable en France depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à present. Tome I. A la Haye chez Etienne Foulque dans le Pooten 1701. *in* 12. *pages* 360.

IL est étonnant que parmi tant d'Auteurs du premier ordre dont la France a été feconde depuis un siecle, aucun ne nous ait donné une histoire generale de la Monarchie qu'on pût comparer aux Historiens Grecs & Romains, qu'on pût au moins opposer à l'Histoire d'Espagne de Mariana. La grande Histoire & l'abregé de Mezeray ne se sont fait lire que par la necessité où l'on étoit d'apprendre l'histoire de sa Patrie. La liberté des reflexions plus hardies qu'elles ne sont justes & solides, là rendu agréable à certains esprits : mais les connoisseurs trouvent dans cet Auteur peu d'exactitude pour les choses & encore

moins pour le ſtyle. Le Pere Jourdan a chargé les trois tomes qu'il a publiez en 1679. ſur la premiere race de nos Rois, d'une erudition ſi peu ménagée, qu'on a peine à démeſler la ſuite de l'Hiſtoire. Ce ſont d'excellents materiaux ; mais qui ne ſont pas mis en œuvre aſſez finement. Son ſtyle cependant a de la beauté. Mr. Valois a donné en latin trois Tomes in folio ſous le titre de *Geſta veterum Francorum*. C'eſt l'hiſtoire de la premiere race de nos Rois : elle eſt ſçavante ſans être trop longue, élegante ſans affectation. On imprima en 1685. le premier tome de l'Hiſtoire de France par Mr. de Cordemoy & en 1689. Le ſecond Ce ſont deux in folio qui renferment l'hiſtoire des deux premieres races. Les trois derniers regnes de la ſeconde ſont de Mr. l'Abbé de Cordemoy fils de l'Auteur. Le pere critique, delicat, & judicieux, a éclairci fort heureuſement les tems obſcurs de la France. Son ſtyle eſt pur & noble, & s'il étoit moins diffus & un peu moins ſec, il cederoit à peu d'écrivains. Aprés tout, ſi la

même main nous avoit donné toute nôtre histoire, on attendroit plus patiemment un nouveau Tite-Live. Le Pere Daniel a donné dans l'Histoire de Clovis & de ses enfans un essay qui fait souhaitter l'histoire entiere à laquelle il travaille & qui est fort avancée. Mr. l'Abbé le Gendre Chanoine de Nôtre Dame connu par son histoire de Loüis le Grand qui parut en 1690. publia l'an 1700. en trois tomes in 12. l'histoire des deux premieres races de nos Rois dont la lecture plaît infiniment par le bon choix & le bel arrangement des faits, la clarté, la vivacité, la legereté, l'exactitude du style.

Mr. l'Abbé de saint Remy, Gentilhomme Breton & Secretaire de Mr. le Comte de Briord Ambassadeur en Hollande, a travaillé dans le même tems sur un même sujet. Sa modestie lui fait appeller *Memoires* ce qu'un lecteur de bon goût jugera être une histoire, & même une excellente histoire. Sa preface merite d'être lûë, nous en prendrons ce qu'il dit des mœurs des premiers François.

„ Les François, ou Francs étoient „ un peuple de la Germanie qui „ habitoit entre le Rhin & l'Elbe, „ dans le voisinage des Sueves & des „ Allemans. On conte des fables sur „ leur origine qu'il n'est pas besoin „ de refuter ; parceque comme on „ les avance sans aucun fondement, „ il suffit de les nier sans en apporter „ d'autre raison. Ce qu'on peut di- „ re de plus vrai-semblable, est que „ ces peuples, à qui on donnoit dif- „ ferens noms, selon les païs qu'ils „ habitoient, & qu'on appelloit com- „ munement Bructeres, Chamaves, „ Saliens, Cattes, Attuariens, Fri- „ sons, Cauces, Amsivariens, s'é- „ toient liguez sous le nom de *Francs*, „ qu'ils avoient pris pour témoig- „ ner qu'ils ne vouloient point être „ soumis au joug des Romains. Le „ voisinage & la fertilité des Gaules „ leur fit prendre le dessein de s'en „ rendre maîtres : ils soutinrent „ quelque tems ce dessein avec peu „ de succés, & furent battus par di- „ vers Empereurs qui les obligerent „ à se contenir toûjours au delà du „ Rhin.

« Les François ont été gouver- « nez d'abord par des Ducs ou Chefs « d'Armée. Faramond eſt le pre- « mier à qui l'on ait donné le titre « de Roy. Du moins la Cronique « de Proſper, à laquelle le commun « des Auteurs ſe raporte ſur ce point « le qualifie ainſi. Il y a apparence « que les François ſe choiſirent un « Roy pour l'expedition des Gaules « qu'ils méditoient depuis long- « tems, & pour prevenir les incon- « veniens qui naiſſoient de la multi- « tude des Chefs, & du partage des « Armées. Cette union de tous les « peuples Francs ſous un ſeul Chef « & ſous une ſeule Loy qu'ils établi- « rent, & à laquelle ils donnerent le « nom de *Salique*, ne contribua pas « peu aux conquêtes qu'ils firent de- « puis, & à l'établiſſement de leur « Empire dans les Gaules.

« Perſonne n'ignore que les Fran- « çois y vécurent d'abord dans les « tenebres du Paganiſme, & qu'ils « changerent de Religion ſous le « Regne de Clovis environ l'an 497. « ainſi qu'on le verra plus ample- « ment dans le cours de l'Hiſtoire. Ils «

„ étoient braves, adroits, robuſtes:
„ Ils aimoient la guerre, & tous les
„ exercices qui y ont du raport. Mais
„ cette bravoure avoit encore quel-
„ que choſe de barbare, & reſſentoit
„ la groſſiereté des mœurs de ce
„ tems-là. Neanmoins leur Monar-
„ chie ſous le Regne de Childebert,
„ fils & ſucceſſeur de Clovis, étoit
„ montée à un tel degré de grandeur
„ & d'éclat, que Gregoire le Grand
„ qui vivoit alors, a dit dans une
„ lettre qu'il adreſſe à ce Prince, que
„ le Royaume des François eſt au-
„ tant au deſſus des autres, que la
„ dignité Royale eſt audeſſus des
„ conditions privées. Les armes des
„ François étoient le bouclier,
„ l'épée, la hache à deux tranchans
„ qu'ils appelloient *Franciſque*, &
„ l'Angon qui étoit une eſpece de
„ dard qu'il lançoient avec beau-
„ coup d'adreſſe. Toutes leurs trou-
„ pes conſiſtoient en Infanterie, &
„ il n'y avoit de Cavalerie, qu'au-
„ tant qu'il en falloit pour entourer
„ le General, & pour porter ſes
„ ordres. La coutume de François
„ étoit de partager le butin après la
„ guerre finie, & ſur cela on gar-

doit une grande fidelité. Le Ge- "
neral ne disposoit de rien, & n'a- "
voit comme les autres, que ce "
que le sort lui donnoit. Clovis "
même, tout Roy qu'il étoit, n'osa "
disposer d'un vase que ses sol- "
dats avoient enlevé de l'Eglise de "
Reims, & que S. Remy luy rede- "
mandoit : de sorte qu'il ne le ren- "
dit qu'après en avoir eu le con- "
sentement de toute l'armée. "

La raison qui engageoit les Rois "
à mettre ainsi le butin en commun, "
& à ne se prevaloir point de leur "
autorité dans la distribution qui "
s'en faisoit, est que le soldat avoit "
besoin d'être conduit à la guerre "
par l'esperance de profiter de la "
dépoüille des vaincus, qui étoit "
presque l'unique recompense "
qu'on lui donnoit. Les troupes "
étoient proprement des Milices "
ramassées à la haste, que le desir "
de s'enrichir, joint à l'inclination "
guerriere naturelle à la Nation, ex- "
citoit à suivre le Roy. Presque tous "
les François étoient nez soldats, & "
les frequentes guerres qu'il falut "
soutenir les avoient tellement ac- "

„ coutumez aux Armes, qu'ils ſem-
„ bloient n'avoir d'autre talent que
„ celui-là.

„ Le revenu des Rois conſiſtoit en
„ quelques impôts qui ſe prenoient
„ ſur les Gaulois ſeulement, & qu'on
„ levoit en argent, ou en denrées
„ ſelon la volonté du Roy. Aprés
„ le partage des Terres, les Rois en
„ eurent les plus belles, du revenu
„ deſquelles ils s'entretenoient eux
„ & leur maiſon. Il y avoit en cha-
„ cune de ces Terres une grande
„ famille d'eſclaves, parmi leſquels
„ on trouvoit des Laboureurs, des
„ Vignerons, & de toute ſorte d'Ou-
„ vriers, qui appartenoient au Roy,
„ & qui ne travailloient que pour
„ luy Ces maiſons qu'on appelloit
„ *fiſcales*, étoient entierement deſ-
„ tinées pour le menage; & les Rois
„ n'y habitoient jamais. Ils avoient
„ des Palais où ils tenoient leur
„ Cour, & où ils aſſembloient les
„ Parlemens & les Conciles.

„ Les François ne prenoient aucu-
„ ne reſolution importante que dans
„ une Aſſemblée qu'ils convo-
„ quoient tous les ans, le premier

jour de Mars, & qu'ils appelloient " pour cela *le Champ de Mars.* Le " Roy s'y trouvoit accompagné des " Ducs & des Comtes, qui avoient " l'adminiſtration des Armes & de la " juſtice. Comme la plus conſidera- " ble affaire concernoit la guerre, " on y paroiſſoit tout armé, & prêt " à executer les reſolutions de l'Aſ- " ſemblée. "

Ce n'étoit qu'aux François na- " turels qu'on donnoit ordinaire- " ment les grands Emplois ; comme " de gouverner les Provinces, de " commander les Armées, & de " rendre la Juſtice. Les Gaulois fai- " ſoient un corps à part dans l'E- " tat : ils payoient les tributs, " avoient ſoin de cultiver les ter- " res. Ils vecurent long-tems ſelon " le droit Romain; auquel ils etoient " ſi attachés auſſi bien qu'à la langue, " & aux coutmes de ces premiers, " vainqueurs, qu'ils ne purent les " quitter que lors qu'ils ſe confon- " dirent entierement avec les Fran- " çois, & qu'ils ne firent plus qu'un " peuple. Il paroît même qu'ils ne " les quitterent pas tout à fait, & "

„ que s'ils prirent quelques coutu-
„ mes des François, les François aussi
„ s'assujettirent en beaucoup de cho-
„ ses aux manieres des vaincus, & sur
„ tout à leur langue ; qui étoit un
„ jargon meslé de Latin, & de Gau-
„ lois, d'où la langue Françoise a
„ tiré son origine. Les Romains en
„ soumettant les peuples à leur Em-
„ pire les soumettoient aussi à leur
„ langue. De sorte que ceux qui
„ alloient à la guerre, & qui ser-
„ voient dans les Armées Romaines;
„ Ceux qui avoient affaire aux Gou-
„ verneurs, & aux Intendans dans
„ les Provinces ; qui plaidoient, ou
„ qui faisoient quelque Acte public,
„ étoient obligez d'apprendre la
„ langue Latine, qui étoit la seu-
„ le dont il fut permis de se servir.
„ Les Gaulois l'apprirent donc, &
„ bien-tôt elle devint la Langue do-
„ minante du païs dans toutes les
„ Gaules : mais le peuple la corrom-
„ pit, & en fit un jargon à sa mo-
„ de qui s'est poli peu à peu, & enfin
„ perfectionné de telle sorte que
„ c'est aujourd'huy la langue la plus
„ belle, & la plus estimée de toute
„ l'Europe.

« Les Anciens François ont transmis à leurs descendans l'inclination qu'ils avoient pour les Armes, qui les rendoit redoutables à tous leurs voisins. La Barbarie a pris fin il y a long-tems, & dès le Regne de Charlemagne les François étoient ce que les Romains avoient été. Sous les Princes suivans qui n'ont eu ni la valeur, ni la magnificence de cet Empereur, les peuples ont paru degenerer, & suivre la fortune de leurs Rois. Philippe Auguste & François premier ont aimé la guerre & les Arts : Le premier a réüssi dans la guerre, & n'a pas porté les Arts fort loin ; le second a été malheureux dans la guerre, & heureux dans l'entreprise qu'il forma de faire fleurir les sciences dans son Royaume. Enfin de nos jours nous avons vû la France heureuse dans la guerre & dans les Arts, & telle que Rome fut sous l'Empire d'Auguste. »

La Critique de l'Auteur paroît encore mieux dans la refutation de ce que le Pere le Cointe Auteur des

Annales Ecclesiastiques de France & Mr. de Cordemoy ont écrit pour justifier la Reine Brunehaud.

„ Les raisons que des Auteurs „ modernes ont euës de défendre „ cette Princesse roulent particulie- „ rement sur le silence de Gregoire „ de Tours, sur quelque Lettres „ que S.Gregoire Pape lui a écrites, „ où il loüe son zele & sa pieté ; & „ enfin sur l'esprit vindicatif de „ Clotaire II. qui avoit interêt de „ décrier cette Princesse qu'il avoit „ traitée si indignement. Ces raisons „ sont fortes à la verité, mais on „ peut répondre, 1. Que Gregoire „ de Tours étant mort environ „ vingt-ans avant la Reine Bru- „ nehaud, il n'a pû être témoin des „ plus grands crimes qu'on lui im- „ pute. 2. Que si elle avoit été aussi „ pieuse qu'on la dépeint, il n'auroit „ pas manqué de faire valoir ses ver- „ tus pour les opposer aux vices de „ Fredegonde, de qui il avoit lieu „ d'être mal content. Cependant „ nous ne voyons pas qu'il l'ait fait: „ au contraire le silence, qu'il af- „ fecte n'est-il point une marque

qu'il n'avoit rien d'avantageux " à dire de cette Princeſſe , qui " pourtant a fait du bien aux Eccle- " ſiaſtiques,& qui par cette liberali- " té devoit les engager à loüer ſon " zele ? Il faut donc ou les accuſer " d'ingratitude, ou croire qu'ils ont " eû d'autres raiſons de ne pas van- " ter une Reine qui détruiſoit par ſa " vie licentieuſe tout le bien qu'elle " pouvoit faire d'ailleurs. Mais, " dira-t'on , S. Gregoire Pape, dont " le témoignage ſurpaſſe tous les au- " tres , à écrit à cette Princeſſe en " des termes qui font voir l'eſtime " particuliere qu'il faiſoit de ſa ver- " tu. Il eſt vrai ; mais on peut ré- " pondre à celà que S. Gregoire n'a " pas ſçû les plus grands deſordres " de Brunehaud , puis qu'il eſt mort " plus de neuf ans avant elle. De " plus il loüe ſa charité & ſa pieté , " & l'on peut dire que cette Reine " a toûjours paru dans ſes plus " grands excés, zelée pour l'Egliſe " & pour la Religion. Mais quoy , " ce Pape auroit-il diſſimulé tant " d'excès? Il eſt difficile de le croire, " s'il eſt vray qu'il en ait été inſtruit. "

„ Mais ne pouvoit-il pas les ignorer „ dans un ſi grand éloignement? d'au- „ tant plus que les deſordres de cet- „ te Reine n'éclatterent que ſous le „ Regne de ſes petits fils vers les „ dernieres années de ſa vie, lorſ- „ qu'elle ſe crût en liberté d'agir „ impunément. Sa Rivale étoit mor- „ te, & S. Gregoire qui l'avoit tant „ eſtimée ne vivoit plus. Mais je „ veux que S. Gregoire ait connu „ les deſordres de Brunehaud : ne „ pouvoit-il pas les diſſimuler auſſi- „ bien que ceux de l'Empereur „ Phocas, à qui il écrit en termes „ fort obligeans, & en lui ſouhaitant „ un Regne qui ne finiſſe jamais? „ Les Papes n'étoient pas alors ſi „ puiſſans qu'ils ſont aujourd'hui, & „ ils étoient ſouvent obligez de tai- „ re les défauts des Princes à qui ils „ devoient eux mêmes obéïr. Quel- „ que zêlé que fut S. Gregoire, il ai- „ ma mieux faire ſemblant d'igno- „ rer les deſordres de Brunehaud „ auſquels il ne pouvoit remedier, „ & ſe ſervir en même tems du pen- „ chant qu'elle témoignoit à faire „ du bien à la Religion que de l'ef-

farouchèr par un zele trop ſevere “
& perdre le fruit de ſa liberalité ; “
Telle fut, ſi je ne me trompe, “
la conduite de ce grand homme. “
Les Hiſtoriens qui ont écrit “
ſous le Regne de Clotaire ſecond “
avoient interêt de d'écrier Brune- “
haud. Il eſt vray : la crainte de “
déplaire à un Prince qui l'avoit “
condamnée à un infame ſupplice, “
pouvoit les empêcher d'en dire “
du bien. Mais cette crainte pou- “
voit-elle les porter juſqu'à la char- “
ger de tous les crimes imagina- “
bles ? Sans doute ou la bonne foy “
& la ſincerité étoient alors ban- “
nies du monde, où il faut confeſ- “
ſer que cette Reine étoit tres-cou- “
pable. Mais pourquoy taxer les “
Auteurs de ce tems-là de flatte- “
rie envers Clotaire ? Il paroît que “
ces Hiſtoriens ſimples & naifs “
n'ont rien tant cherché que la vé- “
rité. La maniere dont ils ont traité “
Frédegonde en eſt une preuve “
convaincante. Le reſpect de Clo- “
taire ſon fils ne les a pas empêché “
de la charger de tous les crimes “
les plus déteſtez. Pourquoy donc “

„ ce même reſpect auroit-il conduit
„ leur plume en écrivant l'Hiſtoire
„ de Brunehaud ? D'ailleurs nous
„ voyons que S. Germain Evêque
„ de Paris, qui vivoit ſous le Regne
„ de Chilperic & de Sigibert, ac-
„ cuſe cette Reine d'être la cauſe de
„ tous les malheurs qui accabloient
„ alors la France, & qu'il lui en
„ écrit en des termes tres-forts.
„ L'autorité d'un Prelat tel que ce-
„ lui là, qui vivoit au milieu de la
„ France, & qui n'ignoroit rien de
„ tout ce qui s'y paſſoit, peut ſeule
„ confirmer l'opinion de ceux qui
„ condamnent Brunehaud: ſur tout
„ étant jointe au témoignage de plu-
„ ſieurs Auteurs fort anciens & fort
„ approuvez. Mais que peut-on re-
„ pondre à l'autorité de Gontran
„ Roy de Bourgogne, qui en pre-
„ ſence de pluſieurs Evêques aſſura
„ que Brunehaud avoit pluſieurs
„ fois attenté à ſa vie, & qu'elle n'a-
„ voit que des deſſeins pernicieux: Il
„ ne faut pas omettre ce que l'Au-
„ teur dit de l'inſtitution des Parle-
„ mens.

„ Il eſt difficile de convenir avec
Paſquier

Pasquier, que l'institution des " Parlemens du Royaume soit aussi " ancienne que la Monarchie ; & " que l'Assemblée qui se tenoit au " mois de May, où le Roy présidoit " assisté des plus grands Seigneurs " de son Etat, en soit la veritable " origine. Mr. le Vassor, qui a co- " pié en ceci Pasquier mot pour " mot, est du même sentiment que " lui : mais comme il paroît qu'il n'a " rien examiné par lui-même, son " autorité est de peu de consequen- " ce ; & nous n'y ferons aucune at- " tention.

Ce qui a trompé Pasquier, se- " lon toutes les apparences, c'est " que dans cette fameuse Assem- " blée, outre les affaires d'Etat " qu'on y traitoit fort au long, & " qui étoient proprement le sujet de " la convocation ; on y rendoit aussi " quelque-fois justice aux particu- " liers, & chacun étoit reçû à pre- " senter ses plaintes. Mais cette rai- " son n'est pas assez solide. Car le " Parlement d'Angleterre, qui est " absolument different des nôtres, " a les mêmes droits, sans pourtant "

„ qu'on le confonde avec les autres „ Tribunaux établis pour rendre la „ justice aux particuliers. D'ailleurs „ les Etats du Royaume, qui ont été „ tenus sous les Roys de la troisiéme „ Race, & qui tiroient veritable- „ ment leur origine de cette ancien- „ ne Assemblée, ont subsisté avec „ les Parlemens : & quoy que ces „ derniers ayent été destinez de „ tout tems pour rendre la justice „ aux particuliers, les Etats du „ Royaume n'ont pas laissé aussi de „ s'attribuër ce droit en diverses „ occasions : comme font encore au- „ jourd'hui les Etats de Bretagne, „ de Bourgogne, & de Languedoc. „ Si l'on veut donner aux Parlemens „ & aux Cours Souveraines de Fran- „ ce une institution aussi ancienne „ que la Monarchie, j'y consens, „ pourveu qu'on en trouve l'origi- „ ne dans les Tribunaux établis dès „ ce tems-là pour rendre la justice. „ L'autorité de ceux qu'on appel- „ loit *Domestiques*, & qui jugeoient „ toutes les affaires qui survenoient „ dans les Maisons Royales & dans „ le Palais du Prince, étoit fort sem-

blable à celle du Parlement de «
Paris, lorſqu'il étoit Ambulatoire, «
& qu'il ſuivoit la Cour. Les Pa- «
trices, les Ducs & les Comtes ad- «
miniſtroient la juſtice dans les «
Provinces, & avoient ſous eux «
des Conſeillers ou Aſſeſſeurs. Les «
Parlemens ont ſuccedé à l'autori- «
té des Ducs en ce qui concerne «
la juſtice. Il eſt donc vray-ſem- «
blable que l'établiſſement des «
Parlemens vient de ces Tribu- «
naux, deſtinez à rendre la juſtice, «
plutôt que d'une Aſſemblée, dont «
le but principal & preſque unique «
étoit de décider les affaires de l'E- «
tat, & ſur tout d'ordonner la paix «
ou la guerre. «

En voila aſſez pour faire connoître l'ouvrage dont nous parlons. L'Auteur en promet la ſuite : c'eſt une promeſſe dont les gens de bon goût ne le quitteront pas aiſément. Ce ſeroit un grand dommage que ſon nom & les titres de ſes autres Tomes ſe trouvaſſent un jour dans quelque nouvelle Edition de la *Bibliotheque des Livres promis* imprimée depuis peu en Hollande.

ARTICLE CXVI.

BIBLIOTHEQUE CHOISIE par Jean le Clerc 1703. *Tome* I. Chez Henry Schelte, *pages* 414. *sans Table.*

ON pressoit depuis long-tems M. le Clerc de reprendre le travail de la Bibliotheque universelle qu'il avoit quitté en 1691. Pour contenter l'avidité du public il lui donne une espece de Journal dans lequel il parlera indifferemment des livres anciens & nouveaux à mesure qu'ils tomberont entre ses mains. Il publiera tous les six mois un petit Volume de dix-huit feuilles. Dans celui-cy, il parle de la derniere edition des Ouvrages Theologiques du Cardinal de Noris, de l'Edition que Theodore Goral, c'est à dire Mr. le Clerc, vient de donner de deux petits poëtes du tems d'Auguste Albinovanus & Corneille Severe : de l'*Apendix Augustiniana* ajoûtée en Flandres à l'édition de S. Augustin par les Peres Benedictins : des Ou-

vrages d'Erasme dont-il procure une nouvelle impression. Comme on doit parler de ces livres dans nos Memoires, nous ne nous y arestons pas.

Il parle aussi d'un Jurisconsulte Hollandois dont voici le titre : *Philippi de Leyden tractatus juridico-politici. Accedunt huic editioni auctoris vita & index legum ad quas scripsit. Recensuit & indice auxit Sebast. Petzoletus Reg. Majestatis Borussiæ Bibliothecarius.* On peut tirer de cet Auteur des lumieres pour l'Histoire d'Hollande de son tems, c'est-à-dire de la fin du quatorziéme siecle. Mr. le Clerc parle encore d'un Ouvrage Latin de Jacques Vindet Anglois sur l'état des ames après la mort, qui parut il y a 40. ans; Ouvrage chargé d'une érudition fort confuse. Les reflexions du Bibliothecaire sur ces deux livres, ni celles qu'il fait sur les Ouvrages Latins du Cardinal Bembe, ne meritent pas non plus que nous nous y arêtions. Deux autres livres dont il donne l'extrait sont dignes de l'attention du Lecteur. Nous donnerons tout

entier l'extrait de la Cosmologie sacrée de Mr. Grew. imprimée l'an passé, & nous rapporterons assez au long ce que Mr. le Clerc dit d'un livre imprimé il y a plusieurs années en Anglois, par le Docteur Cudvorth sur le systeme du monde intellectuel, en mélant nos reflexions aux siennes.

L'Ouvrage du Docteur Cudvorth est un in folio de 900. pages, il parut l'an 1678. L'Auteur prouve que la Philosophie corpusculaire conduit naturellement à reconnoître des substances spirituelles & un Dieu. Ce n'étoit pas son premier dessein: il n'avoit entrepris son Ouvrage que dans la vûe de combattre ceux qui établissent une necessité inévitable pour principe de nos actions. Ce sentiment contraire à tous les Principes de la Religion & de la Morale luy paroissoit une veritable source d'Atheisme. En travaillant il se trouva engagé à combattre d'abord les erreurs dont on se sert pour appuïer le dogme de la necessité inévitable: & il crut qu'il étoit important de faire voir que la Physique

la plus ſaine n'a point de liaiſon avec ce dogme.

La Philoſophie qui explique les phenomenes par la figure & le mouvement des corps, & qui met des corpuſcules, pour principes de l'univers, paroît favorable au deſſein qu'ont les athées de nier l'exiſtence des eſprits & celle de Dieu, & de ſubſtituer à la place de la liberté une neceſſité mechanicque, qui faſſe agir inévitablement ſelon l'impreſſion qu'on reçoit. Ni Deſcartes, ni Epicure, ni Democrite contemporain de Socrate ne ſont pas les inventeurs de cette Philoſophie: c'eſt Moſchus Phenicien qui vivoit avant la guerre de Troye, fort different de Moïſe, avec qui Selden l'a confondu contre toute vrai-ſemblance. Tous ceux qui ont ſuivi ſa doctrine n'en ont pas abuſé. Avant Democrite les Sectateurs de cette Philoſophie ont joint la creance d'une Divinité avec leurs principes. M. Cudvorth le prouve en détail autant qu'on le peut prouver. Car, comme Mr. le Clerc remarque fort judicieuſement, il eſt difficile de s'aſſurer des veritables

opinions des anciens Philoſophes que nous ne connoiſſons que par quelques fragmens, ou par ce que leurs adverſaires, ont dit, ou enfin par ce que rapportent les compilateurs de l'Hiſtoire Philoſophique, qui racontent fort confuſément ce qu'ils paroiſſent n'avoir pas trop entendu.

L'origine de la Philoſophie corpuſculaire eſt venuë ſelon Cudvorth de la raiſon la plus épurée, au lieu que la Philoſophie qui admet des qualitez eſt un reſte de l'ignorante ſimplicité des premiers ſiecles. Il ne faut ni un eſprit fort ſubtil, ni une longue meditation, pour penſer que la main eſt chaude parceque le feu y produit un petit être qu'on appelle Chaleur; C'eſt imaginer les choſes le plus groſſierement qu'il ſe puiſſe. Mais voici ce que la réflexion a decouvert. On a beau examiner les corps on n'y voit point d'autres proprietez que l'étendue, la figure, la ſituation, le mouvement, le repos. Delà les Philoſophes dont nous parlons conclurent que la nature des choſes corporelles conſiderée en el-

le même n'eſt autre choſe que la diſpoſition de leurs parties par rapport à la grandeur, la figure, le mouvement; & que tout ce qui arrive dans le monde corporel doit être expliqué par la difference des parties dont chaque corps ſenſible eſt composé & par la diverſité des impreſſions qu'il fait ſur les organes de nos ſens.

Ces reflexions ſur l'idée du corps les conduiſirent bien-tôt à la connoiſſance des ſubſtances ſpirituelles. Ils ne voïoient rien dans le corps qui pût de ſoy-même produire le mouvement : nul corps ne remüe qu'autant qu'il eſt meû. Ce n'eſt pas dire aſſez : ils ne voyoient dans le corps aucune veritable puiſſance d'agir. Le corps n'agit que par ſon mouvement : il n'a pas de lui-même le mouvement : donc il n'a pas de lui-même la faculté d'agir. La ſubſtance corporelle ne peut-être que la matiere de l'univers : il faut une autre ſubſtance qui mette cette matiere en œuvre, plus on connoît la nature, plus on ſent la difference du

corps & de l'ame, plus on eſt convaincu de la neceſſité d'un eſprit premier auteur du mouvement des corps.

Il s'en faut beaucoup qu'ils n'ayent raiſonné auſſi juſte ſur l'origine des ames. Convaincus qu'elles n'étoient pas corporelles, & qu'ainſi elles ne pouvoient être engendrées, ils étoient reduits à les admettre ou éternelles ou crées de rien : mais ils ne pouvoient s'accommoder de l'opinion qui ſuppoſe la création temporelle des ames. Un de leurs premiers principes étoit *que rien ne ſe fait de rien* : l'expérience leur avoit appris qu'aucun corps ne periſſoit, & que tous ceux qui paroiſſent ſe detruire en perdant leur figure en prenoient une nouvelle, & commençoient de naître par leur mort même. Ovide a exprimé ce ſentiment d'une maniere fort delicate & fort juſte :

Nec perit in tanto quidquam, mihi credite, mundo :
Sed variat, faciemque novat, naſcique vocatur

Incipere esse aliud, quàm quod fuit ante; morique
Desinere illud idem.

Croïez-moi rien ne perit dans le monde quelque vaste qu'il soit. Ce qui semble perir ne fait que changer & prendre une nouvelle forme. On dit qu'une chose naît quand elle commence d'être ce qu'elle n'étoit pas : on dit qu'elle meurt, quand elle cesse d'être ce qu'elle étoit.

L'ame, selon ce principe, ne pouvoit être tirée du néant : elle ne pouvoit être formée des corps : elle étoit donc éternelle. La préexistence des ames & la metempsicose, ou le passage successif d'une ame par plusieurs corps, sont des erreurs; mais des erreurs très-anciennes & très-répanduës. L'Auteur reconnoît que le systeme veritable de la création temporelle des ames n'a rien qui choque la raison, & qu'il est sujet à moins d'inconvenient que celui de la préexistence des ames; mais il assure que l'opinion qui tient les ames des bestes corporelles lui sem-

ble auſſi favorable au libertinage que difficile à concevoir. Il entreroit plus volontiers dans le ſentiment de quelques anciens Philoſophes qui ont cru que l'ame des bêtes n'eſt qu'une *irradiation ou une eſpece d'écoulement de la ſuprême ſource de la vie*; ou pour parler plus clairement, une operation de Dieu qui donne aux bêtes les mouvemens qu'une ame leur donneroit.

Il croit même qu'on peut ſuppoſer dans les bêtes des ames raiſonnables, qui ceſſent d'être quand le corps de la bête meurt. La volonté ſouveraine de Dieu eſt la regle de la durée des êtres: il les produit quand il lui plaît de s'en ſervir: il peut les anéantir quand ils lui ſont inutiles.

On peut remarquer dans cette hiſtoire de la Philoſophie une ſuite de revolutions aſſez bizarres. Deux opinions, l'une qui explique tout par des formes & des qualitez, l'autre qui les rejette & qui pour tout expliquer n'emploïe que la figure & le mouvement des corps, ſe ſont mutuellement diſputé l'Empire des Ecoles. Moſchus Phéni-

cien trouve les qualitez en possession, & met en vogue la Philosophie corpusculaire : Platon & Aristote retablissent les qualitez en honneur. Epicure leur fait préférer la Physique opposée : Aristote à l'aide des Arabes s'empare de toutes les Ecoles : Descartes & Gassendi l'attaquent, & leur parti prévaut de jour en jour.

Cette Bibliotheque choisie est du même goût que la Bibliotheque universelle. Le style de l'Auteur est plus coulant que pur : Son erudition plus étenduë qu'exacte : sa critique souvent judicieuse, toûjours hardie. On remarque un grand penchant à favoriser l'incredulité, un grand soin de justifier tous les Héretiques, & fort peu d'égards pour les grands hommes que l'antiquité Chrêtienne a le plus respecté.

ARTICLE CXVII.

TABULÆ ASTRONOMICÆ Ludovici Magni juſſu & munif. &c. Autore Philippo de la Hire Regio Matheſeos Profeſſore, &c. *Tables Aſtronomiques de M. Philippe De-la-Hire Profeſſeur Royal en Mathematique, faites & imprimées par l'ordre & la liberalité de Loüis le grand, &c...* A Paris chez Jean Boudot Imprimeur du Roy & de l'Academie Royale des Sciences. *in* 4°. *pag.*102.*Tab.*80.*planc.*4.

MOnſieur de la Hire, à qui le public eſt redevable de tant d'excellens Ouvrages, avoit fait imprimer en 1686. la premiere partie de ſes Tables Aſtronomiques, dans laquelle il n'y avoit que ce qui étoit neceſſaire pour le calcul des Eclipſes de Soleil & de Lune avec la poſition des principales Etoiles fixes, qui ſont viſibles ſur nôtre horizon. Il faiſoit toûjours attendre la ſeconde partie de cét ouvrage; mais les obſervations & les cal-

culs qui étoient neceſſaires pour executer le deſſein qu'il s'étoit propoſé dans la conſtruction de ſes Tables, l'ont empêché de la donner plutôt au public. Ces obſervations que Mr. De-la-Hire a faites pendant ſeize ans entiers depuis l'impreſſion de la premiere partie de ſes Tables l'ayant mis en état de faire quelques petites corrections à ce qu'il avoit déja donné & d'expliquer quelques irregularitez qu'il avoit obſervées dans les mouvemens de la Lune, il a jugé à propos de faire réimprimer la premiere partie avec la ſeconde, qui paroît dans cette Edition. Cet Ouvrage contient tout ce qui regarde le mouvement des planetes & des methodes aiſées pour en calculer les lieux de ces planetes & les Eclipſes de Soleil & de Lune. La maniere de faire le calcul des Eclipſes eſt tres ſimple, & elle ne demande point ce grand appareil de Tables qu'on voit ailleurs : mais elle roule preſque par tout ſur la reſolution d'une même eſpece de triangle rectiligne. On ne peut pas dire qu'il veüille impoſer au public en

faiſant convenir ſes Tables avec quelques exemples d'Eclipſes paſſées, puis qu'il n'en propoſe que de celles qui doivent arriver.

Ces Tables ont été conſtruites d'une maniere toute particuliere, car Mr. De-la-Hire dit qu'il ne s'eſt aſſujeti à aucun ſyſteme; qu'il a ſuivi ſeulement toutes les planetes dans un tres-grand nombre de leurs differentes poſitions à l'égard du Soleil & de la Terre, & que de toutes ces poſitions differentes il a tiré leur veritable mouvement. Cette voye lui a paru la meilleure de toutes. Ramus Profeſſeur Royal avoit eu cette même penſée pour la conſtruction des Tables Aſtronomiques. Il la propoſa à Tycho-Brahé en lui rendant viſite à Auſbourg en Allemagne; mais Tycho n'approuva pas cette propoſition, étant perſuadé que ces mouvemens des corps celeſtes devoient toûjours ſe calculer par des cercles engagez les uns dans les autres ſans ſe mettre en peine de reconnoître la nature des lignes, ou des orbites des planetes. Mais Mr. De-la-Hire eſt dans ce

ſentiment, que le mouvement d'un corps dans un liquide, ne peut s'expliquer exactement par tant de cercles les uns ſur les autres. Il dit que la plûpart des Aſtronomes accommodent ordinairement leur Syſtemes à trois ou quatre lieux obſervez pour chaque planete, comme ſi ce peu de points étoit ſuffiſant pour la determination d'une ligne courbe ; il faudroit, ajoûte-t'il, ſuppoſer que les obſervations qu'ils rapportent & ſur leſquelles ſont fondez leurs ſyſtemes, fuſſent fort exactes, & c'eſt dont on peut douter avec quelque raiſon ; car juſqu'à preſent, on n'avoit point d'obſervations qui fuſſent auſſi juſtes que celles dont Mr. De-la-Hire s'eſt ſervi dans la conſtruction de ſes Tables.

Il rapporte au long dans ſa Preface de quelle maniere il a fait ſes obſervations. Il dit qu'il fit placer en 1682. contre un des gros murs de l'obſervatoire Royal un grand quart de cercle dans le plan du Meridien, & qu'il fit beaucoup d'obſervations pour s'aſſurer de la veritable poſi-

tion de ce cercle dans le meridien, & même pour reconnoître si le limbe de ce cercle étoit exactement dans un plan. Il a fait une table particuliere des petites erreurs qu'il y a remarquées par observation, aprés l'avoir placé le plus justement qu'il pouvoit dans le meridien.

C'est sur le passage des Planetes par le meridien & sur leur hauteur meridienne qu'il a calculé leur veritable position, étant assuré d'ailleurs des refractions, & de l'obliquité de l'Ecliptique, & il les a toûjours comparées à l'étoile du grand chien appellée *Sirius*, & à l'Etoile de la *Lyre* qu'il voyoit à toutes les heures du jour, & même avec le Soleil à midy, connoissant exactement leur difference ascensionelle par le moyen des horloges à Pendule.

Ces horloges à Pendule dont il s'est servi étoient toûjours reglées de telle maniere qu'il pouvoit s'assurer d'une demi-seconde de tems dans ces passages, ce qui lui donnoit la position des astres à l'égard des uns des autres & de *Sirius* avec

une tres-grande justesse, puisque par ce moyen il ne peut pas se faire une erreur. Le quart du cercle Mural & les autres dont il se sert ont des Lunettes d'approche au lieu de pinnules, ce qui donne de tres-grands avantages dans toutes les observations Astronomiques. Mrs. Picart & Auzout ont été les premiers qui se sont servis en France de Lunettes attachées au quart de cercle, au lieu de pinnules.

Les deux nouvelles découvertes de l'invention des horloges à Pendule & des Lunettes d'approches au lieu de pinnules ordinaires sur les quarts de cercles & autres portions, & même sur les Micromettres Reticules, ont donné des moyens & des facilitez de faire des observations d'une justesse qui surpasse de beaucoup celles des Anciens; c'est pourquoy la pratique de l'Astronomie est tout-à-fait differente de celle qu'on trouve jusqu'apresent dans les Livres des Astronomes. Il y a près de cinquante ans qu'on se sert des Micrometres & des pendules. Mr. De-la-Hire s'est appliqué particu-

lierement après avoir expliqué l'usage de ses Tables, à d'écrire les instrumens qui sont necessaires pour les observations & qui sont apresent en usage. Il donne pour ces observations plusieurs methodes particulieres qu'il a trouvées par un long usage dans cet exercice comme d'un reticule général qui convient à tous les diametres du Soleil & de la Lune pour les observations des Eclipses & la maniere de faire ce reticule dont les filets sont du moins aussi déliez que ceux des vers à soye, sans qu'ils soient jamais en danger de se rompre ni de changer par les accidens exterieurs de l'air.

Il rapporte aussi dans ses manieres d'observer les Astres une maniere fort commode & tres-utile pour éclairer facilement & suffisament pendant la nuit les filets qui sont au foyer des lunettes, & qui font l'office de la Pinnule oculaire. Il couvre le verre objectif de la Lunette avec une toile de soye blanche, tissuë de filets fort déliez & mediocrement serrez; & parce moyen une chandelle un peu éloig-

née éclaire cette toile qui fait paroître ſur un fond blanc les filets de la pinnule fort diſtinctement & n'empêche pas qu'on ne voye l'aſtre fort clairement.

Il y a dans cét ouvrage pluſieurs Problemes tres-utiles, & quelques-uns fort curieux, qui regardent l'Aſtronomie. Ceux qui ſervent à regler les horloges à pendule ſur le vrai mouvement du Soleil ſont d'une grande utilité, & ſont fort ſimples, & fort commodes particulierement dans de longs voyages. Mr. De-la-Hire les avoit déja donnez au public en François, ſéparement avec une machine tres-ſimple qui montre les Eclipſes de Soleil & de Lune; & comme on n'en trouvoit point d'exemplaires parceque les P. P. Jeſuites qui les avoient fait imprimer pour la commodité de leurs Miſſionnaires, n'en avoient fait tirer que fort peu, il donne dans cét Ouvrage la conſtruction & l'uſage de cette machine qui eſt fort utile aux peuples de l'Orient, qui reglent leurs mois ſur le mouvement de la Lune, & qui font une attention

toute particuliere aux Eclipſes.

On trouve à la fin de ce Livre quatre planches en taille douce, dans la premiere on voit la conſtruction de toutes les parties des quarts de cercle qui ſervent aux obſervations; & de qu'elle maniere il faut les diviſer & les rectifier avec les demonſtrations des operations pour ſervir de réponſes à quelques objections qui avoient été faites ſur les pinnules à Lunette par de celebres Aſtronomes.

Dans un autre on repreſente une figure qui peut ſervir toute ſeule à la correction des obſervations correſpondantes qu'on fait devant & aprés midi pour regler les horloges ſur le vrai mouvement du Soleil en trouvant l'inſtant du vrai midi.

La troiſiéme eſt la figure de la machine des Elipſes ou les trois cartons ou planches de cuivre qui la compoſent ſont repreſentées les unes ſur les autres, ce qu'on ne pouvoit pas faire autrement dans une même figure. Mr. De-la-Hire a fait appliquer quelques-unes de ces machines au mouvement d'un

Horloge ordinaire qui par le moyen d'un ſeul pignon qui s'engraine dans une grande roüe, à laquelle tient l'*Index* ou Aiguile de la Machine, fait mouvoir cét Index d'un mouvement fort lent, par lequel on connoît les jours de la Lune avec leur rapport aux jours civils, & le tems des Eclipſes qui paroiſſent auſſi ſur cette Machine.

La derniere planche eſt une figure de la Lune avec des chifres de renvoi qui font connoître les noms qui ont été donnez à quelques taches des plus conſiderables par le R. Pere Riccioli & dont on ſe ſert ordinairement dans l'Academie pour marquer le paſſage de l'ombre de la terre dans les Eclipſes de la Lune: mais il faut pour faire ces obſervations avec juſteſſe, ſe ſervir d'une Lunette de 6. pieds environ & parce moyen on a ſouvent experimenté qu'on pouvoit connoître tres-juſtement les differences de longitude des lieux, où les obſervations de ces immerſions & emerſions des taches dans l'ombre & hors de l'ombre ont été faites avec

exactitude ſur des horloges bien reglées. Car ſi l'on fait pluſieurs de ces obſervations pendant la même eclipſe & qu'on prenne un milieu entre toutes les differences on aprochera ſi fort du vrai qu'il ſera tres-difficile qu'il y ait quelque erreur ſenſible.

ARTICLE CXVIII.

SUITE DE L'EXTRAIT DU Diarium Italicum.

A L'occaſion des grandes Urnes que Vacca dit qui furent trouvées dans une vigne proche la porte Latine, le Pere de Monfaucon fait remarquer, que quand Vacca parle de grandes Urnes, il faut entendre des Urnes longues dans leſquelles on enfermoit les corps entiers; car celles où l'on mettoit les cendres, n'avoient pas plus d'un pied de l'argeur & de profondeur.

L'Egliſe de S. Sebaſtien eſt une des plus fameuſes de Rome. Elle eſt dans la voye Appienne à deux mille de

de la ville. C'eſt là où eſt le Cimetiere de Callixte, ſi connu par les milliers de Martyrs qui y ont été enterrez. Le Pape Innocent XII. d'heureuſe memoire, fit preſent au grand Duc de la Chaire de pierre de S. Eſtienne Pape & Martyr. Son Alteſſe Royalle, la fit porter à Florence pour la mettre dans ſon cabinet, comme une des plus rares & des plus précieuſes pieces de ſes antiquitez. Un homme de qualité de Rome s'étant engagé avec toute ſa famille dans les voyes ſouterraines de ce Cimetiere s'y perdit : C'eſt ce qui a obligé de les murer à une certaine diſtance. Un de nos François dit dans ſes Memoires, qu'il y fut égaré plus de cinq heures avec quelques perſonnes de ſa compagnie, & que s'ils n'euſſent trouvez des ouvriers qui en tiroient des corps, ils étoient en danger de perir.

Les tours qui ſont aux murs du Cirque de Caracalla donnent occaſion au P. de Monfaucon de faire remarquer qu'il n'y avoit que les gens de la premiere qualité à qui on donnoit de ces tours pour voir les courſes

de chevaux, & qu'elles passoient aux enfans comme un heritage. Vacca raconte ce qu'il apprit un jour d'un cabaretier qui demeuroit auprès du Cirque. Un homme vint un jour lui demander du feu. La nuit suivante ce même homme revint avec trois autres en ce cabaret. Ils souperent ensemble: les trois qu'il avoit amenez ne dirent pas un mot pendant le repas, après lequel ils sortirent tous. Six jours de suite ils firent la même chose. Le cabaretier commença à se defier il les suivit dans un clair de lune, & il s'apperçut qu'ils descendoient dans des lieux souterrains auprès du Cirque. Dés le matin il en avertit les Magistrats, qui se transporterent aussi-tôt sur le lieu. Ils ne trouverent personne: ils virent seulement la terre remuée, & furent surpris qu'en six jours de tems si peu de gens eussent pû creuser une fosse si spatieuse. Au fond de la fosse ils virent les outils dont ils s'étoient servi & des fragmens des vaisseaux de terre tout nouvellement cassez. On croit qu'ils trouverent un tresor. Vacca dit que les

trois qui ne parloient pas étoient infailliblement Goths. Du tems de Vacca les Romains appelloient Goths tous ceux qui venoient à Rome des païs Septentrionaux. Le peuple est encore aujourd'hui persuadé qu'il y a des tresors immenses cachez dans Rome, & qu'il n'y a que ceux qui sont au delà des Alpes qui puissent les decouvrir ; ou parce qu'ils ont plus de commerce avec le demon que les Italiens, ou parce que leurs Ancestres qui ont caché ces tresors, leur ont laissé les marques des lieux où ils les ont enterrez. Il y a des gens d'esprit qui sont dans cette superstitieuse opinion, & qui raportent des histoires pour l'appuïer.

Il y a beaucoup de restes de tombeaux dans cette voye Appienne. Ciceron en parle dans ses Tusculanes. On en decouvrit un fort extraordinaire dans un fonds de la terre du Monastere de sainte Marie la neuve sous le Pontificat d'Innocent VIII. Il étoit de marbre avec son couvercle aussi de marbre, & scellé de plomb. Dans ce tombeau

on trouva le corps d'une jeune fille d'environ 12. ou treize ans, dans un beaume d'une odeur merveilleuſe. Sa coëffure étoit d'or, on voyoit des cheveux d'or au tour du front. Les jouës étoient charnuës & vermeilles, les yeux & la bouche entr'ouverts. On faiſoit aiſément ſortir la langue de la bouche, & elle ſe remettoit auſſitôt à ſa place. Les bras étoient flexibles comme ceux d'une perſonne vivante. Elle fut expoſée quelque tems : l'air luy changea la couleur, elle devint noirâtre; mais il n'y eut point d'autre changement. Le Pape la fit enterrer dans un lieu ſecret.

Les bains d'Antonin Caracalla ſont ſur la voye Appienne; mais au dedans de la ville : ils ont été donnez aux Peres Jeſuites pour leur Seminaire. Le temple de Minerve n'eſt pas loin de là. Dans les tables de Bellori il eſt repreſenté; comme un quarré oblong avec une colonnade aux deux côtez. C'eſt la forme de ces temples qu'on appelloit *peripteron*, ou temples ailez.

L'Egliſe de Sainte Sabine eſt ſur

le mont Aventin. C'eſt l'une des plus anciennes de Rome. Il y en a qui croyent que Conſtantin la fit bâtir. Une vieille Inſcription qui eſt au bas de l'Egliſe, porte que ç'a été un certain Pierre d'Illyrie ſous le Pontificat de Celeſtin premier. On trouve cette Inſcription avec d'autres Inſcriptions imparfaites qui ont été tirées de-là. Il eſt ſurprenant combien il ſe rencontre de fautes dans les anciennes Epitaphes des Chrétiens. Il y en a où à peine trouve-t'on un mot de bien ; tant les ouvriers étoient ignorans & malhabiles. Vghellus a fait imprimer l'Epitaphe de Hugue le Cardinal dans ſon 1. t. p.86. Il y manque un vers & pluſieurs mots y ſont corrompus: elle eſt ici entiere & corrigée. Vacca raconte que du tems de Pie IV. au pied du Mont-Aventin, dans les carrieres d'où l'on tire du Tuf, on découvrit une eſpece de petite chapelle. Il n'y avoit ni porte, ni fenêtre : On y deſcendoit par le haut. Le pavé étoit d'agathe & de cornaline. Les murs étoient revêtus de

bronze doré avec des medailles habilement enchaſſées. Il y avoit des baſſins & des vaſes de cuivre pour les ſacrifices. On trouva auſſi dans le même endroit un vaſe d'albatre jaune, large de quatre palmes & demie, haut de ſix, moins épais qu'un vaſe de terre, en ſorte que quand on mettoit dedans quelque lumiere, il étoit tout tranſparent. Ce vaſe étoit plein de cendres. Le Cheval & le Lion de marbre qui ſont au Capitole furent trouvez ſous le Pontificat de Paul III. dans l'eau d'un moulin hors la porte S. Paul. C'eſt l'ouvrage de quelque habile maître.

Il y a beaucoup de raretez dans la place du Capitole. La ſtatuë equeſtre de M. Aurele n'a point été fonduë comme quelques-uns ſe ſont imaginé, elle a été faite au marteau & au ciſeau. La Colomne Milliaire qui eſt au pied du Capitole fut trouvée du tems de Vacca. Comme on creuſoit au Mont-Trapeius on découvrit des puits dont les Romains ſe ſervoient en tems de ſiege. Pluſieurs ſont perſuadez que de la ma-

niere qu'ils ſont faits, c'étoit auſſi pour empêcher les tremblemens de terre. Quoy qu'en diſe Nardinus il y a grand fondement de croire que les reſtes de bâtimens qu'on voit en deſcendant du Capitole vers le Marché, ſont du temple de la Concorde. L'Autheur parle ici du fameux Marforio. Il donne l'étimologie de ce nom, & rapporte en quel tems cette ſtatuë fut placée où elle eſt. Le temple de la Concorde dont on voit les reſtes aſſez près de l'Egliſe de S. Côme, étoit un des plus vaſtes & des plus magnifiques Temples de l'ancienne Rome. Il avoit trois cent pieds de long, deux cent de large. Il étoit ſoûtenu de huit piles, & à chaque pile il y avoit une Colomne de marbre blanc d'une hauteur prodigieuſe. Il reſtoit encore une de ces Colomnes en cet endroit. Paul V. la fit porter à la place Sainte Marie Majeure, & fit mettre deſſus l'image de la Sainte Vierge en bronze. Ce temple avoit été enrichi des dépoüilles de celui de Jeruſalem. Tout le dedans étoit revêtu de Tables de bronze doré. Dans le tems

des guerres chacun y portoit ce qu'il avoit de meilleur : C'eſt la raiſon pourquoy l'incendie de ce temple qui arriva ſous l'Empereur Commode, cauſa des pertes inconcevables à pluſieurs particuliers. On voit ſur des Medailles de Veſpaſien le Portique de ce Temple. Ce ſont ſix Colomnes d'ordre Jonique. Aulu-Gelle dit qu'il y avoit une Bibliotheque en ce temple ; & Pline fait mention de la fameuſe ſtatuë du Nil que Veſpaſien y avoit fait mettre, & qu'il avoit dediée à Auguſte à l'occaſion de l'accroiſſement du Nil.

L'Arc de Tite eſt le plus Ancien de ceux qu'on voit à Rome. Les bas reliefs en ſont merveilleux. Dans l'un l'Empereur Tite eſt repreſenté ſur un char de triomphe, précedé de ceux qui portent les faiſſeaux, accompagné de gens de guerre. De l'autre côté de l'arc on voit les dépoüilles du Temple de Jeruſalem portées en triomphe. On explique ici ce que c'eſt que la Tour Chartulaire qui étoit élevée ſur l'arc même.

Dans la vallée qui est entre le Mont-Palatin & le Mont-Aventin, il reste encore des vestiges du grand Cirque qui passoit autrefois pour l'un des plus beaux edifices de Rome. Sa longueur étoit de 2187. pieds, sa largeur de 960. Du côté de la piscine publique il se terminoit en rond: du côté du Tibre, il étoit fermé par un bâtiment droit. C'étoit là qu'étoient les loges des chevaux pour la course. Il y avoit aussi un grand Canal qu'on nommoit l'Euripe, sur lequel se representoient les Combats de Vaisseaux. Trois cent mille personnes pouvoient avoir place dans ce Cirque. Au milieu du Cirque étoit un petit Temple du Soleil avec sa Statuë & celle de plusieurs autres divinitez. C'est dans le grand Cirque que furent trouvez les deux Obelisques que Sixte V. a fait poser, l'un à la place de S. Jean de Latran, l'autre à la place de Sainte Marie del populo.

Quoy que l'espace du Mont-Palatin soit petit & serré, cependant on y avoit bâti plusieurs Temples des faux Dieux. Celui d'Appollon

étoit le principal. Les Livres des Sybilles étoient conſervez ſous le pied d'eſtal de la ſtatuë d'Apollon. Sous le portail de Sainte Marie *in Coſmedin* on voit une grande pierre ronde avec cinq trous diſpoſez comme ſi on eût voulu marquer deux yeux, deux narines & la bouche. On l'appelloit *la bocca della verita.* Pluſieurs ſe ſont embaraſſez à chercher à quoy ſervoit cette pierre. Monſieur Roſtgaard Danois s'apperçût qu'à la Chancellerie il y en avoit une toute ſemblable par où tomboient les eaux de pluye dans un égoût. C'eſt ainſi que ſur les choſes les plus triviales, on fait quelquefois de grandes conjectures.

L'opinion commune eſt qu'Alexandre eſt repreſenté par les deux hommes qui tiennent les deux beaux chevaux qui ſont dans la place de *Monte-Caballo*, & qui ont donné le nom à cette place. L'Inſcription qui eſt au bas détruit ce ſentiment. Sous l'un on lit que c'eſt l'ouvrage de Phidias, & ſous l'autre que c'eſt l'ouvrage de Praxitelle. Ou ces figures ne repreſentent point

Alexandre, ou l'ouvrage n'eſt point de ces habiles Sculpteurs qui ont vêcu long-tems avant Alexandre. Ces deux ſtatuës furent apportées à Rome par l'Empereur Conſtantin qui les fit mettre dans ſes bains. Vacca prétend qu'elles étoient à Rome devant la maiſon de Neron, & que c'eſt de là que Conſtantin les fit tranſporter. Cet Auteur raconte qu'un de ſes amis faiſant creuſer à *Monte-Caballo*, après avoir trouvé pluſieurs morceaux de marbre avec leurs Chapiteaux, des reſtes de voutes, on apperçût un endroit qui étoit muré d'une maniere fort groſſiere. Lors qu'on l'eût debouché, on vit deux caveaux pleins d'oſſemens. Vacca y entra avec ſon ami, & ils enfoncerent juſqu'aux genoux dans la pouſſiere en laquelle ces corps ſe reduiſoient, dès qu'on les touchoit.

On raconte ici une avanture aſſez plaiſante arrivée à Michel-Ange. Le vigneron d'Horace-Muti trouva un treſor en travaillant à la vigne, & ſe ſauva avec les Medailles d'or & les pierres précieuſes qui le compo-

ſoient. Muti étant allé à ſa vigne demanda le vigneron, & inſenſiblement il arriva à l'endroit du Treſor. Il y vit des vaſes de cuivre & des chaudieres briſées. Ayant foüillé plus bas il découvrit des pieces d'or. Cela lui fit connoître que ſon vigneron l'avoit volé. Il fit avertir les Officiers de la Monnoye que ſi on leur portoit des pieces d'or ou des pierreries, ils arrêtaſſent ceux qui en ſeroient chargez. Dans ces entrefaites Michel-Ange envoya un de ſes domeſtiques changer à la Monnoye de vieilles pieces. Le valet fut mis en priſon, & dans l'interrogatoire il dit que c'étoit Michel-Ange qui l'avoit chargé de cette commiſſion. Le Juge envoya prendre Michel-Ange, qui ne fit que plaiſanter quand il fut interrogé. Des Cardinaux ayant ſçû l'affaire, s'employerent pour le faire ſortir. Muti apprit ſur ces entrefaites qu'on avoit vû ſon vigneron à Veniſe. Il y court, mais le vigneron avoit déja donné toutes ſes richeſſes à la Republique, qui l'avoit fait Citadin, & lui avoit aſſigné une

pension. Muti s'en plaignit au Senat dont il n'obtint autre chose que les frais de son voyage.

On voit ici la figure d'une Idole qui fut trouvée dans cette vigne. Elle étoit de marbre blanc, haute de 5. palmes, posée sur un pied d'estal. Elle avoit le corps d'un homme & la tête d'un lion. Elle avoit les deux pieds sur un globe, d'où il sortoit un serpent qui lui enveloppoit le corps, & lui mettoit sa tête dans la bouche. Elle avoit les deux mains sur la poitrine, & tenoit une clef de chacune. Elle avoit quatre aîles aux épaules dont les deux avoient la pointe en haut & les deux autres la pointe en bas. Au tour de l'Idole en bas étoit un cercle garni de petites lampes de terre qui avoient toutes le bec tourné vers elle. Le P. de Monfaucon croit que c'est le Dieu Mitras.

Le Monastere des Chartreux merite d'être vû. Il est bâti où étoient les bains de Diocletien. L'Eglise & le Cloître sont du dessein de Michel-Ange. La Bibliotheque Barberine est la plus nombreuse qu'il y ait à

Rome l'Auteur s'attendoit d'y trouver plus de Manuſcrits Grecs. Il en trouva beaucoup chez les Peres de S. Baſile. Le R. P. Pierre Mennitius Superieur General de cet Ordre les a fait apporter des Monaſteres de Calabre où ils ſe perdoient. Il a auſſi ramaſſé un bon nombre de Chartres Grecques que le P. de Monfaucon a copiées. Le bas relief qui eſt ſur la porte de la vigne Ludoviſia eſt curieux. L'Auteur l'a fait graver, & il croit que tout ce qui y eſt ſe doit rapporter à M. Aurele le Philoſophe.

Après une petite deſcription de la vigne Borgheſe, qui eſt ce qu'il y a de plus beau non-ſeulement dans Rome mais dans toute l'Italie, l'Auteur rapporte ce qu'il y a de curieux dans l'Egliſe des Peres Minimes de la Trinité du mont. Douze Cardinaux, pluſieurs Princes, beaucoup d'Evêques & autres perſonnes de diſtinction y ont choiſi leur ſepulture. Le celebre Muret y eſt enterré, & on voit dans ce Journal deux Epitaphes qu'on lui a faites. Ce qu'il y a de plus rare dans cette Egliſe eſt la deſcente de croix pein-

te en fresque par Daniel Volateranus, qui a mis sept ans entiers à peindre la Chapelle, & qui a exprimé en un coin de son Tableau la jalousie que les autres peintres avoient conçûë contre son ouvrage.

Le quartier de Rome où il y a de plus beaux Palais & de plus belles Maisons, est celui de Saint Laurent *in Lucina.* On l'appelle ainsi, parce qu'il a été bâti dans le Temple *Junonis Lucinæ.* D'autres croyent que c'est le nom de la Noble Matrone qui a fait bâtir cette Eglise. La premiere opinion est la plus vrai-semblable. Le Cardinal de la Rochetaillade Archevêque de Roüen a fait reparer cette Eglise. Le Palais Chiggi occupe tout un côté de la place Antonine. La Bibliotheque est belle & curieuse. On dit qu'on y garde les Memoires du Pontificat d'Alexandre VII. qui étoit de cette famille. De l'autre côté est le Palais du Cardinal Imperiali qui considere beaucoup les gens de Lettres. Vis-à-vis du palais Chiggi est celui de D. Livio Odescalchi. Son Cabinet passe pour l'un des plus rares

d'Italie. Il y a une Agathe de cinq poulces de long & de trois de large, ſur laquelle Alexandre & Olympias ſont repreſentez avec toute la beauté & toute la delicateſſe imaginable. Le P. de Monfaucon a fait graver ici une Agathe qu'il a eû long-tems entre les mains depuis ſon retour. Elle paſſe en beauté celle de D. Livio. M. Antoine & Cleopatre y ſont repreſentez à demi-corps. Les viſages parlent, tant ils ſont bien travaillez, particulierement celui de M. Antoine : les figures ont un poulce de relief. La Chartre qui eſt dans les Archives des R.R. P.P. Auguſtins decide la conteſtation des Antiquaires ſur l'origine du nom de *Monte-Citorio* : Elle eſt rapportée ici. Il n'y a point de curieux qui ne ſçache ce que c'eſt que le Pantheon, & qui n'en ait vû les deſcriptions. Les ſeize colomnes du portique qui ſont de marbre granite d'Egypte & de l'Iſle d'Elbe, ſont ſi extraordinaires pour la groſſeur, que quelques-uns ſe ſont imaginez que c'étoit pluſieurs morceaux de marbre ſi-bien joint en-

ſemble par un ciment ou un maſtic, qu'ils paroiſſoient ne faire qu'un ſeul bloc. D'autres ont crû qu'on avoit autrefois le ſecret de fondre les pierres. Suetone renverſe ces opinions en rapportant que ces Colomnes ont été apportées de la Thebaïde & de l'Egypte à Rome.

Du tems de Jule III. on trouva en la ruë des Cordiers dans un mur mitoyen une ſtatuë de Pompée de 10. pieds de long poſée en travers; les pieds dans la maiſon de celui qui l'avoit trouvée, la tête dans l'autre maiſon. Chacun des voiſins prétendit que la Statuë lui appartenoit. Celui qui l'avoit découverte prétendoit qu'on ne pouvoit pas la lui diſputer : celui qui avoit la tête ſoûtenoit qu'ayant la principale partie, le reſte devoit ſuivre. Il y eût procès intenté; le Juge mal-habile ordonna que la Statuë ſeroit partagée. Le Cardinal Capo di ferro ayant appris ce jugement, en donna promptement avis au Pape, qui envoya ſur le champ quinze cent écus à partager entre les deux parties, & fit preſent de la Statuë au Cardinal.

C'eſt de Vacca qu'on tient cette hiſtoire. Le Palais du Marquis *de Maximis* eſt tres-conſiderable. Il eſt riche en peintures & en ſtatuës. Le tableau ou le tombeau d'Ovide qui étoit dans la voye Flaminienne eſt repreſenté avec toutes les figures au naturel, eſt fort curieux. Dans le Palais *de Maximis* en 1470. on imprima pour la premiere fois le Livre de ſaint Auguſtin de la Cité de Dieu, & la Bible l'année ſuivante, à la fin de laquelle on voit les noms des Imprimeurs & l'année. Martinellus dans ſa *Roma Sacra* dit que dès l'an 1455. ſous le Pape Nicolas V. Rome admira l'invention de l'Imprimerie, que les ouvriers dont nous venons de parler y avoient apportée. Si cela eſt, ce n'eſt point Pierre Schoeffer & Jean Fuſt de Mayence qui en ſont les inventeurs. L'Auteur du Journal a vû dans le Cabinet de M. de la Thuilliere à Rome une edition de Lactance faite dans le Monaſtere de Sublac en 1461. Ce qui confirme le ſentiment de Martinellus : & ce qui donne ſujet de croire qu'il y a de la flatterie

dans ce que Jean Evêque d'Aleri écrit à Paul II. que c'eſt ſous ſon Pontificat qu'on a commencé d'imprimer à Rome. On laiſſe cette difficulté à la recherche curieuſe des Sçavans.

Le P. de Monfaucon rapporte icy ce que Vacca raconte avoir été trouvé de rare quand on creuſa les fondemens du Palais Farneſe. Auprès de la Colomne Trajane on trouva pluſieurs morceaux de ſculpture qui reſſembloient fort à ce qu'on voit à l'arc de triomphe de l'Empereur Conſtantin. Vacca qui examina ces reſtes reconnut qu'ils étoient de la même main que la colomne Trajane; & il fut perſuadé de ce que pluſieurs ne diſoient que par conjecture, que l'arc de Conſtantin a été conſtruit des reſtes de ces quatre colonnades, qui étoient au tour de la grande colomne, à chacune deſquelles il y avoit un arc. Il eſt conſtant que les bas reliefs de l'arc de Conſtantin repreſentent l'hiſtoire de Trajan. Du tems de Conſtantin l'art de la ſculpture étoit bien dechu, & n'atteig-

noit point à la beauté de ces bas reliefs. L'inſcription de la Colomne Trajane eſt effacée en pluſieurs endroits. Le P. de Monfaucon l'a tirée entiere de l'Anonyme du 9. ſiecle. On rapporte icy les raretez qui ſont dans le Palais du Cardinal de Boüillon parmi leſquelles il y a pluſieurs inſcriptions ou Epitaphes de la famille *Cæſennia*. Le tombeau de cette famille avoit 30. pieds de long. Ce que Vacca dit des bains d'Agrippa eſt tout à fait conforme à ce que Dion & Pline en ont écrit.

Le tombeau d'Hadrien qu'on nomme aujourd'hui le Château ſaint Ange étoit le plus bel édifice qu'il y eût dans Rome ; ſi l'on en excepte le Capitole, qui paſſoit pour une des ſept merveilles du monde, comme il paroît par un manuſcript grec du 13. ſiecle, qui eſt dans la Bibliotheque de Mr. Baluze. Il y a tant de deſcriptions de l'Egliſe de S. Pierre & du Vatican que l'Auteur du Journal a cru qu'il n'en devoit rien dire. Il ſe contente de rapporter quelques ſingularitez que Vacca dit qui furent trouvées dans les fondemens

du Vatican ou aux environs. Ensuite il passe à la Bibliotheque Vaticane. Il decrit le lieu, il parle du nombre des livres soit manuscripts, soit imprimez, & ne dit qu'un mot de Belvederes: Ceux qui voudront voir des descriptions entieres de la ville de Rome pourront consulter les Auteurs dont le P. de Monfaucon donne icy la liste. Il a fait imprimer dans son Journal l'Anonyme qui a écrit des merveilles de la ville de Rome : c'est un Auteur du 13. siecle, sur lequel il a fait quelquelques notes.

Dans le voyage que l'Auteur du Journal fit à Naples , il decouvrit plusieurs raretez, soit pour les antiquitez, soit pour les livres. Il a fait graver un bas relief fort beau qui étoit autrefois dans le bourg de Saint Felix , & qui est presentement au tombeau de la famille de *Sanfelice.* Le lac Lucrin est presque à sec présentement & rempli de terre. Il y a là dessus une Relation Italienne faite par des personnes qui ont vû comme la chose est arrivée. Le P. de Monfaucon l'a mise en Latin. Il

parle de ce qu'il a vû à Capouë & au Mont-Caſſin. L'Abbé de cette maiſon avoit autrefois de grands privileges. Il pouvoit annoblir ſes ſujets, lever une armée. Pluſieurs Evêques du Royaume de Naples ſe faiſoient un honneur d'être les grands Vicaires de l'Abbé du Mont-Caſſin. Tout cecy eſt prouvé par des extraits de Chartres.

Le P. de Monfaucon s'étend bien au long ſur ce qu'il a vû à Florence dans la Bibliotheque de S. Laurent, dans celle du grand Duc, dans les cabinets des particuliers. Il a recueilli auſſi pluſieurs inſcriptions dans le Palais *Rodulphiorum* qui eſt ſur le chemin *Maggio*, qu'on appelle le chemin de Florence. Il vit à Bologne le fameux Pentateuque Hebreu qui eſt chez les Dominicains. C'eſt une fable qu'il ait été écrit de la propre main d'Eſdras ; mais il eſt fort ancien ; & ce manuſcript ſert à refuter ceux qui croyent qu'il n'y a point de Bibles manuſcrites avant quatre cents ans.

A Verone le Comte Moſcardi à un cabinet fort curieux. On voit

dans le Journal ce que l'Auteur y a remarqué de plus rare. A l'occasion de certaines pierres dures qui sont dans ce cabinet, & qu'on assure avoir été formées & lancées par le tonnerre, le P. de Monfaucon raconte ce que Mr. de Cocheret Gentilhomme Normant trouva dans une de ses terres du Dioceze d'Evreux. C'étoit un tombeau de pierre dans lequel il y avoit plusieurs corps. Sous la tête de ces morts il y avoit de ces sortes de pierres dures, & à côté des corps, des haches de pierre de même nature. Les medailles du R. P. Catanei de Mantoüe sont très-belles & très-rares. Le Palais du Duc de Parme est d'une grande beauté : de tous les theatres qui restent en Italie il n'y en a point qui égale celuy qu'on voit en ce Palais. Le P. Pedrozzi Jesuite donnera bientôt au public la description du cabinet de ce Prince. Il y aura six Volumes in folio. Le P. de Monfaucon ne vit à Turin que Mr. l'Abbé Mezabarba, qui doit bientôt faire imprimer l'Ouvrage posthume de Mr. le Comte Mezabarba son pere sur les

medailles Grecques. Ces Meſſieurs ſont connus de tous les gens de Lettres.

A la fin de ce Journal on trouve les differentes leçons que l'Auteur a recueillies de pluſieurs manuſcrits des Prologues de l'Hiſtoire de Troge Pompée, avec les ſçavantes notes que Mr. l'Abbé de Longuerue a faites ſur ces variations. Le P. de Monfaucon promet pluſieurs autres Volumes qui contiendront les pieces non imprimées qu'il a rapportées d'Italie. Son diſcernement & la grande connoiſſance qu'il a des livres & de tout ce qui regarde l'antiquité, doit donner de l'impatience aux ſçavans pour voir ce qu'on leur promet icy.

ARTICLE CXIX.

DICTIONAIRE ROYAL François & Anglois par M. Boyer. A la Haye chez Henry Van-Bulderen 1701. *deux Tomes in* 4°.

CE Dictionnaire eſt composé de deux parties. La premiere contient

tient le François rendu en Anglois, & la seconde l'Anglois expliqué en François. Mr. Boyer a tiré le François des Dictionnaires de Richelet, de Furetiere & de Tachard, & sur tout du Dictionnaire de l'Academie Françoise. Il s'est aussi servi des remarques de Vaugelas, de celles de Menage & de Bouhours. Pour ce qui regarde l'Anglois, M. Boyer n'a pas eu de si grands secours. Les Anglois n'ont point encore fait de Dictionnaire qui soit complet. Il est vrai qu'on trouve en divers Auteurs des Materiaux pour cela, & en assez grande abondance. Mais ces Materiaux n'ont pas encore été rassemblez. L'auteur ne se vante pas d'avoir ramassez tous les termes d'une langue aussi riche qu'est la Langue Angloise. Il reconnoît que ce travail est au-dessus de ses forces. Pour pouvoir en venir about, il faudroit que plusieurs personnes se joignissent ensemble. Mr. Boyer à l'exemple de Mrs. de l'Academie Françoise, s'est borné aux termes qui entrent dans la conversation & dans l'usage ordinaire. Comme cet

Auteur eſt né François il n'a pas voulu ſe fier à ſes ſeules lumieres ſur les expreſſions Angloiſes qui étoient douteuſes. Il ne leur a donné place dans ſon Dictionnaire, qu'après avoir pris ſur cela l'avis de pluſieurs habiles Anglois.

ARTICLE CXX.

LETTRE A MONSIEUR Bayle.

C'Eſt à vous, Monſieur, que je demande juſtice d'un Mr. Tollius. Je vous la demande comme à un Critique que les ſçavans reconnoiſſent volontiers pour arbitre. J'ai lû depuis quelques jours un livre de cet Auteur imprimé en 1696. qui a pour titre, *Jacobi Tollii inſignia itineris Italici.* Parmi quelques pieces anciennes que contient ce Livre, on trouve à la page 178. & ſuivantes le Teſtament de Theodore Studite en Grec, avec une verſion Latine. Mr. Tollius a eu raiſon de la traiter d'infidelle & de puerile. En effet le traducteur paroît avoir eû moins de ſoin d'expliquer le Grec que de ren-

dre ſon Latin inexplicable : il s'eſt plus appliqué à chercher des mots Latins extraordinaires qu'à s'inſtruire du ſens des mots Grecs. Il eſt ſurprenant que l'Auteur Hollandois ait pris une verſion de ce ſtyle pour l'ouvrage du Pere Sirmond. Il avoüe dans ſon jugement ſur la piece dont il s'agit, qu'il a lû pluſieurs écrits de ce grand homme : Comment n'a-t'il pas ſenti la difference de cette Latinité obſcure, affectée ; d'avec le ſtyle toûjours clair, ſimple avec nobleſſe, élegant ſans affectation, du Pere Sirmond ? La veritable verſion que ce Pere a fait du Teſtament de Theodore Studite fut imprimée la même année qu'à paru le Livre de Mr. Tollius dans la belle Edition des ouvrages du P. Sirmond faite à l'Imprimerie Roïalle en cinq Tomes in folio par les ſoins du Pere de la Baune Jeſuite : mais elle avoit déja paru dans le Tome IX. des Annales de Baronius à l'année 826. nombre 50. Celle que nôtre Critique attribuë au Pere Sirmond avoit auſſi paru dès l'année 1602. ſous le nom de ſon veritable

Auteur Jean Livineius, avec quelques autres Ouvrages de Theodore Studite dans un gros in 12. imprimé à Anvers chez la veuve de Bellerus. Mr. Tollius n'a-t'il pas bonne grace de s'écrier qu'il a connu trop tard que le docte Jesuite ne sçavoit ni Grec ni Latin, & que l'estime qu'on a pour lui n'est fondée que sur la prévention? Il est vrai qu'il nous permet de ne pas suivre sa décision & même de la mépriser. Conseillez-lui, Monsieur, s'il vit encore, de laisser à d'autres cette partie de la Critique qui demande un goût delicat pour la difference des styles, & de tourner ses études du côté de la découverte singuliere qu'il a faite sur les fables anciennes. Il prétend qu'elles sont toutes autant d'Enigmes sous lesquelles les *Adeptes* ont caché le secret de la pierre Philosophale. Vous avez lû ce qu'il publia en 1687. sous le titre *de fortuita*. S'il suit vôtre avis, ses travaux serviront au moins à réjouïr le public.

Je me souviens en finissant cette Lettre que l'idée de Mr. Tollius

dans ses *études fortuites* étoit déja venuë dans l'esprit d'un Medecin Allemand nommé Michel Mayer & du Chancelier de Bavieres George Hervart, fameux par beaucoup d'autres opinions peu ordinaires : cependant Monsieur je ne crois pas cette découverte assez considerable pour que je sois obligé d'en restituer l'honneur à son premier inventeur.

ARTICLE CXXI.

*MONSIEUR JOBLOT PROFESSEUR en Mathematique nous a déja donné * dans les Memoires du mois d'Octobre 1702. l'explication de quelques proprietez des Miroirs. Voici plusieurs nouvelles observations qu'il y ajoute. Pour les mieux entendre, le Lecteur doit prendre la peine de relire celles qui avoient été données les premieres.*

Construction d'un nouveau miroir avec l'explication de ses proprietez.

SI sur l'une des surfaces d'une glace de verre d'un pied de lon-

* *page 267.*

gueur, & d'environ neuf pouces de hauteur, on fait faire ſept pans ou ſept facettes égales entre-elles, formant chacune la figure d'un quarré long, dont le plus grand côté ſoit de huit ou neuf pouces de hauteur & d'environ vingt lignes de largeur; & qu'on faſſe étamer la glace du côté des facettes, qui doivent faire entre elles des angles trés-obtus comme de 170. ou environ; l'on aura un miroir dont voici les principales proprietez.

1°. Si on couvre de quelque corps opaque toutes les facettes de ce miroir, à la reſerve de celle du milieu, on y verra ſa repreſentation de même qu'on la verroit dans un miroir ordinaire. Ce qui montre combien on ſe trompe ordinairement, lors qu'on croit que la largeur de nôtre repreſentation meſurée ſur la ſurface des miroirs plans, eſt égale à la largeur de nôtre viſage.

2° Si l'on regarde de prés dans la facette du milieu de ce miroir (qu'on ſuppoſe maintenant tout decouvert, & ayant ſa longueur parallele à l'horiſon) le viſage y pa-

roîtra beaucoup plus large & plus racourci qu'il ne paroît dans les miroirs ordinaires. Et même il y a une diſtance mediocre, laquelle étant bien obſervée on ſe croit voir dans la facette du milieu ayant quatre yeux, quoi qu'on ne remarque qu'un nez, une bouche & un menton.

3°. Mais ſi l'on s'éloigne de ce miroir, les images y ſeront vûes autant de fois qu'il y a de facettes, en conſervant dans les yeux & dans toutes les autres parties du viſage, une ſituation naturelle, ce qui n'arrive pas, lors qu'on tourne le miroir de façon que ſa diagonale ſe trouve perpendiculaire à l'horiſon; car alors les yeux d'un même viſage s'y voïent placez obliquement.

4°. Maintenant, ſi l'on donne à ce miroir une ſituation qui faſſe que ſes plus longs côtez ſoient à peu près perpendiculaires à l'horiſon, le viſage y ſemblera alongé & retreci. Et quand on s'y regardera de près, on n'y remarquera que deux yeux, un nez & une bouche. Mais à meſu-

re qu'on s'éloignera de ce miroir ; les yeux, les nez, les bouches, & les mentons s'y verront multipliez, d'une quantité proportionnée à celle des facettes du miroir.

5°. Si on s'éloigne d'une chandelle allumée d'environ cinq ou ſix pieds, en regardant cette chandelle dans le miroir, & fort obliquement par rapport à ſa ſurface, on l'y verra repreſentée un grand nombre de fois.

Il y a quelques autres proprietez de ce miroir, qu'on n'a pas jugez à propos de rapporter ici, afin de laiſſer aux curieux le plaiſir de les découvrir.

Nouvelles obſervations ſur la multiplication des images que l'on apperçoit, en regardant une bougie allumée dans des glaces de verre qui ne ſont point étamées.

1°. Si on reçoit fort obliquement les rayons de la lumiere d'une bougie allumée, qui ſe reflechiſſent à la rencontre d'une glace de miroir qui n'eſt point étamée, on la verra juſ-

qu'à cinq ou 7. fois ; & ces images changeront de ſituation en changeant celle de la glace ou de l'œil. Ce qui vient apparemment de diverſes inégalitez d'élevations qui ſont aux ſurfaces de cette glace, comme on l'a déja dit. *

2°. Si on met deux de ces glaces l'une ſur l'autre, en ſorte qu'elles ſe touchent, & qu'on y regarde comme on vient de le dire, une bougie allumée, les repreſentations s'y multiplient encore plus que dans l'experience précedente.

3°. Si entre ces deux glaces, & vers les deux extremitez qui ſe touchent, on y inſere quelque corps de trois ou quatre lignes d'épaiſſeur & de moins de largeur, afin qu'il couvre peu d'étenduë de ces glaces & qu'il leur faſſe faire un angle fort aigu : les repreſentations où les images de la flame de la bougie, ſeront plus belles, plus diſtinctes, plus ſeparées, & en plus grand nombre qu'auparavant ; & la diſtance d'en-

* *Memoires du mois d'Octobre* 1702. *page* 267.

tre leurs apparences ſe fera voir d'autant plus grande que l'angle aigu que formeront ces glaces ſera grand juſqu'à certain point.

4°. Si on employe plus de glaces dans cette experience, on verra plus de repreſentations de la bougie allumée, ce qui doit neceſſairement arriver à cauſe du plus grand nombre des reflexions & de refractions des rayons de lumiere pouſſez par la flame de cette bougie, leſquels ſe reflechiſſent à la rencontre des diverſes ſurfaces de ces glaces, & de celles de l'air qui ſe trouvent entre elles.

D'où il ſuit neceſſairement que plus on employera de glaces, moins les images de la bougie allumée cauſées par les glaces les plus éloignées de l'œil ſeront ſenſibles.

5°. Si on s'éloigne d'environ dix ou 12. pieds d'une bougie allumée en préſentant à ſa flamme le milieu de l'ouverture d'un angle aigu, que l'on fera faire à deux glaces de miroir, on verra environ 35. ou 40. repreſentations aſſez diſtinctes & ſeparées les unes des autres, en

les regardant au travers de ces glaces ; ce qui se fait en plaçant l'œil à peu de distance du sommet de l'angle aigu qu'elles forment.

Si la surface posterieure d'une glace de miroir avoit le pouvoir de reflechir la lumiere vers nos yeux, comme quelques-uns le prétendent, il y auroit là assez de parties solides du verre qui l'empêcheroient de passer outre, & s'il y en avoit là suffisamment pour causer une apparence assez sensible de l'objet il devroit y en avoir suffisamment en divers endroits de l'épaisseur de la glace, & par consequent on devroit voir d'autant plus de representations que la glace auroit plus d'épaisseur ce qui cependant ne s'observe pas ?

Deplus si c'étoit la surface posterieure de la glace qui causât la reflexion de la lumiere, qui nous fait sentir l'image la moins sensible qu'on apperçoit dans le miroir dont on parle, une glace de verre adoucie d'un côté, & polie de l'autre, étant presentée obliquement par le côté poli à la flamme d'une bougie,

elle la feroit voir plus d'une fois, puis que la lumiere ne la traverseroit pas, comme elle la traverse, lors qu'elle est polie des deux côtez ce qui n'arrive pas.

Surquoy il faut remarquer que quand nous parlons ici d'une glace de miroir adoucie, nous supposons qu'elle ne l'est qu'autant qu'on les adoucit ordinairement dans les Manufactures des glaces, pour les y polir ; autrement il y auroit quelque chose à changer dans ce qu'on vient de dire.

ARTICLE CXXII.

DISSERTATION TOUCHANT l'ancienne demeure des Chananéens & de l'usurpation qu'ils ont faite sur les enfans de Sem. Par le R. P. Dom Pezron, ancien Abbé de la Charmoïe.

DEpuis ces premiers tems, que les Peres de l'Eglise ont par leurs écrits rendu heureux & celebres, jusqu'aux siecles où nous sommes, l'étude des Livres Saints n'a

été que trop negligée. Mais on eſt bien revenu de cette blâmable negligence, pour ne pas dire de ce dangereux aſſoupiſſement dans lequel on a vêcu ſi long-tems, & on a la conſolation de voir que le goût & le reſpect qu'on a eu autrefois pour ces divins Livres, eſt comme reſuſcité de nos jours. Nous avons même un avantage, ſur la plûpart des Anciens, qu'on ſçait n'avoir été riches & feconds qu'en Allegories ; ſi on doit appeller richeſſe, cette trop grande fecondité. C'eſt qu'on aime maintenant le premier ſens des Ecritures, que nous appellons le ſens Litteral ; & qu'on en fait une étude toute particuliere. Je me ſuis aſſez appliqué à le rechercher, & j'avoüe que ce n'a pas été ſans quelque plaiſir. Bien des perſonnes m'ont voulu perſuader, que ce ſeroit en faire un au public, de lui communiquer les petites lumieres, diſons plûtôt les petites vûës, qu'on pourroit avoir ſur certains endroits de ces Livres Sacrez, qui nous paroiſſent obſcurs, & qui ont des difficultez quelque-

ſois plus grandes qu'on ne s'imagine. En voici une que je propoſe d'abord, comme on la ſouhaité, & je commence par celle-là d'autant plus volontiers, qu'elle eſt tres-importante, & qu'étant éclaircie, elle ſervira à dénoüer beaucoup d'endroits des Livres de Moïſe.

Cette difficulté tombe ſur les peuples *Chananéens*, tant de fois nommez, & ſi j'oſe ainſi dire, ſi ſouvent Anathematiſez dans les Ecritures. Il faut donc ſçavoir que quelques Anciens Peres, & entre-autres ſaint Epiphane, les ont regardez, non-ſeulement comme méchans & criminels devant les yeux de Dieu, car l'Ecriture les declare aſſez; mais encore comme injuſtes uſurpateurs, ce qu'elle ne dit point de ces peuples. Saint Epiphane neanmoins, avec quelques autres Anciens, l'aſſure de telle maniere, qu'on ne ſçauroit preſque en douter : L'occaſion qu'il a eüe d'en parler de la ſorte, c'eſt pour défendre la verité de la loy de Moïſe,

& la justice de Dieu qui en a été l'Auteur.

Ceux qui ont quelque teinture de l'ancienne Histoire, sçavent assez, que l'heresiarque *Manés* Persan d'origine, & après lui les *Manichéens*, sont tombez dans des erreurs pleines d'impieté. Ils admettoient deux principes de toutes choses : Ou si vous voulez deux Dieux tout differens, l'un bon, principe du bien, & un mauvais, principe du mal : doctrine detestable & pernicieuse, que *Manés* avoit empruntée des Anciens Mages de Perse. Ces Sectateurs prétendoient que la loy de Moïse étoit mauvaise, & par consequent qu'elle avoit été dictée par le Dieu principe du mal, & non par le Dieu plein de bonté & de justice. Ils disoient parmi leurs autres preuves, qu'on ne pouvoit croire que le Dieu juste & bon eût dicté à Moïse une loy qui ordonnoit trés-expressement aux Israëlites d'envahir violemment toutes les terres des *Chananéens* qui n'avoient point fait de mal à leurs Peres, Abraham, Isaac & Jacob ; &

de les exterminer eux & leur race ſans miſericorde. C'eſt là-deſſus que ſaint Epiphane fait parler ainſi les Manichéens : *Præclarum verò legis Deum, qui & Ægyptiorum opes prædatus eſt, & Amorrhæis ac Gergeſæis, aliiſque gentibus ejectis, terram eorum Iſraëlitis attribuit. Qui hoc mandatum dedit.* Non concupiſces, *quomodo illis aliena largitus eſt?* Saint Epiphane, Hereſie 66. qui eſt celle des Manichéens, nombre 83.

Les Manichéens diſoient donc, après l'Auteur de leur Secte, qu'on ne devoit pas préſumer, que Dieu qui eſt cenſé le principe de tout bien & la ſource de l'équité & de la juſtice, eût donné aux *Iſraëlites* les terres & les poſſeſſions des *Chananéens*; & que cela ne ſe pouvoit ſans une injuſtice criante & viſible. Que dit à cela ſaint Epiphane, qui ſe fait cette objection tirée des Livres de *Manés*? Il répond tout d'abord & ſans heſiter, que celui qui objectoit cela étoit un idiot & un ignorant, s'il ne ſçavoit pas que les enfans d'Iſraël, en chaſſant par l'ordre de Dieu les *Chananéens* de

leurs terres, n'avoient fait autre chose, que de se remettre en possession, de ce qui leur appartenoit, & de ce que ces peuples leur avoient ravi par violence : *At nescit,* dit ce saint Docteur, *homo rudis & idiotes, quod Israëlitæ terram suam recuperaverint, quam illi per vim eripuerant :* ὅτι τὴν ἰδίαν γῆν ἀπειλήφαν διηρπασμένην ἀπ' αὐτῶν. Une réponse qui traitte Manés d'ignorant, & qui dit avec assurance que les Israëlites, en exterminant les Chananéens usurpateurs, n'avoient fait que rentrer dans leurs propres terres, étoit sans doute suspecte & hardie, si elle n'étoit bien soûtenuë. Saint Epiphane devoit donc être sûr de ce qu'il avançoit contre ces Heretiques ; & ce n'étoit que la certitude des choses qui le faisoit parler avec tant de force & de confiance. Ce qu'il dit en répondant est un peu long, mais il merite d'être sçû : car rien n'est plus curieux & peut être plus veritable.

Ce Pere monte d'abord jusqu'aux siecles voisins du Deluge. Il nous apprend, en repondant à ces Here-

tiques, que Noé ayant été preservé de cette inondation generale avec ses trois fils *Sem*, *Cham* & *Japhet*, leur distribua & à leur posterité les diverses Provinces du monde, dont il étoit resté comme le Maître & le Souverain. Ce partage étant ainsi reglé selon l'ordre de Dieu, Noé engagea par serment ses trois enfans de vivre en paix, & de ne point envahir les uns sur les autres, les possessions qui leur étoient échuës par sort. Car ce saint pretend que cette distribution des terres se fit par sort, & qu'elle se fit auprés du lieu nommé *Neel* & puis *Rhinocalure*, c'est-à-dire, vers les confins de l'Egypte, & de la Syrie, non loing du lieu où l'on a bâti ensuite la ville de Gaze. S. Epiphane ajoûte incontinent, & cecy doit être remarqué, que Chanaan fils de Cham envieux du bien d'autruy, ne manqua pas d'envahir la Palestine: ἐπῆλθε τῇ Παλαιστινῶν γῇ, *Palæstinorum terram invasit.* Que depuis cette invasion elle fut appellée la terre de *Chanaan*, parceque cet Usurpateur s'en étoit saisi, aprés avoir abandonné sa *premiere demeu-*

re, qui n'étoit pas commode, par les trop grandes ardeurs du Soleil. Chanaan avoit donc eu, ſelon Saint Epiphane & ſelon la verité, une premiere habitation, avant que d'entrer dans la Paleſtine ; mais une habitation que la ſituation des lieux, & les grandes ardeurs du ſoleil rendoient trés-incommode. C'eſt dequoy il eſt bon de ſe ſouvenir : car on verra cy-aprés, quelle a été cette ancienne demeure des Chananéens.

Nous apprenons du même S. Docteur, que ce fut aprés cette uſurpation, que les enfans de *Chanaan* formerent divers peuples, tels que furent les Amorrhéens, les Gergeſéens, les Phereſéens, les Jebuſéens & autres ſemblables : & que même ils firent la guerre aux enfans de *Sem*, premiers & legitimes poſſeſſeurs de la Paleſtine : Qu'enfin aprés le cours de bien des ſiecles, Dieu étant las de l'injuſtice & des iniquitez de ces peuples uſurpateurs, remit les deſcendans de *Sem*, qui étoient les *Iſraëlites*, en poſſeſſion de leur propre terre, & que cela ſe fit par un

juste jugement & sans faire injustice à personne : τὴν ἰδίαν γῆν, *propriam terram receperunt, non modò nullâ cujusquam injuriâ, sed justo etiam Dei judicio.* Il montre que ce retablissement des descendans de Sem dans leurs anciennes possessions se fit au tems de *Jesus* fils de Navé, c'est-à-dire du grand *Josué*, que tous les anciens avant S. Jerôme ont appellé *Jesus* ; lorsque *Naasson* étoit Prince ou chef de la Tribu de *Juda.* Voilà ce qu'écrit S. Epiphane en refutant les Manichéens dans l'Heresie 66. nombre 83. & 84. il redit presque la même chose, tant il en étoit persuadé, dans son *ancorat* nombre 114. & 116. après quoy il finit par ces termes : *Hos itaque à Semo prognatos cum posteri Cham per injuriam oppreßissent, eorumque possessionem usurpassent, Deus tandem vindicavit, ac Chananæos ex conceptâ jusjurandi formulâ funditùs extinxit. Ita semi progenies in proprias sedes post liminio restituitur.* On devoit tout au moins présumer, pour rendre quelque justice à S. Epiphane, que ce qu'il écrit avec tant d'assurance en

détruisant les erreurs des Manichéens pouvoit être veritable si on ne vouloit pas tout à fait le croire. Neanmoins l'on voit, non sans étonnement que plusieurs Commentateurs modernes, avec quelques Savans, ne donnent point de foy à tout ce qu'il écrit là dessus contre ces Heretiques : Et sans examiner des choses qui meritoient d'être aprofondies, ils se contentent de dire pour toute raison que l'Ecriture ne parle en nul endroit de cette usurpation des Chananéens sur les enfans de *Sem*. Mais dit-elle quelque chose de contraire à cela? Et combien y a-t'il de faits importans, arrivez dans ces premiers siecles, dont les livres saints ne disent pas un mot. Nous disent-ils, par exemple, que *Nemrod* petit fils de *Cham*, & par consequent neveu de *Chanaan* a été comme lui un usurpateur, qui a envahi par violence le païs de *Sennaar* ou de *Babylone* où il a établi une domination injuste & tyrannique : & qu'il a chassé *Assur* second fils de *Sem*, qui en étoit le premier & legitime possesseur? Nous

diſent-ils que les peuples nommez *Philiſtins*, n'ont proprement été qu'un mélange *d'Egyptiens*, de *Chananéens*, de *Cappadociens*, & même de *Cretois* venus de l'Iſle de Crete? Cela eſt pourtant vray, comme on le fera voir en quelque autre lieu. Pour ne pas paſſer les bornes qu'on me preſcrit, je tais icy mille choſes ſemblables, dont on ne voit preſque rien dans les Livres ſacrez. Or comme la poſterité d'*Aſſur*, qui venoit de *Sem*, s'eſt rétablie après bien du tems dans la poſſeſſion du païs de Babylone; Ainſi que S. Auguſtin l'a fort bien remarqué dans ſes excellens Livres de la Cité de Dieu: de même ſous Joſué, les *Iſraëlites* deſcendants de *Sem* ont chaſſé les *Chananéens*, & ſe ſont remis aprés bien des ſiecles en poſſeſſion des terres qui appartenoient à leurs peres.

Il eſt vray, que ſi cela ne nous venoit que par le ſeul canal de S. Epiphane, ſa fidelité pourroit être ſuſpecte. Mais tout l'Orient l'a cru, & l'a dit comme luy; & on a regardé cela comme une ancienne tradition, non ſeulement dans l'E-

gypte; mais encore dans l'Occident.

Voïez ce que Caſſien écrit là “ deſſus, ſur le rapport de l'Abbé “ Serapion dans ſa Conference V. “ chap. 24. ſelon que nous apprend “ l'ancienne Tradition, dit cet Ab- “ bé, *quantum docet vetus Traditio*, “ lorſque le monde fut diviſé entre “ les enfans de Noé, les deſcendans “ de *Sem* eurent pour partage ces “ mêmes terres des *Chananéens*, dans “ leſquelles on a depuis introduit “ les Iſraëlites. Car la poſterité de “ Cham les avoit envahies, par une “ uſurpation injuſte & violente. Ce “ ſont les paroles de ce ſaint Abbé, qui étoit d'Egypte, aprés leſquelles il a ajoûté : “ En cela a paru la juſtice du jugement de Dieu; qui a chaſſé “ ceux-cy des lieux qu'ils avoient “ injuſtement occupez : & qui a ren- “ du à ceux-là, (ſçavoir aux Iſraë- “ lites) l'ancienne poſſeſſion de “ leurs peres, *antiquam Patrum poſ- “ ſeßionem*, qui leur étoit échuë, lors qu'on fit le partage du monde.

C'étoit donc une ancienne tradition, *vetus traditio*, reçuë dans l'Egypte ; & elle étoit commune dans

la Syrie, dans la Mesopotamie & dans l'Isle de Chypre. Mais ce qui est remarquable, elle avoit passé dans l'Afrique, si le sermon 105. *de tempore* est de Saint Augustin, ou du moins jusques dans l'Occident. *Tradunt majores nostri*, c'est une Tradition venue de nos an-
„ciens, que quand les enfans de Noé
„diviserent la terre entre eux, le
„païs qui a depuis porté le nom des
„Chananéens, tomba en partage au
„plus ancien des fils de Noé, c'est-
„à-dire à Sem qui le posseda assez
„long-tems. Mais ces peuples Cha-
„nanéens qui descendoient de ce-
„lui qui avoit été maudit, venant
„à se multiplier passerent dans ces
„lieux-là, & en ayant chassé les
„enfans de Sem qui étoient leurs
„freres, envahirent leurs terres
„d'une maniere barbare & violen-
„te. Et comme nous lisons que le
„bien-heureux *Abraham* étoit de
„la race de *Sem*, quand le Seigneur
„donna aux *Israëlites* qui étoient
„ses descendans, les terres des *Cha-*
„*nanéens*, ils n'eurent point par là
„celles d'autrui, mais rentrerent
„dans

dans celles qu'on avoit ravi à "
leurs peres avec violence. "

L'Auteur de ce Sermon met "
ensuite ces paroles : comme la "
justice divine trouva les Chana- "
néens doublement coupables, "
parce qu'ils avoient les possessions "
des autres, *& terras alienas inva-* "
serant ; & qu'après cela ils avoient "
commis des crimes detestables ; "
elle les punit justement, en les fai- "
sant exterminer ; & remit les "
Israëlites dans les heritages de "
leurs peres. "

Si le témoignage de ces Auteurs qui parlent nettement & à peu près comme saint Epiphane, n'étoit pas suffisant ; on pourroit encore en produire quelques autres qui attestent la même chose.. Mais c'en est assez à l'égard de ceux qui ont quelque respect pour les Saints Peres, & qui ne sont point opiniâtres dans leur propre jugement.

C'est ici qu'on ne manquera pas de me dire : Si *Chanaan* & ses descendans ont été des usurpateurs, comme vous le pretendez sur l'autorité des anciens. Qu'elle a été

leur premiere & legitime possession ? En quel endroit du monde la placerez-vous ? De quelque côté que vous la mettiez, il faut qu'elle n'ait pas été beaucoup éloignée de la Palestine. Et comment a-t'elle été inconnuë à tant de Commentateurs modernes & même de sçavans qui ont cherché l'origine des peuples, & sur tout des Orientaux ?

Je ne sçaurois dire comment elle leur est demeurée inconnuë, si-non qu'on voit tous les jours bien des choses qui leur ont échapé. Et quant à celle qui est en question, je m'étonne comment elle n'est pas tombée sous leurs yeux : car elle est bien marquée dans les anciens Historiens. Ils nous donnent assez à entendre, que le premier pays qu'ont habité les *Phéniciens* a été vers la *Mer rouge*, avant que de venir s'établir en Syrie vers la mer Mediterrannée, c'est-à-dire dans la Palestine. Qui ne sçait aujourd'hui que les *Pheniciens* ont été les restes, ou pour mieux dire les descendans des *Chananéens* ? Car c'est

une erreur de croire qu'ils ſont iſſus des *Iduméens*, comme un ſçavant l'a écrit depuis peu, ſur des témoignages qu'il n'a pas entendus. Les *Phéniciens*, hors la difference du nom, n'étoient donc point d'autres peuples, que ceux que les Hebreux & les Orientaux ont appellé *Chananéens*, comme iſſus de *Chanaan* fils de Cham & petit fils de Noé. Cela paſſe aujourd'hui pour conſtant, & eſt bien fondé dans les Ecritures & dans les anciens monumens.

Or la premiere demeure des *Phéniciens*, (car c'eſt le nom que les Grecs leur donnent) à été vers les confins de l'Egypte, dans les deſerts de l'Arabie, qui ſont entre l'Idumée & la Mer rouge. Mais comme on ne m'en croira pas ſur ma parole, ce que je ne prétends pas non plus, il faut en donner des preuves tirées des anciens Hiſtoriens, mais des preuves ſans replique, puis qu'elles ſeront ſoûtenuës du propre aveu des Pheniciens. Commençons par Denis d'Alexandrie, c'eſt-à-dire de Charax, qu'on

appelloit auſſi Alexandrie. Il vivoit ſous l'Empire d'Auguſte, on lui donne communement le ſurnom de *Periegete* pris du titre de ſon Ouvrage. Ce fameux Geographe dans ſa deſcription de l'Univers, parlant des *Pheniciens* qui habitoient ſur les bords de la mer Mediterranée, dit qu'ils tiroient leur origine des *Erithréens*, ou de ceux qui avoient habité ſur la Mer rouge. Strabon non moins celebre Geographe, qui écrivoit ſous le regne de Tibere, s'explique plus clairement. Car voici ſes paroles : *Sunt qui dicunt Phœnices & Sidonios maris noſtri acolas*, ἀποίκους εἶναι τῶν ἐν τῷ ὠκεανῷ, *eorum eſſe colonos qui habitabant ad Oceanum : adduntque Phœnices ideo dictos, id eſt rubros ; quod mare ſit rubrum.* Strabon qui étoit tres-exact, reconnoît donc que ſelon le ſentiment de quelques Anciens Auteurs, les Pheniciens, *Phœnices*, ce qui en Grec veut dire *Rouges*, étoient des colonies de ceux qui demeuroient ſur les côtes de la Mer rouge, & que c'étoit delà qu'ils avoient pris leur

nom. C'eſt ainſi qu'il parle au Livre I. de ſa Geographie, & il ſeroit aiſé de ſoûtenir ce qu'il dit par l'autorité de quelques autres écrivains.

Mais pourrois-je paſſer ſous ſilence le témoignage des anciens Perſes, je veux dire des plus ſçavans de cette nation ? Herodote n'écrit-il pas au Liv. I. de ſon Hiſtoire, *Qui inter Perſas ſunt doctiores, aſſerunt Phœnices diſſenſionum fuiſſe auctores.* Il parle des anciennes inimitiez qui regnoient entre les Grecs & les Perſes, & qui furent la cauſe des cruelles guerres qu'il y eut entre ces deux peuples ſi renommez dans l'antiquité. Puis en parlant des mêmes Pheniciens il marque leur origine ſelon le ſentiment des Perſes & dit : Qu'ils avoient autrefois quitté les lieux voiſins de la *Mer rouge*, pour venir s'établir ſur les côtes de la Mediterranée. *Hi enim à mari quod Rubrum vocatur,* ἀπὸ τῆς Ἐρυθρῆς θαλάσσης, *in hoc noſtrum, profecti ſunt*; & qu'incontinent après ils avoient commencé à s'addoner aux grandes navigations, faiſant le

commerce des Egyptiens & des Assyriens.

Au reste à quoy bon tant d'autoritez & de témoignages ? n'avons-nous pas celui des Pheniciens eux-mêmes, c'est-à-dire des Chananéens, qui vaut mieux lui seul que tout ce qu'on pourroit produire ? C'est le même Herodote, cet Auteur si ancien, qui nous l'a conservé sur le propre aveu de ces peuples chez lesquels il avoit voyagé. Voici donc ses paroles tirées de sa *Polymnie* ou si vous voulez du Livre VII. de son Histoire : οὗτοι οἱ Φοίνικες τὸ παλαιὸν οἴκεον (ὡς αὐτοὶ λέγουσι) ἐπὶ τῇ Ἐρυθρῇ θαλάσσῃ. ἐνθεῦτεν δὲ ὑπερβάντες τῆς Συρίης οἰκέουσι, τὸ παρὰ θάλασσαν : *Hi Phœnices, ut ipsi fatentur, antiquitus Mare Rubrum accolebant : illinc verò transgressi, oras Syriæ Maritimas habitant.* Et puis il ajoûte : *Is autem Syriæ tractus, & quidquid Ægypto tenùs est, Palæstina vocatur.* C'est là un aveu, mais un aveu precis & formel, tiré de la propre bouche des Chananéens ; par lequel ils reconnoissent, qu'avant que de s'être

établis dans la Syrie, ou la Palestine, ils avoient entierement demeuré sur la *Mer rouge*. Après cela osera-t'on contester, comme on a fait jusqu'à present, une verité si-bien établie, & scellée, si j'ose ainsi parler, de la propre confession des Chanéens?

Les Pheniciens, c'est-à-dire selon le langage des Hebreux, les Chananéens ont donc premierement habité sur les côtes de la Mer rouge, non loin de l'Egypte & de l'Idumée, dans les deserts de l'Arabie: & les anciens Auteurs nous donnent deux raisons pour lesquelles ils ont quitté leur ancienne & veritable demeure. La premiere est marquée par saint Epiphane dans l'Heresie 66. nombre 84. où il dit que *Chanaan* abandonna son premier heritage, par ce que les gran- " des ardeurs du Soleil en rendoient " l'habitation incommode; & qu'il " envahit le pays de la Palestine, " qui depuis son invasion fut appellé " le *pays de Chanaan*. " Justin dans son Histoire abregée nous fournit la seconde. Car il écrit au Livre

XVIII. chap.3. que les *Pheniciens*, dont les Tyriens prenoient leur origine, se voyant tourmentez par des tremblemens de terre, quitterent leur propre pays & vinrent d'abord habiter vers le Lac d'Assyrie, (il entend par là le Lac de Genezaret, qui est dans la basse Syrie, appellée quelquefois Assyrie,) & qu'ensuite ils s'établirent sur les côtes de la Mer, où ils bâtirent une Ville, à laquelle ils donnerent le nom de *Sidon* à cause de l'abondance des poissons, qu'il y avoit en cette côte. On sera bien aise de voir ici les propres termes de Justin. *Tyriorum gens condita à Phœnicibus fuit, qui terræ motu vexati* (remarqués les paroles suivantes) *relicto patriæ solo*, (ils abandonnerent donc leur propre patrie) *Assyrium stagnum primò, mox mari proximum littus incoluerunt, conditâ ibi urbe, quam à piscium ubertate sidona appellaverunt.* Cet auteur s'est trompé touchant le nom de *Sidon*: car cette ville celebre, dont Tyr n'a été qu'une Colonie, prit son nom de Sidon fils aîné de *Chanaan* & non de

l'abondance des poiſſons. Mais dans tout le reſte il ne dit rien, qui ſoit éloigné de la verité.

Qui ne voit aprés tout cela, que ſaint Epiphane, Caſſien où l'Abbé Serapion, & l'Auteur du Sermon 105. de *tempore*, avec quelques autres, ont eû raiſon de traiter d'uſurpateurs les *Chananéens*: Et après tant de preuves & d'autoritez, comment pourra-t'on encore les laver de ce crime. On ne peut donc nier, ſans une eſpece de temerité; que ces méchans, imitant peut-être la conduite de *Nemrod*, qui étoit comme eux de la race de *Cham*, n'ayent envahi avec violence les poſſeſſions legitimes des enfans de *Sem* qui s'étendoient juſqu'à l'Idumée & la ville de Gaze, proche Rhinocolure. Ce qui eſt ſi vrai que George ſyncelle, qui n'invente rien de ſa tête; aſſure vers les commencemens de ſa Chronographie, que les deſcendans de *Sem* firent la guerre aux *Chananéens*, pour les chaſſer de leurs terres, * que ceux-ci avoient uſur-

* *Syncelle page* XLV.

pées contre toute juſtice. Je n'ai pas maintenant cet Auteur : ainſi je ne puis mettre ici ſes propres paroles qu'il ſemble avoir empruntées de Jules Africain. Quoy qu'il en ſoit, je me ſouviens qu'il parle de cette guerre faite aux *Chananéens*, & qu'il la marque quelques années après la diſperſion des peuples par toute la terre.

S'il m'étoit permis de m'étendre ici d'avantage, je pourrois faire voir par quelques endroits des Livres Sacrez que *Chanaan* & ſes enfans ont veritablement habité dans les deſerts de l'Arabie, entre l'Idumée & la Mer rouge ; & qu'enſuite ils ſont entrez dans cett partie de la Syrie qui a eû depuis le nom de Paleſtine. Et par là je donnerois jour à certains paſſages qui ont paru aſſez difficiles, qui ont été, & qui ſont encore une matiere de diſpute à quelques ſçavans. Je ferois connoître que la plus part des Interpretes ſe trompent quand ils cherchent ce Chananéen *Roy d'Araá*, dont il eſt parlé au Chapitre xxi. des Nombres: quand dis-je ils le cherchent au mi-

dy de la Tribu de Juda. Sur tout je prendrois plaisir à montrer les differens lieux de la Syrie où se sont établis les onze ou douze peuples venus du sang de Chanaan : & on verroit qu'ils se sont étendus depuis l'Idumée jusqu'à *Antarade* vis-à-vis de l'Isle d'Arade, & même jusqu'à la celebre ville d'*Emese* sur l'Oronte, qui a été nommée *Emath* ou *Amath*, d'un des fils du même *Chanaan.* Et sans parler de plusieurs autres choses, qui ne devroient pas être negligées, je donnerois ce me semble la raison pourquoy de douze peuples *Chananéens*, Dieu n'ordonne dans la Loy d'en exterminer que six ou sept tout au plus. Car les Commentateurs se mettent là-dessus à la gêne & à la torture. Mais comme on donne des bornes à mon discours je suis contraint de passer ici sur tous ces faits assez curieux & assez importans. On les pourra voir en quelque lieu, & sur tout dans *l'Origine des Nations*, que je donnerai quelque jour au public. En attendant, si je vois qu'il lise avec quelque agrément & quel-

que plaisir ces difficultez qu'on propose sur les Ecritures, je m'en ferai un, de lui en montrer de tems en tems, en tâchant de les éclaircir, selon les petites lumieres que Dieu m'aura données.

On peut répondre de l'empressement qu'aura le public pour tout ce qui viendra d'une main si habile. L'Autheur de la Dissertation contre Marsham, qu'on a vûë dans les Memoires du mois d'Avril 1702. suppose que les Chananéens sont venus d'ailleurs dans la terre sainte. Le Pere Pezron met ce sentiment dans tout son jour, & de plus il découvre d'où ils y étoient venus. Cette découverte fournit une réponse qui détruit absolument l'objection d'Aben-ezra contre l'antiquité du Pentateuque. On voit pourquoi Moïse a dû avertir que du tems d'Abraham les Chananéens étoient déja dans la Terre-Sainte. Gen. chap. 12. *Les Impies qui ont fait tant valoir ce Passage comme une preuve que le Pentateuque a été écrit long-tems aprés Moïse, devroient se convaincre par-là qu'une connoissance plus exacte de l'ancienne histoire feroit disparoître de*

la même maniere leurs autres objections. L'Autheur de la Dissertation contre Marsham peut donner à ce passage une explication differente de celle du Pere Pezron & qui n'est pas moins forte contre les Impies, il prouve que le païs dont Moïse dit que du tems d'Abraham il étoit possedé par les Chananéens étoit du tems de Moïse habité par les Philistins.

ARTICLE CXXIII.

REPONSE AUX OBSERVATIONS de Mr. Pelhestre sur les Essais de Litterature.

NOus avions prevû que les difficultez de Mr. Pelhestre inserées dans nos Memoires du mois de Fevrier, ne demeureroient pas sans replique. Celles qu'on nous a envoyées de la part de l'Auteur des *Essais de Litterature*, contiennent ce que nous allons dire.

Mr. Pelhestre pretend que Guillaume de la Tour Evêque de S. Flour ne se trouva jamais au Concile de Constance. On répond que pour

faire cette objection, il faut n'avoir jamais lû ni le *Gallia Christiana* de Messieurs de sainte Marthe, ni l'Histoire de la Maison de Boüillon faite par Justet. On n'a, dit-on, qu'à y chercher à l'année 1419. Guillaume de la Tour II. du nom Seigneur d'Oliergues &c. On y trouvera que n'étant encore qu'Archidiacre de saint Flour, il se rendit en 1415. au Concile de Constance; & que quelque tems après la clôture du Concile, c'est-à-dire l'an 1419. Martin V. lui confera l'Evêché de Rodés en consideration des services qu'il avoit rendus à l'Eglise dans cette Auguste Assemblée.

Peut-être Monsieur Pelhestre dirat-il, qu'il a seulement avancé qu'il n'y avoit point eû au Concile de Constance de Guillaume de la Tour qui fût alors Evêque: mais son Antagoniste prétend qu'on n'a nul fondement pour contester que Guillaume de la Tour se soit trouvé au Concile de la maniere qu'on l'avoit dit dans les Essais. Car, dit-on icy, de tous les Compilateurs

des Conciles aucun ne s'eſt aſſujetti à marquer les ſoubſcriptions de tous ceux qui y ont aſſiſté, il n'y a qu'au Concile de Trente où l'on trouve toutes les ſouſcriptions. Il eſt vray que dans la Bibliotheque du Cardinal de Richelieu, il y avoit un ancien manuſcrit, où étoient celles des Evêques ; mais on ne trouve nulle part celles des Theologiens, ou deputez non Evêques.

D'ailleurs ce n'étoit pas hazarder beaucoup, que de dire comme on a fait dans les Eſſais, que Guillaume avoit été l'ame du Concile de Conſtance ; puis qu'il eût part aux choſes les plus importantes qui s'y paſſerent ; comme à la dépoſition de Pierre de Luna dit Benoît XIII. & à celle de Jean XXIII. & que ce fut à ſa ſollicitation que le Concile accorda un ſaufconduit à Jerôme de Prague. Tous ces faits étant une fois averez, la premiere objection de Mr. Pelheſtre ſemble entierement détruite.

La ſeconde ſe ſoutiendra peut-être mieux. Il avoit trouvé étrange, que dans les *Eſſais* on eût parlé *des*

Pandectes d'Antiochus ; comme d'un Ouvrage rare, & dont on auroit conseillé avec joye la lecture aux Ecclesiastiques, s'il étoit plus connu. Mr. Pelhestre prétend qu'un Ouvrage imprimé en tant d'endroits, inseré dans la Bibliotheque des Peres, & dont il devoit y avoir neuf ou dix mille exemplaires au monde (c'est-à-dire un très-grand nombre,) ne devoit pas s'appeller un livre *rare*. On lui repond que ce livre pour avoir été imprimé en tous ces endroits, n'est pas pour céla un livre *fort commun*, ni qui *soit de commerce* & à *l'usage du monde*. Il ne faut que voir ce qu'on doit appeller un Ouvrage *rare* & *commun* ; puisque les deux partis conviennent du fonds de la chose.

3°. Mr. Pelhestre avoit aussi trouvé à dire qu'on eût parlé dans les Essais de Litterature des *Memoires de Melvil* comme d'un livre *rare* & *ancien*. On repond qu'on n'en a point parlé comme d'un livre *ancien*, mais bien comme d'un livre *rare*. On convient pourtant encore qu'il y en a eû deux editions en 1694. La dif-

ficulté ſera d'accorder cet aveu avec ce que l'on ſoutient en même tems de la *rareté du livre.*

L'Auteur des Eſſais ſoutient avec plus de raiſon qu'on a eû tort de mettre dans l'obſervation de Mr. Pelheſtre imprimée dans nos Memoires, que l'édition de 1694. ſe fit en *Flandres :* c'eſt une faute d'impreſſion. Mr. Pelheſtre avoit mis *France* dans ſon manuſcrit, au lieu de Flandres : L'Auteur des Eſſais remarque encore contre Mr. Pelheſtre que l'édition de Hollande n'eſt pas de 1695. mais de 1674.

Sur ce que Mr. Pelheſtre ajoutoit que depuis 2. ans il n'y avoit point eû d'édition de Melvil ; on replique que la derniere fut faite il y a prés de 3. ans en Hollande : mais qu'elle fut ſupprimée par ordre de Guillaume III. qui regnoit en Angleterre, à cauſe de quelques termes de la Préface qui attaquoient le parti des Preſbyteriens que ce Prince protegeoit.

L'obſervation qui regarde Loüiſe de Savoye Ducheſſe d'Angoulême, dit l'Auteur des Eſſais, eſt venuë

aprés coup, quand même elle ſeroit juſte, j'avois fait ajoute-t'il, la même remarque dans mon édition du mois de Fevrier. Les Journaliſtes ſont obligez de témoigner qu'ils avoient en main celle de Mr. Pelheſtre au mois de Decembre dernier. Pour prouver d'ailleurs qu'au fond l'obſervation n'eſt pas juſte, l'Auteur des Eſſais repete ce qu'il avoit mis dans la même addition de Fevrier, que le Journal de la Ducheſſe d'Angoulême qui s'eſt conſervé manuſcrit, étant plus rempli & plus étendu que celui qui eſt imprimé, il ne s'étoit pas trompé lors qu'il avoit donné le nom de manuſcrit à ce Recueil: Ce n'eſt pas là, dira-t-on peut-être répondre preciſément à ce qu'a objecté Mr. Pelheſtre en improuvant l'Auteur des Eſſais d'avoir dit, *que c'étoit une perte pour les curieux qu'on ne donnât pas au public ces memoires.* Si l'Auteur des Eſſais eut voulu paroître plus inſtruit de ſa matiere, il n'auroit pas regretté qu'on *ne donnât pas au public ces Memoires* puis qu'ils ſont déja imprimez: mais *ces Me-*

moires tels qu'ils ſont dans le Journal manuſcrit plus étendu que celuy qui eſt imprimé. Il auroit même été comme eſſentiel à ſon deſſein de marquer quelques traits particuliers du Journal manuſcrit, qui ne ſe trouvent point dans l'imprimé, pour faire bien connoître la difference de l'un & de l'autre.

Au ſujet de la cinquiéme obſervation de Mr. Pelheſtre qui demande quel chiffre il faut ſuppléer après ces mots, *Opera Origenis*, *Paris* 151. On répond que le chiffre qu'il falloit ſuppléer eſt un 2. & lire 1512. & que c'eſt une pure faute d'impreſſion.

Touchant le reproche qu'on ſemble faire encore à l'Autheur d'avoir en cet endroit copié Mr. Simon; il repond que s'il avoit été plagiaire de Monſieur Simon, il n'auroit pas pris mal l'année de l'édition. La conſéquence ne paroît pas tout à fait neceſſaire; puiſqu'il a dit auparavant que l'année de l'édition avoit été marquée mal par une pure *faute d'impreſſion.* Ce qu'il ajoute eſt plus precis, qu'il n'y a qu'à lire Mr.

Simon & les Essais, afin de voir combien sur ce point ils parlent differemment.

Pour conclusion l'Auteur assure que si les autres observations de Mr. Pelhestre ne sont pas plus importantes on n'aura pas de peine à y repondre. D'ailleurs il avoüe de nouveau que ce n'est pas de lui-même qu'il travaille ; mais d'aprés des Memoires dont la fidelité & *l'autenticité* lui sont si connuës, qu'il n'hesite pas à les adopter, & à s'en declarer le defenseur. Ainsi il ne pretend point user de cette foible excuse pour répondre aux objections qu'on luy fera.

C'est faire esperer qu'il satisfera à celles que Mr. Pelhestre a imprimées de nouveau dans un livre particulier dont on a parlé dans les nouvelles Litteraires à la fin du mois de Juin : aussi bien que d'un autre Ouvrage intitulé *Supplement des Essais de Litterature.* Car nous craignons d'arrêter ici trop long-tems le Lecteur sur des choses qui ne l'interessent pas assez.

ARTICLE CXXIV.

LE SORT DE LA LANGUE Françoise. A Paris chez la Veuve de Claude Barbin au Palais ſur le 2. Perron de la ſainte Chapelle 1703. *in* 12. *pp.* 162.

LE deſſein de cet Ouvrage meritoit d'être bien executé. On deſire naturellement connoître la deſtinée de la langue de ſon païs ; comme elle fait le lien de la Societé qu'on a avec les ſiens, elle ſemble faire en même tems partie de ce que l'on eſt ſoy-même. De ſorte que d'en bien montrer l'origine, le progrez, & la perfection, c'eſt pour ainſi dire faire la genealogie de la Nation qui la parle. Car comme on dit ici d'abord, *rien ne fait mieux connoître une Nation que ſa langue, comme außi rien ne contribue d'avantage à la beauté d'une langue que le genre de ſa Nation.* Le François fut dans le commencement de la Monarchie un mélange confus, de l'Allemand que parloient les Francs,

du Gaulois que parloient les habitans de la Gaule, enfin du Latin qui s'étoit répandu dans les Gaules par les Colonies Romaines.

On dit ici que durant la premiere Race *le Langage de la France n'étoit qu'une multitude de paroles presque toûjours sans sens & sans signification.* Cela paroît un peu étrange : car parmi les Nations les plus stupides, il n'y a point de mots en usage qui ne signifient quelque chose. Aussi l'Auteur ajoûte-t-il peu de lignes après, que les *premiers Francs se mettoient peu en peine de la politesse du langage ; & que c'étoit assez pour eux de se faire entendre.* Mais puisqu'ils se faisoient entendre, comment leurs paroles étoient-elles *presque toûjours sans sens* & *sans signification* & en quel *sens* faut-il prendre tout cecy ?

Au lieu de nous instruire bien distinctement sur ces choses, l'Auteur nous en marque une très-honorable à l'ancienne Gaule sur le témoignage de [a] saint Jerôme & de Jean de [b] Viterbe, que c'étoit la *Nation du*

[a] *Lib. contr. Vigil.* [b] *Expos. sur Berose & Manethon.*

monde la plus polie & la plus sçavante qui avoit appris les Sciences & les Arts aux Grecs. Mais que sont devenus les Ouvrages des Philosophes, des Orateurs, des Poëtes & des Historiens Gaulois dont il ne paroît plus aucun vestige ? Il faut s'en prendre, repond l'Auteur, à la jalousie, & à la haine des Romains, qui par le ressentiment qu'ils avoient contre les Gaulois leurs anciens & leurs plus redoutables ennemis, reduisirent en cendres tous les Ouvrages des sçavans des Gaules, quand ils eurent mis ce païs sous leur joug. Voilà une mechanceté bien grande aux Romains. Ils pouvoient être aussi jaloux des Grecs que des Gaulois, & cependant loin de s'acharner à exterminer les Ouvrages ingenieux des Grecs, ils ont pris un grand soin d'en profiter & de les conserver.

Quoy-qu'il en soit on pretend que l'union des Gaulois avec les Francs s'étant faite pour la plûpart volontairement, la langue de ceux-là qui étoient superieurs en nombre & en science, a prevalu : ainsi le François viendra moins des *Francs* que des *Gaulois*.

Sous la ſeconde race de nos Rois, dit nôtre Auteur, la France *devenuë plus ſage entra dans ſon adoleſcence; ſon humeur boüillante ſe fixa; elle devint plus humaniſée.* Mais cette adoleſcence ne cultivoit que le Grec & le Latin, & negligeoit le François. Les gens de Lettres de ce tems-là, dit on, n'avoient que *dureté dans leur ſtyle & baſſeſſe dans leurs ſentimens :* ainſi la langue Françoiſe demeura en friche parmi tant de gens qui devoient la cultiver.

Sous la troiſiéme race de nos Monarques. On vit paroître au tour du Parnaſſe François des Grammairiens, des Hiſtoriens, des Poëtes, des Orateurs; mais ils demeuroient au pied de la montagne. Sur tout cela on fait des diſcours qui conviendroient autant au goût des belles Lettres en general, ou à d'autres ſujets, qu'au ſort de la *langue Françoiſe* en particulier: de maniere qu'on pourroit entreprendre le même deſſein de nouveau & avec ſuccès, ſans concourir avec l'Auteur en quoi que ce ſoit. Le ſtyle dont ce livre eſt écrit, donne frequemment dans le metaphorique,

rique, comme en cet endroit semblable à plusieurs autres : les *pensées ne sont sensibles que par les paroles qui les manifestent : or ces enveloppes doivent être faites d'une main habile .... Il n'est pas donné à tous les hommes qui se mêlent d'écrire de coudre & de tailler ces habits spirituels.* Dans la Préface qui fait presque un tiers du livre, l'Auteur ramasse diverses reflexions sur divers sujets, comme il le juge à propos ; mais souvent entremêlez de Poësie. Il montre le talent qu'il a pour cet art par les vers de sa façon qui sont du goût des quatre, où il fait la traduction de ces mots Latins *Procul abesse prophani.*

Fuiez serpens, éloignez-vous d'icy,
Vous dont le noir poison distille de la langue.
Pour vous en éloigner vous faut-il une harangue,
Et ne sçavez-vous pas que Dieu reside icy?

ARTICLE CXXV.

*LETTRE ECRITE DE ROME à ***.*

SI j'avois un peu plus de loiſir que les affaires dont je ſuis chargé ne m'en laiſſent, j'aurois ſuccombé à la tentation que j'eus le mois paſſé de vous envoyer une petite relation de quelques effets particuliers des tremblemens de terre que l'Italie vient de reſſentir. Je vous aurois expliqué l'impreſſion que ces tremblemens font même ſur les corps, & je crois que je vous aurois fait une deſcription qui auroit bien valu *il vero ritratto del terre moto*, que nos Italiens on fait graver ſous la figure d'un gros homme qui ſortant à peine d'une obſcure caverne, ſouffle de toutes ſes forces, & ſecoüe avec ſon dos une partie de la terre, ſur laquelle on voit la ville de Norcia qui, comme vous ſçavez, Vient encore d'être ruinée avec ſes environs comme elle le fut autrefois en 1328. ſous le Pontificat

de Jean XXII. par un pareil accident. Mais il faut ſe conſoler : je ne puis pas faire à preſent tout ce que je ſouhaiterois; & quoy que je puiſſe bien dire à Rome, *Et nobis ſtudium quòd fuit ante manet* ; Je vois qu'il faut faire comme les anciens Capitaines de Grece, attendre que je ſois de retour dans ma patrie ; non pas pour y raconter, comme eux, mes avantures; mais pour y écrire en repos ce que j'apprends icy. N'allez point me dire que j'ay tort d'attendre à ce tems là : ſouvenez-vous qu'on à toûjours dit qu'Ulyſſe étoit fort ſage :

Non dubia eſt Ithaci prudentia.

Aprés s'être bien morfondu devant Troye, il ne ſoupiroit qu'après le moment où il pourroit ſe trouver en repos au coin de ſon feu :

Optat fumum de patriis uſque videre focis?

Et que croyez-vous qu'il y voulut faire, ſinon repaſſer ce qu'il avoit

vû & ſatisfaire la curioſité de ſes amis? Aurai-je tort d'en faire de même ? Neanmoins en attendant ce tems-là je vas par avance vous faire part d'une petite decouverte que je fis le troiſiéme du mois paſſé, & qui deſabuſera le public d'une erreur où l'on eſt depuis longtems. Ce qui m'a determiné à vous en écrire, c'eſt que par hazard, parcourant le premier tome du voïage d'Italie que le P. de Montfaucon vient de donner au public, j'ai vû qu'il a fait la même faute que les autres qui ont imprimé leurs voyages jusqu'à preſent: on avoit donné pour une choſe certaine que les pierres du ſuperbe Colizée de Rome étoient jointes enſemble, non pas avec du fer que la rouille auroit mangé, mais avec des crampons de bronze. Cette opinion contribuoit beaucoup à donner grande idée de la magnificence des anciens Romains, & elle flatoit aſſez les Italiens d'aujourd'hui, qui ſe plaiſent fort à faire valoir les reſtes de l'ancienne grandeur de ceux qui ont habité avant eux les 7. collines.

Quand les antiquaires montrent le Colizée ils ont grand ſoin de faire remarquer dans les jointures un grand nombre de trous qu'ils pretendent avoir été faits par les Barbares pour en tirer le bronze, ſçavoir ſi les Goths & les autres, qui ont tant de fois pillé Rome, ſe ſont amuſez à faire ces trous dans le tems de leurs incurſions ayant tant d'autres richeſſes à chercher, c'eſt ce que je n'examine pas. Le ſçavant Evêque de Vaiſon Joſeph Marie Suarez, dans la Diſſertation qu'il a fait de *foraminibus lapidum in priſcis ædificiis*, rapporte pluſieurs ſentimens. Après les avoir expliquez, il conclut; comme j'avois fait avant de le lire, que les Romains ont probablement eû autant d'avidité pour arracher quelques morceaux de fer & de plomb, que les Barbares. Il ajoûte qu'il y a de l'apparence que pluſieurs de ces trous ont encore été faits pour ſoutenir les bâtons des boutiques qu'on dreſſoit dans le Colizée, dans des tems de foires publiques. Mais il importe peu qui les ait faits : & je ne vois pas qu'il ſoit fort perſuadé

qu'il y ait eu du bronze dans la jointure des pierres.

Vitruve dans son Livre second de l'Architecture dit qu'on doit se servir de fer & de plomb pour lier les pierres. Il auroit bien pû dire, *ou de bronze*, si l'usage en avoit été dans les ouvrages extraordinaires qu'Auguste même fit faire de son tems.

Enfin la chose n'est plus douteuse. Comme le tremblement de terre qui se fit sentir le jour de la Purification, avoit été long & violent, j'eûs la curiosité d'aller voir si les antiquitez de Rome n'en auroient point souffert. Lors que j'y allois le lendemain vers les deux heures après midi, il y eût encore un nouveau tremblement de terre qui fut assez fort, mais qui dura peu. Il ne pouvoit pas venir plus à propos pour contenter ma curiosité. J'apris en chemin que deux des Arcades du côté de la partie la plus ruinée du Colizée venoient de tomber. J'y trouvay déja des gens occupez à tirer de ces nouvelles ruïnes le plomb qui tenoit les crampons de

ſer qui lioïent enſemble ces groſſes maſſes de traverſin. J'eûs, je vous avoüe, d'abord du plaiſir de voir paroître au jour les treſors cachez de Rome, & de me voir detrompé en même tems ſur deux articles. Car en paſſant par Verone j'avois bien voulu croire, quoy qu'avec peine, un Antiquaire qui me montrant l'ancien Amphitheatre que cette Ville a ſi bien rétabli, m'aſſuroit que toutes les pierres en étoient jointes avec le bronze comme celles du Colizée. Si les Veronois ne ſont fondez que ſur la reputation de l'Amphitheatre de Rome, ils ſont moins riches qu'ils ne penſent. Car ne voulant pas m'en rapporter ſeulement à mes yeux, j'approchai, je maniai & examinai ces crampons qui étoient d'un fer ſi-bien conſervé qu'il paroiſſoit ſortir des mains de l'ouvrier. Si je n'étois arrivé auſſi à propos, je ſerois obligé de croire encore, ou du moins de parler comme les autres. Car il y a quelques jours que me promenant proche l'arc de Conſtantin, j'allai joindre un Atchitecte qui faiſoit l'eſti-

mation de ces pierres du Colizée. Il me dit que ce qu'il y avoit à bas valoit pour le moins 4. à 500. écus & qu'on ne retabliroit pas les deux arcades tombées avec les mêmes pierres pour quinze cents écus ; ce que je croy aisément, & ce qui peut faire juger de la beauté & de la grandeur de l'Ouvrage. Il nous ajoûta que les crampons qui tenoient les pierres étoient de bronze, que le peuple les avoit enlevez. Je l'exhortai fort de n'en rien croire : je ne sçai pas s'il le fera, s'il s'étoit trouvé quelque étranger à Rome lorsque le tremblement de terre qui y arriva l'an 1231. renversa une partie du Colizée, apparemment que depuis ce tems-là on n'auroit point été dans l'erreur où l'on est encore : mais ce qui m'étonne, c'est que quand on ruina une si grande partie de ce superbe Ouvrage pour bâtir le Palais Farneze & la Chancellerie, on n'ait point songé à detromper le public. Ce silence même me paroîtroit une preuve de la verité de ce que disent les Antiquaires, si je n'avois pas vû

& examiné moy-même ce que je vous mande aujourd'huy.

ARTICLE CXXVI.

EXTRAIT D'UNE AUTRE *Lettre écrite de Rome.*

JE vous envoye l'Edit que le Cardinal Vicaire a publié par ordre du Pape ſur la maniere d'obſerver le Carême : il detrompera ceux qui croyent qu'on eſt peu rigoureux à Rome ſur l'abſtinence & le jeûne. Il eſt defendu par cet Edit de vendre de la viande ſi ce n'eſt pour les malades : il eſt defendu d'en vendre d'autre que de commune & propre pour eux. On recommande fort aux Medecins de prendre bien garde aux atteſtations qu'ils donneront : on veut qu'on ne s'écarte du precepte qu'autant que la neceſſité y obligera ; qu'on faſſe abſtinence quelques jours, ſi on le peut, & qu'on jeûne même en mangeant de la chair, ſi c'eſt ſeulement la qualité des viandes qui eſt contraire à la ſanté. On defend toutes

ſortes de divertiſſemens publics.
Le Cardinal Vicaire commet, pour accorder les permiſſions neceſſaires, les Generaux des Dominicains, des Obſervantins, des Mineurs Conventuels, des Auguſtins, des anciens Carmes, le Maître du ſacré Palais & le General de la Compagnie de Jeſus.

ARTICLE CXXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ESPAGNE.

ON a fait imprimer à Madrit un livre de Droit dont les plus habiles Juriſconſultes font une grande eſtime. Il eſt intitulé *Tractatus de ſubſtitutionibus directis &c.* L'Auteur diviſe ſon Traitté en trois parties. Il parle dans la premiere des ſubſtitutions en general, dans la ſeconde des ſubſtitutions ordinaires, & dans la troiſiéme de celles qui regardent les pupilles. Le livre n'eſt qu'un in 4° qui ne contient gueres plus de 500. pages: Cependant la matiere

des substitutions y est traitée à fond: & on y trouve l'éclaircissement de toutes les questions, qui peuvent y avoir rapport. Le Livre est imprimé à Madrit chez Jean Garcias. L'Auteur s'appelle Dom Jean Paul Ramos-Obregon. Il enseigne le droit depuis plusieurs années dans l'Université de Seville. Il y a d'abord enseigné les Instituts, puis le droit ancien : & maintenant il est le premier Professeur en Droit canon. Avant que de mettre la derniere main à son Ouvrage, il a voulu que toutes les questions qui devoient y entrer, fissent la matiere des disputes publiques de ses écoles. Les differentes difficultez qu'on luy a proposé dans ces disputes, lui ont donné occasion de corriger quelques fautes qui pouvoient lui être échappées, d'approfondir les matieres, de proposer plusieurs nouvelles questions, & d'éclaircir davantage les anciennes. Comme ce Docteur est un homme de grand sens, & qui sçait parfaitement bien prendre son parti, il decide avec beaucoup de netteté, & de solidité, les doutes

qu'il fait naître sur chaque matiere.

On a aussi imprimé à Madrit un Livre à l'usage des gens de guerre, sur *la maniere de bien camper*. Quand j'auray vu cet Ouvrage, je vous en rendray un compte plus exact.

Il y a ici un Moine Calabrois, qui pretend avoir naturellement la proprieté des animaux Amphibies, & pouvoir demeurer sous l'eau sans respirer pendant un tems considerable. Il a presenté au Roy un billet, par lequel il s'offre à en faire l'experience, & promet de demeurer au fond de l'eau deux fois vingt quatre heures, sans que pendant tout ce tems-là il revienne au dessus pour respirer. On n'a pas encore accepté son offre. En attendant nos Medecins & nos Physiciens se sont partagez, les uns soutiennent que cela est impossible : les autres disent qu'il se peut faire que la nature ait donné à cét homme la proprieté qu'il pretend avoir.

ITALIE.

On a imprimé à Palerme la vie du P. Gaſpard Paraninſo Jeſuite, premier Miſſionnaire de Sicile. Cette vie qui eſt écrite en Italien d'une maniere agreable & avec beaucoup d'eſprit a été composée par le P. Charles Marie Piazza autre Jeſuite. On a encore publié à Palerme un Livre de pieté intitulé *de cœleſti converſatione in terris à Religioſo viro inſtituendâ.* C'eſt l'Ouvrage poſthume d'un Jeſuite, nommé Antoine Nadal fort connu en ce Royaume par le grand nombre de livres de pieté qu'il a composé. Voicy une partie de ceux qui ſont venus à ma connoiſſance : *le Miniere delle Indulgenze. Il Purgatorio inondato dal ſangue del Redentore. La Spada del dolore. Il Balſamo dell'amore. Le Glorie del Sacerdotio. Il Giglio tra le ſpine. Il Paradiſo terreſtre.*

Il paroît à Milan un petit *in douze* qui contient un recueil de diverſes pieces Latines en proſe & en vers, d'un jeune Jeſuite nommé Jerôme

Arconati, que la mort a enlevé dans la fleur de son âge. Il a été generalement regreté de tous ceux qui l'ont connu. Il avoit un genie rare pour les Mathematiques : & il étoit encore plus distingué par son esprit & sa pieté que par sa naissance.

ANGLETERRE.

Le Docteur Hyde est mort. C'est une perte irreparable. Il sçavoit ce que nulle autre personne ne sçait. Son livre *de ludis Orientalibus* & l'histoire de la Religion des Perses in 4°. imprimez à Oxfort en 1701. prouvent qu'il étoit allé fort loin dans la connoissance des langues & des antiquitez Orientales.

Le Docteur Drake a publié l'Histoire du dernier Parlement, & une histoire non partiale de tout ce qui s'est passé entre l'Angleterre & l'Ecosse depuis l'établissement des deux Monarchies. Vous jugerez de sa sincerité par l'aveu qu'il fait dans l'histoire du dernier Parlement, que l'Angleterre pendant la guerre precedente à dépensé soixante millions

de livres ſterlins, perdu plus de deux cent mille hommes & près de trois mille vaiſſeaux.

Vous avez veu l'Horace que Mr. Baxter a fait paroître avec des notes. Le Docteur Bent-ley en va faire imprimer un : il expliquera, dit-on des centaines de paſſages que perſonne n'a encore entendu. Nous verrons s'il s'accordera avec le Docteur Molineux ſur l'explication d'un endroit de l'Ode troiſiéme du quatriéme livre. L'explication nouvelle du Docteur Molineux eſt dans les Tranſactions Philoſophiques des mois de Novembre & Decembre dernier.

On a imprimé un troiſiéme tome des Voïages de Guillaume Dampier. C'eſt celuy qu'il fit dans la nouvelle Hollande en 1699.

On a auſſi imprimé le troiſieme & dernier tome des lettres du Chevalier Temple, & les Memoires de Henry Guthory Evêque de Dunkel en Ecoſſe. Ces Memoires decouvrent les plus odieux myſteres de la rebellion contre Charles premier. Guthory avoit d'abord été engagé dans

le parti ſeditieux : & il le quitta, quand il reconnut que la Religion ſervoit de pretexte à l'ambition de ceux qui vouloient perdre le Roy & renverſer l'Etat.

Guillaume King Evêque de Londondery a fait un livre *de origine mali* : c'eſt un in 8° de 242 pages : il entreprend d'expliquer pourquoy Dieu a permis qu'il y ait des maux : il raiſonne d'une maniere profonde & ſolide.

Mr. Gregory a publié en Latin la theorie de la lune de Mr. Neuton, qui du conſentement de tout le monde paſſe pour un des premiers Mathematiciens de l'Europe.

On a traduit en Anglois l'Hiſtoire du 13. ſiecle de Mr. Dupin.

HOLLANDE.

La défenſe de l'Apologie des Reformez par Mr. Vallonne n'eſt du goût de perſonne. Les propoſitions qu'avance ce Proteſtant novice, par exemple, que *Dieu à parler exactement n'aime point les hommes, & que ce n'eſt pas par amour qu'il choiſit ſes*

Elus, choquent tous ceux qui ont lû l'Ecriture sainte.

On traduit l'Hiſtoire du ſymbole des Apôtres qui depuis peu a paru en Anglois : c'eſt un Ouvrage ſçavant & judicieux. Il paroît une deſcription exacte des Iſles de l'Archipel traduite du Flamand de Dapper, *in folio* avec des figures.

On trouve à Amſterdam chez J. L. de Lorme les lettres de Mr. Janſenius Evêque d'Ipre & de quelques autres perſonnes à M. Jean Vergier de Hauranne Abbé de ſaint Cyran, avec des remarques hiſtoriques & Theologiques par François du Vivier à Cologne in 12. pages 326.

On a imprimé à Leyden chez Bouteſtein les Ouvrages poſthumes de Mr. Huygens. C'eſt un in 4°. latin de 460. pages : ces Ouvrages poſthumes ſont *Dioptrica*; *Commentarius de vitris figurandis*, *Diſſertatio de corona & Parelиis* ; *Tractatus de motu, de vi centrifuga* ; *Deſcriptio automati planetarii.*

Mr. Saurin cet ennemi ſi redoutable à Mr. Jurieu eſt mort : il étoit Miniſtre à Utrecht.

FRANCE.

PARIS.

On a inventé ici un claveſſin portatif. Il ſe briſe en diverſes parties qui tiennent l'une à l'autre par des charnieres, & qui ſe replient les unes ſur les autres d'une maniere fort ſimple. Ainſi toute la machine ſe reduit au Volume d'une boëte à perruque qui ne peſe que 10. ou 12. livres.

Ce claveſſin ſi commode n'eſt pas moins harmonieux que les claveſſins de ſept pieds; d'où il faudroit conclure que la profondeur des claveſſins ne contribuë pas à leur harmonie. Pour mettre ces claveſſins qui n'ont que deux pieds de long du ton des claveſſins de ſept pieds, il a fallu inventer de nouvelles cordes: celles des nouveaux claveſſins ſont de metal filé: c'eſt dans le filage & dans le melange que conſiſte le principal ſecret de ces nouveaux inſtrumens. Les ſauteraux ſont auſſi d'un metal particulier, & ne ſe renflent point dans un tems

humide, comme les Sauteraux de bois. Les nouveaux claveſſins ſe manient, ſe tranſportent ſans ſe diſcorder.

BOURDEAUX.

Le Pere Claude Prouſt Religieux Celeſtin a publié icy un livre dedié à Mr. l'Evêque de Bazas, ſous ce titre, *Inſtructions morales touchant l'obligation où ſont tous les Chrêtiens de ſanctifier les jours de Dimanche & les Fêtes.*

ROUEN.

Extrait d'une lettre du R. P. Lamy de l'Oratoire.

Nous avons toûjours été, & ſommes encore M. Pelletier & moy dans les mêmes ſentimens touchant les poids & les meſures des Hebreux; tous deux ſatisfaits de ce qu'en ont écrit deux Auteurs Anglois, dont M. Thevenot Bibliothecaire du Roy me prêta autrefois les livres. Je mis ces livres entre les mains de Mr. Pelle-

tier : & il les traduiſit en François pour me faire plaiſir. C'eſt ce qui luy a donné occaſion de traiter la même matiere. Il y a long-tems que je me ſuis declaré en pluſieurs Ouvrages que j'ay publiez. Je n'ay point changé de ſentiment, convaincu que les conjectures des deux Anglois, Greaves & Comberland, c'eſt ainſi qu'ils ſe nomment, étoient trés-ſolides. L'amitié que je cultive avec Mr. Pelletier ne permet pas, que j'ignore ce qui fait le ſujet de ſes études. Je ſçay qu'il a fait de grandes recherches ſur les meſures non ſeulement des Hebreux ; mais encore des Romains & des Grecs : mais je n'ay vû de luy ſur cette matiere que la traduction des deux livres Anglois, & ce qu'il a ajoûté à la fin du Traité qu'il a fait imprimer de l'Arche de Noé.

Sa grande capacité & ſon exactitude me fait attendre de lui des choſes excellentes ; je voudrois qu'il les rendit publiques, pour pouvoir en profiter avant que d'avoir fini ce que je ſuis obligé de dire des poids & des meſures à l'entrée de mon Ou-

vrage du Temple. Il y a plus de 25. ans que j'y travaille ; auſſi l'entrepriſe eſt grande. Cet Ouvrage eſt un Commentaire de tous les endroits de l'Ecriture du vieux & du Nouveau Teſtament, où il eſt parlé du Tabernacle & du Temple, de leur diſpoſition & des ceremonies qui s'y faiſoient & un éclairciſſement d'une infinité de paſſages obſcurs à tous ceux à qui le Tabernacle & le Temple ne ſont pas bien connus. Pour donner des idées nettes des meſures de l'un & de l'autre, j'ai été contraint de faire un traité des meſures. J'ay auſſi été obligé de chercher l'origine des Arts & de toute l'Architecture ; parce qu'il eſt important pour entendre ce que dit l'Ecriture de la ſtructure du Temple de bien conoître quelle etoit la maniere de bâtir dans le tems que Salomon entrepit l'édifice. Ainſi mon Ouvrage n'eſt pas une ſimple deſcription du Temple.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Juillet 1703.

ART. CIX. N*Ouveaux voyages de M. le Baron de de la Hontan, dans l'Amerique Septentrionale &c.* page 1109

ART. CX. Roma Racoviana, & Racovia Romana &c. *Rome Racoviene & Racovie Romaine, ou la parfaite conformité des Papistes & des Sociniens en plusieurs Articles de leur Religion très-importans: &c.* p. 1118

ART. CXI. Samuelis Werenfelsi Basiliensis Dissertatio de Logomachiis eruditorum, &c. C'est-à-dire, *Dissertation sur les disputes des mots entre les Sçavans &c.* p. 1123

ART. CXII. Salomonis libri tres; Proverbia, Ecclesiastes & Canticum Canticorum &c. C'est-à-dire, *Les Proverbes, l'Eclesiaste, & le Cantique des Cantiques, &c. par Mr. du Hamel.* p. 1149

ART. CXIII. Arcana sæculi decimi sexti Huberti Langueti, Epis-

tolæ secretæ &c. C'est-à-dire. *Lettres de Mr. Hubert Languet &c.* page 1153.
ART. CXIV. P.D.M. Vita Huberti Langueti &c. C'est-à-dire, *La vie de Hubert Languet, &c.* p.1160
ART. CXV. *Memoires contenant ce qui s'est passé de plus memorable en France depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à present.* p.1163
ART. CXVI. *Bibliotheque choisie par Jean le Clerc.* p.1182
ART. CXVII. Tabulæ Astronomicæ Philippi de la Hire &c. *Tables Astronomiques de Mr. Philippe de la Hire &c.* p.1192
ART. CXVIII. *Suite de l'Extrait du* Diarium Italicum. p. 1202
ART. CXIX. *Dictionnaire Royal François & Anglois par Mr. Boyer.* page 1226.
ART. CXX. *Lettre à M. Bayle.* p.1228
ART. CXXI. *Construction d'un nouveau miroir avec l'explication de ses proprietez.* p.1231
ART. CXXII. *Dissertation touchant l'Ancienne demeure des Chananéens &c.* p.1238
ART. CXXIII. *Reponse aux Ob-*

servations de Mr. Pelhestre sur les Essais de Litterature. p.1263
ART. CXXIV. Le sort de la Langue Françoise. p.1271
ART. CXXV. Lettre écrite de Rome à ***. p.1276
ART. CXXVI. Extrait d'une autre Lettre écrite de Rome. p.1283
ART. CXXVII. Nouvelles Litteraires. p.1284
Espagne. ibid.
Italie. p.1287
Angleterre. p.1288
Hollande. p.1290
France. p.1292
Paris. ibid.
Bourdeaux. p.1293
Roüen. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1703.

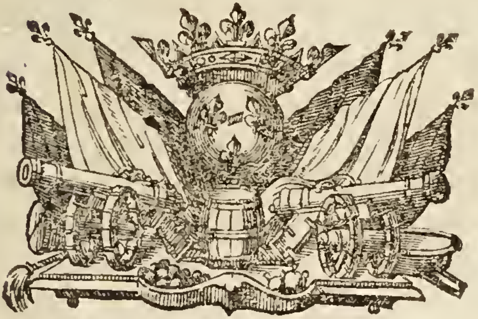

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIII.

Avec Privilege & Approbations.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1703.

ARTICLE CXXVIII.

NECTARII PATRIARCHÆ Hierosolymitani confutatio Imperii Papæ in Ecclesiam &c. C'est à-dire *l'Empire du Pape sur l'Eglise, refuté par Nectaire Patriarche de Jerusalem*... A Londres chez J. Tayler 1702. *in* 8°. *pages* 439.

ON écrit de Londres que les Ministres Protestans triomphent & s'applaudissent de l'Ouvrage dont on vient de donner le titre. C'est

la traduction Latine d'un petit in folio Grec de près de trois cent pages, imprimé en 1682. à Giasi en Moldavie par les soins de Dosithée Patriarche de Jerusalem. Voici comme le Livre est intitulé en Grec. Τοῦ μακαριωτάτου καὶ σοφωτάτου Πατριάρχου τῆς μεγάλης καὶ ἁγίας Πόλεως Ἱερουσαλὴμ κυρίου Νεκταρίου πρὸς τὰς προσκομισθείσας Θέσεις παρὰ τῶν ἐν Ἱεροσολύμοις Φρατόρων διὰ Πέτρου τοῦ αὐτῶν μαΐστορος περὶ τῆς ἀρχῆς τοῦ Πάπα Ἀντίῤῥησις. C'est-à-dire Refutation de la Primauté du Pape composée par le très heureux & le très-sage Nectaire Patriarche de la grande & sainte Cité de Jerusalem, contre les Theses des Peres de terre sainte & addressée à Pierre leur Maître.

Ce seul titre fait voir combien le Traducteur s'est donné de liberté. Au lieu de *Dissertation contre la Primauté du Pape*, ou *Refutation de la Primauté du Pape*, pour rendre cette Primauté plus odieuse on a mis dans le titre Latin *Confutatio imperii Papæ in Ecclesiam*, Refutation de l'Empire du Pape sur l'Eglise. Si

nous avions pû avoir de Londres toute la traduction ; nous n'aurions point manqué de la comparer avec le Texte Grec, & d'apprendre aux Lecteurs, si le Traducteur a été plus fidelle dans le corps de l'Ouvrage, que dans l'exposition du titre. Ne l'ayant pas, nous nous contentons de marquer ce qu'on nous écrit d'Angleterre touchant cette Traduction ; nous y joindrons ce que nous avons pu apprendre d'ailleurs touchant l'Auteur de la Dissertation, que nous avons entre les mains, & dont nous donnerons un extrait.

Lorsque cette Dissertation parut à Constantinople, des personnes habiles crurent qu'elle n'étoit pas de Nectaire ; mais de Dosithée même ; & que ce Prelat l'avoit fait imprimer sous le nom de Nectaire son Predecesseur, pour en assurer d'avantage le debit, & pour pouvoir plus honnêtement obliger les Evêques & les Moines de sa dependance d'en acheter. Ce soubçon paroissoit d'autant mieux fondé, qu'on sçavoit que ce Patriarche

Schiſmatique étoit extrêmement artificieux & intereſſé, & que Nectaire ſon Predeceſſeur ne paſſoit pas pour un homme qui eut eu beaucoup d'érudition. Quoy qu'il en ſoit du ſoupçon dont on vient de parler ; il s'en faut bien que ce livre ne ſoit tel qu'on voudroit le faire croire en Angleterre.

Mr. Alix qui eſt Auteur de la Traduction Latine loüe extraordinairement cet Ouvrage. On diroit à la maniere avantageuſe dont il parle de Nectaire, qu'il le veut mettre au deſſus des Gregoires & des Chryſoſtomes. Il nous aſſure qu'on ne peut rien voir de plus clair & en même tems de plus preſſant que cette Diſſertation : il ne ſçait ce qu'il y doit admirer le plus, ou la netteté & la pureté du ſtyle, ou la force & la ſolidité des raiſonnemens. Pour la netteté & la methode, on ne peut diſconvenir qu'il n'y en ait beaucoup dans cet Ouvrage. Auſſi le Patriarche Doſithée, à qui on a déja dit que quelques perſonnes l'attribuent, a-t-il beaucoup d'eſprit, & bien plus d'Erudition que n'en

ont communément les Grecs. Pour ce qui regarde la ſolidité & la force des raiſonnemens, le Lecteur en jugera par l'extrait que nous en ferons.

Quant au ſtyle de la Traduction, il faut s'en tenir à ce qu'en dit Mr. Alix luy même. Il eſt bien plus croïable ſur ſon chapitre, que ſur celuy du pretendu Nectaire. Il avoüe donc de bonne foy à ce qu'on nous écrit, qu'on ne trouvera dans ſa traduction ni élegance, ni tour, ni pureté de langage: on s'en conſoleroit, ſi dumoins, il y avoit de la fidelité.

Monſieur Alix dit qu'il a entrepris ſa traduction Latine par l'ordre de Monſieur l'Archevêque de Cantorbery. Ce Prelat Proteſtant a cru ſans doute que le nom Pompeux d'un Patriarche de Jeruſalem pourrroit du moins éblouïr le peuple: & c'eſt dans la même vûe que les Miniſtres d'Angleterre mêlent maintenant le nom de Nectaire dans toutes les declamations qu'ils font contre l'Egliſe Catholique; comme ſi le ſuffrage d'un Patriarche Schiſmatique pouvoit être de

quelque poids en cette occasion.

Quand il s'agit de la presence réelle du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie ; de la necessité de la confession auriculaire, de l'invocation des Saints, & de tant d'autres points de la foy qui sont rejettez par les Protestans ; on leur oppose avec raison l'autorité de l'Eglise Grecque qui convient avec nous sur tous ces articles ; & cet argument est sans reponse. Car enfin si tous ces dogmes ne nous avoient pas été enseignez par les Apôtres ; s'ils avoient été nouvellement inventez par les Papistes, les Grecs qui en tant d'occasions ont fait paroître leur antipathie pour l'Eglise Romaine, & qui s'en sont en effet separez depuis plusieurs siecles, ne les auroient jamais receu. Mais que les Protestans pour justifier leur separation d'avec l'Eglise Catholique employent l'autorité d'un Patriarche schismatique qui s'en est separé comme eux, c'est comme si des personnes accusées d'un crime s'en défendoient en produisant le témoignage d'un de leurs complices.

Mr. Alix dit encore qu'il a traduit ce livre en Latin de peur que les Papiſtes ne trouvaſſent moyen de le ſupprimer tout à fait : car je ſçay de bonne part, ajoute-t'il, qu'ils en ont déja fait, perir une infinité d'exemplaires. Mr. Alix trouvera bon qu'on ne croïe pas ſur ſa parole un fait de cette nature, & qu'il avance ſans aucune preuve. Il eſt vray que le livre eſt rare en Angleterre & en France ; quoy que peut-être il n'y ſoit pas auſſi rare que Mr. Alix ſe l'imagine : du moins il nous a été aiſé de le trouver à Paris. Mais quand il ſeroit encore plus rare : Eſt-il étonnant qu'un livre Grec imprimé à Giaſi en moldavie ne ſoit pas commun en ce païs cy ? Si c'eſt là une raiſon ſuffiſante d'accuſer les Catholiques de vouloir malicieuſement ſupprimer ce livre : il faut donc dire que les Proteſtans ont auſſi ſupprimez les livres que le Patriarche Doſithée a écrit contre eux ſur les Sacremens. Car ces livres ſont encore plus rares que la Diſſertation ſur la Primauté du Pape. Mais, il eſt temps de venir à l'Ou-

vrage même qui a été traduit par M. Alix.

Le Patriarche Dosithée qui du moins a pris soin de faire imprimer l'Ouvrage, si ce n'est pas lui qui l'a composé, a mis à la teste l'Eloge de Nectaire son Predecesseur auquel il l'attribue. Nectaire, dit-il, nâquit dans l'Isle de Crete: son pere se nommoit Georges Pelopidas : il étoit pauvre ; mais il eut grand soin de l'éducation de son fils : il luy fit apprendre la poësie de Meletius Macrés. Une personne de foy qui a demeuré plusieurs années à Constantinople nous a assuré que Nectaire avoit de plus appris la sculpture dés sa jeunesse : & que c'est son habileté en cét art, qui l'avoit mis en état d'être Patriarche, & de fournir au Visir les grosses sommes qu'il exige dans ces occasions. Du moins il est constant par l'aveu même de Dosithée, que Nectaire avoit quarante cinq ans, lors qu'il commença à étudier en Logique sous le fameux Theophile Corydales. Il n'est pas ordinaire qu'un homme qui commence si tard à s'appliquer aux scien-

ces, acquerre une grande érudition : & cette reflexion peut encore servir à fortifier le soupçon dont nous avons parlé. Dosithée aprés avoir marqué la maniere dont Nectaire fut élevé au Patriarchat de Jerusalem, luy fait faire divers voïages ajoûtant qu'il ne composa la *Dissertation contre la Primauté du Pape* que dans son extrême vieillesse. Voici à quelle occasion le livre a été composé.

Les Peres de l'ordre de S. François qui ont la garde du saint Sepulchre, avoient fait soutenir à Jerusalem les Theses suivantes.

1. *C'est un point fondamental de la foy qu'il n'y a qu'une seule Eglise établie de Dieu & non plusieurs.*

2. *C'est encore un point fondamental de la foy que la vraye Eglise établie de Dieu ne peut errer dans les choses qui touchent la foy.* 3. *Hors la vraye Eglise il n'y a point de salut.*

4. *Pendant plusieurs siecles depuis Jesus-Christ & sur tout pendant les premiers siecles, la vraye Eglise établie de Jesus-Christ comprenoit les La-*

tins & les Grecs, qui s'accordoient sur les matieres de foy.

5. *L'Eglise Latine depuis que les Grecs en ont été separez est la vraye Eglise de Dieu.*

C'est uniquement pour refuter ou expliquer ces cinq propositions & les preuves dont elles étoient appuïées que la Dissertation contre la Primauté du Pape a été composée par le Patriarche de Jerusalem. Ce Prelat dit donc sur la premiere qu'il est vrai qu'il n'y a qu'une seule vraye Eglise; mais que cette Eglise qui est une, est celle là même qui est appellée dans le symbole de Nicée, *la sainte Eglise Catholique & Apostolique* : d'où il conclut qu'elle doit renfermer plusieurs Eglises particulieres, l'Eglise Romaine, celle d'Alexandrie, celle de Constantinople & les autres: & qu'ainsi l'Eglise Romaine n'est pas la seule vraïe Eglise. Mais qui ne voit que le Patriarche a voulu ici donner le change? les Peres de terre sainte n'ont point nié que l'Eglise Catholique ne renfermat plusieurs Eglises particulieres: mais ils ont soutenu que parmi les Eglises

qui ſont ſeparées de communion, il ne peut y en avoir qu'une ſeule qui ſoit la vraïe Egliſe établie de Dieu; puiſqu'il eſt eſſentiel à l'Egliſe d'être une, comme il luy eſt eſſentiel d'être ſainte, d'être Catholique & Apoſtolique. Le Patriarche a donc diſſimulé ce point capital duquel dépend la déciſion de la controverſe entre les Catholiques Romains & les Schiſmatiques.

Il repond encore plus brievement aux deux propoſitions ſuivantes. Il avoüe que la vraye Egliſe ne peut errer en matiere de foy: & que hors la vraïe Egliſe il n'y a point de ſalut. Mais il ajoute que par la vraïe Egliſe, il ne faut point entendre ſeulement l'Egliſe de Rome & celles qui lui ſont unies; mais encore les Egliſes Pariarchales de Conſtantinople, d'Alexandrie, d'Antioche & de Jeruſalem, & les Egliſes qui ſont unies à celle-là.

Cette ſeule réponſe du Patriarche de Jeruſalem ſuffit pour confondre les Proteſtans. Car enfin ce Prelat decide nettement que l'Egliſe Catholique ne peut errer dans

la foy : & que l'Egliſe Catholique renferme principalement les Egliſes Patriarchales. Puis donc que les Proteſtans ne s'accordent dans la foy avec aucunes des Egliſes Patriarchales : les voilà, même ſelon le pretendu Nectaire dont ils font de ſi grands éloges, les voilà, dis-je hors de la vraye Egliſe.

Le Prelat Schiſmatique s'étend principalement ſur la quatriéme & cinquiéme propoſition. Les Peres de la Terre ſainte avoient ſoutenu dans la quatriéme, que pendant pluſieurs ſiecles la vraïe Egliſe comprenoit les Latins & les Grecs, & que les uns & les autres s'accordoient ſur les matieres de foy. Le Prelat répond que de tout temps il y a eu des diſputes conſiderables entre l'Egliſe d'Orient & celle d'Occident ; mais que ces diſputes n'ont point cauſé de Schiſme.

Pour prouver ce fait, il parcoure les douze premiers ſiecles depuis Jeſus-Chriſt. Il y a eu, dit-il, conteſtation entre les deux Egliſe, dans le premier ſiecle touchant les azymes ; dans le ſecond, ſur le jour

qu'il falloit celebrer la feste de Pâques ; dans le troisiéme , sur le baptême des Heretiques que plusieurs Evêques Orientaux vouloient avec S.Cyprien qu'on rebaptisat.

Il parcoure ainsi tous les siecles jusqu'au douziéme : faisant voir que quoy qu'il y ait eu pendant tout ce temps-là de grosses disputes sur les affaires Ecclesiastiques entre les deux Eglises ; elles étoient neanmoins demeurées unies sur tous les points de foy.

Le Patriarche Schismatique ajoûte faussement que dans ces disputes les Latins étoient toûjours les Auteurs des troubles : mais il n'a pas fait de reflexion qu'on pouvoit de là même, tirer un argument très-fort contre les Schismatiques. Car si malgré les querelles injustes & les troubles, dont selon luy les Latins étoient toûjours les Auteurs, l'Eglise Grecque des douze premiers siecles n'a pas cru neantmoins pouvoir faire schisme, & se separer de l'Eglise Romaine : comment les Grecs des siecles suivans ont-ils osé s'en separer ? comment les Grecs

d'apreſent peuvent - ils demeurer dans le Schiſme ? C'eſt ainſi que le pretendu Nectaire fournit aux Catholiques des armes pour le combattre.

L'examen de la cinquiéme propoſition occupe encore plus le Patriarche : c'eſt en effet la plus importante. Les Peres de Terre ſainte avoient prouvé par dix raiſons, que depuis la ſeparation des Grecs l'Egliſe Romaine étoit la ſeule vraye Egliſe, à l'execluſion de l'Egliſe Grecque Schiſmatique. En effet puiſque l'unité eſt eſſentielle à l'Egliſe, il eſt impoſſible que l'Egliſe d'Occident & celle d'Orient étant diviſées comme elles le ſont maintenant, ſoient l'une & l'autre, parties de la vraye Egliſe, comme elles l'étoient avant le ſchiſme. Il faut donc qu'une des deux ſoit maintenant hors de la vraïe Egliſe. Les Grecs ne ſçauroient prouver par aucun argument raiſonnable que ce ſoit l'Egliſe Romaine qui ait ceſſé d'être partie de la vraïe Egliſe; puiſque l'Egliſe Romaine garde encore la même foy dont elle faiſoit

profeſſion avant la ſeparation. Reſte donc que ce ſoit l'Egliſe ſchiſmatique d'Orient qui ait ceſſé d'être partie de la vraïe Egliſe, en rompant ſans aucune raiſon l'unité, & en ſe ſeparant volontairement d'avec le ſiege de Rome, dont la primauté eſt clairement établie dans l'Evangile & avoit été de tout tems reconnuë par les Grecs mêmes. Le Patriarche tache de repondre à cette raiſon & à toutes les autres, en attaquant de toutes ſes forces la primauté du S. Siege. La brieveté d'un extrait ne permet pas de mettre icy tous les argumens qu'il employe pour cela. Il ſuffit de dire qu'ils ne ſont pas meilleurs que ceux des Proteſtans, de qui il paroît que le Patriarche Grec en a emprunté pluſieurs.

Voilà donc ce qui fait le ſujet du triomphe des Miniſtres d'Angleterre. Ils s'applaudiſſent; parce qu'un Grec ſchiſmatique a dit contre la Primauté du Pape une partie de ce que les Chefs de la Reforme avoient dit contre cette même Primauté. Mais ſi l'autorité de ce Patriarche

ſchiſmatique leur paroît d'un ſi grand poids ; quelle opinion doivent-ils avoir de leur pretenduë Reforme ; puiſque ce même Patriarche dont-ils vantent tant l'érudition & le merite, a declaré nettement que ceux qui ne ſont unis à aucune des Egliſes Patriarchales ſont hors la vraïe Egliſe, & que la vraïe Egliſe ne peut errer dans les deciſions de foy ? Diront-ils que le Patriarche de Jeruſalem ne raiſonne ſolidement & ne penſe juſte, que lors qu'il ſe joint aux Novateurs pour combatre la Primauté que JESUS-CHRIST a donné à S. Pierre & à ſes Succeſſeurs; & qu'il ceſſe d'être croïable, dés qu'il ſe met en devoir d'appuïer des dogmes qui nous ont été tranſmis par une tradition conſtante depuis les Apôtres juſquà ce derniers temps?

ARTICLE CXXIX.

VERITABLE TRADITION de l'Eglise sur la predestination & la grace par Mr. de Launoy. A Liege chez Nicolas le François proche les Carmes en Isle à la Prudence 1702. *in 12. pages* 142.

IL y a plusieurs années que cet Ouvrage paroît en manuscrit sous le nom de feu Mr. de Launoy : & Mr. Simon en a fait le sujet d'une de ses *Lettres choisies* , dans laquelle il en rapporte même la Preface entiere avec le premier chapitre qu'il a compris sous le nom de Preface.

Bien des gens ne laissent pas d'avoir de la peine à se persuader que ce livre, tel qu'il vient d'être imprimé , soit de Mr. de Launoy. On sçait à la verité, que ce fameux Critique avoit des sentimens contre saint Augustin tout semblables à ceux de cet Ouvrage , & qu'il avoit même écrit sur ce sujet. Mais on voit icy des choses dont il leur paroît incroïable qu'il soit l'Auteur. Par

exemple dés la 11. page on y cite les œuvres de ſaint Denis & la 3. Lettre de S. Clement comme étant veritablement de ces deux Saints ; au lieu que Mr. de Launois les tient manifeſtement ſuppoſées.

Ceux qui lui attribuent l'écrit dont nous parlons, repondent que ces contrarietez ne prouvent rien; qu'on en voit bien d'autres toutes pareilles dans ſes Ouvrages ; qu'il luy étoit aſſez ordinaire de détruire en un endroit ce qu'il avoit établi en un autre. Sans ſortir du ſujet, ils en apportent un exemple tiré de ſes Remarques * Latines ſur la Cenſure de Sorbonne contre Monſieur Arnauld. Il ſoutient que la propoſition dogmatique qu'elle condamne, eſt la pure doctrine de S. Auguſtin. Il regardoit ainſi que nous venons de dire, la Doctrine de ce Pere ſur la grace comme une erreur contre la foy. Cependant quatre Remarques de Mr. de Launoy ſont employées à prouver que cette propoſition n'a pû être cenſurée.

* *Notat. in Cenſuram &c.*

Tant il eſt vray qu'il lui coûtoit peu de dire le pour & le contre. Ainſi raiſonnent ceux qui le croyent Auteur *de la veritable tradition &c.*

Sur ce pied là ils ne ſont point ſurpris de la contradiction qui ſe trouve entre la Preface & le corps de l'Ouvrage. Dans la Preface l'Auteur parle du ſentiment de S. Auguſtin ſur la Predeſtination & la grace comme d'une opinion qui n'a point encore été *authentiquement condamnée :* il en parle ailleurs comme d'une erreur tolerée : & c'eſt pour engager à la condamner qu'il entreprend d'écrire. Mais il ne prevoïoit pas que dans la ſuite de ſon Ouvrage il devoit dire que c'eſt la doctrine même de Luther, de Calvin, & de Janſenius, doctrine *authentiquement condamnée* s'il y en eut jamais. Tellement que ſelon Mr. de Launoy tantôt c'eſt une doctrine au deſſus de toute Cenſure, tantôt une opinion tolerée, & tantôt une erreur frappée d'anatheme.

Cet égarement continuel qui regne dans tout l'Ouvrage, vient de ce que l'Auteur, faute d'entendre

ſaint Auguſtin, a confondu les vrais ſentimens de ce Pere avec la fauſſe opinion que lui ont attribué d'une part ſes pretendus Diſciples les anciens & les nouveaux Predeſtinatiens, & de l'autre les Semipelagiens ſes ennemis; ceux là pour autoriſer leurs erreurs d'un ſi grand nom, ceux-cy pour le rendre odieux par ces erreurs monſtrueuſes.

En effet de deux parties que comprend cet Ouvrage, L'Auteur emploïe la premiere qui eſt de cinq chapitres, à perſuader que le ſentiment de ſaint Auguſtin a été inconnu aux Peres d'avant lui,& qu'ils l'ont même refuté. Mais la plûpart des paſſages qu'il rapporte pour le faire voir, prouvent ſeulement que ſelon ces PP. les commandemens de Dieu & le ſalut,ſont poſſibles à tous les hommes, avec le ſecours de la Grace,& que ni la Grace ni la concupiſcence n'ôtent point le libre arbitre; n'impoſant à l'homme aucune neceſſité d'agir qui ſoit inſurmontable: dogmes de foy, ſur leſquels S. Auguſtin & ſes vrais diſciples ſe ſont expliquez auſſi fortement que

les anciens Peres & dont nul Catholique n'a jamais douté.

Mr. de Launoy n'a pas ſçû ou n'a pas voulu diſtinguer en cette matiere, avec l'Auteur des Chapitres fauſſement attribuez à S. Celeſtin, ce qui appartient à la foy, d'avec ce qui n'y appartient pas. Delà vient que tout ce qu'il dit contre ſaint Auguſtin porte à faux. Il poſe pour principe que tout ce qui eſt nouveau dans l'Egliſe doit être regardé comme une erreur. Rien n'eſt plus vray que cette regle priſe en elle même. Mais rien n'eſt plus faux que l'application qu'il en fait à ſaint Auguſtin. La nouveauté en matiere de foy eſt une marque aſſurée d'erreur, on en convient; mais la doctrine de ſaint Auguſtin ſur la grace, en ce qui touche la foy, étant la même que celle des Peres qui l'ont precedé, il eſt faux qu'elle ſoit nouvelle : & ce qu'il peut y avoir de nouveau dans ſon ſyſtême, ne regarde que des queſtions indifferentes, qui ne ſe decident point par la tradition. Ainſi la regle de Mr. de Launoy ne peut point y être appliquée.

Sur la comparaiſon qu'il fait dans cette premiére partie entre les autres P P. & S. Auguſtin, il y a pluſieurs opinions.

1. Les heretiques, qui ſe couvrent du nom de ſaint Auguſtin, traitent hardiment tous les autres Peres de Semipelagiens & ne veulent ſouffrir qu'à peine qu'on les cite, ils ne voyent pas que c'eſt donner gain de cauſe aux nouveaux Pelagiens & Semipelagiens, je veux dire aux Sociniens, aux Remonſtrans & aux Lutheriens d'aujourd'huy. Si le Semipelagianiſme a été la Doctrine de l'Egliſe pendant quatre ſiecles, on n'a pu le condamner dans le cinquiéme, il ſeroit à ſouhaiter que deux ou trois Theologiens Catholiques, qui ont parlé de S. Chryſoſtome & des autres Peres Grecs comme ces heretiques, euſſent fait reflexion aux conſequences de leur cenſure imprudente.

D'un autre côté Mr. de Launoy & quelques Theologiens, quoyque Catholiques pour le dogme, ſont tombez dans un autre excés par rapport au fait de S. Auguſtin. Ils ont condamné

condamné ce Pere en tout comme un Novateur ſur la predeſtination & la grace : ils ont oſé dire qu'il n'avoit pas eu le temps d'étudier la Religion : qu'il s'étoit converti aſſez âgé, ayant paſſé ſa jeuneſſe dans les erreurs des Manichéens ou dans la frivole étude de la Rhetorique : qu'à peine converti, il s'étoit mis à écrire : que la multitude de ſes livres montre évidemment qu'il les écrivoit à la hâte & ſans meditation : qu'il ignoroit le Grec & l'Hebreu : que ſes plus zelez defenſeurs conviennent qu'il a fort mal réüſſi dans ſes Commentaires ſur l'Ecriture : qu'on s'éleva d'abord en Affrique & dans les Gaules contre ſa doctrine : qu'Hilaire Evêque d'Arles, Eucher Evêque de Lyon, Vincent de Lerins la rejetterent comme une nouveauté dangereuſe : que Goteſchalc, Wiclef, Calvin, Baïus, Janſenius ont puiſé dans ſes écrits toutes leurs erreurs ſouvent exprimées dans les termes dont S. Auguſtin s'eſt ſervi &c. C'eſt le ſujet de la ſeconde partie de Mr. de Launoy, où l'hiſtoire de ces hereſies eſt rap-

portée avec beaucoup de confusion & d'infidelité.

Les Theologiens qu'aucune passion n'empêche de voir la verité, s'éloignent également de ces deux excés ils n'ont garde d'abandonner aux Semipelagiens toute l'antiquité Chrêtienne, & saint Chrysostome moins qu'un autre. A ce que l'on objecte contre ce saint, ils opposent les témoignages de deux Conciles Generaux le V. & le VI. du Pape Gelase, & de plusieurs Papes qui ont approuvé le Breviaire Romain. Ces deux Conciles & le Pape Gelase reçoivent les écrits de S. Chrysostome aussi bien que ceux de saint Augustin, & d'un petit nombre de Peres distinguez, comme les plus precieux monumens de la tradition, & la regle de ce qu'on doit croire: ce qui suppose qu'en matiere de foy ils ne sont nullement opposez. On lit dans le Breviaire Romain un éloge aussi vray que magnifique de la maniere dont saint Chrysostome explique l'Ecriture. On dit en particulier de ses Homelies sur saint Paul, où son systême sur la grace est contenu; que leur

beauté rend croïable ce qui s'eſt dit que l'Apôtre ſaint Paul luy avoit apparu & les luy avoit dictées. S. Auguſtin luy-même a oppoſé aux Pelagiens l'autorité de S. Chryſoſtome : & ſaint Iſidore un des plus fidelles Diſciples de Saint Auguſtin, conſeille ſans aucune precaution la lecture des Ouvrages de ce ſaint Patriarche. C'eſt donc en vain que Mr. de Launoy voudroit le faire paſſer pour oppoſé à ſaint Auguſtin en ce qui regarde la foy.

Ces Theologiens éclairez & deſintereſſez n'excuſent pas S. Chryſoſtome pour condamner S. Auguſtin. A la verité pluſieurs d'entre eux penſent que le dernier a formé ſur la predeſtination & ſur la grace un ſyſtême de Theologie different de celui des Peres qui l'ont precedé, mais les uns croyent que toute la difference de ces ſyſtemes eſt plus dans les mots que dans les choſes. D'autres Theologiens reconnoiſſent une difference réelle entre la Theologie de S. Chryſoſtome & celle de ſaint Auguſtin : mais ils croyent que toute cette difference vient d'une

question de pure Philosophie sur laquelle ils ont pensé diversement. Saint Chrysostome a crû disent-ils, que de deux biens qui se presentent à la volonté, elle peut tellement choisir l'un & l'autre que sans être determinée même moralement par aucun attrait, elle suit quelque fois l'attrait le plus puissant & quelque fois l'attrait le plus foible, toûjours maîtresse absolue de son choix. Saint Augustin selon ces Theologiens a cru au contraire que l'attrait le plus fort n'est pas *invincible*, mais qu'il est *invaincu*, c'est à-dire, qu'on peut toûjours y resister; mais qu'on n'y resiste jamais. De ces deux manieres differentes de concevoir nos déterminations libres, naissent deux systêmes differents sur la grace & la predestination. Suivant le premier, ajoutent les mêmes Theologiens, Saint Chrysostome & les autres Peres ont dû dire que nulle grace n'étoit efficace par soy-même, mais que le consentement de la volonté accordé ou refusé rendoit les unes efficaces & les autres inefficaces; & qu'ainsi le decret de la Predestination supposoit necessairement la pré-

vision de l'effet qu'auroit la grace.

S. Augustin en suivant ses principes a dû, disent-ils, raisonner autrement ; reconnoître une grace efficace par elle même qui consistât dans l'attrait victorieux qui emporte infailliblement, quoy que sans necessité Physique, le consentement de nôtre cœur. Il a dû aussi regarder la Predestination comme absoluë : puisque le Decret qui prepare aux Elus des graces efficaces est en vertu de cette efficacité la cause infaillible & de leurs merites, & de leur predestination.

Que S. Chrysostome & S. Augustin ayent ou n'ayent pas raisonné de la sorte, que ce soit ou que ce ne soit pas là l'origine de l'opposition qu'il paroît y avoir entre-eux sur des questions de Theologie ; il demeure toûjours certain que cette opposition ne touche point les questions de la foy decidées par l'Eglise, & qu'ils sont tous deux parfaitement d'accord à rejetter les heresies qu'elle a condannées soit contre la grace soit contre le libre arbitre.

On ne sçait pas pourquoy l'on

trouve dans ce même volume une lettre de Dom Armand Jean le Boutillier de Rancé autrefois Abbé de la Trappe à Mr. de Tillemont. On trouve à la fin de cette lettre un certificat du R. P. Dom Jacques à present Abbé de la Trappe, qui ne laisse aucun doute sur la verité de cette lettre. Elle contient les raisons qu'avoit eu le celebre Reformateur de la Trappe de rompre avec les Chefs du parti Janseniste ses anciens amis : ces raisons ne leur sont pas honnorables. On trouve encore dans cette lettre des faits très-curieux touchant les variations de Monsieur d'Alet, & touchant les preuves authentiques d'un parfait attachement que Monseigneur le Prince de Conti Armand de Bourbon donna en mourant pour toutes les decisions de l'Eglise, tant sur le fait que sur le droit.

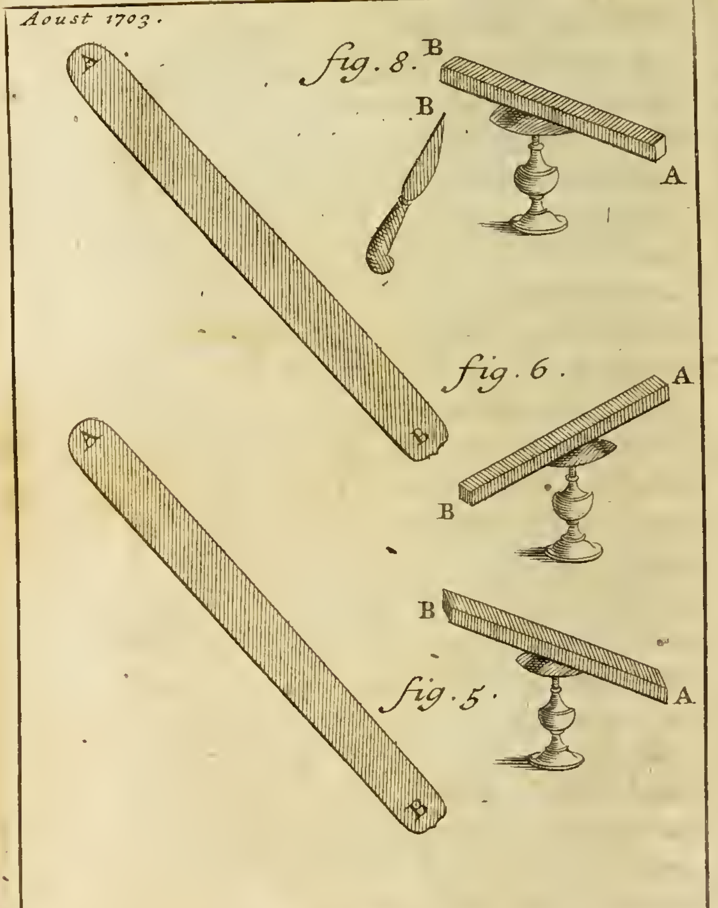
Aoust 1703.
fig. 8.
B
B
A
A
B
fig. 6.
A
A
B
B
B
fig. 5.
A
A
A
B
B
A
A
B
A
B
fig. 7.
Berey fecit

ARTICLE CXXX.

ANTONII VAN-DALE Dissertationes IX. antiquitatibus, quin & marmoribus cum Romanis tum potissimum Græcis illustrandis inservientes cum figuris Æneis. Amstelodami, apud Henr. & viduam Theod. Boom. C'est-à-dire *Neuf Dissertations de Mr. Van-dale qui servent à éclaircir les Antiquitez & à expliquer des Inscriptions Grecques & Romaines avec des figures en tailles douces.* A Amsterdam chez Henry Boom & la Veuve de Theodore Boom. *in* 4°. *pp.* 804.

MOnsieur Van-Dale a tous les caracteres d'un Sçavant du premier ordre. Ce n'est point un de ces jeunes Champions qui pleins de confiance entre en lice avec de vieux Atheletes & qui croïent intimider leur adversaire par des cris & par des injures. On les laisse consumer inutilement leurs forces en de grands coups dont ils frappent

l'air. Celui-cy n'attaque perſonne. S'il eſt obligé quelquefois de prendre une opinion contraire à celle des plus grands hommes, il les traite toûjours avec conſideration & avec reſpect. Il mêle les loüanges de ceux qu'il combat à des refutations ſçavantes. Par là il ſe fait honneur à lui même en montrant la ſuperiorité qu'il a ſouvent ſur ceux qu'il reconnoît pour les plus habiles Antiquaires. Un Auteur ſi modeſte merite d'être épargné, quand bien même il n'auroit pas toûjours raiſon dans la diſpute.

Les neufs Diſſertations qu'il nous donne icy ſont remplies d'une erudition fort vaſte & d'une grande connoiſſance de l'antiquité prophane. Il tire preſque toutes ſes preuves des inſcriptions Grecques & Latines, ſoit de celles qui nous ſont reſtées ſur les marbres, ſoit de celles que le Bronze & les Medailles nous ont conſervées. Il les explique les unes par les autres; mais dans les doutes il a recours aux Auteurs anciens. Il égale l'Autorité des livres à celle des autres monumens

antiques. Ainſi raiſonnant ſur de bons Principes il tire des conſequences juſtes. Chacune de ſes Diſſertations merite un article à part.

Premiere Diſſ. des Tauroboles.

Depuis le temps de M. Aurele Antonin le Philoſophe, on trouve ſur les marbres antiques le nom de cette ſorte de ſacrifice dont on n'avoit fait aucune mention expreſſe ſous les Empereurs precedens. En voici un exemple qui nous ſervira de guide dans toute la Diſſertation.

IMP. CÆS DIVI. ANTONINI. DIVI VDIII.
PARTH. MAXIMI. FRATRI. M. AUREL.
ANTONINO. AUG. GERMANIC. SARMATIC.
P. M. T. XXX. IMP. VIII. COS. III. PP. LACTORAT.
S. M. D.
JUNIA. DOMITIA. TAUROPOLIUM. ACCEPIT. HOSTIIS. SUIS &c.

1°. On demande ce que c'eſt que

le Taurobole ou Tauropole. Il est vrai-semblable, dit M. Van-Dale, que les Chrêtiens ont donné lieu à cette espéce de sacrifice. Comme ils ont emprunté des Payens bien des cérémonies qu'ils ont consacrées par leur usage, aussi les Payens en avoient emprunté des Chrêtiens quelques unes qu'ils avoient perverties par l'abus qu'ils en faisoient. Ils entendoient dire que les Chrêtiens se croïent purifiez par le sang d'une victime. Pour les imiter les Payens introduisirent parmi eux une espéce de Purification qui se faisoit par le sang d'un Taureau. Voici la description de cette cérémonie telle que le Poëte * Prudence nous la tracée.

„ On dressoit un Theatre de plan-
„ ches percées en divers endroits :
„ Celuy qui vouloit se faire arroser
„ du sang de la victime se plaçoit
„ sous le Theatre dans une fosse creu-
„ sée exprès, & recevoit sur ses ha-
„ bits, sur la tête & dans la bouche
„ le sang du Taureau qu'il avoit fait
„ immoler à ses frais sur le Theatre.

* *In Martyre Romano.*

Il ſortoit de là tout degoutant de "
ſang & par là il croyoit ſes pe- "
chez entierement expiez : Dans "
la ſuite il conſervoit ces habits "
enſanglantez & les portoit avec "
attention, juſqu'à ce qu'ils tom- "
baſſent par lambeaux. " Voilà ce que l'inſcription appelle *Tauropolium accepit hoſtiis ſuis.* Il a receu le Tauropole en fourniſſant luy même les victimes.

2°. Ces Sacrifices ne ſe faiſoient qu'en l'honneur de Cybele. C'eſt-ce qu'on doit entendre par ces trois lettres de l'Inſcription S. M. D. *Sacrum Matri Deorum.* M. Van-dale raſſemble icy pluſieurs inſcriptions antiques qui rendent le ſens de ces Lettres par des mots entiers. Sa methode d'expliquer les Initiales eſt d'en chercher la ſignification dans les Inſcriptions & ſur les Medailles & de ne donner rien à la conjecture & tout à l'autorité.

3°. On joignoit quelquefois à la Mere des Dieux *Atis* ſon favori comme dans l'Inſcription ſuivante.

M. D. M. I.
ET ATTIDI. SANCTO.
- -
TAVROBOLIO...PERCEPTO.

C'est-à-dire *Magnæ Deorum Matri Idææ.* L'Auteur assure que ces sortes de sacrifices ne se sont jamais faits en l'honneur d'aucune autre divinité, non pas même de Jupiter. Il combat fortement sur cela le sentiment de Charles Estienne, de Seldenus, de Grutter & de Saumaise, qui sur des passages mal entendus & sur des inscriptions defectueuses, ont crû qu'on prenoit quelquefois la Purification du Taurobole en l'honneur de Jupiter & de Diane.

4°. Mr. Van-Dale pretend que la ceremonie dont nous parlons n'étoit pas instituée pour la consecration du Souverain Pontife ; comme l'a cru Baronius. Cependant Prudence dans la description du Taurobole que nous avons citée ledit en termes exprés :

Summus Sacerdos nempe sub terram
Scrobe

Actâ in profundum, conſecrandus mergitur.

Il falloit répondre d'une maniere plus ſolide à une autorité ſi precise. La critique que Mr. Van-Dale fait de Baronius au ſujet de Julien l'Apoſtat paroît mieux fondée. Quoy qu'en diſe ce ſçavant Annaliſte, il n'eſt pas vray que Julien après ſon Apoſtaſie ſe ſoit fait conſacrer grand Pontife par le ſacrifice du Taurobole. Du moins le paſſage de Prudence dont Baronius ſe ſert pour le prouver n'eſt pas aſſez convainquant.

5°. Les ſacrifices d'Expiation ne ſe faiſoient pas ſeulement par l'immolation d'un Taureau; On ſe purifioit auſſi par le ſang d'un Belier ou d'une Chevre. Ainſi l'on trouve ſouvent dans les Inſcriptions le mot de *Criobolium* & d'*Ægobolium*. En voicy une qui les renferme tous deux.

TEATE
CRIOBOLIVM ET
AIGOBOLIVM MOVIT.

Ne faut-il pas lire *vovit* ou peut-

être *monuit* ; comme dans pluſieurs autres Inſcriptions qu'on trouve dans Grutter ? Les Prêtres avoient coutume d'ordonner des expiations à de certains coupables. On le voit dans cette Inſcription.

PONTIFICVM MONITV VOTO SVSCEPTO.

6°. Quelquefois on lit ſur les marbres cette expreſſion *Tauropolium fecit ordo Lectoratenſis*. Les habitans de Lectoure ont fait le Taurobole, *Tauropolium Provinciæ Narbonenſis factum per &c.* Quelle difference y a-t'il entre faire & recevoir le Taurobole ? C'eſt que la ville de Lectoure ou la Province de Narbonne faiſoit les frais du Sacrifice & que des perſonnes nommées pour cela en recevoient l'expiation en ſon nom. La Province faiſoit le Taurobole & les deputez le recevoient.

Mr. Van-Dale ajoûte bien d'autres circonſtances du Taurobole. Ce que nous en avons raporté ſuffit pour nous en donner une idée : Je

ne puis omettre ce que dit l'Auteur, c'eſt que de tous les écrivains du Chriſtianiſme Julius Firmicus eſt le premier qui parle diſtinctement du Sacrifice Taurobole. Les paſſages de Tertullien & de S. Auguſtin où l'on pretend que ces Peres en ont fait mention peuvent être entendus des Ceremonies faites en l'honneur de *Mithra*.

Seconde Diſſ. du grand Pontife Romain.

Il eſt bon d'être en garde contre les ſuites où la Diſſertation de Mr. Van-Dale pourroit nous engager au ſujet du grand Pontife des Romains. L'Auteur Proteſtant ne marque pas expreſſément la conſéquence qui ſuit de ſes principes ; car il ne prétend pas faire le controverſiſte ; mais il affecte de vouloir la laiſſer tirer à ſes Lecteurs. C'eſt que les Souverains Pontifes d'aujourd'huy ne ſont pas d'inſtitution divine, qu'ils n'ont pris leur nom & leur autorité que des Souverains Pontifes du Paganiſme, & qu'ainſi les Papes ſont moins les Succeſſeurs

de JÉSUS-CHRIST, que du grand Pontife de l'ancienne Religion de Rome. On peut s'entêter d'une idée si chimerique quand on n'a lû que les Auteurs prophanes ; mais pour peu qu'on ait fait d'attention aux parolles de JESUS-CHRIST & qu'on ait étudié les Peres, on decouvre aisément, que si nos Souverains Pontifes ont le même nom que ceux des anciens Romains, leur autorité sur toute l'Eglise leur vient de Dieu. C'est à Pierre qu'il a été donné de paître tout à la fois les Agneaux & les Brebis. Après cette précaution qu'on a cru necessaire on peut marcher sûrement à la suite de Mr. Van-Dale & rendre compte de sa Dissertation.

1°. Il examine quelle étoit la charge du Grand Pontife Romain dans sa premiere institution. Un passage de Tite-Live satisfait parfaitement à la question. *Numa Pompilius*, dit l'Historien, *choisit Marcius d'entre les Patriciens pour être grand Pontife*. C'est-à-dire sans doute pour en faire les fonctions sous luy. *Il luy attribua par écrit & luy donna par*

compte tout ce qui appartenoit aux choses saintes. C'étoit à luy d'ordonner à quels jours on feroit les Sacrifices, quelles victimes on immoleroit, dans quels temples on sacrifieroit, & dequels fonds on prendroit l'argent destiné au culte des Dieux. Voilà à peu près ou s'étendoit le pouvoir du grand Pontife.

2°. Mr. Van-Dale demande si les Empereurs Romains qui prenoient la qualité de Grands Pontifes *Pontifices Maximi*, en recevoient la consecration, en portoient les marques & en faisoient les fonctions.

Au regard de la consecration, de quelque nature qu'elle ait été, Mr. Van - Dale ne sçauroit croire qu'aucun Empereur l'ait prise non pas même Julien l'Apostat & sur tout que les Empereurs Chrêtiens s'y soient soumis. Pour les marques de la dignité Pontificale tous ceux qui depuis Auguste jusqu'à Gratien, ont gouverné l'Empire, soit qu'ils ayent été payens, soit qu'ils ayent fait profession du Christianisme, n'ont pas fait difficulté de les adop-

ter. C'étoit une eſpece d'habillement nommé *ſtola*. Auſſitôt aprés l'élection d'un Empereur on luy preſentoit la *ſtole* & le nouveau Ceſar s'en revêtoit. Les Empereurs Chrêtiens la prenoient ſans doute plutôt comme un ſigne de l'autorité civile attachée au ſouverain Pontificat, que comme la marque qui diſtinguoit le chef d'une religion idolâtre. Quoy qu'il en ſoit on ne voit point que les Papes, que les Conciles ou que les Peres de ce temps là ayent fait ſur la *ſtole* aucun ſcrupule aux premiers Empereurs Chrêtiens ou qu'il ayent invectivé contre elle, comme contre un abus. Apparemment ils croyoient, que pour ne pas empêcher le progrés du Chriſtianiſme, on pouvoit tolerer pour quelques temps une marque apparente de Religion, qui dans le fonds pouvoit être regardée comme le ſigne d'une autorité civille. Lorſque le Paganiſme fut extrêmement affoibli dit Mr. Van-Dale, *cum jam undecumque Ethniciſmus in interitum rueret*, alors Gratien refuſa la *ſtole* & ſuivit en cela les mou-

vemens de sa conscience qui ne lui permettoit pas de prendre sans necessité le symbole, inutile alors, d'un Pontificat Prophane. Le passage de Zozime qui sert de preuve au sentiment de M. Van-Dale est tiré du l. 5. de cet Auteur. Il est trop considerable pour ne le pas traduire du Grec & pour ne le rapporter pas dans toute son étendue. *Les Romains*, dit-il, *appelloient Pontifes ceux qui tenoient le premier rang dans le College des Prêtres ils ordonnerent que les Rois à cause de l'excellence de leur dignité, seroient du nombre des Pontifes. Numa Pompilius fut le premier qui joignit cette qualité à celle de Roy. Aprés luy tous ses successeurs la prirent aussi. Octavien & tous ceux qui lui succederent dans l'Empire imiterent en cela l'exemple des Rois. Aussitôt donc qu'un Empereur étoit proclamé, on luy offroit les habits Pontificaux & le titre de grand Pontife. Tous les Predecesseurs de Constantin à l'Empire prirent volontiers les marques du Pontificat & en porterent le titre qu'on leur defera : Constantin lui-même ne le refusa pas, quoy que s'étant égaré du droit chemin, il eut embrassé la sec-*

re des Chrêtiens. Aprés lui les Empereurs Valentinien & Valens suivirent son exemple : mais lorsque les Pontifes presenterent la stole *à Gratien , selon la coutume, il la refusa, ne jugeant pas que ce fut un habit convenable à un Chrêtien.* On en usoit ainsi dans les premiers siecles de l'Eglise, on toleroit aux fidelles tout ce qui n'avoit pas un caractere tout à fait évident d'Idolatrie.

Les Empereurs exerçoient aussi les fonctions du Souverain Pontife, dont ils portoient le nom & l'habit, non pas toûjours par eux-mêmes ; mais par un Vicegerent. Capitolin raconte de Marc-Antonin comme une chose extraordinaire qu'il faisoit les Sacrifices par lui même, *nec ullum sacrificium per vicarium fecit nisi cum æger fuit.* Pour les Empereurs Chrêtiens on doit dire avec Baronius, qu'ils s'abstenoient de toutes les fonctions de la sacrificature. Mr. Van-Dale prétend que parmi les fidelles d'alors ils exerçoient la même étenduë de Jurisdiction que les Papes exercent aujourd'huy dans l'Eglise, qu'ils presidoient aux

choses saintes, qu'ils regloient les fêtes & les lieux d'assemblée, qu'ils répondoient aux doutes qui naissoient sur la Religion; qu'ils presidoient aux Conciles; enfin que les Evêques de Rome ne sont que les usurpateurs d'une autorité qui d'abord n'appartenoit qu'aux Empereurs. Comme il dit tout cela sans en apporter de preuves, il voudra bien qu'on ne regarde cet endroit de sa Dissertation que comme une declamation frivole.

3°. Mr. Van-Dale examine ce que c'étoit parmi les Romains que le Vicaire du grand Pontife & quels noms on lui donnoit. En voici trois qu'on trouve dans les livres & sur les marbres. *Sacrificulus primus. Rex sacrificulus & Rex sacrorum.* Ces deux derniers noms furent abolis après la mort de Jules Cesar, du moins on n'en trouve aucun vestige depuis Auguste. C'étoit des Atheniens que les Romains avoient emprunté le nom de *Roy des choses saintes.* Nôtre Auteur le prouve fort au long & fait des excursions sur les terres de la Grece qui l'écartent bien loin de son titre & de son sujet.

On donnera les Mois suivants la suite des Dissertations de Mr. Van-Dale.

ARTICLE CXXXI.

INSTRUCTIONS CHRETIENNES *sur l'Eucharistie &c.* A Paris chez Charles Osmont ruë S. Jacques au coin de la ruë de la Parcheminerie à l'écu de France 1702. *pp.* 477. *in* 8°.

LE Pere de Mouchy Chanoine Regulier & Prieur de l'Abbaye de S. Cheron est l'Auteur de ces instructions. Il les a divisées en deux parties. La premiere contient les preuves des veritez que la foy nous enseigne touchant l'Eucharistie. La seconde explique toutes les figures de ce mystere, que l'Auteur croit avoir trouvées dans l'ancien Testament. Depuis la creation du monde jusqu'à la destruction du Temple. Presque tous les évenemens marquez dans l'Ecriture sainte deviennent entre les mains du P. de Mouchi des predictions allegoriques du sacrement adorable de

l'Autel. Bien des Lecteurs loüeront le zele de l'Auteur, mais ils souhaiteront peut-être en le loüant qu'il y eût mis des bornes. Nous ne sommes plus dans le temps où les plus beaux esprits du Christianisme, pleins des idées d'Origene, mettoient leur habileté à tout allegoriser dans l'Ecriture. Il est vray, & l'Apôtre S. Paul nous l'apprend, que l'histoire du peuple Juif est une prophetie continuelle de Jesus-Christ & de son Eglise. C'est mal entendre l'ancien Testament que de n'y pas decouvrir le Messie à chaque page: mais ce n'est pas toûjours sous des allegories qu'il y est caché. Il faut du moins avoüer que toutes les allegories de l'Ecriture ne se rapportent pas au seul mystere de l'Eucharistie : aussi un grand nombre de celles que l'on trouve dans le livre dont nous parlons ont-elles un tour peu naturel. Il n'en est pas ainsi des preuves qui remplissent la premiere partie ; elles sont arrangées avec ordre & proposées avec beaucoup de netteté & de force. On est sur tout frappé des remarques de

l'Auteur ſur le miracle des pains multipliez. JESUS-CHRIST le fit peu de jours avant de promettre ſolemnellement dans les termes qu'on lit en Saint Jean chap. 6. qu'il donneroit ſa chair à manger & ſon ſang à boire. Ce miracle & celui qui le precede, ſemblent avoir été faits dans la vûë de lever toutes les difficultez que forment les incredules ſur les merveilles de l'Euchariſtie, Jeſus-C. marcha ſur les eaux qu'il rendit ſolides, il y fit marcher ſaint Pierre : il multiplia les pains en ſorte que cinq pains ſuffirent pour raſſaſier cinq mille hommes & pour remplir de reſtes douze corbeilles, ce qui ne peut arriver ſans pluſieurs reproductions du même pain. Peut-on croire ce miracle, & douter de la preſence réelle à cauſe qu'elle renferme *une conteſtation de prodiges* ? Cette belle expreſſion eſt du Docteur Brunet dans la Preface de ſon Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre.

ARTICLE CXXXII.

NOVA PLANTARUM Americanarum Genera, Autore P. Carolo Plumier Ordinis Minimorum in Provinciâ Franciæ & & apud Insulas Americanas Botanico Regio. Parisiis apud Joan. Boudot. C'est-à-dire *Description de quelques nouvelles Plantes d'Amerique par le P. Plumier Minime de la Province de France, Botaniste Royal aux Isles.* A Paris chez Jean Boudot, *in* 4°. *pp.* 52.

ON doit presumer que le P. Plumier Minime a fait d'essigner juste & qu'il a décrit exactement les nouvelles plantes d'Amerique dont il vient de donner la description. On connoît son habileté sur ces matieres. Le seul titre de Botaniste du Roy aux Isles de l'Amerique est un éloge de l'Auteur. Il seroit à souhaiter qu'il eut travaillé à l'utilité du Public ; comme il a rempli sa curiosité. Les quarante planches dont ce Pere a orné son livre font plaisir

à voir. Les Deſcriptions Latines qu'il a fait de chaque plante ſont rapportantes aux figures. C'eſt de quoy contenter les curieux & de quoy nous faire admirer à tous l'Auteur de la nature dans la diverſité de ſes Ouvrages. Si le Pere Plumier avoit ajoûté à ſes deſcriptions l'uſage qu'on peut faire de ces plantes & les ſecours qu'on en peut tirer pour la medecine, en joignant l'utile à l'agreable, il auroit atteint le point de perfection qu'on cherche dans ces ſortes d'Ouvrages.

Preſque toutes les Plantes Americaines ont perdu le nom qu'elles ont dans leur terre natale pour en prendre d'Europeans. On a ſur tout emprunté ceux des plus fameux Medecins depuis Hypocrate juſqu'à Mr. Fagon.

Le nom de *Borbonia* qu'on a donné à une Plante du Nouveau monde la releve ſur toutes les autres. Voici la deſcription qu'en fait l'Auteur. Par-là on pourra juger de tout l'Ouvrage.

La *Borbonia*, dit-il, eſt une eſpece de Plante dont la fleur en forme de

Campanelle n'eſt que d'une feuille decoupée. De ſon umbilic ſort un piſtille qui ſe groſſit en un fruit aſſez ſemblable à du gland. Le dedans du fruit eſt diviſé en deux Lobes. La partie inferieure de la fleur devient un Calice en maniere de chapeau dans lequel le fruit eſt inſeré.

A l'occaſion de la *Borbonia*. Le P. Plumier ne peut s'empêcher de rappeller la memoire de Gaſton de France Oncle du Roy. Ce Prince, dit-il, aima la Botanique. A Paris & à Blois il avoit des jardins où il faiſoit cultiver les Plantes les plus rares du nouveau monde. Il les faiſoit peindre par Nicolas Robert fort habile dans ces ſortes d'Ouvrages. Autrefois on honoroit les Heros de la Grece & de Rome en donnant leurs noms à des conſtellations. Aujourd'huy le P. Plumier honore les plantes de l'Amerique, en leur donnant le nom de nos Heros

ARTICLE CXXXIII.

DAVIDIS CHYTRÆI oratio de ſtudio Theologiæ, exercitiis veræ pietatis & virtutibus potius quam contentionibus & rixis &c. *Diſcours de David Chytrée ſur la veritable Theologie, où l'on prouve qu'on y avance plus par les exercices de pieté : que par les diſputes avec des obſervations de Conſtantin Schuts Miniſtre de la principale Egliſe de Dantzic, & une Diſſertation ſur l'orthodoxie de Judas l'Iſcariote.* A Lypſic chez la veuve de Jean Henichius 1701. *in* 4°. *pp.* 100.

LUther dès le commencement de ſa pretenduë reforme, ſe plaignit en termes très-forts de l'extrême corruption que le nouvel Evangile avoit introduit dans les mœurs. * *Nous voulons*, diſoit-il, *nous affranchir des loix de Dieu, après nous être affranchis des loix du Pape.* Depuis le temps de Luther les deſordres des pretendus Reformez & les plaintes

* *Tome* 1. *Edition premiere d'Iene.*

inutiles des Miniſtres n'ont pas ceſſé : comme on le peut voir dans le livre dont nous parlons. Quelques Lutheriens de nos jours ont voulu affecter une pieté particuliere, former des Communautez ſemblables à celles des Catholiques, en pratiquer quelques exercices : mais la foy eſt le fondement de la pieté, qui ſans la foy ne peut jamais être ſolide. La pieté mal établie de ces devots Lutheriens a bien-tôt degenerée en illuſions, qui ont eclaté, & fait donner à ces Reformateurs de la pretenduë Reforme le nom de *Piétiſtes*, & qui leur ont attiré de rudes perſecutions. Mr. Schuts, qui paroît être dans les Intereſts de cette ſecte perſecutée, a fait réimprimer le diſcours de Chytrée conformement à l'édition de Vittemberg de 1571. il y a joint ſes notes. Le but du texte & du commentaire eſt d'inſinuer la tolerance, d'exciter à la pratique des exercices de pieté, & de Decrier la Theologie contentieuſe.

La Diſſertation ſur l'orthodoxie de Judas l'Iſcariote a le même but. L'Auteur a pris un tour fort ingenieux

pour faire ſentir aux Predicateurs Lutheriens, le tort qu'ils ont de parler continuellement de la juſtification par la ſeule foy & de garder un profond ſilence ſur la neceſſité de pratiquer la vertu. Judas, leur dit-il, a aſſurement eu & conſervé la foy : ſon orthodoxie n'eſt pas douteuſe : le Fils de Dieu & les Apôtres ne luy ont fait aucun reproche ſur ſa doctrine. Cependant on n'oſeroit dire que Judas après avoir trahi Jesus-Christ, ait été juſte & agreable à Dieu. La foy ne ſuffit donc pas pour être juſte, & ce n'eſt pas la ſeule infidelité qui nous rend ennemis de Dieu. L'Auteur pouſſe vivement cet argument. Mais ne voit-il pas que l'erreur groſſiere qu'il reproche à ſes freres les Lutheriens a été le principal dogme de Luther, & le plus puiſſant pretexte de ſa ſeparation d'avec l'Egliſe Romaine? Aprés cela doit-il regarder Luther comme un Prophete envoyé de Dieu pour rétablir l'Egliſe ; & ne doit-il pas le condamner comme l'Auteur d'une erreur qu'il juge lui même ſi dangereuſe.

Mr. Schuts traitte fort mal Demetrius Patriarche d'Alexandrie qui condamna le premier Origene son Diocesain, & S. Epiphane ennemis declaré des Origenistes. A l'égard du Patriarche Demetrius, l'Eglise doit beaucoup à son zele, & si d'autres Evêques par une indulgence à contre temps n'avoient pris la protection d'Origene, il auroit étouffé dans sa naissance une heresie qui a troublé l'Eglise pendant plusieurs siecles. Pour S. Epiphane, Mr. Schuts l'accuse d'ignorance. Ceux qui ont étudié ses Ouvrages y trouvent une érudition fort vaste. Les Pietistes ont autant de penchant pour Origene que Mr. Schuts en a pour les Pietistes. Voilà la veritable cause de son chagrin contre Demetrius & S. Epiphane.

ARTICLE CXXXIV.

HOMILIA SANCTISSIMI De N. Clementis XI. Pontificis Maximi, habita in Dominicâ Resurrectionis Christi Domini inter missarum solemnia in Basili-

câ Principis Apoſtorum anno 1703.

TRemuit terra Chriſto moriente, tremuit iterum Chriſto reſurgente, diſpari ſanè tempore luctûs & gaudii, pari tamen æternæ ſapientiæ conſilio, pari divinæ Clementiæ Beneficio. Fecit ſiquidem, moriente Domino, in hominum mentibus trementis terræ vox, quod Chriſti prædicatio non fecerat. Cujus ſcilicet illi inter mortales agentis contempſere miracula, nutante ſolo, cum expiraret in cruce, confeſſi ſunt filium Dei. Facit itidem hodie in cuſtodibus ſepulchri militibus concuſſæ terræ fragor, quod Angeli è cœlo deſcendentis fulgor non fecerat; quippe quos cœleſtis illa lux, ab incredulitatis ſomno minimè revocavit, terreſtris trepidationis excitat rumor, impioſque Miniſtros Dominicæ Paſſionis teſtes jubet eſſe Reſurrectionis. Adeò verum eſt, VENERABILES FRATRES, DILECTI FILII, luce ipsâ ſolis clariorem eſſe *lucem ſagittarum Domini & fulgurantis ejus haſtæ ſplendorem*;

ut idem ille , qui inter proſpera mundi propitio ſolis lumine illuſtratus , Domino dixerat , *auditu auris audivi te* ; ſplendidiori fulgurum luce inter adverſa percuſſus, exclamaverit , *nunc autem oculus meus videt te.* Vidimus & nos, DILECTISSIMI , inter terræ tremores , vidimus Dominum , oculis noſtris vidimus, in luce ſagittarum vidimus , vidimus excitantem procellas & effundentem iras, *vidimus de Sion rugientem* , & dantem de *Jeruſalem vocem ſuam* ; ac ſicuti de Angelo ad Chriſti tumulum Sedente Evangelica narrat victoria, *vidimus aſpectum ejus , ſicut fulgur.* Vidimus paupertatem noſtram in virga indignationis ejus;oculos quippe noſtros , quos clauſerat culpa, apperuit pœna non quidem inflicta, ſed oſtenſa. Neque enim unquam aliàs ſpecioſiorem miſericordiam Dei, quam in tempore tribulationis,quaſi nubem pluviæ in tempore ſiccitatisagnovimus.Dedit ſi quidem Dominus timorem ſuum in cordibus noſtris, ut non ab eò recederemus, adeò ut cum Regio propheta faterì

compellamur, *illuxerunt corruſcationes ſuæ orbi terræ dum commota eſt, & contremuit terra.* Quemadmodum ſcilicet olim, cum Deus Moïſi legem ediceret; *etenim cœli diſtillaverunt à facie Dei Sinaï, à facie Dei Iſraël,* ſic iterum terram noviſſimè concutere viſus eſt Dominus; ut peccatores ad legis, quam violaverant, ſemitas miſericorditer revocaret. Reliquum nunc eſt, ut grandia quæ nobis contulit dona, divina dignatio, jugiter cuſtodire ſatagamus. Curemus itaque; ut quæ nova facta ſunt, non redeant ad vetuſtatem. Non omittat opus ſuum, qui manum miſit ad aratrum; ad hoc attendat quod fecit, ad id reſpiciat quod reliquit. Revolutus eſt lapſis ab oſtio monumenti, cum trepido tumultu dehiſcens terra nutaret; ut mulieres ingreſſæ ſepulchrum, quod prius clauſum fuerat, verè Chriſtum ſurrexiſſe probarent; ut nos è ſepulchro egreſſi quo prius clauſi fuimus, verè cum Chriſto ſurrexiſſe probemur; ſit igitur perpetua reſurrectio noſtra, ſicut perpetua fuit reſurrectio Chriſti. Oſtendit

hîc in exemplo, quod nobis promisit in prœmio. Nemo in id recidat unde surrexit; nemo ad superna vocatus, ad ima deflectat; nemo ad antiqui hominis spolia quæ deposuit, revertatur. Quæramus cœlestia, terrena despiciamus. Ibi desiderium nostrum figamus, ubi quod offertur æternum est: ita ut cœptam in Christo priorem resurrectionem imitantes, ad aliam incorruptibilem glorificandæ carnis resurrectionem feliciter, adjuvante Domino perducamur.

ARTICLE CXXXV.

TRADUCTION DE L'HOMELIE de Nôtre S. Pere le Pape Clement. X I. prononcée le jour de Pasques pendant la grand Messe dans l'Eglise de S. Pierre.

LA terre trembla à la mort de JESUS-CHRIST, elle trembla aussi à sa Resurrection : mais ces deux tremblemens quoy qu'arrivez en des temps bien differens sans doute, l'un de pleurs, l'autre de joye, n'ont

pourtant qu'une même fin dans les desseins de la sagesse éternelle, & sont tous deux également l'effet de de la divine misericorde. En effet la voix de la terre ébranlée à la mort de Jesus-Christ fit dans l'esprit des hommes ce que sa predication n'avoit pû faire : car voyant la terre trembler dans le moment qu'il expiroit sur la Croix, ils reconnurent pour Fils de Dieu, celui dont ils avoient méprisé les miracles pendant sa vie. Le bruit du tremblement de la terre fait de même aujourd'hui sur les soldats qui gardent le sepulchre, ce que l'éclat d'un Ange descendu du Ciel n'avoit pu faire ; car il ouvre les yeux à ceux qu'une lumiere celeste n'avoit pû faire revenir du sommeil de l'incredulité, & oblige les Ministres impies de la passion de J. C. de devenir les témoins de sa Resurrection. Tant il est vray, mes Venerables Freres, et chers Fils, que *la lumiere des fléches du Seigneur*, que *l'éclat de sa lance*, surpasse la lumiere même du Soleil. Aussi le même Prophete, qui joüissant, au milieu des prosperi-

tez du monde, de la douce lumiere du Soleil, avoit dit au Seigneur, *je vous ai entendu de mes oreilles*; frappé ensuite dans son adversité par la lumiere plus brillante encore de ses foudres, s'écria, *mais maintenant*, Seigneur, *je vous vois de mes yeux.*

Nous l'avons vû aussi, MES TRES-CHERS FILS, au milieu des tremblemens de terre, nous l'avons vû de nos yeux, nous avons vû ce Seigneur à la lueur de ses flêches, exciter des tempêtes, repandre sa colere, rugir du haut de Sion, faire entendre sa voix de Jerusalem: & comme l'Evangile nous le dit de l'Ange qui étoit assis sur le sepulchre, nous avons vû ses regards semblables aux éclairs. La verge de son indignation nous a fait connoître nôtre misere, & les coups dont il s'est contenté de nous menacer nous ont desillé les yeux que le peché nous avoit fermez. En effet nous n'avons jamais mieux ressenti que dans ces temps d'affliction, la misericorde de Dieu qui s'est repanduë sur nous, comme une pluïe abondante dans le temps de la se-

chereſſe. Car le Seigneur a imprimé ſa crainte dans nos cœurs, afin que nous ne l'abandonnions pas : de ſorte que nous ſommes obligez d'avoüer avec le Prophete Royal, *que ſa lumiere a éclairé la terre pendant qu'elle étoit ébranlée & qu'elle trembloit.* Comme autrefois, lorſque Dieu donna la loy à Moïſe, *les Cieux ſemblerent ſe diſſoudre en la preſence du Dieu de Sinaï, en la preſence du Dieu d'Iſraël* ; ainſi nous avons vû tout recemment le Seigneur ébranler la terre, pour ramener par ſa bonté les pecheurs dans la voye de ſes commandemens qu'ils avoient violez. Ce qui nous reſte maintenant à faire, c'eſt de menager avec ſoin les dons de la divine miſericorde. Donnons-nous donc de garde aprês nous être renouvellés, de retourner à nos anciennes habitudes : que celuy qui a mis la main à la charuë, n'abandonne point ſon Ouvrage ; qu'il faſſe attention à ce qu'il a déja fait, & qu'il conſidere ce qui luy reſte encore à faire.

La pierre fut ôtée de l'entrée du

ſepulchre au moment que la terre entrouverte trembloit : Les femmes étant entrées dans un Tombeau qui étoit apparemment fermé, c'étoit une preuve que Jesus-C. étoit veritablement reſſuſcité ; & nous étant ſortis du Tombeau où nous étions auparavant enfermez, c'eſt auſſi une preuve que nous ſommes veritablement reſſuſcitez avec Jesus Christ. Que nôtre reſurrection ſoit donc durable comme celle de Jesus-Christ l'a été. Il nous a montré en lui ce qu'il nous a promis pour recompenſe. Que perſonne ne retombe dans l'état, d'où il eſt ſorti ; appellez aux plaiſirs du Ciel, ne nous arrêtons pas à ceux d'icy-bas ; que perſonne ne reprenne les depoüilles du vieil homme qu'il a quittées ; cherchons les choſes du Ciel, mépriſons celles de la terre ; fixons nos deſirs là où l'on ne nous promet rien que d'éternel ; afin qu'aprés avoir limité la Reſurrection de Jesus-Christ ſur la terre nous puiſſions, avec le ſecours du Seigneur, parvenir à la reſurrection glorieuſe & éternelle de la chair.

ARTICLE CXXXVI.

APOLOGIA PRO CLERO Ecclesiæ Batavorum Romano-Catholicæ, seu Rationes ob quas Clerus censuit in locum Rmi Archiepiscopi Sebasteni non esse illicò recipiendum D. Theodorum Cokkium per Joannem Palæopistum. Delphis, apud Henricum Van-Rhyn. 1702. C'est à dire. *Apologie pour le Clergé de l'Eglise Catholique Romaine de Hollande, ou Raisons pour lesquelles le Clergé a cru qu'il ne devoit pas sitôt recevoir Mr. Theodore Cokk en la place de Mr. l'Archevêque de Sebaste, par Jean Paleopiste.* A Delf chez Henry Van-Rhyn 1702. *in* 4° *pp.*79.

PErsonne n'ignore les divisions qui sont entre les Catholiques de Hollande, & les troubles que quelques Ecclesiastiques attachez aux nouveaux sentimens sur la Grace y ont excitez à l'occasion de Mr. Pierre Codde Archevêque de Sebaste. Ce Prelat dont le titre est seulement *in partibus* & qui n'a de juris-

diction en Hollande qu'en qualité de Vicaire Apoſtolique, fut deferé & cité à Rome ſous le Pontificat d'Innocent XII. d'heureuſe memoire. On luy reprochoit entre autres choſes d'avoir appuié de ſon autorité les perſonnes qui enſeignoient ouvertement une doctrine condamnée par l'Egliſe. Innocent XII. mourut avant qu'on eut pu terminer l'affaire : elle n'a été jugée que par le Pape qui gouverne aujourd'hui l'Egliſe. Sa Sainteté ſuſpendit donc l'an paſſé par un Bref exprès tous les pouvoirs donnez au Vicaire Apoſtolique, & établit un Provicaire en ſa place en attendant qu'il y ſoit pourvû autrement.

Tandis que Mr. Codde & ceux de ſon parti ont eſperé gaigner leur procés à Rome, ils n'ont fait aucune difficulté de ſe ſoumettre au jugement du Pape. Mr. Codde s'étant lui même tranſporté à Rome pour y répondre aux accuſations qu'on lui intentoit, cependant ces Meſſieurs ont changé de langage, dès qu'ils ont appris la revocation du Vicaire Apoſtolique. Depuis ce

temps-là ils ont imprimé plus de quarante Ecrits differens en Latin & en Flamand; où ils font aſſez connoître qu'ils ſont reſolus de ne point avoir égard au jugement porté par le S. Pere. Le plus ſupportable de ces Ecrits eſt celui dont on donne icy l'extrait.

L'Auteur a crû devoir ſe deguiſer ſous le nom de Jean Paleopiſte, c'eſt-à dire de Jean de la foy ancienne. Il n'eſt pas aiſé de dire ce que cet Ecrivain à voulu marquer par ce nouveau nom. Eſt-ce qu'il pretendroit que la foy dont l'Egliſe Catholique fait aujourd'hui profeſſion, eſt nouvelle & differente de la foy de l'ancienne Egliſe? Quoy qu'il en ſoit, l'Auteur qui dans le corps de ſon écrit aſſure qu'il ne ſçait pas les cauſes pour leſquelles Mr. de Sebaſte a été interdit, ne laiſſe pas de declarer à la teſte de ſon livre que le jugement que le Pape a porté contre ce Prelat, eſt injuſte & contraire à la verité. Mais il eſpere que la verité ne demeurera pas toûjours captive, & que l'iniquité ne triomphera pas long-temps. C'eſt pour

exprimer ce ſentiment, qu'immediatement après le titre du livre il a mis ce paſſage de S. Auguſtin : *Occultari poteſt ad tempus veritas, vinci non poteſt ; florere poteſt ad tempus iniquitas, permanere non poteſt.* L'Ecrit eſt intitulé *Apologie pour le Clergé de l'Egliſe Catholique Romaine de Hollande.* Pour parler exactement, il falloit dire *Apologie pour une partie du Clergé*; puiſqu'il eſt certain qu'il n'y a qu'une partie du Clergé qui ſoit pour Mr. de Sebaſte : & que tous ceux du Clergé Seculier & Regulier, qui ne ſont pas attachez aux nouveaux ſentimens, lui ſont très-oppoſez.

L'Auteur commence par reconnoître que l'Egliſe ne peut errer dans la foy. Mais il ajoûte qu'il ſe peut faire, que dans l'Egliſe on opprime des Innocens, qu'on excommunie des gens de bien, & que des perſonnes qui ne ſont pas coupables ni dans la foy, ni dans les mœurs ſoient condamnez par des Juges Eccleſiaſtiques. D'où il conclut que quand la ſuſpenſion de Mr. de Sebaſte ſeroit averée ce ne ſeroit pas une

preuve qu'il fut coupable ; & que cela n'empécheroit pas qu'on ne put le regarder comme un Evêque digne des premiers ſiecles. Il exhorte enſuite les Fidelles à examiner le cours du procez intenté à ce Vicaire Apoſtolique, & à juger ſi c'eſt lui qui eſt coupable, ou ſi ce ſont ſes Accuſateurs qui ſont convaincus de calomnie. C'eſt ainſi que ces Meſſieurs ſi zelez en apparence pour la ſeverité de la diſcipline Eccleſiaſtique, ſoumettent le jugement du Chef de l'Egliſe à la reviſion & au jugement de chaque particulier.

L'Auteur entreprend encore de prouver que le Bref du Pape contre Mr. de Sebaſte eſt ſubreptice. Il en apporte neuf raiſons qui peuvent ſe reduire aux trois ſuivantes.

1. Par ce Bref Mr. de Sebaſte qui eſt innocent ſeroit opprimé, & ceux qui lui ſont attachez ſeroient expoſez au mépris des Catholiques & aux inſultes des Heretiques.

2. Le Bref donne gain de cauſe aux adverſaires & aux accuſateurs de Mr. de Sebaſte, qui ſont gens ſans capacité & ſans merite.

3. Ce Bref établit en la place de Mr. de Sebaſte, Mr. Cock qui eſt un homme de Morale relachée & haï par ceux du Clergé qui ſont pour Mr. de Sebaſte.

Le Bref étant ſubreptice pour les cauſes qu'on vient de dire, continue nôtre Aûteur, on n'a pas dû le recevoir. Il n'eſt pas aiſé de concevoir icy, quels ſont les principes de l'Auteur. Il ſçait que Mr. de Sebaſte n'eſt point Evêque titulaire de Hollande, & qu'il n'y avoit de juriſdiction que celle que luy donnoit la qualité de Vicaire Apoſtolique, qui eſt une pure commiſſion que le S. Pere peut revoquer quand il lui plaît ; de la même maniere que les Evêques peuvent, quand ils le jugent convenable, revoquer l'autorité & les pouvoirs donnez à leurs grands Vicaires. On ne doit pas croire aiſément qu'un Pape auſſi équitable & auſſi éclairé qu'eſt celui qui eſt aſſis aujourd'hui ſur la Chaire de S. Pierre, ait ſans de bonnes raiſons ſuſpendu Mr. de Sebaſte & donné ſes pouvoirs à un autre. Mais quand cela ſeroit ; dès-là que

Mr. de Sebaſte n'eſt qu'un ſimple Vicaire Apoſtolique, & que le Pape a fait ſçavoir qu'il lui avoit ôté tous les pouvoirs; eſt-il aucun Docteur Catholique qui puiſſe s'imaginer qu'après cela ce Prelat ait encore quelque juriſdiction?

Mais pourſuit nôtre Auteur, le Pape peut-il ſans le conſentement du Clergé de Hollande ôter le Vicaire Apoſtolique qu'il leur avoit donné? C'eſt comme ſi on demandoit, ſi un Evêque peut ſans le conſentement de ſon Clergé ôter les pouvoirs à un Eccleſiaſtique qu'il avoit choiſi pour ſon Vicaire general.

Le Clergé de Hollande, ajoûte l'Apologiſte, eſt en droit de ſe choiſir ſon Evêque: & ſi on le pouſſe on doit craindre qu'il ne ſe mette tout à fait en liberté. Les Elections étoient autrefois en uſage & elles ſubſiſtent encore dans pluſieurs Egliſes d'Allemagne. Ces menaces que les partiſans de Mr. de Sebaſte commencent à mettre en execution, ne conviennent gueres à des Miſſionnaires Apoſtoliques. Mais à quel

propos parler ici des Elections? Mr. de Sebaste n'est point Evêque Titulaire de Hollande : c'est un simple Vicaire Apostolique. Or il est incontestable que le choix des Vicaires Apostoliques ne peut dependre que du Pape ; comme le choix des Vicaires Generaux de chaque Diocese depend uniquement de l'Evêque & non du Clergé, si ce n'est pendant la vacance du Siege.

L'Apologiste s'en prend ensuite à Mr. de Cock que le Pape a nommé Provicaire au lieu de Mr. de Sebaste. Il lui reproche sa naissance, & il pretend qu'il n'a pas assez de merite, ni assez de conduite pour l'employ qu'on lui a confié. Mr. de Vyk Archiprêtre de Delflond, est encore trés-maltraité dans l'Apologie : où l'on decide que le Peuple de Hollande peut sans scrupule s'attacher à ceux du Clergé qui ont pris le parti du Vicaire Apostolique, contre l'autorité du S. Siege.

Les amis de Mr. de Sebaste ont eu recours aux Etats de Hollande & de West-Frise & leur ont fait donner un Edit en sa faveur ; comme si

des Magiſtrats Heretiques pouvoient rendre à un Vicaire Apoſtolique la juriſdiction ſpirituelle, qui luy a été ôtée par le Pape, au jugement duquel il s'étoit lui même ſoumis. Enfin l'Apologiſte finit par des Notes, ſur un petit écrit de M. Cock.

Depuis ce temps-là on a ſçû que les Magiſtrats de Hollande & de Weſt-Friſe qui avoient fait défenſe à M. Cock d'exercer les fonctions de Provicaire, s'étoient un peu relaſché en ſa faveur. Le S. Pere a auſſi confirmé par un nouveau Bref adreſſé à tous les Catholiques de Hollande, ce qu'il avoit fait contre Mr. de Sebaſte : en ſorte qu'on ne peut plus dire que ſon premier Bref eſt ſuppoſé ou ſubreptice. Mais les partiſans de Mr. de Sebaſte ſe ſont addreſſé une ſeconde fois aux Etats, & ont excité une nouvelle tempête contre Mr. Cock, & contre ceux qui ont reçû avec reſpect les ordres du S. Siege. Il eſt étrange que des Prêtres Catholiques ayent pû ainſi ſe reſoudre à ſe pourvoir pardevant des Magiſtrats Heretiques, contre celuy que le ſaint Siege leur donné

pour

pour Pasteur & contre ceux qui ont obeï aux ordres du S.Pere, dans une occasion où tous les Catholiques du monde reconnoissent qu'il y faut obeïr.

ARTICLE CXXXVII.

DU RESPECT HUMAIN, par le P. Langlois de la Compagnie de Jesus. A Paris chez la veuve Benard 1703. in 12. pages 164.

LE respect humain est un obstacle très ordinaire à la vertu, & sur tout dans les jeunes gens & dans les personnes qui n'ont pas de force d'esprit. C'est pour lever cet obstacle que le P. Langlois a entrepris ce Traitté, qu'il divise en quatre parties. Il fait voir 1. Qu'il est faux que la vertu attire le mépris des hommes. 2. Que quand elle l'attireroit, ce n'est que le mépris de quelques Libertins auquel on doit être insensible. 3. Que quand on seroit un peu sensible à leur mépris, l'esclavage auquel il faudroit s'assujetir pour s'en defendre est insup-

portable. 4. Que quand cet eſclavage ne ſeroit pas inſupportable il devroit nous faire horreur. On n'eſt gueres tenté d'agir par reſpect humain, quand on eſt bien penetré de ces quatre veritez, que l'Auteur établit avec beaucoup de ſolidité, & de force.

ARTICLE CXXXVIII.

TRAITE' DES LANGUES où l'ondonne des Principes & des Regles pour juger de l'excellence de chaque Langue & en particulier de la Langue Françoiſe. Par Mr. Frain du Tremblay de l'Academie Royale d'Angers. A Paris chez Jean Baptiſte de l'Epine ruë S. Jacques à l'Image Saint Paul, *in* 12. 1703. *pages* 278.

L'Auteur nous donne à entendre qu'il a pris part *à la diſpute laquelle s'éleva il y a quelques années entre les Sçavans ſur le merite des Anciens & des Modernes.* Il s'imagina alors que la préférence qu'on donnoit à ceux-là ſur ceux-cy venoit

de la préférence qu'on donnoit au Grec & au Latin, ſur le François. C'eſt ce qui le détermina à écrire. Il fit l'Ouvrage dont il s'agit & il le lût à l'Academie d'Angers pour montrer que les Langues n'ont rien qui doive les faire préferer les unes aux autres. Il y fait diverſes reflexions ſenſées & ingenieuſes, & pluſieurs autres, qu'on ne trouvera peut-être ni aſſez juſtes ni aſſez expoſées. L'Extrait de ſon livre pourra faire appercevoir quelque choſe des unes & des autres.

En voulant expliquer ce que c'eſt qu'une langue, il rejette hautement la définition qu'en apporte l'Academie Françoiſe dans ſon Dictionnaire; *ſauf pourtant*, dit-il, *le reſpect qui eſt dû à cet illuſtre corps.* Il ne s'accommode pas mieux de celle de Mr. de Furetiere qui definit une langue : *la ſuite des paroles dont quelques peuples ſont convenus pour ſe faire entendre les uns aux autres.* Enfin il apporte cette autre definition : *une ſuite ou amas de certains ſons articulez propres à s'unir enſemble dont ſe ſert un peuple pour ſignifier les cho-*

ſes & pour ſe communiquer ſes penſées.

Dans la comparaiſon de ces deux definitions, il vient d'abord à l'eſprit, que Mr. Frain auroit pu s'épargner le travail d'inventer la ſeconde, la premiere paroiſſant & plus courte & moins embarraſſé : mais elle lui a paru fauſſe à cauſe du mot *convenus.* Il pretend qu'il n'eſt rien de moins vray que cette *convention.* S'il ſuppoſe que Mr. de Furetiere a entendu par ce mot une convention formelle, telle qu'il s'en fait dans un Conſeil ou une aſſemblée tenue exprès pour deliberer ſur quelque choſe ; il eſt hors de doute qu'une telle convention ſeroit imaginaire : auſſi Mr. de Furetiere ne l'a t'il pas entendu ainſi. Mais ſi par *convention* on entend un conſentement tacite & neanmoins très-réel, qu'ont donné les peuples pour exprimer certaines choſes par certains termes ; il n'eſt pas aiſé de voir par quel endroit la definition de Mr. de Furetiere ſeroit défectueuſe.

L'Auteur ſemble vouloir le montrer dans la ſuite en prouvant que les Langues ne ſont pas d'inſtitu-

tion humaine, & que *c'est à Dieu même qu'il en faut rapporter l'origine.* Il est évident que l'homme étant redevable à Dieu de toutes ses facultez; il luy est redevable aussi de celle avec laquelle il peut s'énoncer par l'usage de la langue ou autrement. Mais supposé cette faculté naturelle qui est attachée à la nature de l'homme, pourquoy Adam ne s'en seroit-il pas servi pour appliquer des noms à toutes les actions & à tous les objets de la vie? noms que sa femme & ses enfans auront appris de lui comme un nourriçon les apprend de sa nourrice. En ce cas les langues ne seront-elles pas veritablement d'institution humaine? Mr. du Tremblay ne le sçauroit croire. Il suppose *que si des hommes étoient sortis tout d'un coup de la terre comme des champignons, ou tombez des nuës; comme des grenoüiles dans un âge parfait sans parole*, ils ne pousseroient que des cris comme les animaux & non pas des sons articulez. sans nous arrêter à examiner si ces gens-là ne viendroient pas enfin à bout de s'entendre comme deux

étrangers qui parlent deux langues toutes differentes viennent à s'en faire une commune ; il suffit de dire que les hommes sont sortis d'Adam ; comme nous le sçavons, & ne sont point tombez du ciel ; *comme des grenoüilles ni sortis de la terre comme des champignons.*

L'Ouvrage de Mr. du Tremblay est si plein de reflexions qu'insensiblement il nous en feroit faire beaucoup à nous mêmes si nous ne nous renfermions dans nos bornes ordinaires. Revenons à la suite de son livre.

Aprés la langue que parla Adam, dit nôte Auteur, il s'en fit un grand nombre d'autres à la Tour de Babel de maniere que ceux dont Dieu voulut changer la langue, formerent des mots tout nouveaux en articulant leur voix autrement qu'ils n'avoient coutume. Cependant beaucoup de Peres & d'interpretes croyent que l'ancienne langue se conserva dans la famille d'Heber lequel n'avoit point conspiré comme les autres hommes au temeraire dessein d'élever une tour jusqu'au ciel pour immortaliser leur nom.

Du mélange de ces langues & des peuples qui l'ont parlé, aussi bien que de l'inconstance naturelle de l'homme, & des nouvelles choses qu'ils ont eu à exprimer, sont venues imperceptiblement toutes les autres langues ; sans qu'il soit possible de marquer precisément quand chacune d'elles a commencé à se former ou à perir.

La perfection d'une langue dépend de la perfection & de l'étendue des connoissances ; de ceux qui la parlent: car s'ils ont beaucoup d'idées justes vives, & relevées, ils parleront avec exactitude, avec énergie, avec sublimité, & exprimeront nettement, fortement, & noblement tout ce qu'ils sçavent. L'Auteur conclut de là que comme Adam a eû des connoissances très-parfaites & très-étenduës, sa langue a été aussi la seule parfaite. Car, dit-il, *il y auroit de la temerité d'assurer d'aucune langue que ce soit hors de la premiere*, qu'elle soit arrivée à sa perfection.

Touchant la distinction des langues, Mr. du Tremblay aporte pour regle qu'une langue est essentielle-

ment differente d'une autre, quand les peuples qui parlent ces deux langues ne s'entendent point naturellement parler. Par là, ajoûte t'il, la langue Françoiſe differe eſſentiellement de la langue Italienne. Ne pourroit-on pas ajoûter ſelon ces principes qu'elle ne differe pas moins de la Provençale; car quand on parle cette derniere dans ſa pureté un homme qui ne ſçait que le François ne l'entend pas aſſurement plus que l'Italien.

Mr. du Tremblay ſuppoſe donc que le rapport & l'alliance que les langues ont entre elles, ne fait rien à ce qui leur eſt *eſſentiel*; & ſelon luy l'allemand ne differe pas plus *eſſentiellement* du François d'Aujourd'huy qu'en differe le François qu'on parloit il y a cinq ou ſix cens ans. Il n'y a qu'à convenir nettement de ce qu'on doit appeller par rapport aux langues *eſſentiel* ou non *eſſentiel*.

Mais comme au milieu de tout cela ſon but principal eſt de montrer que toutes les langues ont un égal merite; on ne ſçait pas pour-

quoy il parle en cet endroit de la maniere dont *la politesse de nôtre langue s'est produite* sur le debris de celle qu'on parloit en France il y a cinq ou six cens ans. En effet si les langues ont un égal merite, il faut leur donner aussi une égale politesse? Quoy qu'il en soit, feu Mr. Menage disoit qu'il n'y avoit point aujourd'hui de lãgue vivante dans l'Europe, qui eût plus de six cens ans d'Antiquité. M. du Tremblay pretend que M. Menage auroit parlé plus juste, s'il eut dit *qu'aucune des langues vivantes d'aujourd'huy n'étoit il y a six cens ans.*

Sur le principe de l'égalité des langues qui ne sont qu'un amas de sons indifferens à signifier toutes sortes de choses, Mr. du Tremblay paroît fort indigné contre ceux qui ont soûtenu que les Inscriptions publiques ne se pouvoient bien faire qu'en Latin. De sorte qu'en raisonnant consequemment, il pourroit trouver qu'une Inscription publique se feroit très-bien en *Bas-Breton*; car cette langue a dequoy exprimer ce qu'on veut faire entendre dans les Inscriptions aussi bien

que le François. Mais enfin le Latin à l'avantage aujourd'huy & de ne point changer & d'être entendu des étrangers : ce qui ſert beaucoup à atteindre le but qu'on ſe propoſe dans les Inſcriptions , ſçavoir de repandre fort loin la memoire des faits illuſtres, & dans l'avenir & parmi les Nations differentes.

Ce qu'il dit pour montrer que toutes les langues ſont également ſuſceptibles de clarté, de pureté, de netteté, d'abondance & d'energie paroît vrai, pour peu qu'on faſſe reflexion ſur l'experience. L'Auteur met ici de la diſtinction entre la *clarté* & la *netteté* du diſcours. Il n'y definit point la clarté ; Touchant la *netteté* c'eſt, dit-il, une perfection qu'on cherche pour la clarté. Je ne ſçai ſi l'on cherche moins la *clarté* pour la *netteté* : car puiſque celle-ci, ſelon nôtre Autheur, conſiſte à placer les phraſes & les mots juſtement où ils doivent être placez *pour faire leur fonction* , il ſemble que cette *fonction* ſoit également eſſentielle à la clarté.

Dans le chapitre de l'abondance

des langues, on remarque qu'il peut y avoir autant de mots dans une langue que dans une autre, & qu'il ne faut que les y mettre pour les y trouver : cette verité saute aux yeux. C'est pourquoi nôtre Auteur s'étonne qu'on soit si delicat sur la *fabrique* des mots, & blâme fort ceux qui ont reproché à Mr. Menage de s'être vanté d'avoir travaillé à la *fabrique* du mot *Prosateur.* Il falloit, dit il, *recevoir ce mot ou en faire un meilleur.* Mais à qui s'en prendre de ce qu'il n'a pas été reçû ? au public ; Il a tort sans doute, & ce qu'il y a de pis, c'est qu'il pourra bien ne se pas corriger sur l'avis salutaire qu'on lui donne ici. Il est donc loüable à un particulier de tâcher, comme le veut M. du Tremblay, a enrichir sa langue en inventant des mots qui lui manquent. Mais si l'usage ne les admet pas, il faut pourtant prendre patience & ne pas se vanter d'avoir fait un mot qui n'a point passé.

Au sujet de l'*énergie* M. du Tremblay soûtient qu'elle est tellement égale dans toutes les langues ; que

quand une traduction ne rend point toute la beauté de l'original, c'est la faute ou de bien entendre la langue qu'on traduit ou de bien posseder celle dans laquelle on écrit. Cela paroît d'abord un grand fond de dissertation, mais quelques pages après l'Auteur leve la difficulté principale qui vient à l'esprit sur ce point, en avoüant que chaque langue à certains termes que l'on ne peut rendre en d'autres langues que par des circonlocutions, & il en apporte pour exemple la traduction Latine des Provinciales, qui n'a en certains endroits *ni la force, ni la beauté de l'original, quoi qu'elle soit de bonne main*. Il est vrai qu'il n'y a guére de meilleure main pour coudre ensemble des Phrases où ceux qui ont le goût du Latin, ne trouvent pas d'ailleurs un stile bien formé. Quelques-uns même ont crû voir échaper des solecismes à cette *bonne main*, comme dans la page 19. de l'edition in 8°. où l'on a mis *expulsissem* pour *expulissem*, & dans la Préface, *districti* pour *districtos qui vero tales, aliis districti studiis*

ab hoc labore alienos *noveram.*

M. du Tremblay propoſe enſuite comme une queſtion Problématique ſi l'Energie des langues eſt une perfection ou un vice. Il avoüe que le Probleme eſt nouveau ; & pour le rendre plauſible il ſuppoſe que l'Energie eſt preſque toujours oppoſée à la clarté. Il eſt aiſé d'avoüer dans cette ſuppoſition que l'Energie eſt un vice. Mais ſi elle renferme, comme elle doit, un grands ſens dans un petit nombre de mots qui neanmoins ſe faſſe entendre à ceux qui en ſont capables; la queſtion ſera bien-tôt reſoluë, & toute Energie veritable ſera toûjours une perfection dans le diſcours.

L'Auteur prétend montrer dans les chap. 17. 18. & 19. que toutes les langues ſont également ſuſceptibles de nombre, d'harmonie, de ſublime, de divers genres de compoſition. Au ſujet de la Poëſie, il avance des maximes qu'il fait bien de ſoumettre à l'examen des gens habiles ? Car tout le monde ne ſouſcrira peut-être pas à ce qu'il penſe,

que nos vers auroient plus de grandeur & de majesté, s'ils n'étoient point rimez ; & que les rimes sont une des principales causes, pourquoi les poëmes Epiques ne réüssissent pas dans nôtre langue. Le reproche qu'il fait à la rime des vers François ne tombe pas moins sur la mesure des vers Grecs ou Latins ; parce qu'il est persuadé que cette gêne de vers diminuë la force du discours, & qu'elle introduit, ce qu'il nomme des *Chevilles*, dans les vers d'Horace ou de Virgile.

Cependant l'experience universelle fait sentir que la gêne du vers fait faire à l'esprit un heureux effort, qui l'évertuë & l'éleve au-dessus de lui-même : outre que des pensées énoncées en vers, c'est-à-dire par un discours mesuré qui a l'agrément de l'harmonie, & de la symmetrie, fait sur l'esprit une impression tout autrement sensible, qu'elle ne seroit sans cela. Mais c'est ce qu'on ne persuadera pas à ceux qui n'en ont point le goût : comme on ne persuadera personne des beautez de l'Architecture ou des

charmes de la Musique, si après y avoir fait attention, il n'y apperçoit encore rien ni de beau ni de touchant.

Dans les derniers chapitres M. du Tremblay se jette dans le fort de la dispute assoupie depuis long-tems entre M. Perrault & M. Despreaux; Mr. du Tremblay se declare hautement pour celui-là, & soûtient que Mr. Despreaux dans cette dispute *a plus fait connoître qu'il étoit faché, que non pas qu'il eût de bonnes raisons*.

Il y a dans cet endroit & dans le chapitre suivant touchant les causes qui ont produit une estime excessive du Grec & du Latin diverses reflexions judicieuses. Pour la maniere dont l'ouvrage est écrit, elle pourroit quelquefois arrêter; comme en quelques unes des expressions que nous avons soulignées. mais puisque l'Auteur pretend qu'on a droit de faire des mots nouveaux : Il ne faut pas s'étonner qu'il en fasse quelquefois lui-même ou du moins qu'il les arrange à sa mode.

ARTICLE CXXXIX.

PETRI BRINCH Chronologiæ & Historiæ Flavii Josephi examen, &c. *Examen de l'Histoire & de la Chronologie de Josephe par Pierre Brinch Inspecteur du College de Medecine.* A Coppenhague aux depens de Jean Juste Crythropile 1701. *page* 40.

LA reputation des écrivains celebres à ses revolutions aussi-bien que la fortune des Princes. La destinée de Josephe entre autres est assez bizarre. Il avoit écrit en Hebreu l'histoire de la Guerre des Juifs contre les Romains. Cet ouvrage à peri, & Josephe est demeuré fort inconnu à sa propre nation, jusqu'à ce qu'un imposteur ait pris son nom pour écrire en Hebreu la même histoire mêlée de beaucoup de fables. C'est celle que nous avons aujourd'hui sous le nom de Josephe fils de Gorion. L'imposteur ne sçavoit pas le nom du pere du veritable Josephe qui avoit écrit en Grec la mê-

me hiſtoire en faveur des Romains vainqueurs de ſa nation. Il y avoit joint les vingt livres des *Antiquitez Juifves* écrits dans la même langue, pour donner au peuple victorieux plus d'idée des vaincus. Cependant il ne paroît pas que les Romains idolatres ayent fait grand cas de ſon travail : ils mépriſoient trop les Juifs pour s'embaraſſer de leurs Antiquitez.

Les Chrétiens à qui Joſephe ne ſongeoit point, & pour qui ſeurement il n'écrivoit pas, lûrent avec avidité ſes ouvrages : ils y trouvoient l'hiſtoire de l'ancienne Egliſe écrite avec beaucoup d'élegance & de force. Tertullien, Origene, Euſebe en ont fait de grands eloges: Saint Jerôme & Caſſiodore l'appellent un ſecond Tite-Live : Iſidore de Peluſe le loüe ſur tout de ſon amour pour la verité : Suidas, Sozomene, Evagre, Photius, dont le diſcernement eſt ſi juſte, en ont parlé avec la même eſtime.

Dans le ſeiziéme ſiecle le goût pour Joſephe ſe renouvella avec l'amour des ſciences : Joſeph Scali-

ger en fit ſon Auteur favori. Selon ce fameux critique on doit le croire plus que les autres hiſtoriens Grecs & Latins, non ſeulement en ce qui regarde ſa nation, mais encore en tout le reſte. Il y a un peu d'exageration dans cet eloge. La paſſion de Scaliger pour Joſephe excita contre cet Auteur le chagrin de quelques ſçavans Catholiques. En ce tems-là on aimoit à contredire les Heretiques ſur toutes choſes. Le docte Salien entre autres a fort mal-traité Joſephe dans ſes Annales.

Il s'éleva une diſpute ſur l'année de la naiſſance de nôtre Seigneur. Ceux qui vouloient ſoûtenir l'opinion commune abandonnée aujourd'hui de tous les ſçavans, excepté peut-être un ſeul, & mépriſée même à Rome où l'on eſt plus en garde contre la nouveauté : Ces défenſeurs d'un faux ſentiment, ne pouvant répondre aux paſſages de Joſephe ſur le tems de la mort d'Herode, s'appliquerent à décrier cet Autheur & réüſſirent aſſez mal.

Voici un nouvel adverſaire qui du fond du Nord vient attaquer

l'historien Juif. A la verité ses reproches ne sont pas nouveaux, & il a beaucoup profité de la lecture de Salien. C'est au reste un adversaire assez commode. Car il proteste à la fin de son ouvrage *qu'il n'a eu aucune intention de faire passer Josephe pour un fourbe, qui ait voulu tromper : qu'il le reconnoît pour un Auteur exact, eloquent, poli : qu'il le blâme seulement d'avoir eu trop de confiance dans les historiens de sa nation differens des Auteurs sacrez, & dans les historiens étrangers : de s'être écarté quelquefois de la verité pour donner plus d'éclat à sa Nation.* On ne voit pas comment ce reproche s'accorde avec la protestation que fait Mr. Brinch de n'accuser point Josephe d'avoir voulu tromper de dessein formé.

Nous croïons qu'un homme sans prevention, aprés avoir lû Josephe & ses censeurs, conservera pour cet Auteur beaucoup d'estime. Il avoüera 1°. que l'historien Juif n'est pas heureux en etimologies. 2°. qu'il n'est pas impossible qu'il fût peu versé dans la langue Hebraï-

que, qui de ſon tems étoit une langue ſçavante parmi les Juifs mêmes. 3°. qu'il a expliqué l'Ecriture ſelon ſes prêjugez. La religion alors étoit fort affoiblie parmi les Juifs, ſur tout dans les plus conſiderables de cette nation tel qu'étoit Joſephe. De là l'affectation qu'il marque dans ſes ouvrages à ſupprimer les miracles ou à les rapporter à des cauſes naturelles: de là certaines applications de l'Ecriture trop libres & trop hardies. 4°. On doit convenir que ſur la Chronologie & ſur certains faits rapportez par l'Ecriture, il a des ſentimens particuliers: mais cela doit-il ſurprendre? quelle diverſité d'opinions ſur ces matieres entre les plus fameux interpretes Chrétiens? 5°. Il ajoûte à l'Hiſtoire Sainte des circonſtances priſes de quelques Auteurs Helleniſtes dont l'autorité eſt fort ſuſpecte. 6°. Il paroît qu'il a regardé le livre de Judith comme un ouvrage allegorique, plûtôt que comme une hiſtoire veritable. Grotius de nos jours a été dans la même erreur.

Joſephe a ſuivi, dans ce qu'il a

écrit d'Herode , l'hiſtoire de ce Prince composée par Nicolas de Damas ſon ſecretaire , qui apparemment n'avoit pas cru devoir entrer dans un détail exact des cruautez de ſon heros. On a tort de reprocher à Joſeph comme un grand crime d'avoir omis après cet Auteur le maſſacre des Innocens. La mort d'un petit nombre d'enfans de baſſe naiſſance, n'eſt pas un évenement fort remarquable dans la vie d'un tyran ; Joſephe a pû l'omettre ſans l'avoir fait à deſſein. Enfin, pour ſe former une idée juſte de cet Auteur, il faut avoüer qu'il eſt un des plus agreables & des plus utiles hiſtoriens que l'antiquité ait fait paſſer juſqu'à nous. Que ſes écrits peuvent beaucoup contribuer à l'éclairciſſement de l'Ecriture Sainte , quand on s'en ſert avec toutes les precautions d'une ſage Critique ; qu'il eſt un témoin ſûr non-ſeulement des faits qui ſe ſont paſſez de ſon tems & ſous ſes yeux , & des mœurs de ſa nation , mais encore des ſentimens qu'on avoit alors ſur les difficultez de l'Hiſtoire Sainte.

On ne peut apprendre mieux ces choſes que dans Joſephe. Si les ſçavans paroiſſent ſouhaiter qu'on examine en détail les reproches de ſes Cenſeurs, on le fera dans une Diſſertation particuliere : Mais les obſervations generales qu'on vient de faire, ſuffiſent pour empêcher qu'on ne ſoupçonne les Antiquitez Judaïques, l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs ; les réponſes à Apion, le diſcours ſur le martyre des Machabées, & la vie de Joſephe écrite par lui-même d'être les ouvrages d'un impoſteur.

ARTICLE CXXXX.

EXAMEN DE LA CONJECTURE *du R. P. de Tournemine touchant la difference du texte Hebreu de l'édition Samaritaine & de la verſion des Septante dans le calcul des années des anciens Patriarches.*

QUand le public ne ſeroit pas auſſi favorablement prevenu qu'il eſt pour tout ce qui part de la plume du R.P. de Tournemine, l'ex-

plication qu'il vient de donner du chap. II. de la Geneſe le feroit écouter avec plaiſir des Sçavans qui ſe mêlent de Chronologie & d'Hebreu : puiſque par cette explication il paroît vouloir reconcilier deux grand partis oppoſez. Les Defenſeurs du texte Hebreu ont peine à entendre dire qu'il ait été alteré & corrompu, d'un autre côté leurs adverſaires n'ont pas moins de peine à s'accommoder d'une Chronologie qui fait évanoüir ce qu'il y a ſelon eux de plus beau & de plus certain dans l'antiquité prophane & à rejetter, le témoignage d'une verſion dont ils reſpectent extrêmement l'autorité. Le Pere de Tournemine entre dans les peines des uns & des autres ; & propoſe une conjecture qui avec l'agrement de la nouveauté & de l'eſprit qui y brille, a l'avantage de conſerver à chacun des deux partis ce qu'il ne pouvoit conſentir, de céder. Cet avantage eſt ſi conſiderable qu'on ne peut s'empêcher de ſouhaiter qu'il ſoit ſolide : & c'eſt en partie afin de m'en aſſurer, au-

tant que pour ſatisfaire aux intentions de ce Sçavant & modeſte Auteur, qui invite lui même à propoſer les difficultez qu'on auroit contre ſon ſyſtême, que je luy propoſay les miennes, en l'aſſurant que perſonne n'aura plus de joye que moy de les voir reſoluës dans le premier journal.

Le P. de Tournemine croit qu'il faut ajoûter à l'âge que le texte Hebreu donne à chacun des Patriarches qui ont vêcu depuis Sem au temps de la naiſſance de leurs premiers enfans, qu'il faut, dis-je, ajoûter cent ans, qui eſt l'âge que le même texte donne à Sem, lors de la naiſſance d'Arphaxad, en ſorte que le nombre d'années qu'on donne à chacun de ces Patriarches lors qu'il eut ſon premier enfant, n'eſt point ſon âge precis; mais les années qu'il avoit par deſſus les cent ans qu'on donne à Sem; il appuïe cette conjecture ſur trois raiſons. La premiere eſt que cette addition de cent ans peut s'accorder avec le ſens du texte Hebreu; *tous les jours*, dit-il, *après avoir exprimé un nombre rond comme*

comme cent ou mille , on ne le repete plus; ainſi *après avoir dit que quelqu'un nâquit en mil ſix cent* on dit *ſans repeter le nombre de mille , qu'en ſix cent dix il fit telle choſe , qu'il mourut en ſix cent cinquante &c.* Il eſt vrai ces manieres abregées de parler ſont d'uſage dans le langage ordinaire : mais elle ſont bien differentes du cas dont il s'agit, quand j'ay dit qu'une perſonne eſt née en mil ſix cent , je n'ay plus que faire en racontant l'hiſtoire de ſa vie de repeter le nombre de mille ; parceque perſonne ne peut douter qu'il ne le faille ſouſentendre : le temps qui eſt ſucceſſif & qui coule toûjours,avance auſſi toûjours & ne retrograde jamais ; par la même raiſon, je puis me diſpenſer de repeter le nombre de ſix cent ſans craindre qu'on ne m'entende point. Et après avoir dit d'une perſonne qu'elle eſt née en mille ſix cent , je puis dire tout d'un coup qu'en quarante ſix elle fit telle choſe , en cinquante telle autre , ainſi du reſte : parce qu'il ne peut tomber dans l'eſprit de perſonne que de mille ſix cent

on revienne en mille cinq cent ; ainſi l'Auditeur toûjours attentif à ces deux nombres qui ſont neceſſairement ſuppoſez, comprend preciſement ce qu'on veut luy dire ; mais comme il n'y a nulle neceſſité de ſouſentendre le nombre de cent dans l'âge des Patriarches, & que ce n'eſt point une conſequence que pas un d'eux ait eu les enfans qu'on leur donne avant cent ans parceque Sem ne les a eu qu'à cet âge : il n'eſt point du tout naturel de ſouſentendre ce nombre j'ajoute encore que cette maniere de parler abregée n'a aucun exemple dans l'Ecriture & je ne crois pas que le Pere de Tournemine puiſſe montrer un ſeul Hebraïſme ſemblable, que s'il ne s'en trouve point dans l'Ecriture, je ne penſe pas qu'il s'en trouve gueres non plus dans les anciens Auteurs : & quoyque j'aye remarqué beaucoup d'abbreviations de nombres ſuppoſez & ſouſentendus dans les Ecrits des anciens Grecs & Latins ; je ne me ſouviens pas d'en avoir jamais vû de pareille à celle dont il s'agit, & elle eſt ſi extraordinaire qu'il n'y a nulle ap-

parence que l'Auteur ſacré ſe ſoit imaginé qu'on la ſuppleroit: encore s'il étoit dit d'Arphaxad qui eſt le premier après Sem, que lors qu'il eut ſon fils Salé il étoit de trente cinq ans plus âgé que n'étoit ſon pere Sem lorſqu'il nâquit, on pourroit peut être croire que cela ſeroit dit une fois pour tous les autres; & que l'âge qu'on leur donne dans le temps de la naiſſance de leur premier fils, n'eſt que le ſurplus de cent ans qu'avoit Sem, mais il n'y a rien de cela & le texte portant *Sem avoit cent ans lorſqu'il engendra Arphaxad, deux ans après le deluge, & après avoir engendré Arphaxad, il vécut cinq cent ans & engendra des filles; Arphaxad vêcut trente cinq ans & engendra Salé.* On aura peine à croire que cela veut dire qu'Arphaxad aïant vêcu trente cinq ans plus que n'avoit ſon Pere Sem lorſqu'il vint au monde, c'eſt-à dire cent trente cinq ans, il engendra Salé.

Mais voici un plus grand inconvenient, auquel il ne paroît pas que nôtre ſçavant Jeſuite ait fait attention; le texte porte que *Tharé ayant*

vêcu ſoixante dix ans engendra Abram, Nachor & Aran, c'eſt-à-dire ſelon l'explication du P. de Tournemine qu'il avoit cent ſoixante dix ans ; je lui demande preſentement ce qu'il penſe de la celebre queſtion qui partage les ſçavans touchant l'année de la naiſſance d'Abraham dont les uns veulent qu'il ſoit l'aîné de trois enfans de Tharé, né par conſequent à la ſoixante dixiéme année de ſon pere, comme le dit l'Ecriture, les autres pretendent que c'eſt Aran qui étoit l'aîné & qui nâquit cette année ſoixante dixiéme, & qu'Abraham ne vint au monde qu'à la cent trentiéme année de ſon Pere ; ces deux ſentimens ont chacun leurs raiſons : tous les Sçavans prennent parti pour l'un des deux ; mais ni l'un ni l'autre ne s'accommode avec le ſyſteme du P. de Tournemine, & il y a dans les deux des faits conſtans qui détruiſent ſa conjecture comme on va voir ; ſi le P. de Tournemine pretend qu'Abraham ſoit l'aîné des enfans de Tharé ; il ſera né ſelon ſon ſyſteme, la cent ſoixante dixiéme année de ſon Pere : or cela

repugne à l'Ecriture, qui dit d'un côte que Tharé mourut à Haran âgé de deux cent cinq ans, & de l'autre qu'Abraham avoit soixante quinze ans lors que son pere mourut & qu'il quitta Haran par ordre de Dieu : car selon le systeme du Pere de Tournemine Abraham n'auroit du avoir que trente cinq ans ; si ce pere veut qu'il ne soit pas l'aîné des enfans de Tharé, il aura encore plus de peine à concilier son opinion avec l'Ecriture, qui lui donne soixante quinze ans quand son pere mourut âgé de deux cent cinq ans : en un mot il n'y a que deux sentimens sur le temps de la naissance d'Abraham, les uns la mettent à la soixante dixiéme, les autres à la cent trentiéme année de son pere ; les uns & les autres, comme j'ay dit, ont leurs raisons : je croy pour moy que le sentiment des derniers est plus probable: mais au moins faut'il opter l'un des deux: le P. de Tournemine dont le systeme ne s'accorde ni avec l'un ni avec l'autre de ces sentimens, doit au public une nouvelle maniere de concilier le temps de

la naiſſance de ce Patriarche & avec l'Ecriture & avec l'explication qu'il vient de donner. Je ne m'arrêteray point à prevenir quelques réponſes qu'on pourroit peut-être me faire : elles me paroiſſent ſi peu ſolides & ſi aiſées à refuter que je ne les attend pas d'un auſſi habile homme que le P. de Tournemine.

La ſeconde raiſon dont ce ſçavant Jeſuite appuïe ſa conjecture c'eſt qu'elle s'accorde avec le *Manuſcrit Samaritain dont l'antiquité eſt certaine, & qu'on ne peut ſelon lui ſoupçonner d'alteration.* Pour ce qu'il dit de l'antiquité du texte Samaritain, comme je ne ſuis point de ces perſonnes tout-à-fait prevenuës pour le Rabinage j'en conviens avec lui : mais la concluſion qu'il en tire ne me paroît pas auſſi certaine, & à dire le vrai le texte Hebreu, l'edition Samaritaine & la verſion des Septante ſont ſi differents dans le calcul des années des Patriarches, qui ont vêcu devant & après le deluge, que je ne crois pas qu'on doive faire grand fond ſur cette pretenduë conformité. Conſtamment

le texte Hebreu est different & de la lettre de l'autre texte & de la version, & ce n'est qu'en lui faisant violence qu'on peut les mettre d'accord ; j'ai montré que c'est veritablement lui faire violence que d'y supposer l'addition dont il s'agit. Ainsi pour juger du fond de la question il faut revenir à sçavoir, si l'on doit preferer le texte Hebreu au Samaritain & à la version des Septante ; si j'avois à faire à ces sçavans qui croïent que les Juifs ont corrompu en plusieurs endroits le texte Hebreu, & qui adorent la version des Septante, je raisonnerois avec eux d'une autre maniere ; mais le P. de Tournemine ne me paroît pas de ce nombre : il se contente de dire qu'il est alteré dans les endroits où il est different & du Samaritain & des Septante, *supposant toûjours que la conformité qui se trouve entre deux de ces monumens est une preuve de l'alteration du troisiéme :* Peut-être que ce *toûjours* n'accommoderoit pas tout le monde, & que cette regle pourroit souffrir des exceptions, mais sans en disputer

d'avantage, eſt-il bien vrai que le texte Samaritain & la verſion des Septante s'accordent dans le calcul des années des Patriarches qui ont vêcu après le deluge, & que l'un & l'autre s'accorde avec le texte Hebreu, en y ſuppoſant l'addition? Le P. de Tournemine repondra qu'il a avoüé lui-même, *qu'il y a des differences, mais qu'elles ne ſont pas conſiderables & n'ont aucune proportion avec celle que produit l'addition de cent ans à chaque Patriarche & qui fait le ſujet de cette Diſſertation.* Mais d'autres au contraire trouvent tant de varietez, & ſi conſiderables dans le calcul de ces trois exemplaires, qu'ils ne croyent pas qu'on puiſſe tirer grand avantage de la comparaiſon qu'on en feroit; après tout ils ne s'accordent point entierement à ajoûter les cent ans à chaque Patriarche: car le texte Samaritain ne donne que ſoixante dix-neuf ans à Nachor quand il eut Tharé: Or les Septante au moins ſelon l'edition Sixtine lui en donnent cent ſoixante dix-neuf; il eſt vrai que Jule Africain & Euſebe n'ont

lû dans leurs exemplaires que soixante dix-neuf ans, comme il y a dans l'edition de Bale & de Wechel: mais sans parler de l'avantage de l'edition Romaine le P. de Tournemine ne peut se dispenser pour lui de la preferer à l'autre, puis qu'elle se trouve conforme au texte Hebreu, supposé sa pretention sur l'addition de cent années à chaque Patriarche : car je ne crois pas qu'il puisse repondre que le texte Samaritain n'ajoûtant point les cent ans à l'âge de Nachor, & ce texte non plus que les Septante ne les ajoûtant point aussi à Tharé il ne faut point supposer cette addition dans le texte Hebreu à l'âge de ces deux Patriarches : je ne crois pas non plus qu'il veüille ici appliquer la regle qu'il a posée de suivre la leçon qui se trouve conforme dans deux de ces exemplaires : ce n'en est point ici le cas : il n'a établi cette regle que pour les varietez qui ne *sont pas considerables & n'ont aucune proportion avec celle que produit l'addition de cent ans à chaque Patriarche* ; en effet ayant une fois établi que le

nombre d'années que le texte Hebreu donne à chaque Patriarche dans le tems de la naiſſance de ſon premier fils, n'eſt que l'excedant des cent ans qu'avoit Sem lors que ſon fils Arphaxad nâquit, ce principe une fois poſé a les mêmes ſuites pour tous les Patriarches qui ſe trouvent dans la même ſuite, & dont on dit la même choſe : il n'y a pas plus de raiſon de l'appliquer à Arphaxad à Cainan, ſi l'on veut à Salé, à Heber, à Phaleg, à Reu, à Sarug, qu'à Nachor & à Tharé : ou bien il y auroit dans le texte une ambiguité & une obſcurité bien plus difficile à developper que n'eſt l'addition ou le ſupplement de cent ans.

Le P. de Tournemine ajoute une choſe que je ne dois pas omettre, c'eſt lors qu'il rend raiſon pourquoi il ne ſuit pas la Chronologie des Septante dans le calcul des années des Patriarches qui ont vécu avant le Deluge, comme il la ſuit pour ceux qui ont vécu après : c'eſt, dit-il, qu'elle ne s'accorde pas avec le texte Hebreu ni avec le Samaritain, & qu'il y a apparence que la verſion

des Septantes est alterée en cet endroit ; mais nous avons fait voir qu'il y a des differences considerables entre le texte Hebreu & le Samaritain & la version des Septante sur les années des Patrianches qui on vécu après le Deluge, & le P. de Tournemine convient que les deux Textes ont aussi des varietez dans les années de Jared, Mathusala, & Lamech. 2. je demande à ce Pere quelle raison auroit eû les Septante ou leurs premiers Copistes de faire cette alteration : il répond que ces Interpretes ou leurs Copistes *voyant que les Patriarches d'après le Deluge auparavant que d'avoir des enfans avoient vécu cent ans plus qu'il n'est marqué dans le texte Hebreu, ils auront crû qu'il falloit bien que les Patriarches, qui ont precedé le Deluge eussent aussi vécu plus qu'il n'est marqué dans le même texte.* Ces gens-là sans doute n'entendoient point du tout la langue Hebraïque, car ils auroient vû que dans le chap. 5. de la Genese selon le texte Hebreu on ne peut suppléer l'addition qu'on peut supposer selon la lettre du

texte au chap.11. ainsi il faut donc que le P. de Tournemine avoüe que cette alteration aura été faite par des Copistes qui n'auront lû ni pû lire les chap.5. & 11. du texte Hebreu de la Genese, & qui auront corrigé la version des Septante au chap.5. sur ce que porte cette même version au chap.11. si cela est il faudra encore que ce Pere nous dise comment ils auront pû s'imaginer qu'Adam aura eu Seth à deux cent trente ans plûtôt qu'à cent trente, que Seth aura eu Enos à deux cent cinq plûtôt qu'à cent cinq, qu'Enos aura eû Kainan à cent quatre-vingt dix, plûtôt qu'à quatre vingt-dix, que Kainan aura eû Malaléel à cent soixante dix, plûtôt qu'à soixante dix, que Malaléel aura eu Jared à cent soixante cinq plûtôt qu'à soixante cinq : parce qu'Arphaxad a eû son fils à cent trente cinq ans, que Salé a eû Heber à cent trente, qu'Heber a eû Phaleg à cent trente quatre, que Phaleg a eû Reu à cent trente ou approchant, que Reu a eû Sarug à cent trente-deux, que Sarug a eû Nachor à cent trente :

quelle connexion y a-t'il à tout cela & quelle consequence de l'un à l'autre : mais quand on passeroit cette raison au P. de Tournemine, il seroit fort embarassé de dire selon son systeme, pourquoi la version Grecque qui augmente de cent ans l'âge des Patriarches lors de la naissance de leur premier enfant, n'a pas donné à Jared deux cent soixante-deux ans au lieu de cent soixante deux, lors qu'il eût Enoch, de même qu'elle donne deux cens trente ans au lieu de cent trente à Adam lors qu'il eut Seth, pourquoy elle n'augmente pas non plus d'un centenaire l'âge de Mathusala, de Lamech & de Noé, dans le temps que leur premier enfant vînt au monde : & quand il aura satisfait à tout cela, il faudra encore qu'il rende raison pourquoi la version Grecque qui ajoute un centenaire à l'âge de la plus part des Patriarches au tems de la naissance de leur premier enfant, en retranche un au contraire au nombre d'années qu'elle leur donne depuis la naissance de ce premier enfant ; il faudroit donc nous

donner quelque conjecture sur cela; mais dés qu'on est reduit à conjecturer sur toute cette matiere, il se trouvera des gens qui aimeront pour le moins autant s'en tenir à la raison qu'apporte S. Augustin de la difference du calcul des Septante & du texte Hebreu : quand avec une grande antiquité elle n'auroit pas le poids que lui donne le nom de Saint Augustin, * il est certain qu'elle est ingenieuse & qu'elle a je ne sçai quoi qui satisfait l'esprit, & qui ne lui laisse à desirer autre chose sinon que ce fut plus qu'une conjecture.

Enfin la troisiéme raison du P. de Tournemine est que cette addition est necessaire pour donner à la Chronologie la juste étenduë qu'exigent les monumens de l'histoire ancienne les moins suspects, comme il ne s'explique sur aucun de ces monumens en particulier, je ne puis entrer sur cela dans aucun détail. On voit bien qu'il veut apparemment parler des anciennes hi-

* *Liv. 5. de la cité de Dieu, chap. 15.*

ſtoires des Roys Chaldéens ou Babyloniens, des Chinois & ſur tout des Egyptiens & de leurs Dynaſties. En attendant qu'il nous rapporte quelqu'un de ces monumens les moins ſuſpects, qui demandent une étenduë de Chronologie qu'on ne trouve point ſans l'addition dont il s'agit, j'ai deux choſes à dire en general. La premiere que je connois des ſçavans du premier ordre qui prétendent pouvoir demontrer que les Egyptiens inſignes fourbes & hardis menteurs n'ont eû aucune connoiſſance veritable & certaine de l'antiquité : que pour faire valoir leurs monſtres & leur ſottiſes hieroglyphiques, c'étoit à qui mentiroit plus hardiment parmi eux: qu'il n'y a rien qui s'accorde dans tout ce que ces Mythologiſtes ont debité aux anciens Grecs, leſquels étoient fort credules, comme le ſont pour l'ordinaire les grands menteurs, qui ſe perſuadent même que leurs propres menſonges ſont des veritez, quand ils les ont pluſieurs fois racontez : qu'il n'y a pas plus de réel & d'hiſtorique dans Se-

sostris, Sesosis ou Sesonchosis que dans Osiris, Isis, Orus, Tot, Mercure, Trismegiste & l'Hercule Egyptien : enfin qui ne croïent de l'ancienne Egypte avant la conquête des Perses que ce que nous en apprennent les Livres Sacrez, & qui releguent tout le reste raporté par les Grecs aussi-bien que les Heros Menés, Busiris, Sesostris & ceux qui combatirent les peuples de l'Isle Atlantide, qui releguent, dis-je tout cela dans l'Empire des fables avec leurs pretenduës observations Astronomiques. Pour moy j'avoüe que quand je lis un Marsham, les œuvres du P. Pezron, de Mr. Bianchini, du P. Bonjour, j'ai peine à sacrifier les conjectures ingenieuses de ces sçavans Chronologistes, qui ont arrangé & debroüillé avec un grand travail & une érudition profonde ces tems obscurs : je joints à ces Ouvrages la jolie Dissertation du P. de Tournemine sur l'epoque de Sesostris, que je ne lis jamais sans vouloir du mal à ces Critiques fâcheux qui renversent tout d'un coup tant de conjectures si sçavan-

tes & ſi pleines d'eſprit ; mais avec tout cela je ne laiſſe pas de craindre les ſyſtemes en matiere d'hiſtoire & de faits ; & je crains encore plus qu'un la Peirere nous vienne dire, ou qu'il faut abſolument donner congé à tous les Annaliſtes Chaldéens, Egyptiens, &c. ou qu'il faut ſur leurs témoignages reconnoître ſes Préadamites.

La ſeconde choſe que j'ajoûte & avec laquelle je finis, c'eſt que j'eſpere pouvoir concilier *ces monumens les moins ſuſpects* avec la Chronologie Hebraïque ſans le ſecours de l'addition du P. de Tournemine. C'eſt à ce ſçavant Jeſuite à les produire : après quoy on tâchera de faire voir, ou qu'il ne peut lui-même les mettre au rang des monumens les moins ſuſpects, ou qu'ils ne demandent point cette étenduë de Chronologie que produit l'addition de cent ans à l'âge des Patriarches.

ARTICLE CXXXXI.

REPONSE DU P. DE TOURNEMINE à la Dissertation precedente.

JE ne sçai pas, Monsieur, pourquoy vous vous cachez en m'attaquant d'une maniere si polie & si honnête. J'ai beaucoup d'envie de vous connoître, & le public n'en aura pas moins. Vôtre réfutation de mon opinion ne doit m'inspirer aucune aigreur, elle doit vous attirer l'estime de tous les Lecteurs. Vous refutez non seulement en habile écrivain; mais encore en honnête homme. J'ai lû avec plaisir vos objections, & je l'avouë, vôtre méthode claire & arrangée, vos manieres insinuantes m'auroient peut-être dégoûté de ma conjecture, si les grands suffrages dont ma Dissertation a eu le bonheur d'être appuyée, ne me retenoient dans mon premier sentiment; il suffiroit de vous nommer M. l'Abbé Bignon, autant arbitre des belles Lettres, qu'il en est le protecteur. Je nommerai encore le

R. P. Dom Pezron, & le P. Martine Professeur de l'Ecriture Sainte dans le College de Louïs le Grand. Les Sçavans, à qui le soin qu'il a de se cacher a permis de le connoître, regardent ce Pere comme un critique délicat & seur. Cependant je conte à regret parmi mes adversaires un homme tel que vous, & je vais faire tous mes efforts pour vous convaincre.

Vous avez senti l'utilité de ma conjecture, vous en combattez la solidité ; mais avoüez, Mr. qu'il faut que vos objections soient bien fortes pour faire abandonner une découverte si utile. Je concilie deux grands partis divisez depuis longtemps ; je conserve au Texte Hebreu son integrité, & aux versions consacrées par l'usage de l'Eglise toute leur autorité ; je donne aux Sçavans, qui étudient, l'Histoire universelle trop resserrée par le calcul Hebreu, le temps dont ils ont besoin pour placer des faits certains qu'il faudroit supprimer. Enfin dans les autres opinions on ne peut rendre aucune raison des differences

ſurprenantes qui ſe trouvent entre le Texte Hebreu, l'Edition Samaritaine, & la Verſion des Septante, dans l'endroit dont nous diſputons : au lieu que je croy en avoir donné une raiſon fort naturelle.

Ces avantages de mon opinion ſont un grand prejugé en ſa faveur. Vous voudriez qu'on s'en tint à ce que S. Auguſtin a dit de ces differences, livre 15. de la Cité de Dieu, ch. 13. Vous ne rapportez pas le paſſage entier, & vous avez fait prudemment. Après l'avoir lû on ne conviendroit pas aiſément que cette réponſe de Saint Auguſtin à la difficulté propoſée, a *je ne ſçai quoy qui ſatisfait l'eſprit, & qui ne lui laiſſe à déſirer autre choſe, ſinon que ce fût plus qu'une conjecture.*

Saint Auguſtin établit d'abord comme un principe que les Juifs n'ont pû corrompre le Texte Hebreu, ni les Septante l'alterer en le traduiſant. A l'égard des années de Mathuſalem, à qui la plûpart des manuſcrits Grecs donnoient cent ſoixante ſept ans avant la naiſſance de Lamech, le faiſant vivre huit cent

deux ans depuis cette naiſſance, enſorte qu'il auroit ſurvécu au déluge quatorze années ; Saint Auguſtin prouve fort bien que c'eſt une faute de copiſte ; mais pour l'addition des cent ans il en juge autrement ; *Une erreur qui paroît ſi conſtante, ne vient point, dit-il, du hazard; elle vient d'un deßein formé. Videtur habere quandam error ipſe conſtantiam; non caſum redolet ſed induſtriam.* Juſques-là Saint Auguſtin ſatisfait l'eſprit. ; mais de bonne foy, êtes-vous content de ce qu'il ajoûte ? Il avoit nié qu'une erreur ſi conſtante fût une faute de copiſte, il avoit nié que les Septante interpretes euſſent alteré le Texte ; il a pourtant recours à une alteration. Selon lui l'Auteur de cette alteration a crû que les années du tems des Patriarches étoient ſi courtes que dix de ces années ne faiſoient qu'une des nôtres; l'addition de cent ans n'eſt faite que pour répondre à une objection qui renverſoit abſolument le ſyſtême de ce corrupteur de la Verſion Grecque. Selon le calcul Hebreu expliqué dans ſon opinion, les Patriarches auroient été peres à

ſix & ſept ans ; il falloit donc leur donner cent ans de plus, qui faiſoient dix des nôtres pour qu'ils n'euſſent été peres qu'à ſeize ou dix-ſept ans. Voilà le ſyſtême de Saint Auguſtin. Il a bien vû les difficultez de ſa dé-couverte ſur les cauſes de cette ad-dition, ni les Septante, ni les copiſ-tes ſelon lui n'en ſont point les au-teurs : il l'a dit formellement. Qui donc en eſt l'auteur ? pourquoy re-tranche-t'il vingt années du nombre de celles qu'avoit Mathuſalem ſelon le Texte Hebreu, quand il devint pere ? Ce retranchement étoit inu-tile à ſon ſyſtême. Saint Auguſtin re-pond d'abord, qu'il l'a fait pour mieux cacher ſon jeu. Enſuite il dit que c'eſt une faute de copiſte : enfin peu ſatisfait de ſes conjectures, dont vous paroiſſez ſi content, il conclut qu'il eſt plus ſur de s'en tenir au Texte original. Voilà tout ce que contient le chap. 13. du 15. livre de la Cité de Dieu, auquel vous feriez d'avis que l'on s'en tint ſur la matie-re que nous traitons.

Arêtons nous, j'y conſens, à la concluſion de Saint Auguſtin. Déci-

dons la queſtion par le Texte original de l'édition la plus ancienne. C'eſt, vous le ſçavez bien? l'édition Samaritaine, dont le caractere eſt celui-là même dont Moyſe s'eſt ſervi, la conformité de cette édition la plus ancienne avec la plus ancienne Verſion, n'eſt-elle pas une preuve ſuffiſante de la verité que je deffens?

J'ai déclaré que je recevois l'addition de cent ans au tems qu'ont vécu les Patriarches avant d'être peres, telle qu'elle ſe trouve dans le Pentateuque Samaritain & dans la Verſion Grecque des Septente au chap. 11. de la Geneſe; parceque 1°. le Texte Hebreu pouvoit avoir le même ſens que le Samaritain, & le Grec dans le chap. 11. & qu'il ne pouvoit l'avoir dans le chap. 5. parceque 2°. la conformité du Samaritain & du Grec, ſelon une regle reçûë de tous les Critiques, prouvoit que ni l'un ni l'autre n'étoit corrompu. 3°. Parce que cette addition qui ſe trouve au chap. 11. s'accordoit avec les monumens de l'hiſtoire ancienne les plus certains. Je rejette au contraire

l'addition qui ſe trouve dans la ſeule Verſion des Septante au chapit. 5. parce qu'on n'en a pas beſoin, parcequ'elle n'eſt pas dans l'édition Samaritaine ; parcequ'on n'a pû la ſouſentendre dans l'Hebreu au ch. 5. comme elle a pû être ſouſentenduë au chap 11. Vous examinez ces trois raiſons l'une après l'autre il faut vous ſuivre.

Réponſe à la premiere objection.

J'avois ſuppoſé que dans le Texte Hebreu ces paroles, *Arphaxad avoit trente cinq ans quand il devint pere de Salé, qui ſuivent immediatement celle-cy, Sem avoit cent ans quand il devint pere d'Arphaxad deux ans après le déluge.* J'avois, dis-je, ſuppoſé, que ces paroles pouvoient ſignifier, qu'Arphaxad, quand Salé nâquit, avoit trente cinq ans plus que Sem n'avoit à la naiſſance d'Arphaxad ; & qu'ainſi il avoit cent trente cinq ans quand il devint pere ; & qu'il falloit de la même maniere ſouſentendre dans le Texte Hebreux cent ans au calcul des années, que Salé, Heber,

Heber, Phaleg, Reu & Sarug ont vécu avant la naiſſance du fils dont l'Ecriture parle.

J'autoriſois cette omiſſion de cent ans que l'Auteur de la Geneſe n'a plus repetez après les avoir exprimez une fois, par des façons de parler ſemblables. Tous les jours aprés avoir dit qu'un homme eſt né en mil ſix cens, nous diſons qu'en ſix cens trente il gagna une victoire, qu'en ſix cens cinquante il mourut, &c. Rien n'eſt plus ordinaire que d'ometttre un nombre rond quand on l'a exprimé.

Le cas eſt different, dites-vous, l'expreſſion que j'attribuë à l'Auteur de la Geneſſe eſt plus obſcure que la façon de parler que j'ai apportée pour exemple. Vous mépriſez de marquer dans l'Ecriture un Hebraïſme ſemblable, je n'ai pas dit, & je n'ai pas dû dire que ce fût un Hebraïſme. Je n'ai que faire non plus de chercher d'autres exemples pour l'excuſer : au contraire, il faut, pour vérifier ma conjecture, que cette expreſſion ſoit obſcure, & ſi obſcure, qu'on ait été dans une eſpece de ne-

ceſſité de faire une addition au Texte Sacré pour l'éclaircir. Sans cette neceſſité on n'auroit ôſé y faire aucune addition, & cependant cette addition eſt très-ancienne & faite au moins dés le temps de Salomon, puiſqu'elle ſe trouve dans le Pentateuque Samaritain. C'eſt ſous Roboam fils de Salomon que les Samaritains ſe ſeparerent des Juifs. Ils n'altererent pas les livres Sacrez; je l'ai prouvé par un argument qui ne ſouffre point de replique, ſi l'on avoit fait alors quelque changement dans le Pentateuque, Jeroboam y eût-il laiſſé les paſſages qui marquoient la ſuperiorité de la maiſon de Juda? Je le repete, il faut pour mon ſyſtéme que l'expreſſion que je ſuppoſe dans le Texte Hebreu ſoit très obſcure: Vous travaillez pour moi en prouvant qu'elle eſt extraordinaire & difficile à entendre. Il n'eſt pas impoſſible que Moïſe s'en ſoit ſervi: il eſt probable qu'il s'en eſt ſervi, cela me ſuffit. Je dis qu'il eſt probable que Moïſe avoit ſouſentendu les cent ans que l'Edition Samaritaine & la Verſion des Septante ont exprimé. Leur difference d'avec le Tex-

te Hebreu, leur rapport entre eux à l'égard du chapitre onziéme de la Genese, le Rapport du Samaritain & de l'Hebreu à l'égard du chap. 5. toute cette bizarre diversité s'explique naturellement dans ma supposition, & devient inexplicable quand on rejette ma supposition. C'est là, si j'en crois des *Sçavans du premier ordre*, plus qu'une conjecture.

Les termes dont Moïse s'étoit servi, n'exprimoient pas clairement ce qu'il avoit voulu dire; la Tradition en avoit conservé le veritable sens. On l'expliqua par l'addition de cent années à six Patriarches dans les exemplaires qui étoient à l'usage du peuple. Voilà l'origine du Pentateuque Samaritain. Les Auteurs de la Version qu'on appelle des Septante crurent devoir inserer la même addition dans leur Version qui devint ainsi conforme au Samaritain. Depuis quelques copistes crurent qu'il falloit ajoûter cent ans dans le Chapitre 5. comme on les avoit ajoûtez au chap. 11. Mais comme ils étoient gênez par le temps du Deluge, pour ne pas faire vivre quelque autre Pa-

triarche que Noé au delà de ce tems, ils retrancherent du nombre des années que les Patriarches avoient vecû depuisqu'ils étoient devenus peres, les cent ans qu'ils avoient mal à propos ajoûtez au nombre des années qu'ils avoient vécu avant d'être peres. Cette faute peu-à-peu se repandit dans tous les manuscrits. Voilà, dans mon opinion, l'histoire de la difference du Texte Hebreu, de l'édition Samaritaine, & de la Version Grecque. Si l'on en imagine une plus vraye semblable, j'abandonnerai ma conjecture. Vous n'avez ozé le tenter, je doute que personne y reüssisse.

Je répondrai en deux mots à vôtre instance sur les années de Tharé. Je n'ai jamais prétendu qu'on ajoûtât cent ans à l'âge où ce Patriarche est devenu pere. Je ne veux pas non plus qu'on fasse aucune addition à l'âge de Nachor. J'ay dit en termes formels dans ma Dissertation, que Nachor n'avoit que soixante dix neuf ans quand Tharé nâquit, je suis en celà le Samaritain & le Grec. Pour Tharé, je n'ai eu garde de lui

donner cent ans contre l'autorité de l'Hebreu, du Grec, du Samaritain, qui s'accordent à ne lui donner que ſoixante dix ans à la naiſſance de l'aîné de ſes enfans. Il avoit cent trente ans à la naiſſance d'Abraham. Vous vous recrierez qu'en ſuppoſant qu'il n'y a rien de ſouſentendu dans le Texte Hebreu lorſqu'il parle de Nachor & de Tharé, il eſt encore plus difficile de concevoir qu'on ait ſouſentendu cent ans aux ſix Patriarches precedens. Je vous ai déja répondu que l'obſcurité du Texte Hebreu en cet endroit n'eſt pas contraire à mon ſyſtême, qui roule ſur la neceſſité où l'on a été d'éclaircir ce Texte.

Réponſe à la ſeconde objection.

Cette objection, ſi je ne me trompe, ſe reduit à dire que le Samaritain & le Grec ſont differens en pluſieurs choſes. Que j'ai donc tort d'alleguer leur conformité comme une preuve de mon ſentiment. J'ai avoüé, & vous le marquez dans vôtre Diſſertation, qu'il y a des diffe-

rences; mais qui n'ont aucune proportion avec l'addition de cent ans, & qui paroissent des fautes de copistes, comme Saint Augustin lui-même l'assure du Texte Hebreu & du Grec. Ces differences n'empêchent pas que le Grec & le Samaritain ne conviennent sur l'article dont nous disputons.

J'ai déjà répondu à ce qui regarde Tharé & Nachor. Les manuscrits dont Jules Africain & Eusebe se sont servis, sont preferables à l'édition Sixtine: & je ne devine pas sur quoy vous avancez que le Texte Hebreu & l'édition Sixtine sont conforme sur l'âge de Nachor. Selon le Texte Hebreu il avoit vingt-neuf enfans, selon l'édition Sixtine, il en avoit cent soixante dix-neuf à la naissance de Tharé. Cette alteration des manuscrits sur lesquels on a fait l'édition Sixtine confirme ce que j'ai dit de la hardiesse des copistes à mettre cent ans de plus dans les endroits où les Auteurs de la Version des Septante ne les avoient pas mis; parce qu'ils n'avoient pas appris de la Tradition qu'il fallût les y met-

tre, & qu'ils n'étoient pas dans les exemplaires communs ſemblables à l'édition Samaritaine.

Je vous accorderay ſans peine que ces copiſtes étoient auſſi ignorans que temeraires, & qu'ils ne ſçavoient pas l'Hebreu. Après cela ne me demandez pas raiſon de leurs fautes, ils ont voulu corriger le chapitre 5. ſur l'onziéme: de là vient qu'ils n'ont rien ajoûté à quelques-uns des Patriarches, & qu'ils ont retranché d'un côté ce qu'ils ajoûtoient de l'autre, de peur que leur calcul n'allât au delà du déluge. Voilà, ce me ſemble ce que vos propres remarques font connoître. Encore un coup, ce n'eſt point à moi à rendre raiſon des fautes des copiſtes. Que ce ſoit à deſſein ou ſans deſſein qu'ils les ont faites, la regle de Salmeron & des plus excellens Critiques ſubſiſte. Entre trois anciens monumens, la conformité de deux fait juſtement ſoubçonner le troiſiéme d'être corrompu.

Réponse à la troisiéme objection.

Je vous loüe de n'avoir pas nommé *ces Sçavans du premier ordre qui releguent Sesostris avec Osiris dans le païs des fables, & qui traitent de mensonges tout ce que les Egyptiens nous ont appris de leur propre Histoire.* Vous verriez bien-tôt déchoir ces Sçavans *du premier ordre* ou vous les placez, s'ils étoient connus pour Auteurs d'une opinion si extraordinaire. Ne parlons point d'Osiris; nous en parlerons une autre fois. Peut-on regarder Sesostris comme un Heros fabuleux? *Herodote, Auteur dont le plus rigide desCritiques ne conteste pas l'autorité, assure avoir vû les colomnes érigées par ceConquerant, pour être le monument de ses victoires. Joignez à Herodote tant d'Historiens qui parlent de Sesostris: l'existence de Clovis n'est gueres mieux établie, que celle du Heros Egyptien. *Vos Sçavans du premier ordre* releguent-ils aussi Clovis dans le païs des fables? N'enviez pas au public *les démonstrations de ces pre-*

* l. 2.

tendus Sçavans sur la fausseté de tout ce qu'on croit de l'ancienne Egypte? Hors ce que l'Ecriture en rapporte. Ces demonstrations seront curieuses: elles sont surement d'une espece inconnuë, jusques ici. En attendant qu'elles paroissent, je croiray ce que les regles de la meilleure critique m'ont apris des Antiquitez Egyptiennes, qui s'accordent parfaitement avec l'Ecriture Sainte, & qui sert à l'expliquer. Vous avez vû dans *la Dissertation contre Marsham* les rapports de Sesostris avec le Pharaon qui commença à persecuter les Israelites. Cela seul suffit pour garentir ce Heros de la menace qu'on lui fait de l'exiler dans le païs des fables.

Ne craignez pas qu'un autre *la Peyrere nous vienne dire qu'il faut absolument donner congé à tous ces Analistes Chaldéens, Egyptiens, &c. ou qu'il faut recevoir ses Préadamites.* Le livre *des Préadamites*, que vous paroissez n'avoir pas vû, puisque vous redoutez un autre La Peyrere, est un pitoyable ouvrage. Son titre seul a fait du bruit. Dès qu'on l'a lû il est tombé. Un Auteur qui veut prou-

ver par Saint Paul qu'Adam n'eſt pas le premier homme, & qu'il veut nous faire recevoir comme certain ce que les Egyptiens ont feint du regne du Soleil & de celui de la canicule, n'eſt pas un Auteur fort dangereux. Si quelque autre La Peyrere venoit nous faire ce raiſonnement : *Vous croyez les Hiſtoriens qui ſont exacts & judicieux, croyez les donc tous, même les plus fabuleux, ou cet autre. Il y a des Hiſtoriens fabuleux, il faut donc n'en croire aucun, ou les meilleurs Hiſtoriens ont fait des fautes, on doit donc ſe défier de tous les Hiſtoriens & ne rien croire.* Un Auteur qui raiſonneroit ainſi feroit peu d'impreſſion ſur les eſprits ; il ne ſeroit pas à craindre.

Vous êtes timide, Mr. ce n'eſt pas ſeulement un autre la Peyrere que vous redoutez, *vous craignez tous les ſyſtêmes en matiere de fait & d'Hiſtoire*. Apparemment c'eſt le nom qui vous effraye. La choſe n'a rien de terrible. Auriez-vous peur d'un arrangement methodique de faits importans verifiez avec ſoin, dont la diſpoſition forme un corps regulier

d'hiſtoire. Voilà ce qu'on appelle un *ſyſteme hiſtorique* ; peut-on ſe diſpenſer d'en faire ? tout ouvrage de Chronologie eſt eſſentiellement un ſyſteme de cette eſpece : un arrangement de faits ſelon le tems où ils ſont arrivez. Voudriez-vous qu'on laiſsât l'hiſtoire dans la confuſion dont les faiſeurs de ſyſtêmes l'ont tirée ? Quelle gloire n'a point acquis Scaliger pour avoir entrepris ce grand ouvrage, & le P. Petau pour l'avoir preſque achevé ? Vous parlez de Marsham, des Peres Pezron & Bonjour, de M. Bianchini : Vous pouviez parler de Salian, de Tirin, d'Uſſerius, de Langius, de Lydiat, du Pere Labbe, du P. Hardouin, de cent autres moins conſiderables. Chaque Chronologue a fait ſon ſyſteme. Vous ferez un jour le vôtre, & vous êtes tres-capable d'en faire un bon. Ce n'eſt pas ſeulement depuis Scaliger qu'on a fait des ſyſtemes hiſtoriques : Jules Africain & Euſebe avoient fait chacun le leur. Le premier étoit plus étendu : Syncelle nous l'a conſervé. Les PP. Riccioli & Pezron

l'ont suivi : L'autre étoit plus resserré : c'est celui de tous les anciens Chroniqueurs. Que voudriez-vous qu'on fît? s'il n'est pas permis de faire un systeme, sera-t'il permis de copier celui qu'un autre a fait ? Absoudrez-vous Calvisius en condamnant Scaliger ! Défendrez-vous absolument qu'on écrive sur la Chronologie ? Vôtre défense seroit mal observée : Nôtre siecle plus éclairé que les précedens a encore plus de goût qu'eux pour les Etudes solides & curieuses. On aime aujourd'hui les systemes d'histoire autant que les systemes de Philosophie. C'est à ce goût qu'on devra la perfection où les Sciences sont prêtes d'arriver. Ne pensez pas neanmoins que j'approuve tous les systemes ; il en est de temeraires: Le bon-homme Hervart, malgré sa dignité de Chancelier de Baviere, s'est fait siffler dans le siecle passé avec sa Chronologie nouvelle. Vecchietti & la Peyre ont eû le même sort. On peut en histoire, comme en Philosophie, réüssir ou ne pas réüssir dans un systeme : mais il y a des regles pour discerner

les ſyſtemes faux des ſyſtemes veritables : il y en a pour diſtinguer les ſyſtemes vrays de ceux qui ne ſont que vrai-ſemblables. Un ſyſteme eſt bon en Philoſophie quand les experiences ſur leſquelles il eſt fondé ſont certaines, & quand les principes qu'on tire de la comparaiſon de ces experiences ſont liez entre-eux, & font un corps de doctrine uniforme. Un ſyſteme en hiſtoire eſt bon quand les faits qui le compoſent ſont conſtans & appuyez ſur des témoignages non ſuſpects ; & quand leur arrangement fait ſentir le rapport de ces faits entre-eux & avec les autres hiſtoires les plus approuvées.

Vous me direz encore que je n'entre en aucun détail ; je veux prevenir ce proche & vous produire deux monumens de l'hiſtoire encienne que vous aurez de la peine à concilier avec le calcul des Juifs modernes.

Alexandre prit Babylone l'an trois cent trente-un avant l'Ere Chrétienne : il y trouva des obſervations Aſtronomiques de mil neuf

cens trois ans. Le fait n'eſt pas douteux. Porphyre, Simplicius, &c. l'atteſtent. Ainſi deux mille deux cent trente quatre ans avant Jesus-Christ on avoit commencé de faire à Babylone des obſervations Aſtronomiques. Selon vôtre calcul ce ſeroit cent quatorze ans après le Deluge. Vous paroit-il croyable que l'on ſongeât à des obſervations Aſtronomiques dans un tems où l'on avoit tant d'autres choſes plus preſſées à faire? & croyez-vous qu'on ait d'abord cultivé les arts les plus curieux & les plus ſpeculatifs? Dans mon calcul ces obſervations n'ont commencé que plus de huit ſiecles après le Deluge; cela n'eſt-il pas plus vraiſemblable?

Herodote, dont l'autorité n'eſt plus douteuſe, dit, *liv.* 2. que Tyr avoit été bâtie par les Sidoniens deux mil trois cens ans auparavant. C'étoit environ quatre cent cinquante ans avant Jesus-Christ qu'Herodote étoit à Tyr, La fondation de cette Ville aura precedé de quatre cens ans le Deluge, ſi l'on s'en tient au calcul Hebreu. Selon

ma ſupputation, elle aura été bâtie par Sidon fils de Chanaan pluſieurs ſiecles après le Deluge. Tachez Mr. de concilier ces deux monumens avec vôtre ſupputation : & ſi vous voulez une plus ample matiere à vôtre zele pour la Chronologie des Hebreux, entreprenez de refuter exactement les paragraphes 4^e^. & 5^e^. du chapitre vii, de l'Antiquité des tems, défenduë par le R. P. Dom Pezron. Il faudra, pour y réüſſir, que vous faſſiez un ſyſteme malgré la peur que vous en avez. N'oubliez pas d'y trouver place pour les empires des Ethiopiens, des Celtes, des Egyptiens & des Scythes, qui ont precedé l'Empire des Aſſyriens. Vous ſentirez qu'en rejettant mes conjectures, on ſe trouve fort à l'étroit.

Quand vous executeriez vôtre promeſſe mon ſentiment aura encore un avantage, je ne ſuppoſe dans le texte ni dans les verſions aucune alteration, il faut que vous en ſuppoſiez dans l'un ou dans les autres ſans en pouvoir aporter aucune cauſe vrai-ſemblable. Levez

toutes ces difficultez, alors je renoncerai de bon cœur à ma conjecture. Je ſuis tres-ſincerement & avec beaucoup d'eſtime.

ARTICLE CXXXXII.

LETTRE DE M. BLONDEL *à un de ſes amis, par laquelle il l'informe de ce qui s'eſt paſſé dans les dernieres aſſemblées publiques des Academies Royalles des Inſcriptions & des Sciences.*

VOici Monſieur le tribut ordinaire que vous exigez de moy. J'ai recüeilli ce que je vas vous dire avec toute l'exactitude dont ma memoire eſt capable, & toute l'attention que j'ai coûtume de prêter aux ſçavantes Diſſertations qui ſe liſent dans l'une & dans l'autre Academie.

L'Aſſemblée publique de l'Academie Royalle des Inſcriptions ſe tint le Mardi 17. Avril.

Mr. Boutar y lût une Ode latine adreſſée à Monſeigneur le Dauphin, où il fait la deſcription de Meudon.

Mr. Vaillant le pere, lût ensuite une Dissertation sur une Medaille de Juba le jeune & de la jeune Cleopatre, qui est tres-singuliere. Ce Prince y est representé d'un côté portant le Diademe avec le titre de Roy ; & au revers est la tête de Cleopatre son epouse, avec le titre de Reine. Si les Medailles des Reines sont tres-rares par elles mêmes, celle-ci l'est encore d'avantage, par cette singularité. Mr. Vaillant l'a trouvée à Rome & la mise dans le cabinet du Roy. Il croit que cette Medaille a été frappée pour marquer l'union & l'amour mutuel de ce Roy & de la Reine son epouse, plûtôt que par aucun motif d'ambition.

Mr. Vaillant rapporta l'histoire de Juba, & il conclut que les grands Princes n'avoient pas de moyens plus sûrs que les Medailles, pour rendre leur nom immortel ; & que c'étoit avec beaucoup de sagesse que le Roy avoit établi une Academie, pour consacrer à l'immortalité par ces sortes de monumens la memoire de son glorieux Regne,

& celle des Rois ſes predeceſſeurs. Mr. Couture lût une Diſſertation ſur les Funerailes & les Apotheoſes des Anciens Romains. Il dit que pluſieurs Auteurs en avoient traitté ; mais que tout ce qu'ils en avoient écrit étoit tellement ſurchargé d'une erudition étrangere au ſujet, qu'ils avoient fait des volumes monſtrueux : qu'ainſi pour inſtruire le Lecteur ſans le rebuter, il avoit recüeilli en peu de mots tout ce qui s'obſervoit dans ces ceremonies.

Funerailles.

1°. Le plus proche parent embraſſoit le mourant pour recevoir ſon dernier ſoupir, & obſervoit comme un point de Religion de lui fermer les yeux, & de les lui rouvrir ſur le bucher.

2°. On lavoit ſoigneuſement le corps du mort dans l'eau tiede.

3°. On le parfumoit & on le gardoit ſept jours. Martial fait alluſion à cette ceremonie dans une Epigrame, où ſe plaignant d'avoir été bien parfumé & mal regalé, il

dit qu'on l'avoit traité comme un mort.

Qui non canat & ungitur, Fabulle,
Hic verè mihi mortuus videtur.

4°. On faisoit publier la mort du défunt, & le jour de ses Obseques.

5°. Les enfans ou les plus proches parens du mort vétus de düeil portoient le corps sur le bucher, quand on le devoit brûler. Car cette ceremonie ne se pratiquoit pas à l'égard de tout le monde. On ne brûloit point le corps des enfans au-dessous de 7. ans. Il y avoit même quelques familles à Rome qui n'observoient point cet usage. Sylla fut le premier de la famille Cornelia, qui fut brulé sur un bucher.

Les Romains portoient le düeil en cette sorte. Les hommes étoient vétus de noir ayant la tête couverte, les femmes étoient vêtuës de blanc, & avoient la tête découverte.

6. Les Romains habilloient le mort selon sa qualité. Les Consulaires étoient vétus de leur robe de Consul ; ceux qui avoient reçû les

honneurs du Triomphe portoient la tunique de Jupiter ; ceux qui n'avoient point de marques de distinction étoient vétus de la simple toge. Le lit sur lequel on portoit le mort étoit couvert de pourpre, ou d'un linceul blanc. Tout le convoy étoit précedé d'un joüeur de flutte, qui joüoit des airs lugubres & plaintifs, comme pour donner le ton aux gemissemens des pleureuses qu'on appelloit *Præficæ.*

7°. Au défaut des parens les affranchis portoient le corps du mort; mais par distinction celui de Paul Emile fut porté par les Lieutenans, & celui de Sylla par les Senateurs & les Vestales. Pour les pauvres ils étoient emportez la nuit dans une bierre commune, par des gens qu'on nommoit *Vespillones* ou *Sandapilarii.*

8°. On portoit devant le corps du mort les images de ses Ancestres & tous les ornemens qu'il avoit reçûs pendant sa vie. Aux funerailles de Tibere on porta les images de tous les Jules depuis Enée. A la pompe funebre de Junia sœur de

Brutus & femme de Caſſius, on porta les portraits de plus de vingt familles des plus illuſtres de l'Empire ; & comme parle Tacite, on y remarqua d'autant plus Caſſius & Brutus, qu'on n'y vit point leurs images. Outre ces marques de diſtinction on multiplioit quelquefois les lits, comme pour faire entendre qu'il étoit mort un grand nombre de Citoyens en la ſeule perſonne du defunt. Aux funerailles de Sylla, on multiplia les lits juſqu'à 6000. & on en porta 600. à celles de Marcellus. Quant le mort étoit de la premiere qualité, le convoy s'arrêtoit dans la place publique, où l'un des proches du défunt montoit dans la Tribune aux Harangues & faiſoit ſon Oraiſon funebre. Ce fut Valerius Publicola qui le premier introduiſit cette coûtume aux funerailles de ſon collegue Brutus. En Grece ce fut Pericles qui étant retourné à Athenes après avoir ſubjugué ceux de Samos, fit l'Oraiſon funebre de ceux qui étoient morts dans cette guerre.

9. Lorſqu'on étoit arrivé au bu-

cher qui étoit environné de Cyprés, on mettoit dans la bouche du mort une piece de monnoye pour payer le paſſage dans la barque de Caron: puis on plaçoit les lits ſur le haut du bucher.

10°. Celui qui touchoit de plus près au mort mettoit le feu au bucher en tournant la tête en arriere; pour marquer que c'étoit à regret qu'il lui rendoit ce triſte office. On jettoit en même tems dans le feu quantité d'odeurs & de parfums, quelquéfois des Ours, des chiens, des Oiſeaux, ce qu'on appelloit *Munera*; & l'on y faiſoit ſouvent entretuer des Gladiateurs.

11°. Le 9e. jour après la mort, la mere ou les ſœurs, ou quelque autre à leur defaut recüeilloient les cendres & les mettoient dans une Urne, verſant beaucoup de larmes qu'on recüeilloit auſſi. On dreſſoit au même lieu quelques monumens pour memoire que l'on appelloit *Cippus*. Le Prêtre faiſoit enſuite quelque prieres, à quoi le peuple répondoit en gemiſſant, *Vale*, *Vale*, *æternum Vale*. Puis le Prêtre faiſoit

une triple aſperſion & renvoïoit les aſſiſtans. Avant Auguſte on ſe ſervoit pour les aſperſions d'une branche de Laurier, & depuis lui d'une branche d'Olivier. Enfin l'on plaçoit l'Urne dans un tombeau. Les tombeaux étoient ou publics ou particuliers. Il y avoit deux ſortes de lieux pour les tombeaux publics, le Mont-Eſquilin, & le champ de Mars. Les tombeaux particuliers étoient dans les jardins, dans les champs, & auprès des grands chemins. C'eſt delà que l'Epitaphe commençoit par ces mots *Siſte Viator*, qu'on a employez depuis dans toutes les autres Epitaphes.

Apoteoſes.

Mr. Couture dit que l'origine de ces conſecrations & en même temps de l'idolatrie, vint premierement de la reconnoiſſance des vivans pour les bienfaits des morts. Un fils erigeoit une ſtatuë à ſon pere, il portoit de la veneration à cette image; c'étoit pour paſſer bien-tôt à l'adoration. Des Citoïens ſauvez par un grand homme dont la memoire

étoit immortelle parmi eux, ne pouvoient ſe voir dans aucun danger ſans penſer auſſitôt à leur ancien liberateur, & ſe mettre à l'invoquer, & à implorer ſon ſecours, ſelon que la crainte & la triſteſſe leur ſuggeroit; & s'ils venoient à ſortir de peril, ils ne manquoient pas d'attribuer ce bonheur à ſa protection & de l'en remercier ſolennellement. Il n'en falloit pas d'avantage au peuple, pour regarder ce grand homme comme un Dieu, & lui decerner les honneurs divins.

Ce que les uns ſe ſont attiré par leurs bienfaits, les autres ſe le ſont fait rendre par leur puiſſance. Romulus après ſa mort fut mis au rang des Dieux & nommé Quirinus. Jules Ceſar fut deïfié par l'autorité des Triumvirs: & ſur ce qu'il parut dans le même temps une comete, il fut tenu pour un Dieu d'un conſentement univerſel. Ainſi le Fondateur deRome & le deſtructeur de ſa liberté furent également mis au nombre des Dieux. Auguſte fut conſacré avec des dépenſes immenſes. l'Empereur Claude le fut auſſi.

Deux

Deux celebres Hiſtoriens Dion Caſſius & Herodien ont parlé fort au long des ceremonies qui ſe pratiquoient à la Conſecration des Empereurs Romains, & Mr. Couture dit qu'il ne croïoit pas pouvoir mieux faire, que de donner une traduction de ce que ces deux Auteurs nous en ont laiſſé.

Dion parle de la conſecration de Pertinax par Severe. Il dit qu'après de magnifiques obſeques, on éleva dans la place publique une eſpece d'échafaut peint en marbre, ſur lequel on plaça un lit doré où étoit une figure de cire repreſentant l'Empereur au naturel, vêtuë d'une robe de pourpre brochée d'or. Il y avoit tout auprès un jeune homme faiſant l'Office de chaſſer les mouches, comme ſi l'Empereur eût été vivant. On fit enſuite un grand convoy, où l'on porta les images des anciens Romains qui s'étoient diſtinguez par leurs belles actions. Parmi ceux qui portoient ces images, on avoit mis des chœurs de Muſiciens qui chantoient des airs funébres. On porta auſſi les figures

& les noms des Villes & des Nations ſoumiſes à l'Empire Romain ; après cela marchoient les Magiſtrats & les Officiers du Palais en deuil, puis ceux qui portoient les ſtatues des ſciences & des arts ; enfin un gros de gens à pied & à cheval, après lequel on portoit un Autel doré, enrichi d'yvoire & de pierreries. Tout cela étant paſſé, Severe fit l'Oraiſon funebre, puis le lit fut levé par les Pontifes en charge & les Pontifes deſignez, & porté par les Chevaliers au champ de Mars, où étoit le dernier bucher élevé en forme triangulaire, au haut duquel on avoit placé le char doré de Pertinax. On y mit le lit avec la repreſentation. Enſuite l'Empereur s'étant placé ſur un trône, & tout le monde étant rangé, une troupe de gens armez firent pluſieurs fois le tour du bûcher ; & le feu y ayant été mis, il partit en même temps une Aigle qui paſſoit pour l'ame de l'Empereur, s'envolant au ciel. Aux Conſecrations des Imperatrices, c'étoit un Paon ; mais à celle de Fauſtine, ce fut une Aigle ;

parce qu'elle avoit apporté l'Empire pour dot à ſon mari.

Herodien raconte la maniere dont ſe fit la Conſecration de Severe par Caracalla & Geta ſes fils. Il dit qu'on plaça dans le veſtibule du Palais Imperial une image du feu Prince, formée en cire, couchée ſur un lit ſuperbement orné. Les Senateurs étoient à la gauche vêtus de robbes noires, & les Dames étoient à la droite vêtuës de blanc. Pendant 6. jours les Medecins venoient & s'approchoient du lit comme ſi le Prince y eut été malade; & chaque jour ils diſoient que tout alloit de mal en pis. Enfin le ſeptiéme ils prononcerent qu'il étoit mort. Auſſitôt les plus diſtinguez de la jeuneſſe Romaine chargerent le lit ſur leurs épaules, & le porterent à la grande place. Là on ſe repoſa, & une troupe de jeunes garçons & des jeunes filles, chanterent des airs funebres. Enſuite le corps fut porté juſqu'au champ de Mars, où l'on avoit dreſſé un bucher en quarré ſuperbement orné par dehors, creux par dedans, & rempli

de matieres combustibles. Au dessus du premier étage on en avoit élevé un second plus petit de pareille structure; au dessus de celui là un autre encore plus petit, & ainsi jusqu'au dernier. On plaça le lit sur le second étage, & alors chacun y jetta quantité de parfums. Après cela les Chevaliers firent une cavalcade qui fut suivie d'un tournois de chars dorez conduits par des personnes revêtuës de pourpre, qui portoient les images des grands Capitaines Romains. Enfin le Successeur mit le feu au bucher, & du haut du tabernacle le plus élevé partit une Aigle, ce qui termina la ceremonie.

Mr. Couture finit par cette reflexion sur les Apoteoses: que si selon le langage d'un Philosophe la crainte avoit fait les premiers Dieux; la reconnoissance avoit fait les seconds, & la flaterie les derniers.

Mr. Boivin termina la Seance par la lecture d'une Dissertation, où il montra l'inutilité de la Periode Julienne dans la Chronologie. Il dit qu'il avoit à combattre l'autorité de deux grands hommes, Joseph Sca-

liger & le P. Petau, dont le premier avoit comme rompu la glace en matiere de Chronologie, & l'autre ſembloit y avoir mis la derniere main : mais qu'il étoit permis de n'être pas de leur ſentiment, où ils s'étoient trompez, & qu'on ne pouvoit leur faire plus d'honneur que de corriger leurs fautes. Il trouve qu'il eſt plus utile pour la Chronologie de datter par les années de devant nôtre Seigneur & les années d'après, que de compter par les années de la Periode Julienne. Le P. Petau même n'a pas nié qu'on ne pût ſe ſervir de cette methode ; ce n'eſt donc pas un paradoxe que de la propoſer.

Elle a les deux qualitez neceſſaires pour datter tous les faits hiſtoriques. La premiere eſt qu'elle eſt fondée ſur une Epoque univerſelſelle & uniforme, qui peut renfermer tous les tems des plus anciennes Chronologies, ſoit veritables ou fabuleuſes. La ſeconde eſt qu'elle caracteriſe les années de maniere qu'on ne peut pas les confondre; puiſque le nombre Ordinal par le-

quel on compte les années de devant & d'après Nôtre Seigneur est une marque suffisante de distinction. La methode de datter par la Periode Julienne peche contre la premiere de ces deux qualitez ; parce qu'elle ne peut monter assez haut pour comprendre toute la Chronologie même la plus autentique. Cette periode est un espace imaginaire de 7980. ans formé de la Periode de Victorius, qui étoit de 532. ans multipliée par l'Indiction qui est de 15. ans. Et comme la Periode Pascale est le produit du cicle Solaire qui est de 28. ans, par le cicle Lunaire ou nombre d'Or qui est de 19. ans ; il s'ensuit que les trois racines de la Periode Julienne sont l'Indiction, le sicle Solaire, & le nombre d'Or : trois caracteres dont on se sert dans la Daterie Romaine, & que la Periode Julienne acomplie ramene tous trois à l'unité, en sorte que c'est une espece de *grand an*. On voit par là que l'invention de cette periode n'est pas d'une grande industrie, & qu'il est aisé d'en former de pareilles.

Elle eſt nommée Julienne, non pas qu'elle ait été inventée par Jules Scaliger, comme quelques-uns l'ont avancé ſans y prendre garde; car c'eſt Joſeph Scaliger qui en eſt l'Inventeur : mais parcequ'elle eſt compoſée dans Juliens de 365. jours 6. heures. Joſeph Scaliger s'eſt ſervi d'années Juliennes, parce qu'étant Calviniſte, il ne voulut pas recevoir la reformation du Calendrier faite par Gregoire XIII. en 1582. ce qui fait déjà grand tort à ſon ſyſtéme : car ſur ce pied les années de ſa periode ne quadreront pas exactement avec toutes les années civiles. Ajoûtez à cela qu'elle eſt incertaine en caracteriſant les années; puiſqu'elle s'accorde auſſi-bien avec l'Ere vulgaire, qui s'eſt trouvé fauſſe, qu'avec la veritable : & par là l'une de ſes plus grandes utilitez s'évanouït.

Mais le défaut le plus eſſentiel, & & qui rend cette periode inutile pour la Chronologie, c'eſt qu'elle eſt trop courte. Elle ne remonte que 4713. ans avant N. S. & ſelon l'opinion des plus fameux Chronologiſ-

tes dont Mr. Boivin rapporte une liste fort ample, on compte au moins 5000. ans avant J. C. & même jusqu'après de 7000. comme le Roi Alphonse. Tout ce qu'on peut opposer au raisonnement de Mr. Boivin; c'est qu'il est aisé de faire plusieurs periodes Juliennes, jusqu'à ce que le nombre en soit suffisant pour répondre à l'antiquité de la Chronologie. Mais bien loin de diminuer par là les embarras; c'est les multiplier.

Une pareille methode en fait de Chronologie, est un monstre qui ne peut apporter que de la confusion dans la connoissance des temps. Pourquoy tous ces cercles de periodes proleptiques? ne suffit-il pas du cercle annuel? Combien en faudroit-il pour remonter jusqu'aux antiquitez Egyptiennes & Caldéennes; Qui nous oblige de nous attacher au sicle solaire, au nombre d'or, & à l'indiction? C'est que ce sont des contremarques; & qu'en est-il besoin dans la Chronologie? Ces précautions ne sont bonnes tout au plus que dans la Daterie Romaine, pour rendre plus difficile la falsification

des actes. Dans la Chronologie ce ſont des marques très-équivoques : ces trois caracteres y apportent de la confuſion, s'y pouvant trouver les mêmes pluſieurs fois. En comptant par les années d'avant N. S. le nombre de chaque année n'eſt-il pas un caractere aſſez expreſſif de la ſingularité ? La premiere ne peut jamais être la ſeconde, & ainſi des autres.

Mr. Boivin refuta enſuite quelques objections de Scaliger : qu'une année ſans caracteriſme eſt un enfant expoſé ſans aucune marque pour le reconnoître, un étranger ſans paſſeport ; & quelques autres raiſons ſemblables, qui ne meritent pas d'être refutées. Tout ce qu'on peut dire de plus ſolide ; c'eſt que pour concilier toutes les Chronologies, il faut ſe ſervir de la periode Julienne, au défaut de l'Epoque de la création du monde, qu'il eſt impoſſible d'établir au juſte. Mais il n'eſt pas beſoin de recourir pour celà à la periode Julienne. Si les Auteurs placent differemment l'Epoque de la création du monde, il faut en prendre une, d'où

l'on puisse remonter jusqu'avant le monde même pour tout accorder. C'est ce qu'on fait en dattant par les années d'avant J.C. On les peut faire remonter au delà même des chroniques des Chinois, des Egyptiens & des Chaldéens. Cette unité d'Epoque sera le centre de toutes les dattes, d'où l'on pourra compter tant qu'on voudra devant & après, & sans confusion. Cette methode est vraiment chronologique, elle n'est point circulaire, elle n'est point Astrologique, ni embarassée de contremarques, qui ne font que multiplier les dattes où il n'en faut qu'une. Elle doit donc être suivie preferablement à celle de Scaliger qui est embarassante, & qui n'est de nulle utilité.

M. l'Abbé de Caumartin qui est maintenant President de l'Academie ne parla qu'à la fin de la séance, & reprit en un seul discours les points essentiels des dissertations qu'on venoit de lire.

ACADEMIE DES SCIENCES.

L'Assemblée publique de l'Aca-

demie Royale des ſciences ſe tint le mercredi 18. d'Avril.

M. Caſſini le fils y lût pour M. ſon pere l'obſervation du dernier equinoxe comparée à deux anciennes. L'une a été faite il y a 47. ans par le même M. Caſſini à Boulogne en 1656. avec ſon grand Gnomon, dont la perpendiculaire a 1000 pouces du pied de Paris. Cette obſervation a été inſerée dans l'Aſtronomie du P. Riccioli. L'autre obſervation qui eſt la plus ancienne que nous ayons, fut faite il y a 1848. ans par Hipparque la 32. année de la 3. Periode de Calippus.

Hipparque ſe ſervit d'un Armille ou cerceau de bronze placé dans le plan Equinoxial ; obſervant quand l'ombre de la partie du cerceau, qui étoit oppoſée au ſoleil, tomboit de maniere ſur la ſurface concave de l'autre partie, qu'elle fût également éloignée des deux bords, & qu'une ligne tracée ſur le milieu de la bande partageât cette ombre en deux parties égales. Cette obſervation fut faite dans le Portique d'Alexandrie par l'ordre de Ptolomée Evergetes

ſous la conduitte d'Eratoſthene ſon Bibliothequaire. Après quatre années de 365. jours Hipparque ayant obſervé de nouveau l'Equinoxe, trouva qu'il retardoit à peu près d'un jour; d'où il conjectura que les Equinoxes retardoient tous les ans d'un quart de jour. M. Caſſini n'a remarqué que 12. ſecondes de difference entre ces obſervations & les ſiennes; & il aſſure que c'eſt la plus grande juſteſſe où elle puiſſent arriver; puiſqu'elles s'accordent avec celles d'Hipparque à une cinquiéme de minute d'heure près.

Selon l'obſervation de M. Caſſini l'Equinoxe eſt arrivée cette année le 21 de Mars à huit heures 23. minutes du matin; & il trouve par ſon calcul que cet Equinoxe répond ſi parfaitement à celui qui fut obſervé par Hipparque, qu'il eſt arrivé cette année le même jour du mois & le même jour de la ſemaine; d'où il conclud que l'eſpace de 1848. ans, qui s'eſt écoulé depuis l'obſervation d'Hipparque, doit être regardée comme une periode Chronologique.

Il fit remarquer enſuite que l'année Julienne de 365. jours ſix heures excedant de quelque choſe l'année Tropique, cauſoit une variation ſi conſiderable par la ſucceſſion des temps, que l'Equinoxe anticipoit de 14. jours en 1848 & par conſequent d'un jour en 132. ans & de 10. minutes 54. ſecondes 32. tierces par an; de ſorte qu'en retranchant cet excés, l'année ſera de 365. jours 5. heures 49. minutes 5. ſect. 28. tierces. Cette anticipation des Equinoxes qui arrivent en ſe ſervant des années Juliennes, prouve la neceſſité de la réformation du Calendrier faite par Gregoire XIII. en 1582. ſelon laquelle la plus grande variation que puiſſe cauſer la diſtribution des biſſextes ne peut monter qu'à deux jours; à quoy l'on remedie facilement en ſupprimant les biſſextes des centiémes années pendant trois ſiecles de ſuite : ce qui rétablit toutes choſes en leur premier état toutes les 400. années.

L'Equinoxe a été auſſi obſervé à Rome par Mr Maraldi de l'Academie R. des Sciences qui travaille par

l'ordre du Pape a une nouvelle reformation du Calendrier ; & il ſe trouve en comparant les obſervations enſemble, que l'Equinoxe a été obſervée à Rome 23. min. plus tard qu'à Paris.

M. Caſſini attribue cette difference aux inſtrumens & aux refractions. En fait d'Aſtronomie les plus grands inſtrumens ſont les meilleurs, parceque l'erreur eſt d'autant plus petite. C'eſt pourquoi le Pape n'épargnant rien pour rendre la correction du Calendrier la plus exacte qu'il ſera poſſible, a fait fabriquer un Gnomon beaucoup plus grand que celuy qui fut fait au temps de Gregoire XIII. Et à cette occaſion on a frappé une medaille au revers de laquelle eſt repreſenté ce Gnomon avec cette inſcription. *Gnomone Aſtronomico ad uſum calendarii conſtructo* 1702. Ainſi l'on doit beaucoup eſperer de l'exactitude de cette correction, qui ſe fait par les ſoins de Mr. Bianchini Prelat d'un grand merite, & qui a une grande connoiſſance dans l'Aſtronomie.

On a beſoin de cette reformation,

& le Roi l'a fait demander plusieurs fois au Pape par feu Mr. le Prince de Monaco son Ambassadeur, pour rétablir au juste le temps de Pâques, qui retarde si considerablement, qu'il est arrivé cette année une semaine trop tard. L'année prochaine le dérangement en sera plus considerable, sans le remede qu'on attend de la reformation à laquelle on travaille.

M. Homberg lût ensuite une Dissertation. C'est l'Analise du souffre commun la plus exacte qu'on ait encore faite : en voici le précis: La matiere grasse & inflammable, qu'on entend par le mot de souffre, est tellement embarassée dans une matiere terreuse, que c'est la moindre partie du mineral qui porte ce nom. Il y a dans les matieres minerales certaines substances qu'on appelle improprement souffres, seulement parcequ'elle en ont la couleur, ce qui fait qu'on n'a ordinairement qu'une idée confuse du vrai souffre. On n'en peut avoir de distincte que par de fidelles Analises.

Aussi M. Homberg a-t-il entrepris

celle de toutes les matieres sulphureuses. Il a dejà donné à l'Academie l'Analise des huiles & celle-cy du souffre commun. Il y distingue trois matieres differentes; de la terre, du sel, & une substance grasse inflammable. La premiere est si abondante que les deux autres sont à peine le quart du souffre commun. Une seule operation ne suffit pas pour les separer. Dans le feu clos, elles montent toutes trois en même temps, & forment ce qu'on appelle *fleurs de souffre.* Dans le feu couvert elles se dissipent toutes trois: il se fait seulement une separation de la partie grasse d'avec la saline; & celle-cy s'unissant à l'humidité de l'air devient une liqueur, qu'on appelle *Esprit de souffre.* Cette partie saline est un acide semblable à celui du vitriol. Selon la maniere ordinaire d'operer, on ne tire que très-peu de cet acide du souffre: mais M. Homberg en donna une nouvelle qui fournit deux onces d'esprit par livre de fleurs de souffre.

Il se sert d'un grand balon sans col, dont l'ouverture est de 8. ou

10. pouces, qu'il ſuſpend au deſſus d'un pot de terre qui a 5. ou 6. pouces d'ouverture, dans lequel il fait fondre 10. ou 12. livres de fleurs de ſouffre. Quand il a mis le feu à ce ſouffre fondu, la fumée roule dans le balon, & il en dégoute de l'eſprit acide, mais en aſſez grande abondance, pour fournir 10. ou 12. onces d'eſprit en 24. heures.

Cette operation eſt celle de la cloche corrigée en deux points importans. 1°. En ce qu'à la cloche du Jardinier dont ſe ſervent les Chimiſtes, il ſubſtituë un gros balon, qui a peu d'ouverture, & beaucoup de capacité; au lieu que la cloche n'ayant que très-peu de capacité & beaucoup d'ouverture, laiſſe diſſiper la plus grande partie des vapeurs, & par conſequent ne donne que très-peu d'eſprit. 2. En ce qu'il prend beaucoup de ſouffre, & qu'il le fait fondre auparavant; au lieu que les Chimiſtes n'en mettent que très peu à la fois, & qui n'eſt point fondu: ce qui rend leur operation fort longue, & de peu de ſuccés; car faute de ces précautions le

ſouffre ne s'entretient point allumé, & ne donne preſque rien. Malgré tout ce ſoin, il ſe diſſipe encore beaucoup d'eſprit, comme on le reconnoît par l'odeur qui ſe répand tout au tour. Cet acide eſt entierement dépouillé de l'huile inflammable, & ſe peut convertir en ſel volatile, inſipide, de même que l'eſprit de vitriol.

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir ſeparé l'acide, il faut donner un moyen pour conſerver la partie huileuſe qui conſtituë le ſouffre. Voici comme Mr. Homberg en vient à bout. Il prend une once de fleurs de ſouffre qu'il met dans ſix onces d'huile diſtillée d'anis ou de fenoüil; & ayant mis le tout en digeſtion pendant 24. heures, il le diſtille par la cornuë. L'huile ſe charge de toute la maſſe, & comme elle eſt le diſſolvant de la partie inflammable, elle donne une diſſolution ou teinture de ſouffre, & laiſſe au fond de la cornuë une tête morte d'environ 6. gros d'une couleur très-noire; qui ne s'enflamme ni ne diminuë, ni perd ſa couleur au feu ordinaire, mais ſe chan-

ge en verre noir au feu du ſoleil. Ce n'eſt autre choſe que la partie terreuſe & le ſel du ſouffre mêlé enſemble qui font plus de trois quarts de la compoſſition du ſouffre.

Pour ce qui eſt de la teinture que l'on a tirée, M. Homberg la fait diſtiller dans une cucurbite, pour en ſeparer le diſſolvant ; & il lui reſte une huille épaiſſe qui ſe coagule en une gomme rouge. C'eſt la certainement le vrai ſouffre auquel un peu d'huile d'anis ſert de vehicule ; car il faut que le ſouffre principe, auſſi-bien que le ſel principe, ſoient enchaſſez dans quelque autre matiere. Toute la ſubtilité des operations ne parvient qu'à n'en laiſſer que très-peu. Mr. Homberg n'aſſure pourtant pas qu'il ſoit abſolument impoſſible de débaraſſer entierement ces principes. Cette gomme a une odeur agréable & balſamique, ayant perdu la puanteur du ſouffre dans la diſſolution, en ſe ſeparant de l'acide. Cette matiere ſulphureuſe diſſoute dans l'eſprit de vin peut être un fort bon remede pour les maladies cauſées par la repletion des ma-

tieres salines. Car les souffres servent de frein aux sels, comme reciproquement les sels en servent aux souffres.

Toute la volatilité du souffre consiste dans sa partie inflammable : les autres ne peuvent plus être enlevées par le feu. La terre est le réceptacle du sel : quand on en a separé le sel, il reste une terre chargée de metal. On a déja dit que l'acide du souffre est tout à fait semblable à celui du vitriol. La preuve qu'en donne Mr. Homberg; c'est que tout ce qui se fait par l'un, se fait aussi par l'autre. On recompose du vitriol factice avec l'acide du souffre, si l'on foule du sel de tartre avec l'acide du souffre, & qu'on fasse la même chose avec celui du vitriol, il se formera de part & d'autre des Cristaux entierement égaux & semblables. Mr. Homberg établit la raison de cette uniformité.

Il dit que l'on tire le souffre & le vitriol d'une même pierre minérale, qui contient de la terre, du sel acide, de l'huile & du metal. Le sel

acide ſe peut joindre à toutes les autres matieres. En s'uniſſant à la matiere huileuſe, il fait le ſouffre commun ; étant detrempé par l'humidité, il diſſout le metal & forme le vitriol, qui eſt different ſelon qu'il eſt chargé ou de cuivre ou de fer. Le reſte du ſel acide diſſout enfin la terre & compoſe l'alun. Ainſi le ſouffre, le vitriol, & l'alun ne different que par les matieres diſſoutes, qui ſont ſimplement terreuſes dans l'alun ; terreuſes & metalliques, dans le vitriol ; terreuſes & huileuſes dans le ſouffre. Mr. Homberg ajoûta que ces trois minéraux ne ſe trouvoient pas toûjours enſemble, & qu'ils naiſſoient aſſez ſouvent dans des mines ſeparées. Ce qu'il faut attribuer non pas à la diverſité de l'acide, mais au défaut des matieres dont chacune conſtituë l'un de ces mineraux ; parce que ne s'en trouvant qu'une dans la mine, l'acide en s'y uniſſant, n'a pû former qu'un eſpece de mineral.

Mr. Amontons expliqua la conſtruction du nouveau Termometre reduit à une meſure fixe & certaine,

par lequel on puiſſe tranſmettre à la poſterité les experiences que l'on fait avec cette ſorte d'inſtrument. Car les Termometres ordinaires ne ſont point ſuffiſans pour cela, ne pouvant donner aucune connoiſſance des veritables degrez de chaleur. Les premiers ont été graduez à l'aventure ſur le plus grand chaud, ou le plus grand froid qu'on avoit remarqué. Tout ce qu'ils peuvent apprendre, c'eſt qu'il aura fait une année plus chaud de 7. ou 8. degrez que la precedente; mais comme on ne ſçait point ce que valent ces degrez, cela ne ſçauroit faire connoître quelle peut avoir été cette chaleur.

Qui diroit à quelqu'un que la longueur d'une pendule eſt égale à celle d'un certain bâton qu'on lui montreroit, ne l'inſtruiroit pas beaucoup; mais ſi on lui ajoûtoit que ce bâton à trois pieds huit lignes & demi, on ne lui laiſſeroit plus rien à deſirer. Il en eſt de même des Termometres ordinaires par rapport à celui de Mr. Amontons. Les differences n'en ſont jamais égales,

parce que les degrez de ces Termometres ne ſont point comparez à quelque degré de chaleur connu: au lieu que celui qu'il a propoſé, eſt reglé ſur le degré de chaleur qu'à l'eau boüillante, qui eſt une meſure connuë de tout le monde, & outre cela certaine & immuable; puiſque c'eſt le plus grand degré de chaleur que l'eau puiſſe acquerir.

Comme l'air reçoit promptement l'action de chaleur, dont la differente étenduë augmente ou diminuë les forces de ſes reſſorts, Mr. Amontons a choiſi ce liquide dans la conſtruction de ſon Termometre. Il a pris un tube de verre, ouvert par le haut, recourbé par le bas, & ſe terminant en une boule. L'entrée du tube & une partie de ſa longueur contiennent du mercure; la boule contient de l'air, qui ſoûtient le poids du mercure, & de l'Atmoſphere tout enſemble. La chaleur augmentant les reſſorts de l'air, fait monter le mercure; & au contraire le froid, ou la diminution de la chaleur le laiſſe deſcendre: en ſorte que le dernier degré de la dimi-

nution seroit, lorsque l'air ne soûtiendroit plus aucun poids du Mercure. Le plus grand poids que l'eau boüillante peut faire soûtenir à l'air, est de 73. pouces de Mercure, y comprenant le poids de l'Atmosphere qu'on regarde comme 28. & quand l'eau se gêle, il en soutient encore 52.

Une remarque tres-considerable qu'à fait Mr. Amontons, & qui semble d'abord un paradoxe, c'est qu'un même degré de chaleur peut augmenter de plus en plus la force de l'air en augmentant de plus en plus le poids dont il est chargé; ensorte qu'une tres-petite partie d'air peut acquerir une force toûjours plus grande par un tres-petit degré de chaleur, si l'air est chargé de plus en plus. Un exemple éclaircira tout. On prend deux de ces Termometres dont les boules soient d'inégale grosseur, & on les charge de Mercure à la même hauteur; on les plonge dans l'eau boüillante: alors on est surpris de voir que dans celui qui a la plus petite boule, & qui contient par consequent le

moins

moins d'air, le mercure monte plus haut que dans l'autre. Voici la solution du paradoxe.

Puis que le Mercure est égal dans les deux Termometres, l'air qui est dans la petite boule étant en moindre quantité est plus chargé que celui qui est dans la grosse boule, & par consequent ses ressorts sont plus comprimez. Lors donc que la chaleur de l'eau boüillante vient à les relever au dernier degré où elle puisse le faire; il faut de necessité qu'ils parcourent plus d'espace en se relevant que les ressorts de l'air de la grosse boule, qui avant l'effet de l'eau boüillante étoient déja à demi-relevez. Par consequent le Mercure doit monter plus haut dans le Termometre qui a la plus petite boule.

On peut faire les Termometres de differente hauteur, en fixant differemment la hauteur du Mercure. Mr. Amontons s'est determiné à celle d'un tube de 4. pieds, qui est une hauteur commode. Car s'il en avoit d'avantage, il seroit trop sujet à se casser; & s'il en avoit moins, les

differences ne seroient pas assez sensibles. La grosseur du tube est la 288e. partie de celle de la boule qui a trois pouces de diametre. Et comme l'air qu'elle contient, soutient le Mercure & l'Atmosphere, dont le poids varie continuellement ; le Termometre est accompagné d'un Barometre, par le moyen duquel on peut connoître cette varieté, pour y avoir égard dans le calcul des degrez de chaleur par rapport à celle de l'eau boüillante.

Comme tout le monde n'a pas besoin de cette sorte de Termometre, celui-là peut servir d'étalon pour regler les autres à esprit de vin. Mr. Amontons en montra quelques-uns qu'il avoit reglez sur le sien. Il y a marqué double progression, l'une en montant qui indique les degrez de chaleur, l'autre en descendant qui indique les degrez du froid. On a observé avec ces nouveaux Termometres, que dans ces païs-cy le plus grand chaud est au plus grand froid comme 6 à 5. c'est à-dire que la diminution de la chaleur ne va qu'à un sixiéme. Une

pareille observation dans les differents climats donneroit un juste rapport de leur temperature.

Il sembleroit après tout cela qu'il faut casser les anciens Termometres. Mais Mr. Amontons a sçû les rendre utiles, & donne une maniere pour les rectifier sur les nouveaux. Il faut mettre un ancien Termometre en experience avec un nouveau pendant une heure ou deux, & marquer dans chacun le degré où s'est trouvé l'esprit de vin; puis quelques jours après observer le changement qui s'est fait dans tous les deux, & prendre dans l'ancien, l'intervalle qui s'est trouvé entre les deux observations, pour le diviser en autant de parties que celui qui s'est trouvé dans le nouveau. En poursuivant cette division sur l'ancien, on aura un Termometre rectifié dont les degrez auront pour fondement celui de la chaleur de l'eau boüillante.

Mr. de la Hire parla le dernier. Il lût une dissertation sur l'eau des pluyes, des fontaines, & des cisternes. Il rapporta d'abord deux opi-

nions touchant l'origine des eaux ſur les rochers. Les uns diſent qu'elles proviennent des pluyes & des fontes de neges, qui tombant aux environs penetrent la terre juſqu'au tuf où à l'argile, & ſe ramaſſent en aſſez grande quantité pour fournir inceſſamment à la ſource qu'elles ont une fois formée. D'autres attribuent l'origine des fontaines aux Vapeurs qui montant dans les cavitez des rochers, comme dans le chapiteau d'un Alambic, s'y condenſent en eau, qui ſe fait jour enſuite par quelque endroit.

La premiere de ces deux opinions eſt la plus vrai-ſemblable & la plus ſuivie. Feu Mr. Mariotte ſemble l'avoir prouvée dans ſon Traitté du mouvement des eaux. Il a obſervé qu'il tombe 19. à 20. pouces d'eau de pluye ſur la terre dans une année moyenne : ce qui ſe confirme par les obſervations qu'on en fait continuellement à l'Obſervatoire. En calculant ſur ce pied la quantité qu'il en tombe ſur toute la face des terres où ſont les differentes ſources de la riviere de Seine; il en tom-

be 8. fois plus qu'elle n'en fournit chaque année.

Mr. de la Hire a voulu voir par experience si l'eau de pluye penetre la terre, comme le prétend Mr. Mariotte, en assez grande quantité pour faire sourdre des fontaines. Dans ce dessein il mit dans un endroit de la terrasse basse de l'Observatoire à 8. pieds avant dans la terre, un bassin de plomb de quatre pieds de surface, garni d'un tuyau de 12. pieds de longueur, pour porter l'eau qui devoit couler, dans un vaisseau destiné à la recevoir. Decrainte que l'ouverture du tuyau ne vinst à se boucher, il y mit des cailloux, puis il recouvrit toute la terre. D'un autre côté il mit une cuvette de plomb de 74. pouces de surface à 8. pouces de profondeur en terre. Il en conduisit le tuïau dans une caisse remplie de la même terre que celle où il avoit mis la cuvette, & il n'y laissa point croître d'herbes. Les deux experiences ne produisirent rien moins que ce qu'il en attendoit. L'année suivante il enfonça sa cu-

vette à 6. pouces de profondeur dans un lieu à l'abri du ſoleil & du vent, & voulant voir s'il auroit du moins de l'eau dans ſa caiſſe pour y nourrir quelques herbes, il y en planta; mais quand il ne pleuvoit point, la terre ſe deſſechoit & les plantes mouroient.

Cela lui fit naître l'envie d'examiner la diſſipation de l'eau dans les plantes. Il mit dans une fiole de l'eau au poids d'une livre 5. gros 48. grains, & y trempa deux feüilles de figuier; puis il expoſa la fiole au ſoleil, ayant bouché avec du papier, ce que les feüilles de figuier laiſſoient d'ouverture: en moins de trois heures il ſe trouva une diminution de 2. gros; d'où l'on voit combien la diſſipation d'eau que font les plantes eſt conſiderable; & qu'elle doit être par conſequent reparée par l'humidité de la terre & les nuits humides.

Mr. de la Hire remarque que la pluye ne peut jamais penetrer la terre à plus de 9. pieds, excepté dans les lieux ſablonneux & pierreux; comme au rocher de la ſainte

Baume, où l'eau des pluyes & des neges fonduës penetrent à 67. toises dans le roc, & forment une Cisterne qui croît & diminuë, selon que les fontes des neges sont plus ou moins abondantes. La même chose arrive par la même raison à plusieurs fontaines qui sont au milieu des terres, qu'on croit pour cela sujettes au flux & reflux.

Dans les experiences de Mr. de la Hire l'eau n'a point coulé, quoy qu'il soit attentif depuis plusieurs années : ce qui joint à quelques autres reflexions ne le confirme point dans le sentiment de Mr. Mariotte. Il remarque qu'aux deux portes de Paris nous avons la source de Rongis qui fournit assez reglement 50. pouces d'eau. Ce n'est assurement qu'une production de quelque Alembic ; car il ne se trouve point là de rochers : mais il n'y a guéres plus d'apparence que ce soit l'effet des pluïes, vû que l'espace de terre n'y est pas suffisant pour en ramasser une assez grande quantité; outre qu'il est cultivé par tout. Mr.

de la Hire a donc pensé à un autre systeme.

Il est visible qu'il s'éleve continuellement des rivieres & de la mer une grande quantité de vapeurs. Il en passe beaucoup à travers de la terre par des conduits particuliers, où trouvant des matieres propres à les condenser, elles se resolvent en eau & font ensuite sourdre des fontaines, de même que les pluïes dans le Systeme de Mr. Mariotte ; mais avec cette difference qu'elles sont infiniment plus feçondes que les pluïes, parce qu'elles ne souffrent point d'interruption. Cette conjecture est appuyée d'une experience qu'à fait Mr. de la Hire. Ayant mis dans un caveau de l'Observatoire un Vase de verre avec un morceau de linge trempé dans une dissolution de sel de tartre qui est tres-propre à fixer les vapeurs, il trouva quelque tems après une quantité considerable de liqueur qui provenoit de l'humidité de l'air condensée par le sel de tartre, & qui couloit du linge dans le vaisseau. Dans le tems qu'il suivoit son experience,

quelqu'un eſt entré dans le caveau, qui a tout caſſé, en ſorte qu'il en eſt demeuré là.

Après ce recit Mr. de la Hire parla des Ciſternes & de leur utilité. L'eau des Ciſternes eſt une eau de pluïe qui ſe conſerve long-tems ſans ſe corrompre, après avoir paſſé par le ſable, où elle ſe depoüille d'une odeur de terre, qui la rendroit dèsagreable. Mr. de la Hire aſſûre que c'eſt la meilleure eau dont on puiſſe uſer, pourveu qu'on y apporte certaines precautions. Il veut qu'on rejette l'eau des orages à cauſe des exhalaiſons de la terre dont elle eſt chargée; & celle des neges fonduës: non point à cauſe des ſels que quelques-uns prétendent qui ſont dans la nege, mais parce qu'elle fait un trop long ſejour ſur les toits où elle ſe corrompt & ſe joint à quantité d'ordures.

Il ne voudroit point non plus qu'on reçût la premiere eau qui ne devroit ſervir qu'à emporter des toits la pouſſiere qui s'y éleve, & les ſaletez qu'y font les oiſeaux. Il y auroit encore une precaution à

prendre que M. de la Hire à remarquée par hazard. Un jour verſant dans des bouteilles l'eau de pluye qui étoit tombée dans la cuvette où il fait ſes obſervations, il s'apperçût que cette eau ſentoit la fumée. Il en chercha la raiſon, & il trouva que cette pluye avoit été amenée par le vent de Nord, & qu'ainſi elle avoit paſſé par-deſſus toutes les cheminées de Paris qui eſt au Nord de l'Obſervatoire. Pour s'en aſſûrer, il a obſervé les pluyes qui ſont venuës du vent de Midi, & il n'a rien trouvé de ſemblable ; parce qu'au Midi de l'Obſervatoire, il n'y a que des campagnes. Cela montre qu'il eſt de conſequence d'obſerver ſi la pluïe qu'on recueille ne vient point du côté d'où l'on pourroit juger qu'elle ſe ſeroit mêlée avec des exhalaiſons pernicieuſes, afin de la rejetter.

Mr. de la Hire releva beaucoup l'utilité & la commodité des Ciſternes & fit un calcul exprès, pour montrer que dans une maiſon où pourroient habiter 25. perſonnes, une Ciſterne qui ne tiendroit pas

plus de place qu'un reſervoir mediocre comme en ont pluſieurs particuliers, fourniroit à chaque perſonne 8. pintes d'eau par jour; ce qui eſt plus que ſuffiſant. Il ajoûta que c'étoit quelquefois une neceſſité d'en avoir, comme dans les lieux où les eaux ſont mauvaiſes, ou bien ont quelque défaut conſiderable. A Montmartre par exemple, il y a une fontaine dont l'eau paroît bonne, qui rend pourtant ameres les herbes qu'on y fait cuire: ce qui ne provient pas des herbes, puiſqu'étant cuites avec d'autre eau, elles n'ont pas ce mauvais goût.

Ce diſcours termina la ſeance Mr. l'Abbé de Louvois qui eſt maintenant Préſident de l'Academie, après la lecture de chaque Diſſertation en faiſoit un précis fort exact, qui ſoulageoit extrémement l'attention des Auditeurs, & dont j'ai bien fait mon profit. Mr. Lemery le pere devoit donner ſes obſervations ſur l'Antimoine, ſi le tems de la ſeance le lui eût permis. Je ſuis, &c.

ARTICLE CXXXXIII.

LETTRE DE Mr. JOBLOT *Professeur en Mathematique dans l'Academie Royale de Peinture & Sculpture à Paris, à Mr. de Pujet à Lyon.*

MONSIEUR,

Il est temps que je me donne l'honneur de vous remercier du petit livre que vous m'avez envoyé, qui a pour titre, *Lettres écrites à un Philosophe sur le choix d'une Hypothese propres à expliquer les effets de l'Aiman*; & de vous dire ce que je pense sur ce qu'il contient. Vous m'en priez de trop bonne grace, pour refuser si peu de chose à une personne que j'honore & que j'estime infiniment, & même à qui je suis redevable d'un grand nombre de choses nouvelles que j'ai trouvées sur l'Aiman, en essayant de répondre aux sçavantes objections que vous m'avez proposées sur cette matiere.

Si vous eussiez eu la bonté de m'avertir du dessein que vous aviez de faire imprimer les 24. objections que je vous ay envoyées contre l'hypothese de Mr. Descartes, je vous en aurois adressées à Lyon plusieurs autres toutes nouvelles que la lecture de vos réponses m'a fourni l'occasion de faire. J'eusse même essayé de rendre ces objections plus intelligibles qu'elles ne sont, en les accompagnant des figures & des explications necessaires pour les mieux faire comprendre. Ce qui m'a paru d'autant plus necessaire que tout intelligent Mr. que vous êtes dans cette matiere, il me semble que vous n'avez pas toûjours pris exactement le sens de mes expressions.

Je vous avouë que je ne me serois pas avisé de faire imprimer des choses aussi imparfaites que le sont celles-là. Mais puisque cela est fait & que vos trois lettres contiennent des faits qui ne paroissent pas rapportez fidellement, des consequences mal tirées, & des objections qui me regardent; je me trouve comme forcé d'y répondre. Et pour le faire, je

donne à present l'extrait de l'essay de la nouvelle Hypothese que je vous envoyay il y a quelques années, en vous priant d'y faire les remarques & les objections que vous jugeriez à propos. De sorte qu'après y avoir travaillé autant de tems que vous l'avez jugé necessaire pour les mettre en lumiere, vous les avez aussi fait imprimer. Mais comme ces objections supposent la connoissance des principes dont vous les pretendez deduire, & que vous n'avez pas jugé à propos de les faire imprimer dans vos lettres, j'ay cru y devoir suppléer, pour rendre intelligibles vos objections & mes réponses; que je vous prie d'agréer d'aussi bon cœur que je vous les presente maintenant, & que je continueray de vous presenter dans les Memoires suivans. Je suis avec toute la reconnoissance que je vous dois &c.

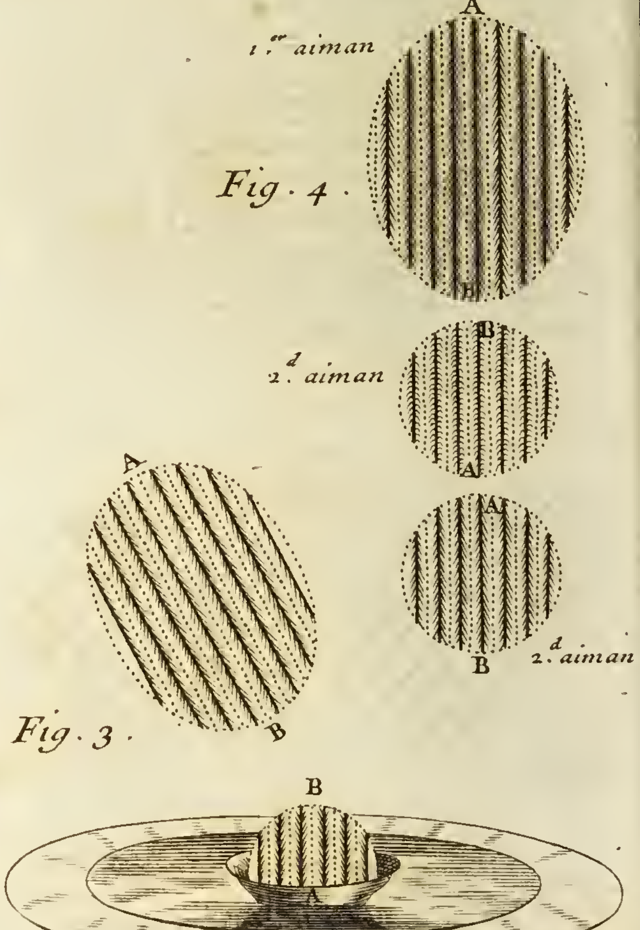

Fig. 4.

Fig. 3.

Fig. 1.ere

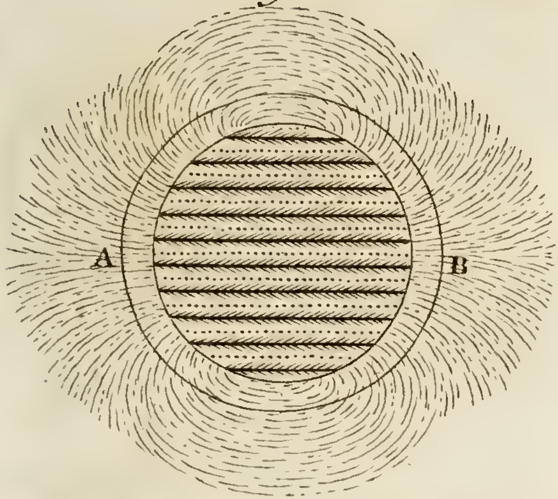

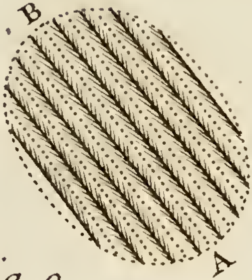

Fig. 9.

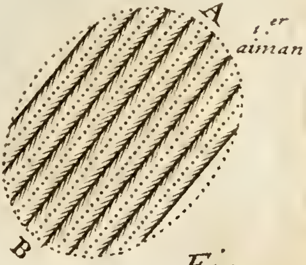

Fig. 2.

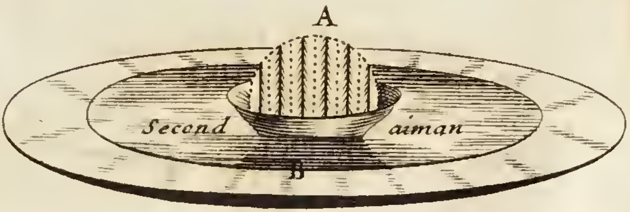

Berey fecit

ARTICLE CXXXXIV.

EXTRAIT D'UNE NOUVELLE *Hypothese sur l'Aiman, par M. Joblot.*

POUR faire comprendre toutes les proprietez connuës de l'Aimant, & pour expliquer d'une maniere très-simple, ce qui faisoit autrefois l'admiration des plus celebres Philosophes, j'ai besoin de faire quelques suppositions qui pourront être facilement accordées.

(*Figure.* 1.) Nous demandons premierement qu'on s'imagine qu'il y a dans la terre interieure une grande quantité de pores à peu prés paralelles entre eux, & à peu près paralelles à son axe, & qu'une partie de ces pores est tellement interompuë dans sa longueur, qu'une portion de la matiere qui les parcourt est contrainte de les abandonner pour continuer son mouvement dans ceux où elle trouve moins de resistance.

2. Que ces pores contiennent des

paralelles de matiere branchuë, qui comme de très-petits poils ſont attachez par un bout aux parties ſolides des pores de la terre.

3. Qu'une matiere à peu près globuleuſe ſe meut dans ſes pores, allant de l'Hemiſphere Auſtral de la terre, au Boreal & couchant les poils ou les parties branchuës en ce ſens là.

4. Que cette matiere globuleuſe ſortant de tout l'hemiſphere boreal de la terre, rencontre une matiere mêlée parmi l'air groſſier, qui s'opoſant à ſon mouvement direct, l'oblige à retourner dans la terre exterieure & par deſſus ſa ſurface ſuivant les plans des divers Meridiens, pour rentrer dans la terre interieure, par tout l'hemiſphere auſtral.

Et d'autant que l'Aiman peut être conſideré comme faiſant partie de la terre, & que d'ailleurs on obſerve beaucoup de proprietez qui conviennent à cette pierre & à la terre, nous ſommes obligez de ſuppoſer dans l'Aiman de ſemblables diſpoſitions que celles que nous venons de ſuppoſer dans la terre inte-

rieure ; avec cette difference que les parties ſenſibles des bons Aimans étant plus continuës, plus ſerrées, plus dures & plus ſolides que celles de la terre, cette pierre doit auſſi avoir un plus grand nombre de pores paralelles entr'eux, & par conſequent contenir une plus grande quantité de matieres magnetiques à proportion de ſa maſſe.

Nous ſuppoſons enfin que ce n'eſt pas l'air groſſier qui pouſſe les Aimans, ni les fers aimantez pour les faire aprocher, ou pour les faire éloigner les uns des autres ; mais une matiere plus ſubtile qui reſiſte au paſſage de la matiere magnetique, & qui paſſe par les pores de tous les corps, excepté par ceux de l'aiman, du fer & de l'acier.

Du fer & de l'acier.

Le fer eſt un metal dont les pores formez par l'approche de ſes fibres, ſont à peu prés ſemblables à ceux de l'Aiman ; c'eſt à-dire, qu'ils ſont garnis des particules les plus déliées

de ce metal : desorte qu'on peut dire que le fer bien purifié est disposé à devenir un Aiman presque parfait.

Par les fibres du fer, nous entendons celles de ses parties qui s'allongent en le forgeant, & qui s'ajustent de telle maniere les unes auprès des autres, qu'elles forment entre elles des pores ou conduits propres à donner un libre passage à la matiere magnetique.

Or comme les fibres du fer ne sont pas si unies qu'il ne reste autour d'elles un grand nombre de parcelles metalliques, en forme de poils ou de petites branches, il s'ensuit que les pores longs formez par l'approche des fibres du fer, sont parsemez de ces poils.

L'acier n'est autre chose qu'un fer purifié, c'est-à dire, un fer dont les parties sont dégagées de plusieurs matieres heterogenes, ensorte qu'après cela le grain en est plus fin, plus regulier, & plus serré ; desorte qu'il doit être plus pesant en égal volume plus dur & plus cassant que le fer.

De ce que nous venons de dire, il s'ensuit que les pores de l'acier sont en plus grand nombre que ceux du fer, dans des volumes égaux. Que ses particules metalliques en forme de petites branches ou de petits poils, sont plus fines ou plus déliées, & en quelque façon plus roides que celles des bons Aimans.

Ce que nous nommons le grain d'acier, n'est autre chose que les extremitez des fibres qui paroissent aprés qu'il a été cassé.

L'acier étant ainsi que nous venons de le decrire, on en peut conclure qu'il ne lui manque rien autre chose pour devenir en quelque façon, un Aiman parfait, si ce n'est qu'il passe continuelement dans ses pores une matiere semblable à celle qui passe dans ceux des bons Aimans: Que cette matiere circule du dedans au dehors de ces corps, & que toutes les particules metalliques en forme de poils, ou de petites branches, qui sont comme plantées dans leurs pores demeurent toûjours panchées d'un même côté.

On ne doutera nullement du rap-

port qu'il y a entre les parties de l'acier, & celles qui compoſent l'Aiman, ſi l'on conſidere 1. que cette pierre peut ſe convertir en un fer très-pur & très-fin.

2. Qu'elle ſe roüille à l'humidité, à peu près de la même maniere que le fer.

3. Que les fers ſcituez d'une certaine façon ſur la terre, deviennent à la longue des Aimans parfaits.

4. Que l'Aiman, le fer & l'acier perdent au feu la vertu magnetique, c'eſt-à-dire, celle qu'ils avoient de lever du fer, de ſe diriger au nord, &c.

5. Que les lames d'acier trempées communiquent la vertu qu'elles ont reçuë de l'aiman, à d'autres lames d'acier.

6. Enfin on fait peu d'experiences avec l'aiman qu'on ne puiſſe faire avec de l'acier bien aimanté.

Comment deux Aimans s'approchent.

(*Fig. 11.*) Deux aimans libres qui ſe regardent en cette ſorte, s'ap-

prochent; à cauſe que la matiere magnetique ne pouvant paſſer de la face boreale du premier dans l'auſtrale du ſecond ſans chaſſer d'entre eux une matiere ſubtile qui occupoit cette eſpace, cette matiere ſubtile ainſi chaſſée paſſe derriere les aimans: & ne les pouvant penetrer, elle fait effort ſur leurs ſurfaces les plus éloignées, & par là les oblige à s'approcher mutuellement l'un de l'autre.

Comment s'éloignent deux Aimans qui ſe preſentent les poles boreaux.

(*Fig. 3.*) Deux Aimans libres qui ſe preſentent les poles boreaux s'éloignent l'un de l'autre, à cauſe que la matiere magnetique qui va des faces auſtrales de ces aimans aux boreales, ne peut paſſer en ce ſens-là, des pores de l'un dans ceux de l'autre; l'obliquité des poils qui ſont dans les pores de l'un des aimans étant contraire à la détermination du mouvement de la matiere magnetique qui ſe meut dans les pores de l'autre. D'où il ſuit que l'effort re-

ciproque de cette matiere, contre les faces boreales de ces aimans, ſuffit pour les écarter.

Si l'on objecte que la matiere ſubtile qui eſt chaſſée d'entre les poles boreaux, faiſant impreſſion ſur les faces auſtrales des deux aimans, bien loin de les écarter l'un de l'autre, doit les approcher.

On repondra que ſi les parties de la matiere ſubtile, que nous avons ſuppoſé ne pouvoir paſſer par les pores des aimans : font quelque impreſſion ſur leurs hemiſpheres auſtrales, la matiere magnetique qui les détermine à faire ces impreſſions en fait encore de plus fortes ſur les boreales qui ſont plus proches de ſon action.

Comment on change les pores de certains Aimans.

(*Fig.4.*) De l'experience precedente on en peut conclurre, que ſi l'on preſente le pole boreal d'un aiman vigoureux, au boreal d'un aiman mediocre, la matiere magnetique qui ſort du premier étant en plus

grande quantité, & se mouvant plus vîte que celle du second, elle l'obligera à rebrousser chemin, en renversant les poils qui sont dans les pores de ce foible aiman. Ces poils restant dans cette situation nouvelle & opposée à celle qu'ils avoient auparavant, le pole boreal du foible aiman deviendra l'austral, comme l'experience le montre.

L'experience nous apprend qu'il y a des aimans dont les pores sont garnis de poils si roides & si bien affermis qu'il est difficile d'en changer les poles.

Elle nous fait aussi connoître qu'il s'en trouvent d'autres qui ne changent de pole que durant le temps qu'on leur presente l'aiman qui sert à faire ce changement, à cause que les poils qui se trouvent dans les pores de ces aimans étant propres à faire ressort, ils reprennent très-vîte leur premiere situation.

Enfin elle nous montre encore qu'il y a de si foibles aimans, qu'ils conservent toûjours ce changement de poles ; ce qui vient sans doute du peu de ressort des petits poils

qui ſont dans les pores ou conduits magnetiques.

La difficulté qu'on trouve à rencontrer des aimans qui changent de poles, en la preſence d'un plus vigoureux, & qui les reprennent auſſi tels qu'ils les avoient dès-qu'on l'en éloigne, m'a fait penſer au moyens d'en faire un artificiel qui eût de ſemblables proprietez.

(Fig. 5.) Pour y parvenir j'ai pris un quarré d'acier de la qualité de ceux dont ſe ſervent les Coutelliers pour faire de bons raſoirs. Je l'ai détrempé, non ſeulement pour le faire long de ſix à ſept pouces, large & épais de 6. à 7. lignes; mais auſſi pour rendre un peu plus ſouples les petites particules metalliques qui ſont dans ſes pores. Et après avoir aimanté ce quarré d'acier ſuivant ſa longueur, en le traînant pluſieurs fois d'un bout à l'autre ſur l'un des poles d'un bon aiman, je l'ai poſé de plat ſur le milieu de la convexité d'un très-petit miroir ardent. Et j'ai obſervé premierement, qu'en preſentant d'un peu loin le pole boreal d'une lame d'acier de 16. pouces de longueur

gueur fortement aimantée au boreal du quarré d'acier ; il en fut chaſſé par la même raiſon que deux aimans ſe chaſſent reciproquement l'un l'autre, lorſqu'ils ſont libres, & qu'ils ſe regardent de même.

(*Fig.* 6.) Secondement en approchant de plus prés le pole boreal de la même lame, de l'extremité boreal du quarré d'acier, bien loin d'en être chaſſé plus vigoureuſement qu'auparavant, il en fut attiré. La raiſon de cela vient de ce que la lame d'acier étant plus fortement aimantée que le quarré de même matiere, elle lui fait changer ſon pole boreal en auſtral.

(*Fig.* 7.) 3°. Mais ce changement ne dure pas ; car dès-qu'on éloigne la lame, les poles du quarré d'acier reprennent les mêmes noms qu'ils avoient auparavant : ce qu'on peut facilement prouver avec la même lame, ou avec une aiguille de bouſſole aimantée ; dont la raiſon eſt que les particules metalliques en forme de poils, qui avoient été couchées d'un ſens contraire à leur premiere ſituation, ſe remettent comme

d'elles-mêmes dans le premier état, par la proprieté qu'elles ont de faire le ressort.

(*Fig.* 8.) La pointe boreale d'une petite lame de couteau aimantée chassera toûjours le bout boreal du quarré d'acier, à toutes les distances qui seront proportionnées à la force de la matiere magnetique, qui se meut dans cette lame : à cause que le peu de matiere magnetique qui en sort, n'a pas assez de force pour renverser d'un sens contraire, les particules metalliques en forme de poils qui sont dans les pores longs du quarré d'acier, ni pour faire rebrousser chemin à la matiere magnetique qui s'y meut d'A vers B.

Enfin comme un aiman vigoureux ne changera jamais ses poles en la presence d'un autre aiman de même force : de même aussi un quarré d'acier trempé, ou une lime d'une bonne étoffe & d'une longueur proportionnée à celle de la lame, ne changera pas les siens en la presence de cette lame. La raison en est évidente, & pour la comprendre il suffit de penser que les particules

metalliques en forme de petits poils qui ſont couchez d'un certain ſens dans les pores de ces corps, ont une roideur proportionnée à l'effort de la matiere magnetique qui parcourt ces mêmes pores.

Comment deux aimans s'éloignent en ſe regardant par les poles auſtraux.

(*Fig.* 9.) Deux bons aimans ſe regardant ou ſe touchant par les poles auſtraux, doivent neceſſairement s'éloigner l'un de l'autre, à cauſe que la matiere magnetique qui ſort par les faces boreales faiſant effort pour rentrer par les auſtrales & trouvant ſon paſſage retreſſi, elle eſt contrainte d'agir obliquement ſur les parties ſolides de ces pierres & de les écarter l'une de l'autre, lorſqu'elles ſont libres.

Si l'on objecte que les aimans qui ſe regardent ainſi par les poles auſtraux, étant fort près l'un de l'autre, la matiere magnetique ne pouvant rentrer par les faces auſtrales ils n'en seront pas chaſſez.

Nous repondrons qu'on ne peut pas ſi bien adreſſer les faces auſtrales de ces aimans, qu'il ne reſte entre

elles, quoique ſe touchant, plus d'eſpace qu'il n'en faut à la matiere magnetique pour s'y introduire.

On peut même aſſurer que moins il y aura de diſtance entre les faces auſtrales de ces aimans, plus la matiere magnetique en s'y inſinuant aura de force pour les écarter. Car cette matiere peut être comparée à l'air ou à l'eau qui paſſant d'un lieu large par un étroit y accelerent leur mouvement.

Ajoûtez à cela que l'effort continuel que fait l'air ſubtil ſur la matiere magnetique qui environne l'aiman, la repouſſe inceſſamment vers ces corps, & l'oblige ainſi d'y rentrer par les pores ou conduits qui ſont en chaque Hemiſphere auſtral.

ARTICLE CXXXXV.

CONJECTURE DE M. GIRARDON *ſur une tête de Bronze trouvée à Paris.*

PErſonne ne pouvoit mieux juger que M. Girardon de la beauté & de la correction de la tête Antique

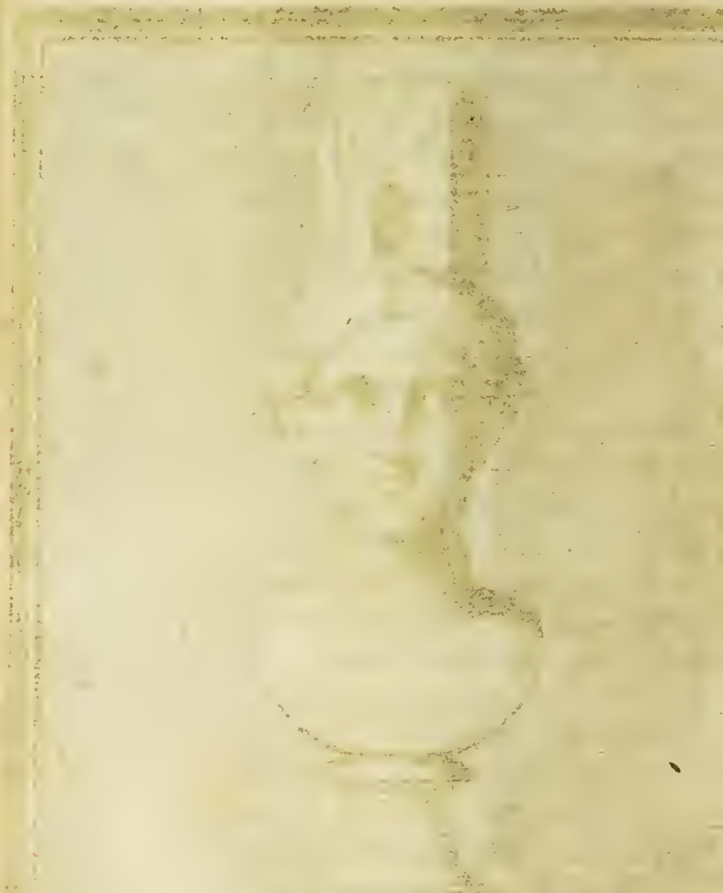

dont nous donnons icy la figure. On connoît l'habileté de ce grand Maître. Les monumens dont il a orné la France ne periront jamais & ſon nom durera autant que ſes Ouvrages. Comme il joint l'érudition & la connoiſſance de lantiquité au plus grand merite dans ſa profeſſion, il ne s'eſt pas contenté de faire graver la ſtatuë que nous vous repreſentons, il a voulu encore nous en donner l'explication.

Cette tête de femme en bronze fut trouvée en la maiſon de Mr. Berrier proche de S. Euſtache. On la decouvrit dans une tour ruinée à deux toiſes de terre, au lieu où étoit une ancienne enceinte de Paris. La tête, un peu plus groſſe que le naturel, eſt d'une habile main. On en avoit ôté les yeux peut être à cauſe qu'ils étoient d'argent, tels qu'on les trouve aſſez ordinairement dans les anciennes figures. Les Connoiſſeurs qu'on appella pour dire leur ſentiment ſur cette decouverte, jugerent que c'étoit Iſis. Autrefois, diſoient-ils, on l'honnoroit à Paris comme la Déeſſe tutelaire de la ville & c'eſt

pour cela que le Sculpteur lui a mis une tour sur la tête. Ils ajoûtoient qu'on avoit erigé un temple à Isis proche de Paris, & que cette ville avoit pris de là son nom *Parisii*, comme qui diroit παρὰ Ἴσιδος auprés du temple d'Isis.

La conjecture sembla legere à Mr. Girardon. 1°. Le mot *Parisii* étoit plutôt le nom du peuple d'une petite Province dont *Lutece* étoit la capitale, que le nom de la ville qu'on nomme aujourd'huy Paris. Ainsi l'étimologie de παρὰ Ἴσιδος parut frivolle. 2°. La tour que cette femme a sur la tête n'est point la marque d'Isis ; mais de Cybele. Il est vray qu'au sentiment de quelques Auteurs, Isis étoit chez les Egyptiens la même que Cybele chez les Romains ; mais la sculpture n'en a jamais confondu les symboles. Isis est toûjours representée avec la fleur du Lotus & Cybele avec des Tours sur la tête. Ainsi l'on pourroit dire avec plus de raison que le buste en question represente plutôt Cybele que la Déesse Isis.

M. Girardon croit avec plus d'ap-

parence que par cette figure on a voulu representer la Déesse Lutece. On sçait qu'il étoit ordinaire aux Anciens de diviniser les villes & de leur dresser des statuës. Ciceron dit dans sa seconde Oraison contre Verres que ceux d'Himera en Sicile avoient fait faire une belle statuë de leur ville sous la figure d'une femme. *Erant signa ex ære complura, in his Himera in muliebrem formam habitumque formata, ex oppidi nomine & fluminis.* On trouve communement sur les medailles d'Antioche, de Smirne & de Laodicée, ces villes sous la figure des femmes ayant des tours sur leurs têtes. Il est donc vray semblable que la statuë trouvée à Paris represénte Lutece, & qu'on l'avoit posée dans les murailles de la ville dont on l'a tirée. Le frequent usage de representer les villes sous la figure de femmes avec des tours sur la tête, determine Mr. Girardon à suivre ce sentiment plutôt qu'un autre.

Il seroit à souhaiter que les curieux qui conservent dans leurs ca-

binets des monumens de ſculpture & de peinture vouluſſent bien nous en communiquer la liſte. Tant de richeſſes antiques & modernes qui ſont à Paris, ne demeureroient pas enſevelies dans l'oubly & ne ſeroient pas ignorées des étrangers.

ARTICLE CXXXXVI.

ECLAIRCISSEMENS SUR la maiſon des Trivulces Seigneurs Milanois, nommez en France de Trevoux, quand ils étoient attachés au ſervice de nos Rois.

A L'occaſion de ces Memoires qui s'impriment à Trevoux ville principale de la Souveraineté de Dombes, quelques perſonnes de la Cour ont deſiré d'apprendre, qui étoit un Cardinal de Trevoux, dont il eſt parlé en la Relation du ſacre & couronnement d'Eleonor d'Autriche ſœur de l'Empereur Charles-Quint, & ſeconde femme du Roy François I. On lit en cette relation: *Environ les onze heures ſe trouverent par devers elle Meßieurs les Reveren-*

Aoust · 1703 · P.

1499
EXPVGNATA ALE
XANDRIA : DELETO
EXERCITV : LVDOVI
CVM · S F · MLI DVC
EXPELLIT · REVER
SVM · APVD NOVA
RIAM STERNIT
CAPIT

dißimes Cardinaux de Grandmont, & de Trevoux ..... Puis la Reyne fût menée par Mesdits Sieurs les Cardinaux de Grandmont & de Trevoux revêtus de leur grandes chappes.

On demande si c'est de la ville de Trevoux du païs de Dombes, que ce Cardinal eut tiré son nom. Pour avoir des éclaircissemens sur cela, on a jugé à propos de s'addresser au P. Menestrier, comme ce Pere travaille depuis plus de trente ans à l'histoire de la ville de Lyon; qui a beaucoup de rapport avec l'Histoire des Provinces voisines; on a cru que personne n'en pouvoit être mieux instruit que luy. Voici sa réponse.

Le Cardinal de Trevoux dont il est parlé en cette ceremonie, étoit Augustin Trivulce frere de Pompone Trivulce Lieutenant de Roy au Gouvernement de Lyon; tous deux d'une famille illustre de la ville de Milan qui a donné six Cardinaux à l'Eglise & plusieurs autres grands Prelats, aussi bien que plusieurs grands Capitaines & Gene-

raux d'armées attachez aux interêts de la France, depuis le Roy Louïs XII. qui procura auprès du Pape Alexandre VI. le Chapeau à Antoine Trivulce.

Ceux de cette Maiſon ayant appris qu'il y avoit en France à quatre lieuës de Lyon ſur les bords de la Sône, une ville qui ſe nommoit Trevoux, affecterent de s'en dire originaires à la maniere de pluſieurs autres familles Italiennes, qui ont cherché leur origine dans les païs étrangers, pour ſe rendre plus conſiderables en ſe flatant d'avoir de grands établiſſemens en Allemagne, en France, en Flandre & quelques unes même en Pologne.

L'Abbé Ughelli en ſon Italie ſacrée a dit, que les Trivulces étoient originaires du païs des Heduois, qui ſont Bourguignons Autunois. *Ab Heduis Gallis ejus repetuntur primordia ab oppido Trivultio, quod dicitur adhuc extare.* C'eſt Trevoux, qui n'eſt pas dans le païs des Heduois, comme a dit l'Abbé Ughelli; mais au païs des Seguſiens, anciens cliens des Heduois; ainſi que Jules Ceſar là

remarqué en ſes Commentaires hiſtoriques. Auſſi un Poëte qui preſenta au Roy François I. des vers ſur les conquêtes de Jean Jacques Trivulce, Marechal de France, couſin du Cardinal Auguſtin, dit :

A Gallis Heduis Trivultia manat origo,
Quos Cæſar fidos Julius eſſe probat.

Il eſt certain d'ailleurs que les armoiries de cette Maiſon qui ſont pallée d'or & de ſynople, ſont armoiries parlantes : les trois paux d'or étant trois chemins : & ceux qui ſont de ſinople ou verts marquant la campagne, au milieu de laquelle ſont les chemins. Le nom de la ville de Trevoux a auſſi la même origine, il ſignifie trois chemins, *Trivortium* ; c'eſt-à-dire *Tresviæ* ou *Trivium*. Car comme on a nommé deux chemins, ou un ruiſſeau diviſé en deux canaux, *Divortium* ; expreſſion que l'on a depuis appliquée aux ſeparations des mariages : *Trivortium* ſignifie auſſi un chemin diviſé en trois, qu'on appelle autrement *Trivium*, & qui

dans la Bresse, dans le Païs de Dombes, & dans le Lionnois se nomme par le peuple un *Treivou*, ou *Treyvo*.

L'occasion de ce nom donné à la ville de Trevoux à été, parce qu'en ce lieu l'un des grands chemins qu'Agrippa gendre d'Auguste fit faire dans les Gaules pour conduire les armées, & qu'on nomma pour cela voyes militaires, se divisoit en trois. Strabon qui a décrit ces grands chemins, dont la ville de Lyon étoit le centre, nous en represente un qui tiroit vers le Rhin pour aller en Allemagne. Ce grand chemin, dont on voit encore à une lieuë de Lyon des vestiges de plus de cent trente toises d'étenduë, se divisoit en trois à l'endroit où Trevoux fut bâti: L'un alloit sur les bords de la Sône à Bezançon, où l'on en voit de grands vestiges: un autre qui passoit par la Bresse, menoit à Geneve & à Basle: un troisiéme passoit par le païs de Dombes, & alloit vers les Suisses. Voilà ce qui fit donner à Trevoux le nom de *Trivortium*.

Ce qui peut encore contribuer à ce nom de Trevoux donné à la fa-

mille des Trivulces ; c'eſt que trois Seigneurs de cette famille furent ſucceſſivement Senechaux & Gouverneurs de la ville de Lyon. Jean Jacques Trivulce, Marechal de France, Theodore Trivulce Marquis de Cauria auſſi Marechal de France, & Pompone Trivulce que nos Lyonnois nommoient de Trevoux, parce que le nom de Trevoux leur étoit plus familier que celui de Trivulce nom étranger. Cela ne deplaiſoit pas à ces Seigneurs qui voyoient que la ville de Trevoux dont on leur appliquoit le nom appartenoit à des Princes du Sang de France, Seigneurs non-ſeulement du païs de Dombes, mais encore du Forêts, du Beaujolois & du Bourbonnois, auſſi-bien que du Dauphiné d'Auvergne ; ce qui pouvoit flatter ces Seigneurs Milanois qui ſe diſoient originaires de la ville de Trevoux, & ſembloit leur donner quelque alliance avec ces Princes.

Le premier de ces Seigneurs qui fut Gouverneur de Lyon & le plus celebre des trois, fut Jean Jacques

Trivulce Marechal de France, dont nous avons une Medaille curieuſe autant pour ſa forme que pour ſon revers. Ce revers contient une belle inſcription, par laquelle on corrige les erreurs de quelques uns de nos hiſtoriens qui ont mal marqué le tems auquel le Seigneur Jean Jacques fut fait Marechal de France, ce que cette Medaille marque en l'année 1499. Cette Medaille, qui n'a point encore paru dans aucun recüeil des Medailles Modernes, eſt d'une forme quarrée aſſez extraordinaire, haute d'environ deux pouces. On y voit d'un côté la tête du Marechal en profil tournée à droite, à cheveux coupez arrondis ſelon l'uſage de ce tems-là. La tête eſt couronnée de Laurier avec cette Legende, *Joannes Jacobus Trivultius Marchio Vigevæ, Franciæ Mareſcalus.*

Au canton droit de la Medaille ſont les Armoiries des Trivulces ci-deſſus blaſonnez, au canton Seneſtre d'en haut, un cercle rayonnant au milieu duquel eſt une Croix. Octave Boldoin Evêque de

Theano, a dit que c'étoit une concession du Pape Alexandre V. qui avoit pour Armoiries un Soleil qu'il donna à Jean Jacques Trivulce avec le fief du Château de Saint Michel, quand il envoya ce Seigneur Nonce à René d'Anjou Roy de Naples. *Cæterum tessera per antiqua Trivultiorum ex Vacerris aureis totidemque prasinis, diademata & constituta in sede honoris, quam nobilissimæ tesseræ circum eunt, est Mediolanensium Trivultiorum. In ea spectatur sol Alexandri V. Pontificis maximi gentilitia Icon quam dono accepit ab eodem unà cum castro S. Michaelis. Jacobus Trivultius ad Renatum Andegavensem Neapolitanum Regem nuntius.*

Cependant comme le Soleil des Armoiries d'Alexandre V. est environné d'étoiles, & qu'il n'y a point de croix au milieu, je croy que la figure du Canton Senestre de la Medaille est toute autre chose que ce Soleil; d'autant plus que je l'ai remarquée en quelqu'autre Armoiries de quelques familles de Milan & de Lombardie, & que j'ai vû à Naples dans l'Eglise des grands

Augustins une Chapelle des Caraccioli dont toutes les murailles sont peintes de cette même Devise. Je crois donc que c'est la devise d'une espece de Chevalerie établie dans la ville de Pavie de 23. Gentilhommes selon le nombre des anciens Rois de Lombardie qui avoient regné en cette ville. Ces Cavaliers prirent le nom de Chevaliers du Soleil, & élisoient de deux en deux mois un Conservateur à qui ils obeïssoient comme à leur Chef. Ils s'assembloient les Lundis & les Jeudis pour divers exercices propres des Cavaliers, ayant un maître d'Armes, un maître de Musique & des maîtres de divers Instrumens.

L'Inscription du revers de cette Medaille explique les plus belles actions du Marechal Jean Jacques, qui prit la ville d'Alexandie, defit l'Armée de Loüis Sforce Duc de Milan qu'il chassa de cet Etat; & y étant revenu avec de nouvelles troupes, il le batit à Novare & le fit prisonnier.

1499
EXPVGNATA ALE-
XANDRIA DELETO
EXERCITV LVDOVI
CVM SF. MLI DVC.
EXPELLIT REVER
SVM APVD NOVA
RIAM STERNIT

Les Armoiries du Canton droit d'en bas, ſont celles du Duché de Milan dont le Marechal de Trivulce eut le gouvernement, & celles du Canton ſeneſtre ſont du Marquiſat de Vigeve ſon fief principal dont il portoit le nom.

J'ai trouvé dans les Actes Capitulaires de Mrs. les Comtes de Lyon liv. 24. que le Marquis de Vigeve Gouverneur demanda au Chapitre en 1515. de l'argent pour achever les murailles de la Ville commencées, pour la fermer entre le Rône & la Sône depuis le Boulevard St. Clair juſqu'au Boulevard S. Jean.

Jean Jacques Trivulce eut un neveu nommé Theodore Comte de Cauria, qui fut après lui Senéchal & Gouverneur de Lyon, & depuis Marechal de France à la place de

Jacques de Chabanes Maréchal de la Palisse. Ce Theodore fut commis au Gouvernement de Milan & de Genes & mourut à Lyon sans lignée en 1531.

Un de ses parens, Pompone Trivulce, fut après lui Lieutenant de Roy au Gouvernement de Lyon. Dolet fit des vers Latins pour les Imprimeurs de Lyon, qui selon leur coûtume élevoient tous les ans le premier jour de May un grand arbre à la porte des Gouverneurs avec des vers & d'autres compositions en diverses langues & en diverses especes de Caracteres. Voici les vers de Dolet.

Ad Pomponium Trivulsium.
Lugduni Rectorem
Typographi Lugdunenses.

Fuerit Tityro ille Deus, ei qui permisit.
Quæ vellet agresti calamo ludere & agnos
Boves que ducere, liberè per florentes
Campos, eris nobis Deus qui permittis
Solita frui nos lætitia & libertate
Ob id viridem pinum tibi consecratam

Accipe vultu atque animo quo tibi consecrata est.

J'ai trouvé dans un ancien protocole d'un Notaire de Lyon un Acte passé en 1532. où sont nommez plusieurs de cette famille. Pomponne Trivulce sous la qualité de Gouverneur, le Cardinal Augustin son frere, leur Pere Jean Trivulce, leur ayeul Dom Paul Camille Trivulce Chevalier de l'Ordre de S. Michel, & leur aïeul Dame Barbe Sthanga *Illustrißimus Dominus Pomponius Gubernator & Regius locum tenens Lugduni filius quondam Joannis Trivultii, Augustinus Cardinalis frater Pomponii,* C'est celui qui est nommé Cardinal de Trevoux dans le Ceremonial de France, *Illustrißima Domina Barbara Sthanga, relicta Illustrißimi D. Pauli Camilli Trivultii ordinis Francorum Regis militis, mater Comitis Joannis Trivultii.*

Ce Cardinal Augustin nommé le Cardinal de Trevoux fut protecteur des affaires de France en Cour de Rome; sa promotion au Cardinalat a quelque chose de singulier. Le Pape Leon X. qui l'éleva à cette dignité en donna le même jour avis

au Marechal Jean Jacques Trivulce qui l'avoit ſollicité de donner la pourpre à ce parent, dont ce Pape fait un bel Eloge, & dit qu'il y a une ancienne liaiſon entre les deux familles.

Cum animo repeteremus quantâ curâ quantoque ſtudio nobiſcum ſemper egeris, ut Auguſtinum Trivultium propinquum tuum in Cardinalium ordinem legere atque aſciſcere vellemus cum tuis precibus, tum ipſius allecti virtutibus, religione, optimis præſtantiſſimiſque moribus, demum etiam veſtræ familiæ cum noſtrâ conſuetudine, officiorumque prope omnium conjunctione ſuadente, hodie de fratrum meorum S. R. E. Cardinalium conſenſu Auguſtinum Trivultium Cardinalem nominavi atque in ampliſſimum ejus ordinis Collegium cooptavi.

Ce Cardinal de Trevoux eut un petit neveu nommé Theodore fils du Prince Theodore Trivulce & de la Marquiſe Catherine de Gonzague. Ce Seigneur ayant epouſé la fille ainée du Prince de Monaco à la ſollicitation du Roy d'Eſpagne dont il commandoit la Cavalerie, alla commander en Hongrie les ar-

mées de l'Empereur ; mais son Epouse étant morte il se degoûta du monde & ayant embrassé l'état Clerical, il alla à Rome où il fut pourvû d'un des premiers offices. Enfin le Pape Urbain VIII. le fit Cardinal & l'employa en plusieurs negociations importantes.

Ce Cardinal pour conserver la memoire de deux Cardinaux de son nom, des cinq qui l'avoient precedé en cette dignité, leur fit dresser un monument avec cette Inscription.

Magnis Patruelibus
Jo. Ant. ab Alexandro VI.
August. à Leone X.
Cardd. Amplissimis
Theodorus
Card. Trivultius.
M D C L I V.

C'est ainsi que ces Trivulces se firent honneur de porter le nom de Trevoux qu'ils ne deshonorerent pas, ayant tous été fort Illustres & attachez aux interêts de la France à la reserve de ce dernier, qui suivant la fortune du Milanois son païs s'attacha au service des Rois d'Espagne & de la Maison d'Autriche.

Ce Cardinal Theodore portoit

pour Armoiries un écu coupé de trois, parti de 2. ou d'onze quartiers. Les trois ſuperieurs du chef étoient des Deviſes ou des Armoiries de devotion. La 1. une tête à trois viſages couronnée à l'antique dont on a fait quelquefois le ſymbole de la Trinité des perſonnes en unité d'eſſence, & que je croy que les Trivulces n'ajoûterent à leurs Armoiries que pour faire alluſion à leur nom de Trivulces *Trevolti* trois viſages. *Tres vultus*, le ſecond quartier étoit l'image de N. Dame de Reggio dans le Modenois, à laquelle on a grande devotion en toute la Lombardie : on la repreſente adorant le fils JESUS ſur la Crêche avec ces mots, *Virgo quem genuit adoravit.* Le troiſiéme étoit la deviſe du Cercle à rayons avec la Croix que j'ai ci-devant expliqué. Tous les autres quartiers étoient de diverſes Alliances de la famille. Au milieu de l'Ecuſſon ſous le quartier de Nôtre-Dame de Reggio étoit un grand quarré, où étoit l'Ecu de la Maiſon de Trivulce Couronné d'une Couronne à pointe à l'antique.

ARTICLE CXXXXXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES D'ITALIE.

EXTRAIT DE QUELQUES *lettres d'Italie.*

LE P. Tommasi imprime une Dissertation sur l'origine des Messes privées qui sera curieuse & digne de son Auteur.

On m'a montré depuis peu un medaillon Grec de l'Empereur Commode, avec un revers que je n'ay encore vû nulle part. On y voit un Esculape & une Diane, celle-ci à droit, & celui-là à gauche. A l'entour on lit ce mot Grec ΠΕΡΓΑΜΕΝΟΝ, & au dessous cet autre mot, où si vous voulez ces lettres initiales ΠΙΣΤΡΙΣ.

Mr. Seraphin Biscardi a fait imprimer à Naples un petit in 4°. de 158. pages sous ce titre, *Epistola pro Augusto Hispaniarum Monarcha Philippo quinto.* Le livre est dédié au Roi d'Espagne; & l'Auteur y établit le droit de Sa Majesté Catholique à la succession de toute la Monar-

chie d'Espagne, & y refute avec beaucoup de solidité tout ce que les Allemans ont écrit au contraire.

On a imprimé à Rome chez Komarck la Retraite Spirituelle pour un jour de chaque mois, composée en François par le P. Croiset Jesuite, & traduite en Italien par un Prêtre de l'Oratoire. Cette traduction est dédiée au Cardinal Imperiali, & fort estimée de ceux qui aiment la pureté du langage dans les livres de pieté. C'est un in 8°. de 413. pages.

Il a été parlé dans les Memoires précedens de l'inscription suivante trouvée à Adria.

Q TITIO SERTORIA-
NO Q TITIUS SEVE-
RUS FILIUS QUIEI
COL. NAU MA DEDIT
S N̄ CCCC AD ROSAS ET
ESCAS DUCENDAS EI
OMNIBUS ANNIS.

M. l'Evêque d'Adria avoit jugé qu'à la fin de la troisiéme ligne il falloit lire E T & non pas E I, parceque ce pronom E I en cet endroit ne

ne paroît faire aucun ſens : mais ce Prelat nous fait avertir qu'après avoir bien examiné l'inſcription il juge qu'il eſt certain qu'il y a E I. On ne ſçait ſi au commencement de la quatriéme ligne il faut lire COL, ou C O I. Entre les diverſes explications que ce même Prelat avoit données à ces deux lettres M A de la quatriéme ligne, il prefere celles-ci *Municipii Adrienſis.* Ainſi dans Grutter on voit M R, pour ſignifier *Municipii Ravennatenſis*: & MM pour ſignifier *Municipii Mediolanenſis.*

EXTRAIT D'UNE LETTRE *de M. François Serra, l'un des Conſulteurs de la Congregation du Calendrier, à M. Bianchini Secretaire de la même Congregation : du ſeize Avril 1703.*

J'avois cru qu'étant fort occupé d'aillleurs, & qu'ayant renvoyé depuis fort long-temps à M. Quartaroni les papiers qu'on m'avoit mis entre les mains; je ne ſerois plus employé dans l'affaire du Calendrier. La premiere fois que la Congregation s'aſſembla, tous, ſans excepter

perſonne, furent d'avis qu'on examineroit les difficultez propoſées contre le Calendrier Gregorien, & que ſi on les jugeoit importantes, & que la Congregation ne pût y répondre, on conſulteroit les Aſtronomes & les Mathematiciens étrangers : mais qu'on ne donneroit point atteinte à ce Calendrier, puiſqu'il ne paroiſſoit perſonne qui voulût ſe charger d'en prouver les défauts. Cet avis étoit conforme aux intentions du St. Pere. Sa Sainteté ayant déclaré dès le commencement, qu'il prétendoit ſeulement que la Congregation examinât les difficultez propoſées contre le Calendrier, & non pas qu'elle reformât le Calendrier, ou qu'elle en fit un nouveau. On écrivit ſur cela en France à Mr. Caſſini pour le prier d'envoyer à Rome ſes difficultez. On eut ſoin après les avoir reçuës de les communiquer à tous ceux qui étoient de la Congregation.

Quand Monſeigneur l'Eminentiſſime Prefect de la Congregation a voulû ſçavoir l'avis de ceux qui y aſſiſtoient, le nombre de ceux qui diſoient qu'il ne falloit rien innover

a toûjours été deux fois plus grand que celui des autres. Même depuis qu'on a examiné les difficultez de M. Cassini, presque les deux tiers ont jugé qu'il ne falloit rien changer, & ceux qui ont été d'un sentiment contraire étoient plus opposez entr'eux, qu'ils ne l'étoient au Calendrier ; les uns vouloient qu'on établit une periode de 1000. les autres une de 2000. quelques - uns de 11000. Ils ne s'accordoient qu'en un point, qui étoit d'ôter du Calendrier le nom du Pape, pour y mettre celui de Jule Cesar ou de quelque autre Prince : & c'est aux frais de la Chambre Apostolique que l'on veut faire cet affront au S.Siege.

Dans les Congregations, qui se sont souvent tenuës contre l'intention de sa Sainteté, on n'a pensé qu'a renouveller les questions embarassantes de la Pâque, & on s'est efforcé de détruire ce qui avoit été reglé dans la reformation du Calendrier ; sans qu'on ait proposé un meilleur systême qui fût appuyé sur de bonnes raisons Astronomiques. Pour moy qui suis fort inferieur aux

autres, j'avoüe cependant que je ne puis approuver ce qu'on a fait ; je crois que plusieurs de ceux qui avoient examiné la suite de cette affaire seront de mon sentiment. Ainsi je ne puis permettre qu'on mette mon nom à la tête d'un ouvrage que je juge ne devoir produire que des troubles & du scandale ; & je ne crois pas en conscience pouvoir approuver aucune des choses qui y sont contenuës. Mon sentiment comme celui de plusieurs autres personnes de la Congregation, est qu'on ne doit rien innover. Je suis, &c.

D'ECOSSE.

On a imprimé depuis peu à Edimbourg les Lettres du Chevalier A. Balfur, contenant une relation de ses voyages. L'Auteur qui est homme d'esprit, ne s'arrête pas seulement à décrire les païs par où il a passé, il examine aussi les phenomenes les plus extraordinaires qu'il y a remarqué.

Le Sieur Preston Professeur dans l'Université de Saint André, a fait imprimer depuis peu une Histoire universelle depuis la création du

monde, jusqu'à la naissance d'Abraham. Cet Ecrivain qui passe en Ecosse pour un excellent Critique, y traite d'une maniere fort methodique plusieurs points d'histoire qui n'ont pas été jusqu'apresent assez éclaircis.

Le Chevalier R. Sibbald, qui a déja donné au public une espece d'histoire naturelle d'Ecosse, travaille actuellement à l'augmenter considerablement.

Les Ministres Episcopaux de ce païs avoient composé quelques Traitez contre les Presbiteriens. Ils s'étoient même flattez de les pouvoir imprimer ; mais le Conseil gagné par le parti dominant, en a fait saisir tous les exemplaires, qui étoient déja, à ce qu'on assure, sous la presse. Ce n'est plus le seul Puritanisme qui domine ici. Le Bourignonisme s'est élevé sur les ruïnes du parti Episcopal; & plusieurs Theologiens se déclarent tous les jours pour les nouvelles opinions de *cette illuminée, la Bourignon.*

Les Sçavans d'Angleterre sont dépuis un an ou deux, plus occupez à regler les affaires d'Etat, qu'à avan-

cer les ſciences. Il y paroît tous les jours une infinité de petits écrits ſur les interêts des Princes de l'Europe, & moins de livres de ſcience qu'à l'ordinaire.

DES PAYS BAS ESPAGNOLS.

Il paroît à Anvers un Tome d'Elegies Latines de la compoſition du P. Guillaume Vander-Hagen Jeſuite. Le titre de l'ouvrage eſt, *Amor divinus adumbratus. in D. N. Jeſu Chriſto. Elegiarum libri* 4. Comme les vers élegiaques ſont fort propres à exprimer la tendreſſe du cœur, les Poëtes prophanes les ont ſouvent employez à décrire leurs paſſions, & les ont ſouillés de beaucoup d'ordure. Le P. Vander-Hagen pour purger en quelque maniere l'Elegie, a entrepis de mettre toute la vie de J. C. en cette ſorte de vers. Pour cela par une licence permiſe à un Poete, il repreſente le Sauveur ſous la figure de l'amour divin. Ainſi dans ſon premier livre il repreſente l'amour divin fait homme, ou l'amour enfant. Dans le ſecond, il repreſente le même amour faiſant des miracles. Dans le troiſiéme, l'amour

souffrant; & dans le dernier, l'amour triomphant. L'expression de ces vers est pure, la versification aisée, & le tour ingenieux.

L'Université de Louvain vient de censurer d'une maniere assez forte une these sur la grace, qui favorisoit d'une maniere scandaleuse la Doctrine condamnée par les constitutions des Papes, reçuë de toute l'Eglise.

DE HOLLANDE.

Le grand miroir de Mr. Hartsoëker est presque achevé. La mort de M. Grævius a fait penser au Recueil des Lettres de M. Bigot; mais on y voit quelques difficultez. La Satyre que M. Burmanne successeur du fameux Grævius vient de publier contre Mr. Le Clerc, est un Dialogue très-piquant. On reproche à ce second Auteur, qu'il est un des plus hardis Pirates qu'on ait encore vû sur les mers de la Republique des Lettres.

DE FRANCE.

Il paroît une Lettre Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Nismes

aux Fidelles de ſon Dioceſe, touchant les deſordres que les Fanatiques y ont fait. Cette Lettre eſt digne du zêle & de l'éloquence de ce grand Prelat.

Il a paru une Lettre Critique ſur l'éloquence, & ſur la Poëſie imprimée à Paris chez Jacques Colombat au Pelican ruë S. Jacques.

On a ſçû que cette Lettre étoit de Mr. l'Abbé de Viliers. C'eſt une eſpece d'Allegorie, ſous laquelle il a renfermé divers preceptes qu'il donne à un jeune homme qui a bien du goût pour les Lettres. Ces preceptes ſont trés-beaux, & peuvent ſervir à tous ceux qui font profeſſion de parler & d'écrire. La Lettre eſt en vers. Quoyqu'elle ne paroiſſe écrite qu'en badinant, & que l'Auteur veuille qu'on ne la regarde que comme un jeu d'eſprit; On y reconnoît neanmoins le feu, la politeſſe, & l'agrément qui regne dans ſes autres ouvrages.

Des Ravines ont découvert depuis long-temps une certaine terre dont les Potiers des environs de Limoge ſe ſervent pour vernir leurs pots de terre, au lieu du plomb

dont on se sert à Paris. M. de Rhede qui tient presentement à ferme la terre de M. le Duc de la Feuillade à 10. lieuës ou environ de Limoge, ayant appris que cette terre avoit ces proprietez, a fait foüir à la Feuillade, même avec beaucoup de dépense il y a environ 3. ou 4. mois. On a découvert de grosses veines de mine de plomb cette année: & trouvé l'arbre de la mine, M. de Rhede en a fait fondre & faire un saumon de plomb pesant cinquante livres, qu'il a envoyé depuis peu à la Cour. Ce plomb a été éprouvé de toutes sortes de manieres, sçavoir à la Monnoye, pour connoître la quantité d'argent qu'il y a ordinairement, & au moulin des Vitriers pour voir s'il s'étend bien. Ce plomb s'est trouvé bien conditionné. On a aussi trouvé aux environs de ce lieu des mines d'Antimoine.

Il y a lieu de croire, qu'il y a aussi des mines de cuivre dans la Champagne dans les lieux où on trouve des pierres de tonnerre, qui ne sont que des marcassites de ce metal.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Août 1703.

ART. CXXVIII. NEctarii Patriarchæ Hierosolymitani confutatio Imperii Papæ in Ecclesiam &c. C'est-à-dire. *L'Empire du Pape sur l'Eglise, refuté par Nectaire, &c.* page 1297

ART. CXXIX. *Veritable tradition de l'Eglise sur la predestination & la grace par Mr. de Launoy.* pag. 1313

ART. CXXX. Antonii Van-Dale Dissertationes IX. de Antiquitatibus, &c. C'est-à-dire, *Neuf Dissertations de Mr. Van-Dale qui servent à éclaircir les Antiquitez &c.* page 1325.

ART. CXXXI. *Instructions Chrêtiennes sur l'Eucharistie &c.* p. 1340

ART. CXXXII. Nova Plantarum Americanarum Genera, Autore P. Car. Plumier, &c. C'est-à-dire, *Description de quelques Nouvelles plantes d'Amerique, par le P. Plumier &c.* pag. 1343

ART. CXXXIII. Davidis Chytræi Oratio de studio Theologiæ &c. C'est-à-dire, *Discours de David Chytrée sur la veritable Theologie &c.* pag. 1346

ART. CXXXIV. Homilia S. D. Clementis XI. p. 1349

ART. CXXXV. *Traduction de l'Homelie de N. S. Pere le Pape Clement XI.* p. 1353

ART. CXXXVI. Apologia pro Clero Ecclesiæ Batavorum Romano-Catholicæ, &c. C'est-à-dire, *Apologie pour le Clergé de l'Eglise Catholique Romaine de Hollande &c.* page 1358.

ART. CXXXVII. *Du respect humain par le P. Langlois.* p. 1367

ART. CXXXVIII. *Traité des Langues par Mr. Frain du Tremblay &c.* page 1368.

ART. CXXXIX. Petri Binch Chronologiæ & Historiæ Flavii Josephi examen &c. C'est-à-dire, *Examen de l'histoire & de la Chronologie de Joseph par Pierre Brinch &c.* p. 1382

ART. CXXXX. *Examen de la conjecture du R. P. de Tournemine touchant la difference du Texte Hebreu &c.* pag. 1388

ART. CXXXXI. *Reponse du P. de Tournemine à la Dissertation precedente.* p. 1408
ART. CXXXXII. *Lettre à M. Blondel à un de ses amis.* p. 1430
ART. CXXXXIII. *Lettre de Mr. Joblot Professeur en Mathematique.* p. 1474
ART. CXXXXIV. *Extrait d'une nouvelle hypothese sur l'Aiman, par Mr. Joblot.* p. 1477
ART. CXXXXV. *Conjecture de Mr. Girardon sur une tête de Bronze trouvée à Paris.* p. 1490
ART. CXXXXVI. *Eclaircissemens sur la Maison des Trivulces, Seigneurs Milalanois, nommez en France de Trevoux.* p. 1494
ART. CXXXXVII. *Nouvelles Literaires.* p. 1509
D'Italie. ibid.
Extrait de quelques lettres d'Italie. ib.
Extrait d'une lettre de Mr. François Serra p. 1511
D'Ecosse. p. 1514
Des Pays-Bas Espagnols. p. 1516
De Hollande. p. 1517
De France. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Sereniſsime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1703.

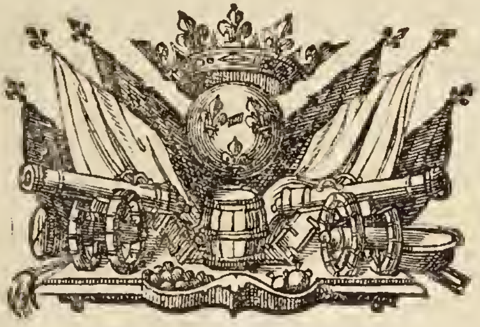

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIII.

Avec Privilege & Approbations.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1703.

ARTICLE CXLVIII.

MEMOIRES POUR SERVIR à l'histoire Ecclesiastique des six premiers siecles, justifiez par les citations des Auteurs Originaux, avec une Chronologie où l'on fait un abregé de l'Histoire Ecclesiastique, & avec des notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie. Tome 8. par Mr. le Nain de Tillemont. A Paris chez Charles Robustel ruë S. Jacques au Palmier 1702. *in 4°. pages* 848.

SEPT tomes de Memoires de feu Mr. de Tillemont qui ont paru avant celuicy ont fait connoître au public la methode de cet Autheur.

Il n'a pas eu dessein d'écrire une Histoire Ecclesiastique des six premiers siecles, mais d'en amasser les materiaux, ce qu'il a fait avec assez d'exactitude & peu d'agrément. Il laisse ordinairement les difficultez indecises.

Le tome dont nous allons parler contient la vie de S. Athanase & des autres Saints morts depuis l'an 378. jusqu'en 394. l'histoire des Priscillanistes & celle des Massaliens.

La vie de S. Athanase est pleine de grands evenemens & de beaux exemples. Il est cependant inutile d'entrer ici dans un long détail. Ce qui regarde S. Athanase n'est ignoré de personne. Quatre livres entre autres l'ont fait connoître presqu'à tout le monde, sa vie écrite par Mr. Hermant d'un style tres-diffus: L'histoire de l'Arianisme par Mr. Mainbourg qui releve sçavamment les fautes de Mr. Hermant, & dont l'ouvrage se fait toûjours lire avec un nouveau plaisir; la Critique des actes de S. Athanase par les Jesuites de Flandre dans le premier tome du

mois de May; enfin l'edition que les Benedictins ont faite des ouvrages de ce Pere.

Ainſi ſans nous arrêter aux circonſtances aſſez connuës, nous donnerons l'extrait d'une partie de ce que M. Tillemont dit ſur les faits douteux & conteſtez.

I. Rufin, Socrate & Sozomene content que S. Alexandre predeceſſeur de S. Athanaſe approuva un baptême que S. Athanaſe encore enfant avoit fait en ſe joüant. Nôtre Critique rejette cette fable où tout repugne à la verité & à l'hiſtoire. On ne conçoit pas que S. Alexandre ait pû approuver un baptême conferé en badinant, & S. Athanaſe ne pouvoit être enfant ſous le Pontificat de ſon Predeceſſeur. Le ſçavant Pere Papebrok qui a voulu défendre Rufin ne la pû faire qu'en changeant preſque toutes les circonſtances de ſa narration.

II. Les Benedictins dans leur Edition tome premier pages 794. n. f. ont corrigé ſur l'autorité de quatre Manuſcrits un endroit où

S. Athanaſe dit [a], *J'écrirai ce que j'ai connu de S. Antoine que j'ai ſouvent viſité, & ce que j'ai appris de celui qui lui a long tems porté de l'eau.* Les Benedictins veulent qu'on liſe [b], *ce que j'ai appris de lui à qui j'ai long-long-tems porté de l'eau.* Mr. de Tillemont remarque judicieuſement que la premiere maniere de lire commune à tous les exemplaires, hors ces quatre, eſt plus naturelle; & que celle des Benedictins a quelque choſe de choquant. Si S. Athanaſe avoit demeuré long-tems avec S. Antoine, étoit-il neceſſaire, pour ſe donner plus d'autorité, de dire qu'il l'avoit ſouvent viſité? D'ailleurs S. Athanaſe auroit-il oublié dans la vie de S. Antoine de marquer le tems qu'il avoit été diſciple de cet admirable ſolitaire? Ces

[a] καὶ ἃ μαθεῖν ἠδυνήθην παρὰ τοῦ ἀκολουθήσαντος αὐτῷ χρόνον οὐκ ὀλίγον καὶ ἐπιχέοντος.

[b] καὶ ἃ μαθεῖν ἠδυνήθην παρ' αὐτοῦ, ἀκολουθήσας αὐτῷ χρόνον οὐκ ὀλίγον καὶ ἐπικέων.

differentes leçons ſont ſouvent des fautes de Copiſtes, & les vieilles editions ne ſont pas toûjours les moins exactes.

III. Mr. Valois a voulu juſtifier Euſebe de Ceſarée de l'Apoſtaſie que S. Potamon & d'autres Confeſſeurs lui reprocherent au Conciliabule de Tyr. L'Auteur des Memoires oppoſe aux conjectures de Mr. Valois d'autres conjectures plus juſtes & plus ſolides. Comment peut-on diſputer ſur cette Apoſtaſie quand l'accuſation des Saints Confeſſeurs eſt conſtante.

IV. Les Sçavans ſont fort partagez ſur le veritable Auteur du Symbole qui porte le nom de Saint Athanaſe: preſque tous conviennent qu'il n'eſt pas de ce Saint. Le Pere Queſnel l'attribuë à Vigile de Tapſe. Mr. Antelmi croit qu'il eſt de Vincent de Lerins; on refute icy les raiſons de Mr. Antelmi; mais la refutation n'eſt pas convainquante. Les preuves de Mr. Antelmi ſont que le plus ancien manuſcrit que l'on a de ce Symbole eſt copié ſur un manuſcrit de Treves écrit pro-

bablement l'an 450. avant Vigile de Tapſe. Les ouvrages de Vincent de Lerins devoient être communs à Treves; c'étoit ſa patrie. Vincent de Lerins avoit promis de donner une explication du Symbole ; celle dont nous parlons eſt tout-à-fait du ſtyle de cet ingenieux & ſolide Auteur. A tout cela M. de Tillemont ſe contente de repondre qu'il eſt douteux que le manuſcrit de Treves ſoit auſſi ancien que Mr. Antelmi le croit ; que la patrie de Vincent de Lerins eſt incertaine, & que l'explication du Symbole promiſe par Vincent de Lerins devoit être étenduë *uberiùs tractanda*. Mr. Tillemont devoit faire reflexion que le Symbole dont il s'agit explique dans un fort grand détail les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation. On ne peut ajoûte-t'il, diſtinguer le ſtyle dans une piece auſſi courte que celle-là. M. Antelmi a recueilli des expreſſions ſi marquées, communes au Symbole & aux écrits indubitables de Vincent de Lerins, qu'il eſt difficile que le Symbole ſoit d'un autre Auteur. Le ſilence de Gennade, qu'allegue en-

core l'Adversaire de Mr. Antelmi, ne prouve rien. On convient que le Symbole a d'abord paru sans nom d'Auteur. Enfin il est surprenant que Mr. de Tillemont reconnoissant la lettre de Saint Athanase à Epictete pour le legitime, doute, que le Symbole ait été composé avant la condamnation des Eutychiens. Leurs erreurs sont aussi clairement rejettées dans la lettre à Epictete que dans le Symbole. Et en effet, les erreurs des Eutichiens étoient les mêmes que celles de Polemius disciple d'Apollinaire, & d'Apollinaire luy-même pendant un temps.

Au reste, si quelqu'un, pour conserver cet ouvrage à Saint Athanase, supposoit qu'il l'a composé en Latin pendant son exil à Treves, ou qu'au moins il a fourni la matiere de cette instruction que Saint Maximin alors Evêque de Treves auroit jugé necessaire pour son peuple, cette supposition seroit aisée à soutenir contre tous les argumens des critiques. On verroit pourquoy on n'a point connu ni cité cette piece en

Orient ni à Rome. Comment Saint Athanase a pû dire qu'il ne falloit point faire d'autre Confession de foi, que celle de Nicée; cette instruction n'étant à proprement parler, qu'une explication étenduë de la foy des Peres du Concile de Nicée. Enfin on comprendroit pourquoy on trouve dans les écrits de Vincent de Lerins des expressions tirées de ce Symbole, que Vincent auroit appris dans sa jeunesse.

V. Les Jesuites de Flandre, & les Benedictins de St. Maur conviennent que le traitté de la *Virginité* n'est pas de Saint Athanase: le P. Alexandre soutient l'opinion contraire; mais il la soûtient *foiblement*.

VI. Saint Cyrile cite l'écrit *sur l'Incarnation* en forme de confession de foy, comme un ouvrage legitime de St. Athanase. Leonce qui vivoit au cinquiéme siécle prétend que c'est un ouvrage supposé. Il n'est pas difficile de prendre parti, l'autorité de Leonce est-elle de quelque poids, quand on la met en balance avec celle de Saint Cyrille plus ancien & plus sçavant, & qui sur

tout n'a pû ignorer quels étoient les écrits de S. Athanase ? Cependant M. de Tillemont, après quelques autres Critiques, prefere le sentiment de Leonce à celui de Saint Cyrille, sans faire attention que la solution ordinaire de Leonce aux témoignages des Peres que les Heretiques proposent, est de soutenir que les livres dont on a tiré ces témoignages, sont supposez ou corrompus. Saint Euloge Patriarche d'Alexandrie, & Saint Ephrem Patriarche d'Antioche, qui ont vécu après Leonce, n'ont point eu d'égard à sa censure imprudente : de nos jours elle a fait fortune. Cela montre que les plus habiles Critiques prennent quelquefois parti assez legerement.

VII. Nôtre Auteur est plus heureux dans la fameuse question sur l'année de la mort de S. Athanase. Le témoignage de St. Protere Patriarche d'Alexandrie, appuyé par la Chronique des Cophtes, & par celle de St. Jerôme, est decisif pour l'an 373. C'est aussi celuy qu'il prend après le docte Bucherius Jesuite ;

mais il y a lieu de s'étonner qu'il s'objecte comme une grande difficulté les quarante-six ans d'Episcopat que S. Cyrille donne à S. Athanase. Saint Cyrille n'a pretendu parler que des années complettes : au moins cette réponse est vray-semblable. D'ailleurs depuis l'ordination de Saint Athanase selon les Benedictins, jusqu'au second de May 373. il s'est passé quarante-six ans.

L'Auteur finit ses notes sur Saint Athanase par un dénombrement des Ouvrages de ce défenseur invincible de la divinité de Jesus-Christ. Il croit que les Benedictins dans leur édition auroient dû suivre l'ordre des matieres, plutôt que l'ordre des tems qu'ils n'ont pû former que sur des conjectures incertaines. On trouve ensuite l'histoire de plusieurs Saints : de St. Ephrem, de St. Melece d'Antioche &c. On prendra interêt en Flandre à St. Servais, en France St. Allyre de Clermont, à St. Just de Lyon, St. Paul de Trois-Châteaux, St. Euvert d'Orleans; L'ouvrage finit par l'Histoire des Priscillanistes & des Massaliens. Les

premiers étoient de veritables Manichéens, qui avoient joint d'autres erreurs à celles de Manés. Les Maſſaliens ou les hommes d'oraiſon ſoutenoient fort groſſierement les erreurs qu'on a condamnées de nôtre temps dans Molinos. Ils tenoient auſſi des Manichéens. Et Monſieur de Tillemont a eu tort de nier qu'ils ſoient les *Saccophores* condamnez par la loy du vingt-cinquiéme de Juillet trois cent quatre-vingt trois. Les objections qu'il fait à Baronius ſur ce point ſe tournent en preuve contre luy-même. Ce qu'il rapporte de la Doctrine des Maſſaliens, marque qu'ils ſuivoient des principes Manichéens. Donc la loy du 31. May 382. qui appelle les Saccopheres Manichéens ne prouve pas que les Saccopheres ſont differens des Maſſaliens. Elle peut ſervir à prouver le contraire. Le paſſage de S. Epiphane convient mieux à ces Heretiques, qu'aux Moines orthodoxes, quoyque Saint Epiphane excuſe un peu ces Moines Quietiſtes; comme il a excuſé les Antropomorphites. Et Baronius

a pû, & même dû citer S. Epiphane pour son opinion.

ARTICLE CXLIX.

*OEUVRES DIVERSES DU Sr. D*** avec le Traité du sublime, ou du merveilleux dans le discours, traduit du Grec de Longin, nouvelle édition, reveuë & augmentée de diverses pieces nouvelles, avec les paßages des Poëtes Latins imitez par l'Auteur.* A Amsterdam chez Henry Schelte. 1701. 2. Tome. in 12.

CEtte nouvelle Edition des Oeuvres de Mr. Despreaux, qui nous est tombée depuis peu entre les mains, nous a paru assez singuliere pour en parler. On voit au bas des pages les vers des Poëtes Latins qu'il a fait passer dans ses ouvrages. On peut apprendre par ce moyen à l'exemple de ce grand Poëte le premier Satyrique de nôtre temps, a imiter les plus beaux endroits des Anciens & à en profiter pour se faire à soy-même du merite & de la

reputation : ſans parler du plaiſir qu'il y a de conferer ainſi les endroits empruntez d'avec ceux d'où on les a tirez, & de découvrir toûjours quelque choſe de plus piquant d'un côté que de l'autre.

Cette Edition fait encore honneur à M. Deſpreaux d'une autre maniere. Elle juſtifie hautement le parti qu'il a ſoutenu en faveur des Anciens, qu'il a toûjours regardez comme les plus excellens modelles. En effet, en parcourant ce volume on trouve que les pages ſont plus ou moins chargées de vers Latins imitez, ſelon que certaines pieces de Mr. Deſpreaux ont été communément plus ou moins eſtimées. Dans ſon Art Poëtique, par exemple, qui luy a tant fait d'honneur, ſur tout par rapport aux Regles generales de la Poëſie, on trouve ici imprimé un grand quart de l'Art Poëtique d'Horace ſur le même ſujet. J'ay veu neanmoins une Préface des Editions de Mr. Deſpreaux, où il aſſuroit qu'il n'avoit pris que 40. vers d'Horace : mais c'eſt qu'à force de gouter les autres par une ancienne

habitude, ils étoient devenus insensiblement ses propres pensées & sans qu'il s'en apperçût luy-même. Plusieurs pages sont encore fort chargées de vers Latins dans la huitiéme Satyre *de l'homme*, dans la neuviéme où l'Auteur parle à son *Esprit*, & dans la cinquiéme sur la vraye Noblesse; où l'on voit une longue suite des vers de Juvenal traduit presque mot à mot; & neanmoins si heureusement, & avec tant de genie, qu'il n'y a pas assurément de plus beaux endroits dans le reste des Ouvrages de M. Despreaux.

On ne trouve point de vers Latins imitez dans la dixiéme Satyre *contre les femmes*, & on n'en trouve que deux ou trois dans son Epitre sur l'*Amour de Dieu*. D'ailleurs on pouvoit faire ce recueil de citations quelque utile qu'il soit déja, beaucoup plus ample & plus exact qu'il n'est.

On a renfermé encore en cette Edition deux pieces ingenieuses; mais qu'on ne doit pas assûrer être de M. Despreaux, puisqu'il ne les a pas publiées lui-même dans son dernier Recueil où il a mis son nom.

La premiere eſt une *Parodie de quelques endroits du Cid*, laquelle eſt une Critique très-vive de Chappelain, Caſſaigne & la Serre en forme de ſcenes. On nous aſſûre ici ſur l'autorité de la ſeconde Edition du *Menagiana*, que cette Parodie avoit été faite pour divertir feu Mr. le Premier Preſident de la Moignon. La ſeconde piece eſt une Requête en proſe en faveur d'Ariſtote pour *turlupiner* l'attachement aveugle qu'avoit l'Univerſité de Paris à la doctrine veritable ou pretenduë de ce Philoſophe. Nous avons bien dans la derniere Edition faite à Paris, l'arrêt qui a été rendu en conſequence de cette requête, & qui eſt d'un ſtile auſſi rejouïſſant & encore plus fin; mais on n'y voit pas cette même requête.

On nous ſçaura peut-être gré, du moins en Hollande de marquer toute la difference qu'il y a entre ces deux Editions faites en la même année 1701. par rapport aux divers ouvrages qui y ſont recueillis. Nous venons d'indiquer ceux qui ſont dans l'Edition de Hollande, & qui

ne ſont pas dans celles de Paris. Voicy ceux qui ſont dans l'Edition de Paris, & qui ne ſont point dans celle de Hollande.

1°. Outre qu'on y voit imprimé tout au long le nom de Mr. Deſpreaux, il s'y trouve une Preface très-remarquable de l'Auteur, par laquelle il ſemble mettre le ſceau à toutes les éditions precedentes qu'il a faites de ſes Ouvrages, étant âgé comme il le dit de 63. ans, & *accablé de beaucoup d'infirmitez.* C'eſt pour cela qu'il prend *congé du public dans les formes*, & que pour éviter le plus monſtrueux de tous les vices, qui eſt l'ingratitude, il remercie (le même public) de *la bonté qu'il a euë d'acheter tant de fois ſes ouvrages ſi-peu dignes de ſon admiration.* Puiſque nous avons cette Preface devant les yeux, nous ne pouvons nous diſpenſer d'en tranſcrire ici quelques traits qui nous ont frappé. Rien entre autre ne paroît plus ſpirituel que ce que dit l'Auteur, quand il veut expliquer en quoy conſiſte l'agrément & le ſel d'un ouvrage d'eſprit excellent.

C'eſt, dit-il, *dans des penſées vrayes, & des expreßions juſtes. L'eſprit de l'homme*, ajoûte Mr. Deſpreaux, *eſt naturellement plein d'un nombre infini d'idées confuſes du vray, que ſouvent il n'entrevoit qu'à demi, & rien ne lui eſt plus agréable que lorſqu'on lui offre quelqu'une de ſes idées bien éclaircie & miſe dans un beau jour.* Sur quoy il en apporte l'exemple dans le mot de Louïs XII. que tout le monde ſçait. *Un Roy de France ne vange point les injures d'un Duc d'Orleans.*

Pour faire ſentir au contraire combien une penſée fauſſe eſt froide & puerile, il en met divers exemples. La premiere eſt en ces deux vers de Theophile.

Ah voici le poignard qui du ſang de ſon maître
S'eſt ſoüillé lâchement; il en rougit le traître.

La ſeconde eſt de l'Auteur même qu'il a vraiſemblablement choiſie exprès pour mieux faire ſentir le caractere de la premiere. *Toutes les*

glaces du Nord ensemble ne sont pas à mon sens plus froides que cette pensée.

Mr. Despreaux finit cet article en nous avertissant *qu'il pourroit dire un nombre infini de pareilles choses sur ce sujet, & que ce seroit la matiere d'un gros livre* : mais il lui semble que c'en est assez *pour marquer au public sa reconnoissance & la haute idée qu'il a de son goût & de ses jugemens.* Après ces complimens reïterez & si honnêtes ; le public seroit bien impoli, s'il n'y repondoit de son côté.

Outre cette Preface, les pieces qui se trouvent dans la derniere Edition de Paris, & non dans celle d'Amsterdam, sont 1°. Une Satyre sur le faux honneur addressée à M. de Valincour. 2°. Diverses bagatelles que l'Auteur *a composées dans sa premiere jeunesse, mais qu'il a un peu rajustées pour les rendre plus supportables.* 3°. Une Lettre à M. Perrault touchant leur reconciliation après leurs démêlez litteraires. 4°. Une Lettre que le celebre M. Arnauld a écrit à M. Perrault, ou il fait l'Apologie de la dixiéme Satyre contre

les ſemmes. M. Deſpreaux ne doute pas que le *preſent* qu'il fait de cette Lettre, ne ſoit très-agréable au public. Il eſt vrai que c'eſt un vrai preſent, & une pure liberalité, car le public ne pouvoit pas exiger que l'Auteur donnât une lettre qui ne lui étoit point écrite.

ARTICLE CL.

ADDITION A L'HISTOIRE du Neſtorianiſme où l'on fait voir quel a été l'ancien uſage de l'Egliſe dans la condamnation des livres, & ce qu'elle a exigé des fidelles à cet égard. A Paris chez Nicolas le Clerc, ruë S. Jacques proche S. Yves, à l'image S. Lambert.

COmme cette Addition ſuppoſe ce qui a été dit dans l'ouvrage, il a paru neceſſaire d'en rapporter ici ſommairement quelques endroits qui expliquent la queſtion preſente.

Il y avoit déja cinq ans que les partiſans de Neſtorius s'opiniâtroient à le défendre, lorſque Theo-

doſe le jeune les força de l'abandonner & de ſouſcrire ſa condamnation prononcée par les Evêques Orthodoxes. Ce qui auroit du s'appeller l'abjuration du Neſtorianiſme, fut appellé *la paix de l'Egliſe.* Le Monarque ne crût pas que cette paix pût davantage être troublée, ſur tout après qu'il eût proſcrit l'hereſiarque & fait brûler ſes écrits.

Ceux qui avoient eu juſques là plus de paſſion pour ſa doctrine, ſembloient changer de conduite. Ils évitoient de parler de Neſtorius, & ils ne parloient plus que des Saints Peres. Ces ſaints Peres étoient Diodore de Tharſe, & ſon diſciple Theodore de Mopſueſte; l'un celebre par les eloges des ſaints Athanaſe, Timothée, Baſile, Epiphane, Jerôme, Chryſoſtome; l'autre reconnu pour maître de tout ce qu'il y avoit alors de ſçavants hommes dans l'Orient.

Tous deux avoient publié divers traitez contre les heretiques de leur tems, & beaucoup de Notes ſur l'Ecriture. Il en parut quelques endroits traduits en langue vulgaire:

& c'étoient justement ceux ou le dogme de l'Incarnation est expliqué de la même maniere & presque dans les mêmes termes dont Nestorius s'étoit servi.

A ces extraits qui devinrent fort celebres, furent jointes quelques autres pieces tres-curieuses : sçavoir les écrits de Theodoret contre saint Cyrille , & la Lettre d'un Prêtre nommé Ibas à Maris Evêque de Perse , touchant la maniere dont les contestations venoient enfin d'être terminées. On disoit dans cette Lettre beaucoup de mal de saint Cyrille,& beaucoup de bien de Nestorius; mais encore plus de son maître Theodore , dont la Foy & la Doctrine y étoit declarée pure & merveilleusement propre à confondre l'heresie. Par l'heresie on entendoit la doctrine de saint Cyrille.

Plusieurs Prelats s'éleverent contre ces écrits, & en demanderent la condamnation. Procle Evêque de Constantinople l'avoit déja prononcée : mais les Eglises d'Orient refuserent de la souscrire, & S. Cyrille pria lui-même qu'on les laissât

en paix ; tant il apprehendoit une nouvelle rupture, qui lui paroissoit inévitable, vû la disposition du Patriarche d'Antioche & des Evêques ses suffragans. Il crût avoir fait assez d'écrire à celui-ci que Theodore & Diodore ne devoient point être mis au rang des saints Docteurs ; & qu'il ne falloit pas juger de ces Ecrivains sur les eloges qu'en avoient pû faire ceux qu'ils avoient trompez par une vaine apparence de pieté ; que c'étoit par leurs ouvrages qu'il falloit juger de leur doctrine ; qu'on les avoit entre les mains ces ouvrages, & qu'ils étoient remplis de blasphemes contre la divinité de JESUS-CHRIST.

On en demeura là jusqu'à ce qu'Eutychès ayant pris par entêtement l'extremité opposée à celle de Nestorius, il fallut assembler un Concile à Calcedoine. Nestorius n'y fut pas plus épargné qu'Eutychès. Les deux erreurs furent également proscrites. Il est vrai toutefois que la lettre d'Ibas devenu Evêque d'Edesse, ayant été lûë dans ce Concile, elle n'y fut point condamnée.

condamnée. Il est vrai encore que l'Assemblée entendit sans paroître le trouver mauvais, ce qu'il dit en cette lettre & de S. Cyrille & de Theodore de Mopsueste: Les eloges donnez à celui-cy comme au predicateur de la verité & à un St. Docteur de l'Eglise: les invectives contre la doctrine de celui là traitée de fausse & d'heretique. Il est vrai enfin que Theodoret fut reconnu dans le même Concile pour orthodoxe, sans que personne lui objectât ce qu'il avoit écrit contre les Anathemes de S. Cyrille, ni qu'on lui en demandât un desaveu.

Les Nestoriens prirent un merveilleux avantage de ces trois choses, dont les Eutychéens de leur côté ne manquerent pas de profiter. Mais ce qui fut beaucoup plus triste, un nombre infini de personnes, dont les sentimens étoient du reste tres-orthodoxes, refuserent de reconnoître ce Concile; qu'ils regardoient comme ayant approuvé dans les œuvres de Theodore, dans la lettre d'Ibas & dans les écrits de Theodoret, la même impieté qu'il

avoit condamnée dans les ſermons de Neſtorius.

L'unique moyen de les calmer auroit été de flétrir les Ecrits de ces trois Auteurs : mais c'eſt ce que la plûpart des Catholiques ne ſouffroient pas même qu'on proposât ; perſuadez qu'on ne le pouvoit faire ſans donner atteinte au Concile. La queſtion étoit donc ſi la doctrine de Theodore, la lettre d'Ibas, & les œuvres de Theodoret contre S. Cyrille pouvoient être approuvées ſans juſtifier Neſtorius, ou blamées ſans condamner les deciſions de Calcedoine.

Que leur condamnation fût celle de ce Concile, plus de la moitié des Orthodoxes en convenoit avec tous les Neſtoriens : que leur approbation fût celle de la doctrine de Neſtorius, l'autre partie des Orthodoxes le ſoûtenoit avec tous les Neſtoriens & tous les Eutychéens ; qui en cela ne diſoient que la verité. De-là vinrent ces furieux troubles qui mirent l'Egliſe dans une entiere deſolation.

Quatre ou cinq Empereurs s'ef-

forcerent d'y retablir la paix, & tous les moyens dont ils userent ne servirent qu'à allumer d'avantage le feu de la division. Plus de cent ans se passerent avant qu'on pût l'éteindre.

Enfin le V. Concile s'assembla pour prononcer sur la doctrine des trois Prelats : & après l'avoir tres-soigneusement examiné & refuté pied à pied tout ce qui se disoit de l'approbation donné à leurs ouvrages par le Saint Concile de Calcedoine, il frappa d'anatheme ces ouvrages, tous leurs défenseurs, & quiconque n'en tiendroit pas le contenu pour heretique.

Cette condamnation distingue deux sortes de personnes. 1°. Ceux qui oseront parler en faveur des ouvrages condamnez. 2°. Ceux qui s'abstenant de les défendre, ne laisseront pas de les juger orthodoxes.

Une decision si precise, quoique d'abord combatuë dans l'Occident, où l'on craignoit toûjours de donner atteinte au Concile de Calcedoine, fut neanmoins enfin souscri-

te par toutes nos Eglises, & confirmée pas les Conciles suivans.

L'Auteur raporte la profession de foy de S. Gregoire le Grand, qui après avoir condamné très-expressement les écrits de ces trois Auteurs, frappe d'anathême quiconque n'est pas à cet égard dans les mêmes sentimens que luy.

Il cite les paroles du Concile de Latran tenu sous Martin I. où sont excommuniez *tous ceux qui ne font pas profeßion de recevoir sincerement & à la lettre les cinq Conciles generaux dans toute leur étenduë, sans en retrancher le moindre mot ; & qui ne disent pas de cœur & de bouche* ANIMA ET ORE, *anatheme à Diodore, à Theodore ... à tous les heretiques & à tout le contenu de leurs écrits.*

Il fait remarquer que ces paroles si precises, mais en même tems si opposées aux sentimens qu'on avoit eû long-tems du cinquiéme Concile dans les Eglises d'Aquilée, de Milan, des Gaules, & d'Afrique, furent dictées en la presence & du consentement de Maxime Patriarche d'Aquilée : qu'elles furent en-

ſuite envoyées à l'Egliſe de Milan, à celle de Carthage, & depuis aux Prelats de France diviſez alors en deux Royaumes : que S. Amand fut chargé de les faire ſigner dans l'Auſtraſie, Saint Eloy dans la Neuſtrie & dans la Bourgogne, & que la joye avec laquelle tout le monde ſigna, ne demande point d'autres preuves que celle qui ſe lit dans les actes d'un autre Concile tenu depuis ſous le Pape Agathon. Là les deputez de toutes les Egliſes de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, de Lombardie, d'Eſclavonie, au nombre de cent-vingt-cinq Evêques, proteſtent dans leur lettre ſynodique à l'Empereur Conſtantin ſurnommé Pogonat, que ni eux, ni les Evêques dont ils ont pris la place, n'ont point eu d'autre doctrine que celle que l'on vient de voir : & non contens de cela, ils s'expliquent tout de nouveau ſur le fait du cinquiéme Concile avec un reſpect ſi grand, qu'ils ſemblent l'élever en quelque ſorte au deſſus des précédents.

Le P. Doucin remarque enſuite que les VI. VII. & VIII. Con-

ciles generaux ont confirmé la décision du V. & fulminé des anathêmes contre ceux qui s'en éloigneroient le moins du monde : que les Conciles de Constance, de Basle & de Florence l'ont reconnu comme un des Oracles de nôtre foy : que tous les Papes & tous les Evêques avant leur sacre juroient anciennement de l'observer jusqu'à la moindre lettre, & de tenir pour Heretiques les ouvrages de Theodore & de ceux de ses adherans.

Cela supposé il est évident que les Anciens n'ont pas crû que les livres condamnez par l'Eglise comme heretiques, pussent être regardez par les Fidelles comme orthodoxes, ni même qu'il fût permis de suspendre sur cela son jugement & de se borner à cette sorte de silence qui nous empêche de loüer ce que nous voyons être blâmé, quoyque mal à propos, par des personnes respectables.

Pour introduire une pareille maxime, il a fallu necessairement prendre des idées toutes contraires à celles que les siecles precedens ont

eû du V. Concile. C'eſt ce qu'ont fait quelques Auteurs de nos jours. Le P. Doucin les a refutez ſans les nommer : mais on ſera peut-étre bien aiſe de voir ici le ſentiment du plus celebre d'entre eux, qui eſt le fameux P. Lupus. Ce Docteur, dans ſes notes ſur les Conciles n'a pas fait difficulté de dire [a] que le V. Concile n'a pas la même autorité que les precedents. *Tertia quæſtio eſt an hæc Synodus habeat parem cum aliis quatuor autoritatem? Reſpondeo non habere*, [b] que ce Concile a fait quantité de faux pas, *In variis claudicaſſe:* qu'il ne pût juſtifier ſon entrepriſe contre Theodore, que par le ſeul témoignage de Saint Auguſtin; [c] que neanmoins il ne falloit pas troubler l'Egliſe à l'occaſion du jugement prononcé par ce Concile, quand même il auroit été vray que dans la perſonne de Theodore il eût condamné un innocent: qu'à la verité les Peres de Calcedoine avoient pris dans un bon ſens la même Lettre d'Ibas, à laquelle ceux du Concile ſuivant donnerent un ſens tout

[a] *Pag.* 739. [b] *Pag.* 721. [c] *Pag.* 717.

different.[a] Que les uns l'ayant déclarée orthodoxe & les autres impie & heretique, il faut par néceſſité que ceux-cy, ou ceux-là ſe ſoient trompez, ce qui fait voir, dit-il, combien S. Auguſtin a eu raiſon de parler ainſi. Quelles preuves aſſez convainquantes puis-je avoir pour condamner avec ſerment les intentions d'un mort. *Placet mihi, Auguſtini regula libro de utilitate credendi c. 5. quibus argumentis hominis mortui voluntatem ita intelligam ut de illâ jurare poſſim.* Cependant; tout bien conſideré, le P. Lupus reconnoît [b] qu'on peut abſolument juger & les abſens & les morts ſur le témoignage de leurs Ecrits, lorſqu'ils ſont reconnus & nullement conteſtez: mais l'Autenticité qu'il demande comme une condition eſſentielle, fournit dequoi conteſter juſqu'au dernier jour. Car quel eſt l'Hereſiarque dont les Diſciples n'ayent pas dit qu'on avoit alteré ſes paroles ou du moins le ſens de ſes paroles? Qu'on voye par exemple ce que les Neſtoriens diſoient ſur ce-

[a] *Pag.* 725. [b] *Pag.* 718.

là, & ce que Neſtorius diſoit luy-même : [a] *Quæ quidem allocutionibus noſtris adjiciens, aliquorum verò partes abrumpens : & ab aliis abſcindens. contexuit per iſta calumniam. Velut de puro homine dixerimus....Multis talibus & lenociniis & additamentis utente Cyrillo....Mox tam alii quam etiam cæleſtinus abreptus eſt.* De maniere que, s'il en faut croire le P. Lupus, le jugement prononcé contre cet hereſiarque, bien loin d'être certain & indubitable, doit au contraire paſſer ſi non pour nul & irregulier, du moins pour très-ſuſpect & ſujet à reviſion.

Mais voici quelque choſe de plus fort. Suppoſé même que la cenſure d'un ouvrage fût dans toutes les regles, & que le P. Lupus lui-même l'eût reconnu pour telle, il ne croit pas qu'elle puiſſe obliger à autre choſe qu'à s'abſtenir de juſtifier cet ouvrage. L'Edit de Juſtinien, dit-il, [b] excommunioit tous ceux qui refuſoient de dire Anathême à Theodore de Mopſueſte & à tous ſes écrits : mais le Concile refuſa d'ap-

[a] *Synodi cap.* 6. [b] *Pag.* 717.

prouver cette formule, *qui étoit cruelle jusqu'à l'excés*, & il prit le temperament suivant: *Quiconque persiste à défendre Theodore de Mopsueste & ses écrits, qu'il soit anathême.* Et la raison qu'en apporte le P. Lupus, c'est qu'on ne peut pas m'obliger de condamner la Doctrine d'un homme dont j'ignore les sentimens. Surquoy il cite Facundus, c'est-à-dire, le plus declaré ennemi du V. Concile. *In nullius damnatione*, dit cet Ecrivain schismatique, *invenimus contigisse ut illi quoque anathema essent, qui anathema non dicerent; si quidem multorum hæreticorum multos & dogmata latent & nomina: qui propterea anathema esse non debent, quoniam non anathematizant eos quos nesciunt*, *hinc*, reprend le P. Lupus, *formulam (Justiniani) probare noluit nostra synodus, sed temperavit in hæc verba: si quis defendit Theodorum, &c.*

Par malheur ce que dit ici le P. Lupus est expressément convaincu de faux par le douziéme Canon du Concile, où nous lisons à la verité, *si quis defendit Theodorum*, mais avec

ces autres paroles qui ſuivent, *& non anathematizat eum & impia ejus ſcripta.* Voici la fin de ce Canon qui eſt très-long : „ Quiconque donc défend l'impie Theodore & ſes " Ecrits remplis des impietez, & des " blaſphémes qui viennent d'être " rapportez, & d'une infinité d'au- " tres qu'il a vomis contre J. C. " nôtre Sauveur & nôtre Dieu, qui- " conque ne dit pas anatheme à cet " Auteur & à ſes ouvrages, ainſi " qu'à tous ſes défenſeurs & à tous " ceux qui ſoûtiennent que ſa Doc- " trine eſt ſaine & orthodoxe, qui " ont fait ou qui font ſon apologie " & celle de ſes écrits, qui ont été " ou qui ſont dans les mêmes ſenti- " mens que lui, & qui y ſont de- " meurez, ou qui y demeureront " juſqu'à la mort ; quiconque ne dira " pas anathême à tout cela, qu'il ſoit " lui même anatheme. "

Et dans le 14 Canon : anatheme " à quiconque défend la lettre écri- " te à Maris de Perſe, dont Ibas " paſſe pour en être l'auteur, à qui- " conque ne dit pas anatheme à cette " lettre. "

„ Et dans la quatriéme Conferen-
„ ce ; le Saint Concile s'est recrié ;
„ anatheme à Theodore de Mop-
„ sueste : c'est un ennemi de l'Evan-
„ gile : c'est un blasphemateur du
„ mystere de l'Incarnation. Ana-
„ thême à quiconque ne lui dit pas
„ anatheme ; *anathema illis qui non*
„ *anathematizant eum.* Celà fait voir combien l'Eglise eut alors peu d'égard aux raisons schismatiques de Facundus, qui sont neanmoins celles qu'on a si fort rebattuës depuis, & que le Pere Lupus a voulu autoriser en cet endroit : *Comment peut-on m'obliger de condamner un homme dont j'ignore les sentimens?* Il est surprenant qu'il ait pû ne pas voir dans tous ces trois endroits du Concile les paroles qu'on vient de rapporter, & soûtenir même qu'elles ont été supprimées par une considération si frivole.

D'autres qui avoient les mêmes interêts que le P. Lupus ont tenté des voyes fort opposées les unes aux autres, pour se débarasser de l'importune decision du V. Concile. On voit dans cette addition des ex-

traits de leurs ouvrages ſur ce ſujet, tant imprimez que manuſcrits, mais bien averez.

On y voit pareillement tout ce qui a été dit fort vainement, que l'Egliſe ancienne n'a pas exigé de tous les Fidelles, qu'ils condamnaſſent ou la lettre d'Ibas, ou les œuvres de Theodore, que ceux qui refuſoient de les condamner n'ont pas pour cela été traittez d'Heretiques, ni de fauteurs d'Heretiques, à moins qu'ils ne les euſſent défendus dans le ſens de Neſtorius. Ces pretentions ſont convaincuës de fauſſeté & par le texte même du Concile, & par les lettres de pluſieurs Papes inſerées dans l'addition.

Il en eſt de même de ce que quelques-uns ont oſé ſoûtenir que le V. Concile n'a pu obliger les Fidelles à condamner les ouvrages qu'il frappoit d'anatheme, que conditionnellement ; c'eſt-à-dire, ſuppoſé qu'ils fuſſent effectivement Heretiques. Car reprend l'Auteur, ne ſeroit-ce pas expoſer un Concile General à la riſée publique, que de le faire décider en cette ſorte ? *On a diſputé*

Jusqu'ici des ouvrages de Theodore, d'une lettre d'Ibas, & de plusieurs écrits de Theodoret, sçavoir s'ils renfermoient quelque heresie. Nous nous sommes assemblez pour prononcer sur cela, & terminer enfin une contestation qui cause dépuis tant d'années de grands troubles dans l'Eglise; Tout bien examiné nous jugeons que s'il sont heretiques, chacun est obligé de les condamner

On dira peut-être, que les Peres ont prononcé autre chose, & qu'ils ont à la verité declaré que ces écrits leur paroissoient Heretiques; mais qu'ils n'ont pas pretendu obliger le reste des Fidelles à en juger ainsi. Pourquoy donc se sont-ils assemblez, si la question devoit demeurer aussi indecise qu'auparavant? Ou s'ils ont pretendu simplement empêcher qu'on n'en disputât davantage, comment ne se sont ils pas contentez de dire, *quiconque* defendra les écrits de Theodoret & d'Ibas, qu'il soit anatheme? Lorsque non contens de cette premiere partie de leur decret ils ajoûtent: *Quiconque refusera de leur dire anathême,*

qu'il ſoit lui-même anathême; ne declarent-ils pas manifeſtement qu'il ne ſuffit point qu'on demeure dans le ſilence, ni même qu'on condamne ces écrits, ſuppoſé qu'on les juge heretiques; mais qu'il eſt neceſſaire de les tenir pour heretiques, ce qui étoit la ſeule choſe en queſtion? Car les défenſeurs de ces ouvrages ne douterent jamais qu'il ne fallût condamner ce qu'on reconnoit pour heretique ou pour impie. Leur difficulté n'étoit donc que ſur la loy qui leur étoit impoſée de reconnoître pour tels les ouvrages des trois Prelats. Tant il eſt vrai que l'Egliſe du ſixiéme ſiecle, conformément à l'uſage des ſiecles precedens, ne s'eſt pas contentée qu'on reſpectât par le ſilence le jugement qu'elle avoit porté touchant certains livres, mais qu'elle a obligé les Fidelles ſous peine d'anateme, à les condamner ſincerement.

L'Auteur n'en demeure pas là. Il examine dans la ſeconde partie ſur quoy eſt fondée une pareille obligation. Mais c'eſt une queſtion dogmatique qui allongeroit trop cet extrait.

ARTICLE CLI.

REFLECTIONS SUR DIVERS ſujets de Morale & de Politique dediées au Roy. Par Mr. de Vernage, Docteur en Theologie, Chanoine de l'Egliſe Royale de Saint Quentin. A Paris chez Denis Du-Puis en 1703. *in* 12. *pp.*158.

SOuvent la premiere page d'un livre promet plus que les Auteurs ne tiennent, pour Mr. de Vernage il tient plus qu'il ne promet. A lire le titre de ſon ouvrage, on n'attend que des Reflexions morales & politiques, & l'on y trouve des ſentimens Chrétiens qui ne peuvent être que le fruit d'une pieté ſolide. C'eſt ſans doute un artifice innocent de l'Auteur. Il n'a pas voulu revolter les moins devots en leur annonçant d'abord des conſiderations ſerieuſes ſur la mort & ſur la brieveté des plaiſirs du monde. Cependant on les trouve repanduës dans tout ſon livre d'une maniere à faire impreſſion ſur le cœur. Pour

mettre le public en goût d'un ouvrage ſi utile, j'en extrairay ſeulement une maxime Chrétienne, une morale & une politique. Par-là on pourra juger que ſi ces reflexions ne ſont pas toûjours nouvelles pour le fonds de la penſée, elles ont quelque choſe de ſingulier dans le tour & dans la pureté de l'expreſſion.

Maxime Chrétienne.

La compagnie & l'exemple des gens du monde nous perſuade qu'il faut faire comme eux, & nous nous y portons malgré nous. JESUS-CHRIST que nous trouvons dans la ſolitude nous preſſe, nous commande de marcher après lui & nous donne la force de le faire. Point de partage avec Dieu. Celui qui ne lui donne pas tout ne lui donne rien.

Maxime Morale.

Si les Grands Seigneurs faiſoient reflexion que les biens peuvent augmenter tous les jours, mais que les ſens qui en doivent joüir diminuent

aussi tous les jours, cette considera-tion les rendroit moins avares & moins ambitieux.

Maxime Politique.

Les Princes sont plus obligez que les autres hommes de parler peu & d'écouter beaucoup. Ils doivent ti-rer du profit de tout. Les bons avis sont utiles par eux-mêmes & les mauvais confirment les bons.

Les livres que Mr. de Vernage a presentez jusqu'ici au Roy & que le public a bien reçu, l'ont engagé à dedier encore celui-ci à sa Majesté. Il le fait par une Epître écrite avec beaucoup de politesse.

ARTICLE CLII.

PENELOPE TRAGEDIE. A Paris chez Jean Boudot, ruë S. Jacques 1703. *in* 12. *pp.*81.

CEtte piece a été representée avec succés il y a plus de 20. ans. On vient de l'imprimer en France pour la premiere fois: afin

de reparer l'edition défectueuse qui s'en est faite en Hollande sous le nom supposé de Mr. de la Fontaine. Ce n'est pas nôtre coûtume de parler des Tragedies. Quand on nous a addressé celle-ci on a crû que nous la regarderions par un endroit particulier qu'effectivement nous souhaiterions de faire valoir. C'est que Mr. l'Abbé Genest qui en est l'Auteur a taché *de la remplir des sentimens de vertu qui sont l'ame de la societé civile.* Il n'a point voulu imiter ces Auteurs qui pour de legers & vains applaudissemens ne craignent point de flater la mollesse & la corruption & d'entretenir des passions dereglées. Un Prelat qui a écrit lui-même contre le Theatre a pourtant témoigné *qu'il ne craindroit pas d'approuver Penelope.* Ce n'est pas qu'on ne donne ici un peu d'amour à Telemaque fils de Penelope : mais outre que cet amour est toûjours soumis à la raison, l'Auteur dit, qu'il ne lui en donneroit *peut-être pas si c'étoit à recommancer*, mais qu'on n'osoit encore il y a vingt ans faire paroître au Theatre *un jeune Heros sans amour.*

On ne peut ſe diſpenſer d'exagerer à cette occaſion combien cette ſorte de timidité a été honteuſe à nos Poëtes dramatiques. Eux qui ſe piquoient de révérer ſi fort & de citer continuellement les grands noms de Sophocles & d'Euripide qu'ils reconnoiſſoient pour leurs maîtres & pour leurs modeles ; auroient bien dû oſer les imiter dans le point le plus eſſentiel qui regarde les mœurs. On ne voit nulle part, que la paſſion de l'amour dont la ſeule image eſt ſi dangereuſe, entrât dans leurs Poëmes. Ils n'oublioient pas ainſi le but de la Tragedie qui eſt de purger les paſſions. C'eſt pourquoi les pieces de ces Autheurs tout payens qu'ils étoient, à fait dire avec raiſon que la Tragedie pouvoit avoir ſon utilité : au lieu que les pieces de nos Poëtes Chrétiens a fait dire encore avec plus de raiſon que le Théatre étoit tres-pernicieux pour les mœurs. Il ne tient qu'à eux de faire ceſſer ce reproche: quelques-uns y ont déja travaillé & y ont réüſſi. On ne peut trop les loüer d'en uſer de la ſorte pour ſoû-

tenir l'honneur & la reputation de la Tragedie qui eſt d'elle même ſi ſage & ſi retenuë : au lieu d'en faire, comme ont fait les autres une Coquete ou quelque choſe de pis.

ARTICLE CLIII.

SUITE DES ENTRETIENS ou Traitez ſur la Verité & la connoiſſance de la Sainte Ecriture. II. Traitté du Canon, des livres de la Sainte Ecriture depuis leur premiere publication juſqu'au Concile de Trente, par D. Jean Martianay Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur. A Paris chez Jean Baptiſte Cuſſon & P. Witte 1703. pp. 437.

LE contentement que le public a témoigné au ſujet du premier Traité que le P. Martianay a mis au jour ſur la verité & la conoiſſance des livres Saints, l'engage à donner ce ſecond Traité ſur l'hiſtoire du Canon des Ecritures. Aſſéz d'autres écrivains Catholiques ont parlé avant luy du Canon qui fut fait du

temps d'Esdras, & ont défendu contre les Heretiques de ces derniers siecles le Canon de l'Eglise ; mais personne n'a fait un Recueil Historique des divers Canons des Ecritures. Former un corps d'Histoire de tous les Catalogues qu'on a fait des livres de la Bible & de l'autorité qu'ils ont eu parmi les Juifs & parmi les Chrétiens, c'est le dessein que le P. Martianay s'est proposé. Sa methode est naturelle. 1°. Il raconte la maniere dont chacun des livres Saints a été publié avant qu'on en eût fait aucun catalogue. 2°. Il parle à fonds du Canon d'Esdras. 3°. Il descend aux differens canons de l'Eglise chrétienne. Il commence par ceux qu'on a fait pendant les six premiers siecles, il continuë par les Canons de l'Ecriture que les Auteurs Ecclesiastiques ont tracé jusqu'au Concile de Trente, & il finit par le Canon que le dernier de nos Conciles œcumeniques a consacré & rendu inviolable. C'est là le plan d'un ouvrage que le nom seul du Pere Martianay rend considerable.

De la publication des Livres Saints.

Les livres de la Loy ont emprunté leur autorité de la bouche de Dieu même. La publication en fut éclatante ; elle se fit par le sang des victimes. Moïse le mêla avec de l'eau & de la laine teinte en écarlatte & le jetta avec de l'hysoppe sur le livre & sur le peuple. Israël vit tant de miracles & entendit si souvent la voix de Dieu qu'il ne pût douter de la divinité des livres de son Legislateur. Le Deuteronome qui n'est gueres qu'une recapitulation de ce que le Seigneur avoit deja autorisé dans l'Exode, le Levitique & les Nombres, n'est pas moins respectable.

Pour la Genese il paroît certain au P. Martianay qu'elle a été publiée avec le Deuteronome. Nous ne doutons point que les miracles de Moyse n'ayent été une attestation suffisante de tous les livres dont il est l'Auteur ; mais de dire que Moyse ait voulu designer la Genese,

lorsque dans le * Deuteronome il parle de la sorte : *Interrogez tous les siecles les plus reculez qui se sont passez avant vous, d'une extremité du ciel jusqu'à l'autre, depuis le jour auquel le Seigneur créa l'homme sur la terre.* C'est plutôt une conjecture ou une legere vray-semblance qu'une certitude.

La publication des livres historiques ne fut pas à beaucoup près si solennelle, que celle des livres de la Loy, quoyque les uns & les autres ayent été écrits selon la pure verité, & par l'inspiration du même Esprit. Tel est le sort des loix de toutes les nations. On les publie avec bien plus de soin & plus d'appareil que les Histoires. Il n'est donc pas étonnant qu'on ignore encore aujourd'huy en quel temps & par qui les livres de Josué, des Juges & des Rois ont été écrits & publiez.

Pour l'Histoire de Josué le Pere Martianay en trouve la publication au chap. 24. du livre même de Josué. Voici les termes de la Vulgate & la

* *Cap.* 40.

Traduction

Traduction du P. Martianay, *Scripsit quoque omnia verba hæc in volumine legis Domini. Josué écrivit aussi toutes ces choses dans le livre de la loy du Seigneur, ces mots. Toutes ces choses*, selon le P. Martianay veulent dire tout le contenu de l'histoire de Josué. Cependant selon la Vulgate *omnia verba hæc* ne signifie que *toutes ces paroles*. Par là ne pourroit on pas entendre le discours que Josué fit au peuple, & les reponses que le peuple fit à Josué? On les insera dans le livre de la loy, parcequ'elles exprimoient une alliance nouvelle qu'Israël fit alors avec son Dieu. Ainsi le texte que le P. Martianay cite, semble ne prouver que la publication d'une nouvelle alliance & non pas du livre entier de Josué. De quelque Auteur qu'il soit, il paroît certain qu'on l'a écrit avant le livre des Rois, & avant l'Ecclesiastique, mais il n'est pas aussi incontestable que le Pere Martianay semble le prétendre, qu'il soit l'ouvrage de Josué.

Il y a de l'apparence que le livre des Juges fut composé par Samuël

ſur les memoires des Juges-mêmes. Quoyqu'il en ſoit, l'Auteur du ſecond livre des Rois & David au Pſeau. 67. ſemblent avoir eu devant les yeux le livre des Juges. Il étoit donc publié long-temps avant le Canon d'Eſdras. C'eſt le raiſonnement du P. Martianay. Rien que ſon autorité n'eſt capable d'arrêter toutes les difficultez qui ſe preſentent en foule à l'eſprit contre ſon ſentiment.

La publication des deux premiers livres des Rois faite avant le Canon d'Eſdras, eſt moins conteſtable. Au premier livre des Paralipomenes, * il eſt dit, que toutes les actions de David ont été écrites dans le livre de Samuël, de Nathan & de Gad. On voit aſſez par là que ces trois prophetes ont fourni la matiere des deux premiers livres des Rois, mais il ne paroît pas conſtant quel eſt l'Auteur qui l'a mis en œuvre & en quel temps il en a fait une hiſtoire ſuivie.

Les deux derniers livres des Rois, les Paralipomenes, Edras & Eſther

* *Chap. 29. v. 29.*

n'ont été mis au jour que par Esdras luy-même, & par d'autres Auteurs ses contemporains. Ce sont là les seuls livres historiques que la Sinagogue ait inseré dans le Canon des livres Sts. dressez du temps d'Esdras.

Les livres des Prophetes se publioient d'eux-mêmes, pour parler ainsi, & se repandoient rapidement depuis Dan jusqu'à Bersabée, avec la réputation de ces Saints Predicateurs. Voici quelques circonstances de la maniere dont les Prophetes declaroient leurs Propheties & les publioient. Isaye * dit de luy-même qu'il en écrivit une en presence de deux témoins pour la rendre juridique. Quelques Prophetes ont publié leurs predictions d'une maniere, en apparence, contraire à la pudeur. Isaye parut sans habits en public pour marquer la honte de la captivité dont l'Egypte & l'Ethiopie étoient menacées. Ezechiel aussi se servoit plus de l'action que de la voix pour annoncer l'avenir. Pour Jeremie il publia ses menaces prophetiques d'une façon plus natu-

* *Isaye.* c. 8.

relle. Il se servit de la main de Baruch qui transcrivoit ce que Dieu declaroit au Prophete. Ensuite par la voix de son secretaire, Jeremie faisoit annoncer en public ce qu'il avoit dicté en particulier. Voilà les manieres dont les Propheties se divulguoient. Dire qu'on les enregîtroit & qu'on les conservoit dans les archives, d'où l'on en tiroit des copies pour les distribuer au peuple, *C'est la vision de certains critiques dit le P. Martianay, qui ne s'appuyent que sur des contes de Rabbins.* On voit assez sur qui tombe un si grand coup; mais le Critique qu'on designe est aguerri, il en a essuyé de plus terribles, qui n'ont pas toûjours porté à faux.

Les livres poëtiques ou sententieux écrits, comme l'on croit, en vers Hebraïques, ont été publiez pour la plûpart avant le Canon d'Esdras. Selon le P. Martianay, si le livre de Job est l'ouvrage de Moïse & s'il a été envoyé aux Israëlites pour les consoler aux temps de leurs travaux en Egypte, il fut publié avant la loy. Il doit donc être regardé,

ajoûte-t-il, *comme le plus ancien livre du Vieux Testament.* Le P. Martianay a-t'il déja oublié ce qu'il avoit dit de la Geneſe?

Les Pſeaumes ſont devenus publics auſſitôt que leur Auteur les a compoſez, & qu'ils ont été chantez par les Levites. Ce recueil de maximes que nous avons ſous le nom de *Proverbes* paſſa incontinent des mains de Salomon entre les mains du peuple. Les ſujets multiplierent à l'infini, les exemplaires des ouvrages de leur Roy. Pour l'Eccleſiaſte, ſoit qu'il ſoit le fruit de la penitence de Salomon, ſoit qu'il ſoit le precis des Reflexions d'Ezechias, il a dû promptement ſe repandre dans Iſraël par l'importance du ſujet qu'il traite. On peut croire que le Cantique des Cantiques ne devint pas d'abord ſi public. Quoyqu'il ne ſoit qu'une Allegorie Sainte. On ne jugea pas à propos de le mettre indifferemment entre les mains des jeunes gens plus ſuſceptibles des impreſſions de tendreſſe.

Du Canon d'Eſdras.

Lorſque le Temple de Salomon fut rebâti, après la captivité de Babylone, au tems d'Eſdras le plus habile Docteur de la Loy, dans une Aſſemblée generale de l'Egliſe Juifve, on dreſſa un Canon ou une liſte des Livres Divins pour être dans la ſuite la regle de la foy & des mœurs. Il eſt croyable que ce même *Sanedrin* partagea les livres inſpirez en trois claſſes, *l'ordre des Livres de la Loy*, *l'ordre des Prophetes &* le Cetuvim ou *l'ordre des Agiografes.* Du moins il eſt conſtant que dans le Prologue de l'Eccleſiaſtique on ſuit cet arrangement des écritures autoriſé ſans doute par le Canon d'Eſdras.

L'Hiſtorien Joſeph & S. Jerôme conviennent du partage des Ecritures en ces trois ordres, & ne different pas beaucoup dans le denombrement des livres qu'on rangea du tems d'Eſdras ſous chacune de ces claſſes. Il eſt vray que Joſeph ne fait pas mention expreſſe des Livres

de Job & d'Esther que S. Jerôme cite nommément, comme ayant été autorisez par le Canon des Juifs, mais il est à croire qu'ils faisoient alors partie de quelque-uns des Livres qu'on adopta pour divins au tems d'Esdras & que Joseph les a citez, du moins d'une maniere indirecte, en faisant mention des Livres dans lesquels ceux de Job & d'Ester étoient inserez.

Le sçavant Jesuite Serrarius prétend que l'Eglise Judaïque fit dans la suite un second Canon des Ecritures & qu'elle ajoûta à celui d'Esdras les Livres de Tobie & de Judith de l'Ecclesiastique, de la Sagesse & des Machabées, dont il n'étoit point parlé dans le 1. canon. C'est dommage qu'une opinion si favorable à la Religion ne soit pas fondée sur d'assez bonnes preuves.

Genebrard va plus loin encore que Serrarius. Il imagine trois Conciles generaux parmi les Juifs où l'on dressa de nouveaux Canons. Le premier se tint du tems d'Esdras. On y admit vingt-deux livres des Ecritures qu'on consacra par un

Canon. Le ſecond fut aſſemblé, dit-il du tems de Ptolomée Philadelphe, lorſqu'on prit la reſolution d'envoyer à ce Prince les 72. Interpretes. Selon Genebrard on ajoûta dans ce Sanedrin au Canon d'Eſdras les Livres de Tobie, de Judith, avec l'Eccleſiaſtique & la Sageſſe. Pour le Livre des Machabées, continuë Genebrard, il fut reçû dans un Sanedrin convoqué exprès pour la condamnation des Saducéens. Par malheur pour ce ſçavant Auteur, outre qu'on ne trouve nul veſtige de ces deux derniers Canons dans toute l'antiquité Juifve, Joſeph, & S. Jerôme aſſurent que de leur tems tous les Livres qui n'étoient pas dans le Canon d'Eſdras paſſoient pour apocriphes parmi les Juifs.

Les Livres de nos Ecritures dont le Canon d'Eſdras ne faiſoit point de mention, ne laiſſerent pas d'être reſpectez parmi les Juifs de Jeruſalem. Ils les regardoient comme des ouvrages Saints, mais qui n'avoient point encore cette confirmation comme juridique qui les faiſoit honorer comme des Livres in-

ſpirez. Pour les Juifs Helleniſtes (c'eſt-à-dire ceux qui ſe trouvoient répandus parmi les Nations & ſur tout dans la Grece) ils leur donnoient preſque la même autorité qu'aux Livres du Canon d'Eſdras. Voici la liſte de ces Livres du Vieux Teſtament que l'Egliſe de JESUS-CHRIST a Canoniſez quoiqu'ils n'euſſent pas la même autorité parmi les Juifs. On les appelle ordinairement Deutero-canoniques. 1°. Le Livre de Tobie. Il fut écrit d'abord en langue Chaldaïque. On peut croire que les deux Tobies, le pere & le fils en furent les Auteurs. 2°. *Le Livre* de Judith. Rien de plus incertain que ſon Auteur, que le tems auquel il fut écrit & que l'Epoque du ſiege de Bethulie. S. Jerôme qui le traduiſit ſur le Chaldéén, temoigne que le Concile de Nicée l'avoit reçû au nombre des Ecritures. Ce Pere ne l'aſſure, ainſi dit le P. Martianay, que ſur la foy d'autruy. Certainement le Concile de Nicée donne au Livre de Judith une autorité qu'il n'étoit peut-être pas à propos de lui enlever ſur une

legere conjecture. 3°. L'Ecclesiastique : Comme il est posterieur au Canon d'Esdras, il n'est pas étonnant qu'il n'y ait pas été compris. Jesus petit fils de Sirach traduisit en Grec ce bel ouvrage de son grand Pere. 4°. *La Sagesse*. Ce n'est point l'ouvrage de Salomon, sans doute il n'a point été écrit en Hebreu. Le style n'a rien de cette noble simplicité Hebraïque, il ressent l'éloquence Grecque, dit S. Jerôme. Vraisemblablement c'est la production d'un Juif Helleniste nommé Philon, mais different de ce Philon contemporain de l'historien Joseph. 5°. Les *Machabées*. Ces livres sont de differens Auteurs qui ne s'accordent pas toûjours dans la maniere de compter les années. Le premier est d'un Hebreu, le second est d'un Grec.

Des divers Canons des Ecritures faits dans les six premiers siecles de l'Eglise Chrétienne.

Depuis la mort de JESUS-CHRIST le nombre des livres inspirez s'augmenta considerablement. Alors les

Auteurs de ce recüeil que nous appellons aujourd'hui le *Nouveau Testament* publierent leurs ouvrages. Saint Matthieu fut le premier, il écrivit son Evangile en Hebreu. On le traduisit en Grec dès le tems même des Apôtres. C'est une tradition constante. Saint Marc le disciple & l'interprete de St. Pierre composa le sien en Grec à la priere des Chrétiens de Rome. Saint Luc disciple & sectateur de S. Paul écrivit son Evangile non pas comme témoin oculaire, puis qu'il n'étoit pas du nombre des Apôtres, mais sur les connoissances qu'il en avoit reçû. Saint Jean confondit les Corinthiens & les Ebionites par son Evangile, qu'il publia à la priere de tous les Evêques d'Asie près de cent ans après la naissance de JESUS-CHRIST.

Les Actes des Apôtres sont l'ouvrage de St. Luc. C'est l'histoire d'environ trente ans depuis la mort de JESUS-CHRIST jusqu'au premier emprisonnement de S. Paul à Rome.

L'Apôtre des Gentils a écrit des

Lettres dont il a procuré lui même la publication en ordonnant qu'on les lût dans les Eglises. Toute l'antiquité a reconnu pour veritables les 14. Epitres de S. Paul. Il y a eû quelque dispute sur l'Epître aux Hebreux. Saint Jacques Evêque de Jerusalem & frere de S. Jude écrivit la sienne quelques années avant la destruction de la Capitale de Judée. Des deux Epîtres de S. Pierre la premiere a été écrite de Rome aux Chrétiens dispersez dans les Provinces du Pont, de la Galatie & dans les autres où S. Pierre avoit prêché l'Evangile. Il envoya la seconde peu de tems avant sa mort. Au regard des trois Epitres de St. Jean la premiere n'a jamais souffert de contradiction, les deux autres ont été attribuées par quelques-uns à un autre Jean. Enfin celle de St. Jude, que les Protestans d'aujourd'huy rejettent du Canon, a été écrite selon Oecumenius après la mort de la plus part des Apôtres. L'Apocalypse est sans doute le narré que S Jean fit de ses révélations dans l'Isle de Pathmos. Voilà le de-

nombrement des livres du Nouveau Teſtament que l'Egliſe Catholique reconnoît aujourd'hui pour Canoniques.

Dans les ſix premiers ſiecles qui ſuivirent la mort du Sauveur, tous ceux qui dreſſerent des liſtes de ces Livres inſpirez ne convinrent pas toûjours. Le Concile de Laodicée composée de 32. Evêques defina un Canon, mais il ne le conſacra point. Au regard des Livres de l'ancien Teſtament. Ce Concile ne comprend dans la liſte,que ceux du Canon d'Eſdras, excepté qu'il joint à la Prophetie de Jeremie le livre de Baruch & quelques Epîtres de Jeremie que les Hebreux n'admettent point dans leur Canon. Un Concile d'Hippone tenu en 393. confirmé par le troiſiéme Concile de Carthage fait un Catalogue des Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament ſemblable en tout au Canon que le Concile de Trente a fait depuis ; avec cette différence neanmoins que les Conciles d'Afrique ne conſacrerent point leur Canon & ne fixerent point la creance des fidel-

les. Ce fut pour cela que St. Exupere Evêque de Toulouse dans ses doutes consulta sur le Canon des Ecritures, le Pape Innocent I. Ce souverain Pontife lui fit un denombrement des Livres Saints, entierement semblable à celui des Conciles d'Afrique. Cependant comme ces Conciles, & ce Pape n'avoient point fait de leur Canon une decision de foy, on trouve encore des Peres après eux, qui n'ont pas attribué une autorité égale à tous les Livres compris dans la liste des deux Conciles d'Afrique & d'Innocent I. Ce n'est pas que ces Peres reprouvent les Livres Deutero-Canoniques : au contraire ils en conseillent la lecture. Elle est, disent-ils, d'un ancien usage dans l'Eglise, mais leur autorité divine n'étoit point encore decidée comme de foy & ne l'a été que par le Concile de Trente.

Du Canon des Ecritures depuis le sixiéme siecle jusqu'au Concile de Trente.

Dans tout l'intervalle des temps

qui ont ſuivi le ſixiéme ſiecle juſqu'au dernier Concile œcumenique, dit le P. Martianay, on n'avoit point encore dans l'Egliſe d'Occident de Canon des Ecritures qui fut fixe & determiné comme de foy. Les uns ſuivoient la liſte de S. Jerôme, & d'autres celle de St. Auguſtin, quelques differentes qu'elles fuſſent. C'eſt Caſſiodore qui nous l'apprend. Dans l'Egliſe d'Orient, ſi l'on en croit Leonce de Bizance, qui vivoit du temps de Caſſiodore, on s'en tenoit encore pour l'Ancien Teſtament au Canon des Juifs. Cependant à ne conſulter que Saint Iſidore, on pourroit croire qu'il y avoit de ſon temps en Occident un Canon des Ecritures conſacré, qui donnoit une autorité égale aux livres Deutero-Canoniques & aux Proto-Canoniques; mais des Auteurs reſpectables ont parlé depuis lui un langage bien different du ſien. On ne peut donc ſe perſuader, que le dénombrement des Ecritures ait été arrêté au ſeptiéme ſiecle par un decret invariable. Depuis le huitiéme ſiecle juſqu'au Concile de Florence

il ne paroît pas non plus qu'on eût absolument decidé sur les Canons de l'Ecriture. Saint Jean Damascene & Nicephore en Orient ne recevoient alors que le Canon d'Esdras. Il est vray que Raban Maur en Occident témoigne que tous les livres de l'Ancien Testament qui furent autrefois douteux, étoient reçus de son temps & mis au rang des Ecritures Canoniques. Certainement, dit le Pere Martianay, on ne doit entendre par là que le respect singulier dont on honoroit alors tous les livres autrefois douteux, quoyqu'ils n'eussent pas encore une autorisation juridique. En effet bien des Auteurs incontestablement orthodoxes parlent aprés Raban Maur des livres Deutero-Canoniques tout autrement que cet Auteur. Pierre le Venerable, Hugues de Saint Victor, Richard aussi de Saint Victor, Jean de Sarisbery &c. n'attribuent pas une autorité égale à tous les livres que nous ne pouvons plus regarder aujourd'huy que comme des livres inspirez.

Il y a plus de difficulté à soûte-

nir qu'au Concile de Florence, on n'a pas fait une liſte juridique des écritures, & qu'on ne l'a pas conſacrée par une autorité inviolable. Le Canon de ce Concile où l'on fait le dénombrement des écritures eſt net, detaillé & ſuivi d'un anathême. Cependant ſelon le P. Martianay, l'anathême du Canon ne tombe que ſur ceux qui nieroient avec les Manichéens l'inſpiration divine des livres du Vieux Teſtament. D'ailleurs Toſtat, Denis le Chartreux, & le Cardinal Cajetan qui ont vécu dans l'intervalle depuis le Concile de Florence juſqu'au Concile de Trente, ont refuſé aux livres Deutero-Canoniques, contenus dans le Catalogue de Florence une autorité égale à celle de l'ancien Canon.

Du Canon des livres Saints faits par le Concile de Trente.

Il étoit neceſſaire qu'on nous indiquât les ſources où nous devons puiſer une doctrine infaillible, & il n'appartenoit qu'à l'Egliſe de nous les marquer. Elle ſeule a droit de

nous metre entre les mains les Ecritures inſpirées. Ceux qui s'obſtinent aujourd'huy à lui refuſer cette autorité, ſont obligez, s'ils raiſonnent juſte, ou de recuſer le Canon de l'Egliſe Juifve, ou d'avoüer qu'elle avoit ſur un article fondamental, un avantage qui n'a pas été donné à l'Egliſe de J. C.

Les erreurs de Luther qui ne reconnoiſſoit pour le Vieux Teſtament que le Catalogue d'Eſdras, & qui rejettoit du Nouveau l'Epitre aux Hebreux, celle de Saint Jacques, la 2. & la 3. de Saint Jean, celle de Saint Jude & l'Apocalypſe, & qui d'ailleurs traitoit certains livres de ſuperſtitieux & d'impies, ont donné lieu aux Peres du Concile de Trente de dreſſer un Canon des Ecritures & de le conſacrer. Après un long examen des livres Saints en quatre congregations on jugea à propos: 1°. de faire un Canon où l'on comprit tous les livres qui compoſent aujourd'huy le Vieux & le Nouveau Teſtament des Catholiques. 2°. de prononcer Anathême contre tous ceux qui ne

recevroient pas le Canon dans toutes ſes parties.

Vrayſemblablement le Concile de Trente n'ignoroit pas que quelques-uns des livres qu'il conſacroit, n'avoient pas eu juſques-là une autorité égalle à celle qu'ils alloient commencer d'avoir. Cependant il a eu de bonnes raiſons pour declarer Canonique chacun de ces livres en particulier.

1°. Le livre de Tobie, écrit d'abord en Chaldéen, avoit paſſé des Juifs Heleniſtes entre les mains des Chrétiens. Quoyqu'il ne fût pas dans le Canon d'Eſdras il étoit regardé parmi les Juifs comme un livre Prophetique. Les plus anciens & les plus venérables Peres de l'Egliſe l'ont cité avec reſpect & pluſieurs l'ont reçu comme un livre Canonique. Il a été inſeré dans le Canon des Egliſes d'Affrique dans la liſte d'Innocent I. & dans celle de Gelaſe. 2°. Le livre de Judith paſſé comme celui de Tobie des Juifs Helleniſtes aux premiers Chrétiens, fût inſeré dans les mêmes Canons que celui de Tobie. Il a

été reconnu par Saint Jerôme comme un livre divin. On dit même que le Concile de Nicée l'avoit adopté comme un livre inſpiré 3°. Des deux livres des Machabées, le premier fut écrit en Hebreu, le ſecond en Grec. L'un & l'autre citez par les plus anciens Peres, & même par ſaint Jerôme qui les appelle des *livres de l'Ecriture*, ont été regardez par ſaint Auguſtin comme Canoniniques. 4°. La ſageſſe & l'Eccleſiaſtique ne ſont pas confirmez par une T rdi tion moins conſtante & moins univerſelle. Il ſemble même que ſaint Barnabé ait connu le livre de l'Eccleſiaſtique. Pour celuy de la ſageſſe depuis ſaint Clement Romain il a été employé preſque par tous les Peres, en confirmation des dogmes. C'eſt ainſi que le Pere Martianay juſtifie en détail l'autorité nouvelle que le Concile de Trente a donné aux livres de l'ancien Teſtament qui n'avoient point été compris dans le Canon d'Eſdras.

Pour parler plus en general, l'Egliſe de JESUS-CHRIST n'a-t-elle pas eu le même droit en ces

derniers temps de faire un Canon des Ecritures que la Synagogue d'autrefois? Après le ſchiſme de Luther elle étoit comme forcée à prononcer ſur l'autorité des livres douteux. Les nouveaux Heretiques les traitoient d'ouvrages ſuperſtitieux & impies. Elle a donc employé pour faire ſon Canon un examen exact de la Tradition, elle n'a decidé que ce qui déja avoit été autoriſé par le témoignage des Peres & par les Canons anterieurs. Que pouvoit-elle faire de plus utile, & de plus judicieux?

L'Epouſe de JESUS-CHRIST dit-on, n'avoit rien decidé au ſujet de ces livres Deutero-Canoniques pendant plus de quinze ſiecles; pourquoy s'aviſe-t'on au Concile de Trente d'en faire un Canon inviolable? C'eſt comme ſi l'on raiſonnoit ainſi. Le Concile des Apôtres n'avoit rien decidé ſur la divinité de JESUS-CHRIST, pourquoy le Concile de Nicée a-t'il donc prononcé ſur cela? L'entêtement de Luther & de ſes Sectateurs contre certains livres de l'Ecriture, a mis

l'Eglise dans la necessité de vuider pour toûjours une question jusques-là indecise.

D'ailleurs ce seroit à tort que les Protestans d'aujourd'huy reprocheroient au Concile de Trente d'avoir fait des additions à la liste du Concile de Laodicée. Les livres d'Esther & de l'Apocalypse, reçus aujourd'huy par les Calvinistes, n'étoient point dans le plus ancien Canon. Les premiers Chrétiens ne les reconnoissoient pas comme évidemment inspirez. De quel droit donc les Protestans ont-ils pu les consacrer ? C'est ainsi que le Sçavant P. Martianay finit son ouvrage par une controverse très-sensée. Quoyque son livre ne manque ni de recherches, ni de nouvelles découvertes, on ne peut pas dire que l'Auteur ait voulu faire un traité entierement aprofondi. Sans doute il n'a pretendu nous donner qu'une introduction nette & sçavante à la science du Canon des Ecritures.

Le zêle du sçavant Benedictin pour les ouvrages & pour la memoire de saint Jerôme l'oblige à vanger

ce Pere des invectives de Mr. le Clerc. Dans un *hors d'œuvre* , par lequel le P. Martianay finit ſon livre , il détourne ſur le Miniſtre Proteſtant l'accuſation qu'il avoit faite à ſaint Jerôme, d'avoir ignoré l'Hebreu , le Grec , & le Latin. On fait voir que le Critique de ſaint Jerôme n'eſt pas luy-même fort verſé dans ces langues.

Pour peu qu'on ſoit ſenſible, on ne peut manquer d'avoir pitié du pauvre Mr. le Clerc. Il ſemble que les Catoliques & les Proteſtans ſe reüniſſent pour dethroner l'Appollon de Hollande, & pour le dépouiller du Depotiſme qu'il avoit uſurpé ſur la litterature. Les plus petits oiſeaux du Parnaſſe lui arrachent chacun une de ſes plumes dont il s'étoit paré pour pouvoir mépriſer les ſiens. Un Jeſuite que le P. Martianay cite avec éloge, eſt un nouvel adverſaire du Miniſtre. Il a demaſqué le Socinien , mais il ne s'en tient pas là. Il ſerre ſon Protée & quoyqu'il change à tous momens de forme, il l'étreindra ſi fort qu'il l'obligera de paroître dans ſa figure

naturelle & de se declarer ou Socinien, ou (ce qui seroit le plus à souhaiter,) Orthodoxe, du moins sur la divinité de JESUS-CHRIST.

ARTICLE CLIV.

ESTAT DES ROYAUMES de Barbarie, Tripoly, Tunis & Alger: contenant l'Histoire naturelle & Politique de ces Païs. La maniere dont les Turcs y traitent les Esclaves. Comme on les rachete. Et diverses Avantures curieuses. Avec la Tradition de l'Eglise pour le rachat ou le soulagement des Captifs. A Roüen chez Guillaume Behourt, ruë S. Lo, à la ville de Venise 1703. *in* 12. *pag.* 413.

LE Pere de la Motte Religieux de l'Ordre de la Trinité, distingué dans son Ordre par son merite & par ses emplois, avoit écrit les Lettres qui composoient cette Relation, pour rendre au Reverendissime Pere de la Forge son General compte de sa commission dont il l'avoit chargé. La premiere Lettre est écrite

écrite de Tripoli en Barbarie le 2. de Juin 1700.

Estat du Royaume de Tripoli.

Tripoli connuë autrefois sous le nom d'*Oca* n'a plus rien de son ancienne grandeur : les maisons sont basses n'ayant la plûpart que dix-huit ou vingt pieds de haut , elles sont sans fenêtres, & terminées par une plate forme. Les habitans n'ont pas encore reparé les desordres du bombardement de 1685. On les voit sortir de leurs maisons demi ruinées dont les debris embarassent les ruës.

Un antique assez considerable s'est conservé du côté de la porte de la marine : c'est un Arc de triomphe à quatre faces, d'une grande arcade de chaque côté ; dont les deux grandes faces sont accompagnées chacune de deux petites portes quarrées. A l'Orient la face est ornée au dessus des deux petites portes, de deux medailles, où sont representées en relief deux Empereurs. Ces Medailles sont ornées

de Cupidons aſſez informes. A cette face & à celle de l'Occident paroiſſent des figures de Louves en bas relief. Au défaut de la Corniche du côté du Couchant on lit ces mots en caracteres Romains VIRO ARMINIACO SITUIRIO FLAMEN PERPETUUS MARMORI SOLIDO FECIT. Sur le retour de la même Corniche du côté du midy tout eſt effacé excepté ces mots, IMPERPETUUS FECIT.

Les baſes des Pilaſtres ſont accompagnées de bas reliefs où ſont repreſentez des hommes habillez à la Romaine au deſſous ſont des trophées d'armes avec des figures de Colombes, dont il y en a quelques-unes percées d'une fleche au travers du corps. Les maiſons des Mores empêchent de voir les quatre faces. Cette antique eſt de groſſes pierres de marbre blanc poſées à ſec avec peu de liaiſon : l'ordre eſt Corinthien ; & les proportions aſſez mal obſervées.

Les Femmes de Tripoli font conſiſter leur principale beauté dans la groſſeur enorme de leur taille, &

pour mieux engraiſſer elles ſe nourriſſent de petits chiens. Par une bizarrerie de goût encore plus ridicule, elles affectent des marques de poil au menton & aux joües, & ſe font avec de la poudre une eſpece de barbe. Aprés cela on ne ſera pas ſurpris que les cheveux roux ſoient fort eſtimez à Tripoli, & qu'on les teigne avec du vermillon.

On trouve dans ce païs des moutons de pluſieurs eſpeces, ceux qui reſſemblent plus aux nôtres en different par la queuë qui a la figure d'une raquette, & peſe quelquefois juſqu'à vingt-cinq livres. On en voit d'une autre eſpece à poil ras comme les Chevaux, ſi grands & ſi forts qu'ils portent une perſonne de mediocre taille. Les moutons de la troiſiéme eſpece ont ſix cornes.

Les travaux des Eſclaves ſont affreux: on les employe ſouvent à chercher ſous des monceaux de ſable brûlant d'anciens Tombeaux & des ruïnes de bâtimens, dont il faut enſuite ſcier les pierres, ſans avoir même une goutte d'eau pour ſoulager leur ſoif dans une peine ſi cruel-

le que l'extrême chaleur du climat redouble encore.

La seconde Lettre est écrite de Tunis du 25. Juin 1700.

Etat du Royaume de Tunis.

L'Isle de Gerbe est un sejour charmant. Les anciens l'ont connuë & ont feint que le fruit *Lotus* y croissoit, fruit si excellent qu'il ôtoit à ceux qui en mangeoient le desir de revoir leur patrie. Moréri s'est trompé quand il a cru qu'elle dependoit du Royaume de Tripoli: elle depend de celuy de Tunis. Les Mores qui l'habitent sont Mahometans; mais d'une Secte particuliere. L'Auteur explique icy la difference des Palmiers mâle & femelle, & la maniere d'en adoucir les fruits.

Tunis bâtie assez près des ruïnes de Carthage est d'une grande étenduë: il faut trois ou quatre heures pour en faire le tour; Elle est à demi côteau, de figure presque ovale, ceinte de simples murailles sans tours ni fortifications. Les fauxbourgs sont aussi murez. Il y a au moins cent

Mosquées, dont trente ont des tours trés-belles. Les ruës sont relevées des deux côtez pour la commodité des gens de pied, mais si mal propres qu'on y laisse pourrir les bêtes mortes. Le *Pazar* ou marché est magnifique : deux ruës couvertes le composent : elles se croisent presque à Angles droits ; Le premier étage des maisons est soûtenu de piliers façon de marbre : les boutiques des deux côtez de ces ruës sont bien garnies : ces ruës regardées du carrefour font une belle perspective dont l'enfoncement est terminé par la maison de la monnoye qui fait face, & est soutenuë d'un double rang de colonnes.

L'aspect de Thunis du côté de la mer est encore un plus beau spectacle, D'un côté les ruines de la superbe Cartage s'offrent aux yeux dans le plus delicieux païsage du monde : de l'autre la lourde & haute masse d'une sombre montagne qu'on appelle la *montagne de plomb* à cause de sa couleur, termine la vuë. Ces deux objets éloignent & adoucissent ceux qui sont posez, au milieu,

les côtes, les arbres, les forts, qui semblent fuir pour se reünir au point de vûë, où la ville de Tunis s'éleve derriere le fort de la Goulette.

L'Auteur a inseré dans cette lettre une histoire exacte & curieuse des revolutions de Tunis depuis l'an 1514. Nous ne pouvons donner qu'un extrait très-court de ce qu'on lira dans ce livre avec plaisir.

Sinan Bassa de la Maison des Cigalos noble Famille Genoise, donna des loix assez particulieres à ce nouvel état qui avoit passé successivement des Tyriens aux Romains, des Romains aux Vandales, des Vandales aux Grecs, des Grecs aux Arabes, & pendant peu de temps aux Espagnols sur lesquels les Turcs venoient de le conquerir. Il établit une milice composée d'environ cinq mille Turcs, divisez en deux cent pavillons ou compagnies de vingt-cinq hommes qu'on nomme *Oldaks*, chacune sous un Oldak Bachi.

Les Oldaks Bachys au nombre de deux cent, étoient pris des Oldaks, ou soldats plus anciens, ayant le commandement par droit d'ancien-

neté ; si ce n'est que pour quelque action de bravoure on en eût avancé plus promptement quelques uns. Les quatres plus anciens Oldaks Bachys montoient à la dignité d'Oldaki : c'étoit une espece d'Exempts du Bacha. Ils passoient ensuite à celle de Bachi Odolar, qui sont comme le Conseillers du Divan ; & qui après avoir été six mois en service étoient élevez à la charge de Boluk-Bachis, qui sont ceux qu'on envoïe dans les Garnisons sous le titre d'Aga : On en fait quatre par an.

Il ordonna aussi que parmi les Boluks-Bachis, tous les six mois on prit le plus ancien pour la dignité de Bachaoux ou Chaoux Bachis : animant ainsi la milice dans l'esperance qu'en faisant son devoir, chacun parviendroit aux premieres dignitez de l'Etat. La paye haussoit comme la dignité.

Sinan établit deplus le Divan, à qui il donna une grande autorité. Il n'étoit presque composé que des gens de guerre. Le Bacha y assistoit au nom du Grand Seigneur, dont il representoit la personne, & main-

tenoit les interêts. Un Aga ou Commandant y presidoit avec un Kaya, ou Lieutenant General. Huit Chaoux ou Huissiers; deux Cogias ou Lerivains, quatre Boluks-Bachys, & vingt Oldebachis composoient ce Conseil, qui terminoit toutes les affaires & publiques & particulieres du Royaume, avec une pleine Autorité.

Il créa aussi en même temps la charge de Beï, qui étoit le grand Tresorier, laquelle se donnoit de six mois en six mois au plus offrant; & ne se pouvoit conserver au plus que pour un an. C'étoit comme le Receveur des Tailles, destiné à exiger le Carage, ou tribut des Mores, qui sont comme les Païsans. Pour les y contraindre il marchoit à la tête d'un nombre de troupes qu'on luy donnoit. L'argent que cette charge a donné lieu aux Beïs d'amasser, & l'autorité, sur les Troupes qu'ils ont sçû menager, a été l'occasion de l'agrandissement de cette derniere dignité, & de l'abaissement des Bachas, du Divan & des Deïs.

Dabord le Bacha étoit Souverain, comme on peut voir par l'ordre que Sinan avoit mis ſans reſiſtance dans l'Etat de Tunis, dont toutes les Puiſſances ne ſe remuoient que par ſon mouvement. Il nomma pour ſon Succeſſeur Kilic-Ali Bacha, qui mourut aprés avoir regné deux ans.

Comme celuy-cy étoit un homme de peu de tête, & haï de la milice & du Divan, l'autorité du Bacha qu'on lui ôta fut transferée à l'Aga du Divan ; & depuis ce temps-là les Bachas n'ont plus eû aucune puiſſance dans Tunis. Ils y demeurent ſeulement, pour faire ſouvenir les Tuniſiens qu'ils ſe ſont mis autrefois ſous la protection du Grand Seigneur. Ils reçoivent quelques penſions mediocres, mais ils font tres peu de figure dans le gouvernement.

Les Agas gouvernerent l'Etat à la tête du Divan aſſez paiſiblement pendant l'eſpace de quinze ou ſeize années, ſe ſuccedant les uns aux autres, juſqu'à ce que la Taïffe ou Milice ſe ſouleva contre les Boluks-

Bachis, ou Agas, dont elle massacra la plus grande partie, & transfera l'autorité à Calif, qui regna le premier sous le nom de Deï, ou Roy.

Le Deïlik ou la dignité de Deï, ayant eû un fondement si ruïneux, n'a servi que comme de Theatre, où depuis sa creation, les Deïs ne sont entrez sur la scene, que pour y faire le personnage de Roys malheureux, sur qui tomboit toûjours la Catastrophe des divisions qui naissoient, ou entre le Divan & les Beïs, ou entre les Beïs mêmes, lors qu'ils regnoient plusieurs ensemble.

Calif qui fut le premier Deï, fut aussi le premier qui éprouva le sort malheureux attaché à la Royauté. Il fut massacré aprés avoir regné trois ans.

On trouve icy la liste de ses successeurs : presque tous ont fini un Regne assès court, par une mort violente, ou par la fuite.

L'Election de Stamourat cinquiéme Deï ou Roy de Tunis eût quelque chose de fort singulier. C'étoit un renegat Genois encore Esclave : son patron ne voulut ja-

mais l'affranchir, flaté, disoit-il, de l'idée de voir un de ses esclaves sur le Thrône.

L'Autorité des Roys passa toute aux Beïs ou grands Tresoriers en la personne d'un Renegat de Sardaigne nommé Morat, dont la famille après avoir dominé cent ans à Tunis vient de finir mal traité par Osman Bacha & Deï pour avoir été battu par les Algeriens; il retourna les attaquer, les vainquit, prit plusieurs places, & se servit du credit où l'avoit mis la victoire pour ne laisser au Bacha qu'une vaine ombre de puissance. Les avantures de Mehemet son arriere petit fils sont bizarres. On l'a vû successivement maître de Tunis & fugitif, reduit à se cacher dans les deserts en habit de Marabout ou de Moine Mahometan. Ces revolutions sont arrivées plus d'une fois; on en trouvera icy le détail. Il mourut enfin tranquillement.

Ramadan son frere & son Successeur perit malheuresement lorsqu'il croïoit avoir perdu Scidi Morat son Neveu dont il se defioit. Ce Prince, quoyque prisonnier, ga-

gna ses gardes ; fit assassiner ceux qui le devoient mettre à mort, & coupa luy-même la tête à son Oncle, après l'avoir fait étrangler, il luy ouvrit ensuite l'estomach, lava ses mains & son visage dans le sang de ce malheureux, luy arracha le cœur, le fit reduire en cendre, dont il emplit plusieurs tabatieres. Il les portoit sur luy, & mêloit de ces cendres dans les liqueurs dont il regaloit ses amis. Ce barbare a eu son tour. Ibrahim Turc, Capitaine de ses gardes qui regne à present, l'assassina l'an passé avec ses deux Neveux, & fit ensuite perir toute sa famille.

La constance d'un Jeune Sicilien nommé François Martin ne doit pas être oubliée ; Cet enfant âgé seulement de dix à douze ans soutint avec un courage invincible les plus cruels tourmens que Scidi Moral, dont nous venons de parler, mit en usage pour ébranler sa foy. Cette fermeté luy a valu dés cette vie la liberté. Le tyran, à qui sa presence reprochoit continuellement l'excés de son inhumanité impuissante

contre un cœur Chrétien, le vendit ſans peine au Conſul de France qui eût la generoſité de l'acheter avec l'Oncle & le couſin de ce Confeſſeur de JESUS-CHRIST.

La troiſiéme Lettre eſt écrite de Marſeille le 6. Août 1700.

L'Auteur décrit d'abord ſa route de Tunis à Alger, la curioſité luy fit parcourir les ruines de Carthage, & il deméla ſçavamment l'endroit du martyre de S. Cyprien. Il parle enſuite de l'Iſle de Tabraque qui appartient aux Lomellini nobles Genois, que par une faute apparemment d'impreſſion on appelle Homellini. Il parle auſſi de la pêche du corail. Il prouve fort bien que la calle eſt l'ancienne Utique ; Nous ſommes obligez de paſſer ce qu'il dit des ruines d'Hippone des reſtes d'un amphitheatre & du Monaſtere de Saint Auguſtin.

Comme le P. de la Motte écrivoit à ſon General qui a été à Alger, il ne dit preſque rien de ce Royaume.

La quatriéme lettre contient une expoſition fort ingenieuſe de la tradition de l'Egliſe ſur le rachapt &

le ſoulagement des captifs. Elle eſt diviſée en pluſieurs entretiens auſquels des tableaux donnent occaſion. L'Auteur n'a rien omis des motifs ni des exemples que l'Ecriture ou l'Hiſtoire Eccleſiaſtique ont pû luy fournir, & ces materiaux ſont diſpoſez d'une maniere qui plaît infiniment. L'imagination de l'Auteur paroit dans l'invention & la deſcription des tableaux ; les raiſonnemens qu'il y joint ſont ſolides & touchans.

Nous rapporterons encore un trait qui merite d'être remarqué. Les Lions ayant épargné deux Eſclaves que le Roy de Maroc leur avoit fait jetter, & devoré les accuſateurs de ces Eſclaves ; *quelle chair*, dit ce Prince endurcy, *que la chair des Chrétiens les bêtes même en ont horreur, la chair des Mahometans eſt meilleure, les bêtes l'aiment.* On voit par cet exemple que les miracles même ont peu de pouvoir ſur un cœur abruty par les paſſions.

ARTICLE CLV.

JOANNIS MORINI Congregationis Oratorii Domini Jesu Presbiteri opera posthuma &c. *C'est-à dire, les Oeuvres posthumes du P. Jean Morin Prêtre de l'Oratoire.* A Paris chez Florent & Pierre de Laune, ruë S. Jacques 1703. *in* 4°. *page* 474.

CE Volume comprend trois traitez differens ; le premier sur l'explication des Catechumenes : le second sur la Confirmation ; le troisiéme sur la Contrition & l'Attrition. Aprés le traité de la Confirmation, on a ajoûté deux dissertations Latines sur la même matiere, composées par Lucas Holstenius, imprimées à Rome en 1666. avec les Remarques Geographiques d'Ortelius, mais qui sont maintenant assez rares.

Le R. Pere Moret aussi de l'Oratoire avoit été chargé par un Assemblée Generale de sa Congregation, de ramasser ce qu'il pourroit des

écrits du P. Morin & de faire imprimer ceux qu'il jugeroit dignes du public. Les Originaux du P. Morin étoient déja perdus, lorſque le P. Moret reçût cet ordre. Il n'en a pû recouvrer que quelques copies pleines de fautes, parcequ'elles avoient été écrites par un ignorant. Mais il ne s'eſt point pour cela rebuté. Il a releu ces copies avec ſoin, y a fait beaucoup de corrections, & a enrichi l'ouvrage de pluſieurs notes Sçavantes. Ses occupations ne luy permettant pas de vaquer ſeul à ce travail, M. l'Abbé de Longuerue a bien voulu ſe joindre à luy, & luy a fourni un grand nombre de corrections & de remarques. Au reſte ces corrections, comme le P. Moret nous en aſſure, n'ont point été faites pour alterer le texte, mais pour y rétablir les endroits depravez par l'ignorence du Copiſte: & on a mieux aimé laiſſer dans l'ouvrage des expreſſions peu correctes, que de changer les paroles de l'Auteur.

Le premier Traité eſt intitulé *De Cathecumenorum expiatione*. Le Pere Morin y produit un grand nombre

de paſſages des Peres les plus anciens pour prouver que l'Egliſe faiſoit autrefois paſſer les Catechumenes adultes par divers degrez de Penitence: que l'Egliſe primitive n'a preſque jamais manqué d'impoſer à ceux qui devoient recevoir le Baptême, au moins quelques jours de jeunes: qu'avant l'adminiſtration de ce Sacrement, on obligeoit les Cathecumenes, non ſeulement à ſe reconnoître pecheurs en general, mais encore à confeſſer en detail tous les pechez qu'ils avoient commis avant le Baptême: qu'on ſe contentoit que cette confeſſion ſe fit en ſecret, mais qu'elle étoit de precepte, & que c'eſt là évidemment la doctrine de ſaint Cyrille de Jeruſalem, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Chryſoſtome, de St. Gregoire de Nazianze, & de pluſieurs autres Peres & Docteurs de l'Egliſe: enfin qu'on en uſoit de la ſorte dans l'ancienne Egliſe; *parceque le Baptême opere la remiſſion des pechez de la même maniere que le fait l'abſolution ſacramentale.*

Les Cathechumenes étoient donc,

felon ce nouveau fyftême divifez; comme les Penitens, en diverfes claffes. Ceux de la premiere étoient appellez *Audientes*; parcequ'ils affiftoient aux inftructions, quoiqu'ils ne demandaffent pas encore le Baptême: & fur ceux-là l'Eglife n'exerçoit aucune Jurifdiction.

La feconde claffe comprenoit ceux qu'on appelloit fimplement *Cathecumenes*. On ne mettoit dans ce nombre que ceux qui demandoient le Baptême, & qui promettoient de fe foumettre au joug de la foy & de changer de vie. On ne les recevoit qu'après un fevere examen, & ils n'étoient reçus qu'avec de certaines ceremonies, comme de leur fouffler au vifage, de leur faire le figne de la croix fur le front, de leur impofer les mains fur la tête, de leur mettre du fel dans la bouche, de leur faire faire à eux-mêmes le figne de la croix, & de leur faire recevoir la benediction Epifcopale. Tandis qu'ils étoient dans ce degré on fe contentoit de les inftruire fur la vanité des Idoles, & fur l'exiftence d'un feul Dieu créateur du ciel & de la terre.

Ceux de la troisiéme classe étoient nommez *Competentes*, parcequ'ils demandoient ensemble le Baptême. Ce n'est qu'à ces derniers qu'on expliquoit le mystere de la Trinité, le Symbole, & l'Oraison Dominicale. On les obligeoit de confesser tous leurs pechez, & on les preparoit au Baptême en leur imposant des jeunes & d'autres œuvres penibles à proportion de la multitude & du nombre des pechez qu'ils avoient commis. Pendant tout ce temps-là on leur faisoit divers exorcismes: & on leur ordonnoit du moins dans l'Eglise Latine, de garder la continence. Et cette discipline de l'Eglise, dit le P. Morin, a duré environ jusqu'au douziéme siecle, qu'elle fut entierement abolie.

Ce Traité comme on le voit évidemment par le premier chapitre, devoit faire partie des livres de la Penitence. Le P. Morin l'avoit composé à ce dessein: mais aprés y avoir bien pensé, il le rejetta absolument. Sans doute il ne se determina point à supprimer luy-même un ouvrage qui a deu lui couter beaucoup de

lecture & de travail, ſans en avoir de bonnes raiſons. Le P. Moret nous avertit qu'on ne peut pas dire ſûrement quelles furent ces raiſons: mais il ajoûte qu'il lui eſt venu là-deſſus des ſoupçons qui ſont venus à pluſieurs autres perſonnes. Il n'eſt pas difficile à ce qu'il ſemble, de deviner quels ſont ces ſoupçons, pour peu qu'on liſe avec attention le Traité du P. Morin.

I. Ce ſçavant Oratorien avoit pretendu prouver que dans l'ancienne Egliſe, on impoſoit à ceux qui devoient recevoir le Baptême des jeûnes & d'autres peines proportionnées aux pechez qu'ils avoient commis; & que pour cela on exigeoit avant de leur adminiſtrer ce ſacrement, qu'ils ſe confeſſaſſent en ſecret de tous ces pechez. Mais les paſſages ſur leſquels il appuye ce nouveau paradoxe, ne ſont rien moins que convaincans. Il étoit trop habile pour ne ſe pas appercevoir lui-même, en reliſant ſon ouvrage, de la foibleſſe des preuves qu'il avoit apportées. Eſt-ce donc juger temerairement, que de croire que c'é-

toit là une des raiſons qui l'obligea de le ſupprimer ?

2. Le Concile de Trente enſeigne clairement que la maniere dont Dieu donne la grace à ceux qui reçoivent le Sacrement de Baptême, eſt differente de la maniere dont il rend cette même grace à ceux qui ont recours au Sacrement de Penitence : que le Miniſtre du Baptême ne doit point être juge, l'Egliſe n'exerçant la puiſſance de juger que ſur ceux qui ſont déja baptiſez : en un mot, que la penitence requiſe dans les adultes avant le Baptême n'eſt autre choſe, que la douleur des pechez, & la contrition du cœur, jointe à une ferme reſolution de mener une vie nouvelle. Après celà doit-on être ſurpris que le P. Morin ſi bien inſtruit de la doctrine du Concile de Trente, n'ait point voulu faire paroître un écrit, où il dit expreſſement, que le *Baptême opere la remiſsion des pechez de la même maniere que le fait l'abſolution ſacramentale :* que les Cathecumenes étoient tenus de confeſſer en ſecret tous leurs pechez, afin qu'on pût leur

impoſer des peines convenables : & que l'Egliſe avant que de conferer le Baptême à ceux qui le demandoient, non ſeulement exigeoit d'eux une veritable converſion du cœur, mais qu'elle leur impoſoit encore des jeûnes & d'autres peines ſuivant la grandeur & la multitude de leurs pechez ? Peut-on s'imaginer que le P. Morin n'ait point apperçu l'oppoſition de cette Doctrine avec celle du Concile ? Et doit-on s'étonner qu'après l'avoir apperçuë, il ait luy-même condamné ſon ouvrage à ne point voir le jour.

3. Perſonne n'ignore le ſyſtême dangereux de certains Novateurs, qui par malice, ou faute de lumieres enſeignent, que la grace habituelle & ſanctifiante ſe produit en nous à la maniere des habitudes naturelles par la multiplication des actes : & qui en conſequence de cela croyent qu'il ne faut acorder le Baptême aux adultes & l'abſolution aux pecheurs penitens qu'après les avoir tenus dans l'exercice de la penitence, de l'humilité, & de l'amour de Dieu aſſez long-temps pour qu'ils

puiſſent avoir contracté l'habitude de ces vertus. Doctrine d'autant plus dangereuſe que ſous l'apparence d'une plus grande ſeverité, elle ôte aux Sacremens toute leur vertu, & introduit dans les mœurs un relâchement affreux. Car ſi la Grace ſanctifiante ſe produit par les actes multipliez, elle ne ſe détruit auſſi que par pluſieurs actes. Ainſi ni l'homicide, ni l'adultere, ni aucunes autres actions mauvaiſes à moins qu'elles ne ſoient pluſieurs fois reïterées, ne ſont point des pechez mortels, & ne font point perdre la grace. Le P. Morin qui ne pouvoit ignorer le venin de cette Doctrine, aura apparemment apprehendé que ceux qui en étoient infectez, n'abuſaſſent de ce qui étoit contenu dans ſon Traité de l'expiation des Cathecumenes: & ce pourroit être encore là une des raiſons qui le luy ont fait rejetter.

Le ſecond Traité a pour titre, *Exercitatio de Sacramento Confirmationis.* Le P. Morin propoſe quatre opinions differentes ſur la matiere de la Confirmation. Les uns, dit-il,

veulent que ce ſoit la ſeule impoſition des mains : d'autres, que ce ſoit la ſeule Chriſmation : d'autres, que la matiere de la Confirmation renferme l'impoſition des mains & la chriſmation, comme deux actions diſtinguées : d'autres enfin veulent, que l'impoſition des mains requiſe pour la Confirmation ſoit l'action même par laquelle ſe fait la chriſmation. Le P. Moret ajoûte dans ſes notes une cinquiéme opinion ; ſçavoir que l'impoſition des mains & la chriſmation priſes ſeparément, ou enſemble ont été indifferemment toute la matiere du Sacrement de Confirmation ſuivant les divers uſages des Egliſes. Ce Pere a choiſi cette opinion pour concilier les ſentimens ; mais il ſemble qu'il n'a pas fait reflexion que cette opinion outre les difficultez qui lui ſont particulieres, avoit toutes celles des autres. Quoyqu'il en ſoit, le P. Morin ne parle point de cette nouvelle opinion. De plus il rejette la premiere& la derniere des quatre qu'on vient de propoſer.

Il s'applique donc à faire voir par un

un grand nombre de passages tirez des livres des Peres & des anciens Rituels, que l'Eglise Latine a de tout temps requis pour la Confirmation, l'imposition des mains & la chrismation comme deux actions distinguées. Il ajoûte que l'Eglise d'Alexandrie & celle d'Ethiopie ont en cela suivi l'Eglise Latine. Il prouve au contraire que les Grecs & les Syriens n'ont point cru que l'Imposition des mains apartint essentiellement à la Confirmation, & que chez eux la matiere prochaine de ce Sacrement est seule chrismation.

Chez les Latins le Chrême se compose d'huile d'olive & d'un peu de baume. Les Grecs y mêlent trente ou quarante sortes d'aromates. Dans l'Eglise Latine on applique le Chrême sur le front seulement : dans l'Eglise Grecque on l'applique sur le front, sur les yeux, sur le nez, sur la bouche, sur les oreilles, sur la poitrine, sur les mains, & sur les pieds : mais aussi l'Eglise d'Orient n'a point reçû, comme celle d'Occident, l'onction verticale du Baptême, usage que le Pere Morin pre-

tend ne s'être introduit chez les Latins que ſous le Pontificat de ſaint Sylveſtre.

Quant au Miniſtre de la Confirmation, le P. Morin pretend que les Conciles d'Orange & de Riez dans les Gaules avoient autrefois accordé aux Prêtres le pouvoir d'adminiſtrer ce Sacrement : que le premier Concile de Tolede avoit fait la même choſe en Eſpagne: que cette coutume s'étoit introduite en Sardaigne, & que le Pape Innocent premier avoit permis non ſeulement aux Prêtres ; mais encore aux Diacres de donner la Confirmation dans le cas de neceſſité: Mais pour prouver ce dernier article, le P. Morin cite un paſſage de l'Epitre d'Innocent premier, dans lequel, comme l'a fort bien remarqué le P. Moret, il ne s'agit pas de la Confirmation. Pour ce qui regarde les Grecs, perſonne n'ignore que chez eux les Prêtres adminiſtrent encore le Sacrement de Confirmation : & cet uſage eſt beaucoup plus ancien que leur Schiſme.

Le Traité de la Confirmation n'a

pas été achevé. Le P. Morin s'y propose d'abord d'y traiter non seulement ce qui regarde la matiere & le ministere de la Confirmation ; mais encore ce qui appartient à la forme & aux effets de ce Sacrement. Cependant il n'a rien dit du tout de ces deux derniers articles, si ce n'est par occasion, & en parlant des deux premiers. Mais quoyque ce Traité soit imparfait, il ne laisse pas de contenir plusieurs choses qui peuvent être très-utiles. C'est peut-être pour suppléer en quelque sorte au défaut de ce Traité, qu'on y a joint les deux Dissertations de Lucas Holstenius sur le Ministre & la forme de la Confirmation. On ne donne point ici l'extrait de ces Dissertations, parcequ'il y a prés de quarante ans qu'elles ont paru pour la premiere fois.

Le troisiéme Traité du P. Morin est intitulé; *De Contritione, & Attritione Exercitatio historico-Theologica.* Ce Traité est divisé en deux parties : on examine dans la premiere, quel a été le sentiment des Scholastiques sur la contrition & l'attri-

tion : & dans la seconde, qu'elle est la pensée du Concile de Trente sur cette même matiere.

Ce n'est, dit le P. Morin, que vers l'an 1230. de Nôtre Seigneur, qu'on a commencé à se servir dans les Ecoles du nom d'Attrition. Alexandre de Halés, Albert le grand, & Guillaume Evêque de Paris sont les premiers qui l'ont fait valoir. Pierre de Blois, Guillaume d'Auxerre, S. Raymond & les autres qui vivoient dans le même temps ou un peu auparavant, ne se servent point de ce mot; quoyqu'ils traitent au long la matiere de la Penitence. Le nom d'Attrition neanmoins exprime assez bien la disposition où se trouve une ame qui est fâchée d'avoir peché; mais qui n'a point encore une contrition parfaite.

Alexandre de Halés & les autres Theologiens qu'on a nommez, enseignent que le Principe de l'Attrition est la grace qu'on nomme dans l'Ecole, *Gratia gratis data* : au lieu que selon eux la Contrition a pour principe cette autre sorte de grace, qu'on nomme *Gratia gratum faciens.*

De là le P. Morin conclut que l'ancienne Ecole a donc crû que l'Attrition n'excluoit pas le peché ni l'affection au peché. Si cet Ecrivain avoit eu le loisir de retoucher son ouvrage il auroit assurément effacé cette consequence ; puisqu'il paroît que tout le contraire suit de la doctrine des anciens Scholastiques qu'il a citez. Car si dans leur Systême la Contrition a pour principe la grace qui nous rend agréables à Dieu, & qui nous justifie, il s'ensuit selon eux que le pecheur est justifié avant que d'avoir la contrition, & lorsqu'il a seulement l'attrition. Cependant il est clair qu'ils n'ont pas cru que le pecheur fût justifié, retenant encore l'affection au peché. Donc ils étoient persuadez que le pécheur cesse d'avoir l'affection au peché, avant que d'avoir la Contrition, & lors qu'il a seulement l'Attrition. Et par consequent, on ne doit point conclure de leur doctrine que l'Attrition n'exclut ni le peché, ni l'affection au peché.

Le P. Morin tire de la doctrine que nous avons dite une autre con-

ſequence un peu plus juſte que la premiere. La voicy : c'eſt que la crainte ſervile ſans la crainte filiale ne peut être le principe de la Contrition parfaite : mais que la crainte ſervile ſeule peut être le principe de l'Attrition. Il vient enſuite à une queſtion autrefois celebre dans l'Ecole ; ſçavoir ſi l'attrition peut quelquefois devenir contrition. Il aſſure que d'abord cette queſtion ne fut point agitée par rapport à la Confeſſion, & que ceux qui la propoſerent les premiers, ſuppoſoient tous comme un principe inconteſtable, qu'un homme qui ſe confeſſe ſans avoir la charité, & ſans être déja juſtifié, manque des diſpoſitions requiſes pour une bonne confeſſion. Une propoſition de cette nature, qui peut en quelque ſorte paroître deroger à l'efficace du Sacrement, ne devoit point s'avancer ſans preuve. Cependant le P. Morin n'en apporte aucune : mais comme nous l'avons déja dit, ce Pere n'a pas mis la derniere main à ſon Traité.

Alexandre de Halés, Albert le grand & Guillaume d'Auxerre, dit

le P. Morin, enſeignent que le Pecheur eſt juſtifié avant que d'avoir la contrition, & que la contrition n'eſt que l'effet & une ſuite neceſſaire de la juſtification. Mais ſaint Bonaventure & ſaint Thomas, continuë-t'il, ont cru qu'à la verité il n'étoit pas neceſſaire que la contrition precedât la juſtification, mais auſſi qu'on ne pouvoit pas dire, qu'elle en fût ſeulement une ſuite, & qu'il faut dire qu'elle l'accompagne & qu'elle eſt en même temps. D'autres Theologiens, pourſuit le P. Morin, ont pris un troiſiéme parti, & ont ſoûtenu que la contrition parfaite devoit preceder la juſtification.

Pour ce qui regarde la contrition par rapport au Sacrement de Penitence, voici ſelon le P. Morin, le ſentiment des plus anciens Theologiens. Alexandre de Halés, Guillaume d'Auxerre & ſaint Bonaventure, enſeignent que celui qui confeſſe ſes pechez avec une ſincere douleur de les avoir commis, obtient par la vertu du Sacrement la contrition parfaite. Saint Thomas

croit que celui qui n'a point une contrition parfaite ne reçoit point dans le Sacrement la remission des pechez. Ce que ce sçavant Oratorien attribuë ici au Docteur Angelique, ne s'accorde pas avec ce qu'il avoit fait dire un peu auparavant à ce saint Docteur, qu'il n'est pas necessaire que la Contrition precede la justification. Aussi paroît-il certain que saint Thomas a cru qu'un pecheur repentant ne laisse pas d'être justifié par la vertu du Sacrement & de recevoir la Grace sanctifiante, quoyque sa Douleur ne soit pas assez parfaite pour le justifier hors du sacrement. Henry de Gand & Richard de *Media villa* sont dans le même sentiment que saint Thomas.

Scot, continuë le P. Morin, est encore moins severe ; il enseigne qu'un homme qui s'approche du Sacrement avec une veritable attrition, mais peu forte, ne laisse pas de recevoir la grace par la vertu du Sacrement, pourvû qu'il n'y mette point d'obstacle de sa part. Nicolas *de Orbellis*, Tartaret & quelques autres enseignent la même chose.

Sylvestercelebre Theologien del'ordre de S. Dominique pousse bien plus loin le relâchement. Il pretend, dit le P. Morin, qu'il n'est pas même necessaire pour être justifié dans le Sacrement de Penitence, d'avoir de l'attrition, & qu'il suffit d'être fâché de n'en point avoir, ou même de desirer d'en être fâché. Cette opinion depuis a été condamnée à Rome. Durand croit que l'Attrition par la vertu du Sacrement se change en contrition, & qu'ainsi elle suffit pour obtenir la remission des pechez dans le Tribunal de la Penitence. Major Gabriel, & quelques autres disent nettement que l'attrition ne suffit pas; mais ils entendent par le nom d'attrition une douleur qui ne s'étend pas à tous les pechez mortels qu'on a commis, mais qui regarde seulement quelques-uns de ces pechez. Il seroit trop long de parcourir le sentiment des autres Theologiens, soit anciens, soit modernernes, dont parle le P. Morin.

Dans la seconde partie du même Traité le Pere Morin examine quelle est la Doctrine du Concile de Tren-

te ſur l'attrition. Il tâche de prouver que la douleur requiſe par ce Concile pour le Sacrement, demande neceſſairement quelque amour: Il le prouve, parceque cette douleur doit être accompagnée d'une confiance en la miſericorde de Dieu: confience qui ne peut ſubſiſter ſans quelque ſorte d'amour. Cette raiſon eſt ſolide; mais celle ſur laquelle il s'étend le plus l'eſt bien moins, Il dit que la douleur que le Concile exige doit exclurre l'affection au peché, ce qui eſt conſtant; mais il ajoûte que la douleur qui vient de la crainte de l'enfer ne ſçauroit exclure l'affection au peché; parceque celui qui agit par crainte, agit *contre ſa volonté, malgré luy, par contrainte & avec chagrin.* Ce qui trompe ici le P. Morin, c'eſt qu'il raiſonne de la crainte de l'enfer, de la même maniere que de la crainte des hommes; quoyqu'il y ait une grande difference entre l'une & l'autre. La crainte des peines que les hommes peuvent nous impoſer, empêche l'action exterieure du peché; mais elle n'empeche pas l'affection

au peché & le desir du peché ; parceque les hommes punissent les actions exterieures, & non pas les affections & les desirs. Par cette même raison la crainte de l'enfer doit exclure & les actions exterieures du peché, & les desirs & la volonté du peché, puisque Dieu punit en enfer non seulement les actions exterieures ; mais encore les pensées, les desirs, & toutes les affections déréglées.

On ne peut s'empêcher d'avertir ici le lecteur que ce Traité du Pere Morin sur la contrition & sur l'attrition est fort embroüillé, & fort informe. Depuis le Concile de Trente le nom d'attrition n'est plus équivoque, & presque tous les Theologiens attachent maintenant à ce nom la même idée : mais il n'en étoit pas de même avant le Concile. Par l'attrition, les uns entendoient generalement toute sorte de douleurs d'avoir offensé Dieu qui precede la justification, & par la contrition la douleur d'un homme déja justifié, sans avoir égard aux motifs d'où provenoit cette douleur :

les autres appelloient attrition une douleur foible & commençante. Et contrition une douleur vive & grande; d'autres donnent le nom de contrition à une douleur qui embrasse generalement tous les pechez mortels qu'on a commis, & le nom d'attrition à une douleur qui ne s'étend qu'à de certains pechez seulement, d'autres enfin attachent à ces mêmes mots d'autres notions. De ces notions differentes attachées à un même mot, vient en partie la confusion qui se trouve dans ce Traité. Il ne faut pas neanmoins s'en prendre à ce sçavant homme, puisqu'il est à presumer qu'il auroit remedié à ce desordre, s'il avoit voulu publier ce Traité.

Une preuve encore qu'il ne pretendoit pas le publier dans l'état où il est, c'est que souvent le contenu des chapitres prouve le contraire de ce qui est proposé dans le titre: outre que dans la page 18. de la premiere partie de ce traité. chap. 4. il compare la maniere dont Dieu repand dans nos cœurs la grace habibituelle, à la maniere dont se for-

ment en nous les habitudes naturelles : assurant expressément que la grace habituelle ne nous est donnée qu'après des actes plusieurs fois reïterez. D'où il s'ensuit, si l'on parle consequemment, qu'elle ne nous est ôtée aussi qu'après que nous nous en sommes rendus indignes par des actes plusieurs fois reïterez. Maxime horrible & abominable qui excuseroit de peché mortel les plus grands crimes commis une fois seulement, & que l'assemblée du Clergé de France tenuë en 1700. à S. Germain a justement condamnée dans le livre scandaleux intitulé *Morale de S. Augustin* : mais maxime qu'il n'est pas croyable que le pere Morin eût voûlu approuver.

Au reste on a crû pouvoir marquer ici d'autant plus librement tous les défauts de ces Traitez du pere Morin que les personnes raisonnables ne sçauroient les imputer à l'Auteur, qui n'avoit fait qu'ébaucher grossierement ces Traitez, & qui les avoit peut-être luy-même condamnez à demeurer éternellement dans les tenebres pour les

choſes mêmes qu'on y a remarqué. D'ailleurs nous ne faiſons en cela que ſuivre l'exemple du reverend pere Moret, à qui nous ſommes redevables de cette Edition. Ce Pere pour rendre plus utile au public les œuvres poſthumes qu'il publioit, y a ajouté pluſieurs notes qui aboutiſſent preſque toutes à avertir les Lecteurs que *le Pere Morin ſe trompe, qu'il tombe en contradiction avec luy-même, qu'il ne prend pas le ſens des paſſages qu'il rapporte, qu'il ne les traduit pas exactement, qu'il cite des livres apocriphes & rejettez de tout le monde*, & autres choſes ſemblables. En quoy on ne ſçauroit trop loüer le deſintereſſement du pere Moret, qui à beaucoup moins penſé à faire honneur au pere Morin ſon confrere, qu'à faire remarquer ſes fautes pour le bien du public : & il ne faut pas douter que ſi ce même pere avoit fait attention à toutes les choſes que nous venons de dire, il ne les eût pareillement inſerées dans ſes notes.

ARTICLE CLVI.

DE LA VERITABLE ELOQUENCE, ou Refutation des Paradoxes sur l'Eloquence avancez par l'Auteur de la connoissance de soy-même. A Paris chez Michel David à la Providence, Quay des Augustins, *in 12. pagg.* 401.

LE R. P. l'Ami Benedictin s'étant hautement declaré contre l'Eloquence & contre la Poësie dans son livre de la connoissance de soy-même, il ne faut point s'étonner que parmi tant de personnes qui aiment ces beaux Arts, il se soit trouvé un Auteur qui ait entrepris de les défendre.

Mr. Gibert Professeur de Rhetorique pretend de montrer au P. l'Ami que toutes ses invectives contre les regles de l'Art retombent sur la veritable Eloquence ; celles là ne faisant que conduire l'esprit des jeunes gens à la pratique de celle-cy ; c'est-à-dire à éclaircir les veritez, à les rendre agreables, à les rendre

touchantes. Car empruntant les paroles de S. Augustin, *Lorsque les Auditeurs*, dit-il, *doivent être instruits de ce qu'ils ne sçavent pas, on doit le leur exposer clairement. Pour leur rendre certaines les choses dont ils doutent, il faut raisonner & les leur prouver. Lorsque ceux devant qui on parle, n'ont pas besoin qu'on les instruise, mais seulement qu'on les excite, & qu'on les fasse sortir de leur engourdißement qui les empêche de pratiquer les veritez qu'ils connoissent; c'est là que sont neceßaires les supplications, les reproches, les figures marquées, vehementes, capables de donner du mouvement à ceux qui n'en ont point, & d'arrêter ceux qui en ont trop, & tout le reste qui peut gagner & enlever le cœur.*

Tels sont, dit-on, les preceptes que S. Augustin donne à l'Orateur Chrétien, & qui sont les mêmes que les Rhetoriciens enseignent. Cependant le P. l'Ami croit non-seulement qu'on peut abuser de ces preceptes pour le mensonge, mais encore qu'ils sont dangereux & pernicieux, lors même qu'on les

met en uſage pour défendre la verité : & il a crû ſe mettre à couvert de tout reproche, en diſant qu'il ne pouvoit parler de cet Art que ſelon ſes idées. Nôtre Auteur montre que les idées de ſon adverſaire ſont obſcures, confuſes, fauſſes ; & qu'elles ſuppoſent contre la verité, que les preceptes de l'Art ne veulent point qu'on *inſtruiſe*, *ni qu'on perſuade* l'Auditeur, mais qu'on l'excite ſeulement, & qu'on *le convainque.*

Il eſſaïe enſuite de donner des idées plus juſtes de la veritable & de la fauſſe eloquence. Trois choſes ſont neceſſaires pour la premiere, le ſtile ſimple qui ſert à inſtruire, le ſtile moderé dont l'effet eſt de plaire, le ſtile ſublime qu'on emploïe pour emouvoir. Les trois ſtiles entrent dans l'idée de l'Orateur parfait. Il n'y a de fauſſe eloquence que celle qui contrefait ou le ſtile ſimple par ſa baſſeſſe, ou le grand par ſon enflure, ou l'agreable par ſes penſées froides & pueriles.

L'Auteur pouſſe icy le P. l'Ami ſur ce qu'il a ſuppoſé que la Rhe-

torique ordinaire eſt l'art de perſuader ſans raiſon. Il montre qu'elle n'eſt autre choſe que l'étude de la nature, & que ſes regles ſe trouvent obſervées dans les livres les plus ſaints & les plus reſpectables, comme dans les Peres & dans l'Ecriture, & ſouvent même dans les ouvrages du P. l'Ami. Il conclut delà que ce Pere n'a pû dire raiſonnablement que la Rhetorique eſt capable de corrompre l'eſprit & le cœur.

Mr. Gibert ſoutient que l'Eloquence ne ſçauroit rien gâter dans les ſciences, puis qu'elle ſe fait une loy de n'en point parler : Tout ce qui ſent l'erudition étant, dit-il, contraire au genie d'un Art purement populaire. Il pretend même que ſelon les principes du ſentiment contraire, la Rhetorique eſt dangereuſe à tout le monde, ſans diſtinction d'âge, d'état ny de condition. L'Auteur attaque ces principes dans le détail, & prouve que la Rhetorique ne veut pas qu'on exagere tout, comme le P. l'Ami l'en accuſe. Les eloges que les Maîtres don-

nent au ſtile ſimple qu'elle employe ſouvent, ſervent à la juſtifier ſur ce point. En effet [a] *ce genre d'Eloquence*, dit-on, *n'eſt point riche ; on y montre de l'eſprit, mais non pas de la grandeur ; il inſtruit, mais il n'enléve pas ; il éclaircit avec difficulté ; mais il n'a point d'élevation & il n'amplifie rien. C'eſt une belle femme qui a bon air dans ſon negligé : Ce ſtyle rejette tous les ornemens qui brillent. Les grandes figures ne ſont pas faites pour luy : il ne fait point parler la Republique, ni reſſuſciter les morts,* (de quoy le P. l'Ami ſemble ſur tout avoir peur :) il n'a pour tout ornement que l'élegance & la propreté.

Mr. Gibert au même endroit parle de la nature, des diverſes eſpeces, & de l'uſage de l'Amplification. Il établit, qu'en parlant contre le menſonge, *Amplifier* n'eſt autre choſe que de mettre au jour de nouvelle veritez qui en fortifient quelque autre conſiderable. Ainſi lorſque S. Jean après avoir dit en parlant de JESUS-CHRIST [b] *& nous*

[a] p. 78. [b] Jo. 1. 14.

avons vû sa gloire, ajoûte par une vraïe amplification, *telle qu'est la gloire du fils unique qui vient du Pere, étant plein de grace & de verité.*

C'est ainsi que l'Auteur justifiant les images vives & sensibles contre les accusations de son adversaire, fait voir que bien loin qu'elles falsifient la verité intelligible, elles en sont des signes naturels & sensibles, santifiez par l'usage frequent que Dieu même en fait par tout dans l'Ecriture. L'Auteur profite de ces exemples pour établir contre les prétentions de son adversaire, que par les images sensibles l'Eloquence ne retrecit point la capacité de l'esprit; qu'elle est incapable de l'affoiblir, de l'asservir, ny de l'aveugler. Autrement l'Ecriture Sainte produiroit tous ces mauvais effets, lors qu'elle dit, tantôt que *la paix brise les arcs & les armes & jette les boucliers dans le feu*; *tantôt que Dieu se fait porter sur les aîles des vens*; *icy que ce sont ses yeux qui s'appliquent*; *là que c'est son bras qui s'étend*; *ailleurs qu'il paroît au milieu d'une assemblée de Dieux qui sont les Juges &*

les Magiſtrats, pour leur faire leur procés a eux-mêmes, & pour juger leurs juſtices.

L'Auteur employe les mêmes moyens pour juſtifier l'uſage des paſſions dans le diſcours, pretendant que le P. l'Ami a tort de les condamner toutes, parce qu'il y en a de mauvaiſes. Ceux qui en abuſent, font mal ; mais la Rhetorique n'eſt pas reſponſable de ce que, comme dit ce Pere, * *les Hereſiarques ont ſeduit des troupeaux entiers, ni de ce qu'il y a des gens éclairez, à qui une mediocre paſſion, une ſimple menace, fait tourner la tête, & qu'une crainte purement mondaine fait chanceler ſur les premieres veritez.* Au contraire on eſt redevable à l'Eloquence, du ſalut de tant d'ames que les Predicateurs Catholiques ont garenti de leur perte.

En oppoſant des veritez toutes nuës aux mêmes veritez traittées très-eloquemment, on ſent que les ornemens ne ſont contraires ni au bon goût ni à la juſteſſe de l'eſprit. L'Auteur oppoſe en effet la maniere toute ſimple dont il eſt parlé des te-

* *5. vol. p.* 422. & 404.

nebres d'Egypte au ch. 10. de l'Exode, à cette description sublime qu'en fait l'Auteur de la Sagesse au chap. 17. Il dit des Egyptiens. *Ils meritoient bien d'être ainsi enfermez dans une prison de tenebres & d'être privez de la lumiere du jour, eux qui retenoient prisonniers dans les fers vôtre peuple & vos enfans, par qui la lumiere incorruptible de la loy commençoit d'être donnée au monde.*

Au regard des prejugez dont on accuse l'Eloquence de se servir, l'Auteur distingue les préjugez de Morale, dont il ne faut jamais se défaire, des prejugez en matiere de Physique qu'il est bon de quitter. Car ce qu'on appelle préjugez de Morale sont ordinairement de grandes veritez : par exemple, *qu'il y a un Dieu, & qu'il faut l'aimer : qu'il faut être juste, doux, facile, liberal, & quelquefois severe sans misericorde ; qu'il faut aimer ses amis, sa femme, ses enfans, sa patrie, mépriser les richesses ; que la guerre, la peste, la famine, les seditions sont de grands maux, &c.* Le P. l'Ami appuye son sentiment sur l'autorité de Platon ;

& Mr. Gibert luy oppoſe les eloges que ce Philoſophe a donnez à l'Eloquence d'Iſocrate, toute conforme aux principes de l'Art, & entierement contraire à ceux du P. l'Ami. La Rhetorique amoins qu'on n'en abuſe, ne corrompt pas plus le cœur que l'eſprit : elle n'excite que des mouvemens tels que la juſtice & la pieté même les demandent.

Mr. Gibert entreprend icy la défenſe de la Poëſie, & il montre que les defauts que ſon adverſaire reproche à cet art ſont de grandes beautez, qui lui ſont communes tres-ſouvent avec la Proſe : qu'on trouve ces pretendus défauts dans l'Ecriture Sainte auſſi frequemment que dans les Auteurs profanes, & plus ſouvent dans les bons Poëtes que dans les mauvais : enfin que des Maîtres de l'Art Poëtique, leſquels ce Pere admire avec juſtice, en font des preceptes. En effet l'Ecriture Sainte anime les pierres & les plantes, fait parler les animaux & leur donne de l'intelligence. Sans tous ces ornemens la Poëſie languit &

devient fade & insipide : elle ne sçauroit se soutenir sans l'allegorie.

Pour achever ce qui regarde la Poësie, son defenseur traite exprés de l'harmonie du discours, & prouve qu'elle annoblit les veritez, bien loin de les degrader ou de les avilir : qu'en vain le P. l'Ami pour prouver son sentiment, cite ces quatre vers :

Maudit soit le premier dont la verve insensée,
Dans les bornes d'un vers renferma sa pensée,
Et donnant à ses mots une étroite prison,
Voulut avec la rime enchaîner la raison.

Car le même Poëte, qui n'a voulu marquer que la difficulté de faire de bons vers a dit de la rime.

Quand à la bien chercher d'abord on s'évertuë,
L'esprit à la trouver aisément s'habitue.
Au joug de la raison sans peine elle fléchit,

Et loin de la gêner, la sert & l'enrichit.

L'Auteur revient ensuite à l'éloquence & montre entre autres choses que la connoissance & l'amour de la verité ne sont point capables de rendre un homme éloquent; puisque des gens qui la connoissent & l'aiment parfaitement, ne peuvent encore en parler que d'une maniere froide & desagreable, *obtusè & frigidè*, dit S. Augustin.

Mr. Gibert pretend que le P. l'Ami aprés avoir proposé l'étude de la Philosophie Cartesienne, comme le grand & le vray moyen de devenir solidement éloquent, avoüe que cette étude ne conduit qu'à la fausse éloquence; & qu'aprés cet aveu, il ne laisse pas de parler conformément à son premier sentiment. Quoy qu'il en soit, pour prouver que ce grand moyen ne conduit à rien, on fait voir que la Philosophie Cartesienne ne fournit aucun secours à l'Orateur pour exciter ou pour calmer les passions. Cela donne occasion de proposer les vrais moïens de

remuer les cœurs leſquels conſiſtent tous à amplifier ou à diminuer l'utile, l'Agreable & l'Honnête, ce que la Phyſique ne nous apprend point. On pretend en cecy ne rien dire qui ne ſoit conforme à la doctrine de Mr. Deſcartes & à celle du P. Mallebranche : & on s'étonne que les Diſciples de ces grands maîtres s'y ſoient trompez, & ayent attribuez à la nouvelle Philoſophie touchant les paſſions, les reflexions ſur leſquelles Platon & Ariſtote ont fait des Traitez connus de tout le monde.

On rapporte les idées que le P. l'Amy & le P. Malebranche mettent en uſage pour detacher les hommes de l'amour des creatures, & on fait ſentir que rien n'eſt plus oppoſé à la perſuaſion que la maniere dont la Philoſophie Carteſienne conſidere les choſes. Car dans ce dernier Auteur particulierement elle poſe pour principe qu'on peut, & même qu'on doit aimer ce qui eſt capable de faire ſentir du plaiſir, de quoy tous les libertins conviendront aiſement : mais ils n'ac-

corderont jamais que les creatures ſoient incapables de produire cet effet; la vieille erreur, ſi c'eſt une erreur,& le rapport des ſens ne pouvant manquer de faire plus d'impreſſion, que toutes les ſpeculations metaphyſiques.

L'Auteur garde beaucoup de menagement à l'égard d'un celebre Philoſophe, qui croit que la Phyſique apporte de grands avantages à l'Orateur pour exciter les paſſions, à cauſe que cette ſcience explique les cauſes, phyſiques, c'eſt-à-dire comme il le dit dans la Morale, *le mouvement des eſprits animaux.* Le Rhetoricien croïant le Profeſſeur de Philoſophie dans l'erreur ſur cette matiere, met toute ſon induſtrie à l'excuſer.

Il finit ſon Ouvrage en faiſant voir que le P. l'Amy a eu un deſſein formé de relever le ſentiment de M. du Bois touchant l'Eloquence ordinaire, ſans ſe mettre en peine de repondre aux difficultez qu'il ſçavoit bien qu'on avoit propoſées à cet Academicien. M. Gibert invite ſon adverſaire à y repondre auſſi

bien qu'à celles qui sont contenuës dans cet Ouvrage.

ARTICLE CLVII.

LETTRE D'UN JURISTE à l'Auteur du Livre de la veritable Eloquence. A Paris ruë Galande, chez Quillau 1703. *in* 12. *pp*. 22. *Réponse de cet Auteur avec la Refutation du Journal des Sçavans de Paris du Lundi* 4. *Juin.* A Paris chez Jacques Pierre Bienfait, & Jean Fournil, Quay des Augustins 1703. *in* 12. *pp*.36.

IL est question dans ces deux Lettres de sçavoir, quel usage l'Orateur peut faire de l'explication physique des passions, lors qu'il s'agit de les exciter par le discours. Le Philosophe dont nous venons de parler a dit *qu'elle y apporte un grand avantage, & même qu'elle est le fondement de ce que la Rhetorique enseigne sur cette matiere.* Mr. Gibert a fait observer dans son livre que cette proposition n'étoit appuyée d'aucune preuve; & il a témoigné

qu'il la croyoit bien moins avancée comme le vray ſentiment de ſon Auteur, que jettée avec eſprit en paſſant pour exciter les jeunes gens à l'amour de la Philoſophie. Le Juriſte a crû devoir ſoutenir la propoſition du Philoſophe.

L'Auteur de la Reponſe dit que le vray moyen de decider entre les deux partis, eſt celui que le Juriſte luy ſemble toûjours éviter, qui eſt de comparer enſemble ce que les Phyſiciens diſent des paſſions & les preceptes de Rhetorique. Par exemple, dit-il, dans ſon livre p. 261. la Phyſique nous apprend *que pour exciter la douleur, les eſprits animaux doivent reſſerrer les orifices du cœur:* La Rhetorique dit *qu'il faut exagerer le malheur & la dignité des perſonnes.* Il demande ſur cela, *l'un eſt-il la baſe* de l'autre? Il ajoûte, *les concluſions des Phyſiciens ſervent de principes aux Medecins; en eſt-ce de même en Rhetorique.* Le Juriſte. p. 13. repond qu'*Ouy*, & pretend le prouver par l'hiſtoire de David, *qui ſçachant que le ſon de la Harpe étoit propre à calmer l'humeur noire, s'en ſer-*

voit pour calmer celle de Saül. Mr. Gibert p.8.9. & 10. replique *que le son de la Harpe qui ne dit & n'exagere rien, n'est point un exemple des discours qui excitent la douleur par l'exageration & ne fait point entendre que la Physique serve à l'amplification.*

Il dit la même chose d'un autre exemple que le Juriste apporte encore : c'est celuy d'un homme qui se sert d'un aiman caché ou d'une Lanterne magique pour tromper quelqu'un. Comme cet homme doit connoître l'effet de ses instrumens, de même, dit-on, l'Orateur, doit sçavoir l'effet de l'expression d'une passion. *Oüi*, dit Mr. Gibert, *mais ce n'est point la Physique qui nous dit par exemple, qu'en exprimant ou marquant de la tristesse, nous l'inspirons aux autres, ni quels sont les moyens de la marquer ; & les illusions de la Lanterne magique ne feront jamais voir que cet exemple soit propre à prouver ce qui est en question.*

L'histoire même de Drusus que le Juriste allegue ne vient point au sujet. Ce Prince, dit-on, voyant ses soldats épouvantez d'une eclypse de

Lune, n'auroit pû en tirer avantage pour les faire rentrer dans le devoir ; mais il en eût été épouvanté lui-même, s'il n'eût ſçû que l'Eclypſe n'eſt qu'un effet naturel. *Au contraire*, dit la Reponſe, *la peur étoit tellement utile à Druſus, que s'il ne craignoit pas, il devoit faire ſemblant de craindre, ſelon le precepte*, SI VIS ME FLERE, &c. Outre qu'il ne paroît point là, que l'explication phyſique de la peur ait rien ſervy à l'Orateur.

Mr. Gibert voudroit donc que le Juriſte qui convient *que les exemples particuliers ſeroient un moyen tres-efficace pour prouver l'utilité de la Phyſique en ce point*, eût allegué l'exemple de quelques diſcours, où l'on pût par l'analyſe, decouvrir que les explications que cette ſcience donne des paſſions ſervent à les exciter. Il dit que le Juriſte n'en cite aucun, quoyque ce fût à luy à prouver le fait qu'il a avancé.

L'Auteur de la Reponſe pretend de plus, que dans le diſcours on excite les paſſions par la vûë des choſes dont il n'appartient point à la

Physique de parler. Tels sont le mépris, l'infamie, les bonnes & les mauvaises mœurs, les bien-faits, les richesses, la gloire, le pouvoir. Les objets des passions cessent de l'être dès qu'on les prend physiquement : comme il paroît par l'exemple de l'or & de l'argent, lesquels considerez comme des corps physiques, ne servent de rien pour exciter ou pour étouffer l'avarice.

Mr. Gibert se plaint que dans le Journal de Paris du 4. Juin, on met Petrone dans le parti du P. l'Ami contre la Rhetorique ; & il dit là-dessus : 1°. Que Petrone n'est rien en comparaison de S. Augustin & des autres grands hommes qui ont recommandé l'étude de cet art. 2°. Que les défauts que Petrone trouvoit dans la Rhetorique de son temps, ne regardent point ce temps-cy, où cet Art s'enseigne d'une autre maniere. 3°. Que Petrone n'a point trouvé mauvais comme le dit le Journal, qu'on eût reduit la Rhetorique en art. Enfin qu'il n'est point vray non plus, que Petrone veüille qu'on commence ses études par la

Philoſophie, ou qu'il ait dit que Platon & Demoſthene n'avoient point appris les preceptes, ou qu'il ait blamé la cadance du diſcours.

ARTICLE CLVIII.

COLONNE *MILLIAIRE AVEC une Inſcription decouverte au mois de Janvier 1703. à un quart de lieüe du village de Sacqueney aux environs de l'Abbaye de Beze en Bourgogne, expliquée hiſtoriquement par M. Moreau de Mautour.*

TI. CLAVD. DRUSI. F.
CAESAR AUG. GER.
MANIC. PONT. MAX.
TRIB. POTEST. II. IMP.
III. P.P. COS. II. DE
SIGNAT III.
AND. M. P. XXII.

Tiberius Claudius Druſi filius, Cæſar Auguſtus, Germanicus, Pontifex maximus, Tribunitiâ poteſtate ſecundùm, Imperator tertium, Pater patriæ, Conſul ſecundùm, deſignatus tertiùm. Andomatunum. Miliare paſſuum vigeſimum ſecundum, ou *Millia paſſuum viginti duo.*

CLAUDE qui parvint à l'Empire après Caligule son neveu le 25. Janvier de l'an 41. de salut, dans la cinquantiéme année de son âge, porta le pronom de Tibere, ainsi que son pere, son ayeul, l'Empereur Tibere son oncle, Britanicus son fils, & Neron surnommé Gemellus, un des petits fils de ce dernier Empereur, celuy que Cajus fit mourir aprés l'avoir adopté.

Quoyque dans le haut & bas Empire, & même du temps de la Republique, d'autres ayent eû le même prénom de Tibere, on peut croire neanmoins qu'il fut affecté particulierement à Claude & à sa famille par allusion à Tiberinus ayeul de Romulus, & l'un des anciens Rois d'Albe, dont Tite-Live rapporte une suitte & une espece de genealogie au commencement de son Histoire. Tiberinus fut celui qui donna son nom au fleuve Tybre où il se noya, auparavant appellé Albula.

Ce qui donne lieu à la conjecture & à l'application de ce prénom, est

une medaille citée par Triſtan qui repreſente la tête de l'Empereur Tibere, & au revers une louve qui allaite Remus & Romulus, avec le mot TIBERIN. au deſſus, & la lettre F, au deſſous, pour ſignifier *Tiberini Filius* : comme ſi on avoit voulu faire remonter l'origine de Tibere à ce Roi des Albins. En effet Suetone dit que l'ancienne famille des Claudiens dont étoient Tibere & Claude, ſortie de Regilles ville des Sabins, vint s'établir à Rome ſous la conduite de Titus Tatius compagnon de Romulus,& ſous celle d'Atta Claudius chef de cette famille, qui devint dans la ſuite une des plus illuſtres de Rome, & des plus celebres dans les faſtes Conſulaires, puiſqu'elle fut honorée de vingt-huit Conſulats, de cinq dictatures, de ſept Cenſures, de deux Ovations, & de ſept Triomphes. Cette famille fut entierement éteinte par la mort de Britannicus.

Mais ſoit qu'on regarde Tiberinus comme Roi d'Albe, fils de Capetus, & ayeul de Romulus, ou plutôt comme un Dieu qui preſidoit

au Tybre, & qui fut au nombre des Divinitez domestiques invoquées par les Romains, ainsi qu'il est dit dans le 8e. livre de Virgile & dans Minutius Felix : il y a autant lieu de croire que le prénom de Tibere ait eû rapport à l'un ou à l'autre, que de croire que le nom de Jules Cæsar ait eu rapport à celuy du fils d'Enée. C'est ainsi que la flaterie & la vanité ont coutume d'attribuer aux familles anciennes une origine fabuleuse & confonduë dans l'obscurité des temps : desorte que la plûpart des grandes maisons ont toûjours eu leurs fables & leur chimere.

Drusus qui mourut en Allemagne aprês en avoir soumis les peuples revoltez, fut si estimé & si cheri des Romains, que par un decret du Senat on lui erigea aprés sa mort un arc de triomphe & des trophées à Rome dans la voye Appienne avec le surnom de *Germanicus*, pour luy & pour sa posterité. C'est la raison pour laquelle l'Empereur Claude son fils prit ce surnom dès son bas-âge, après que son frere aîné qui

l'avoit pris avant luy & qui conserva toûjours le nom de Germanicus, eût passé par adoption dans la famille des Cesars. Nous voyons dans une medaille de cet Empereur le soin qu'il prit pour renouveller la memoire de son pere, d'y faire representer cet arc triomphal & ces trophées avec une figure équestre.

On peut croire encore que Claude merita le titre de Germanique, comme il est marqué dans l'inscription de la colomne, parceque dans la premiere année de son Empire, Sulpitius Galba & Gabinius qui commandoient son armée en Allemagne, soumirent les Cattes & les Marses ou les Cauques, peuples de cette Province. En effet Dion rapporte que Gabinius retira des mains des ennemis la derniere des aigles Romaines qui leur étoit restée de la défaite de Varus.

Claude prit les titres de Cæsar & d'Auguste, quoyqu'il ne fût de la famille de l'Empereur Auguste & de celle des Cesars, ni par adoption, ni par naissance, & qu'il leur fût seulement allié par les femmes.

Il étoit du côté de sa mere Antonia, petit fils de Marc Antoine & d'Octavie sœur d'Auguste ; & du côté de son pere Drusus, il étoit petit fils de Livie femme de cet Empereur, neveu de Tibere, & oncle de Caius.

A l'imitation d'Auguste, qui le premier réünit en sa personne les grandes dignitez de la Republique. Claude ainsi que ses deux autres predecesseurs & ses successeurs à l'Empire, s'attribua la qualité de Grand Pontife, & la puissance du Tribunal. L'une faisoit les Empereurs maîtres de tout ce qui concernoit la Religion, & l'autre leur donnoit une autorité extraordinaire, & rendoit leurs personnes sacrées & inviciables.

Ce pouvoir du Tribunal se marquoit ordinairement sur les medailles, & dans les inscriptions, comme on voit dans celle-cy ; & l'on en comptoit les années, pour connoître celles du regne des Empereurs, lorsqu'ils n'avoient accepté ce pouvoir qu'avec l'Empire.

La deuxiéme année de la puissance

de Tribun marquée dans l'inſcription, deſigne auſſi la deuxiéme année de l'Empire de Claude avec celle de ſon Conſulat, dans laquelle il prit pour la troiſiéme fois le titre d'I*mperator*, ou de General d'armées, qu'il avoit déja pris deux fois dans la premiere année. Il le prit dans cette ſeconde année au ſujet de la conquête de la Mauritanie dont les Romains ſe rendirent maîtres. Claude la diviſa en deux Provinces, la Ceſarienne & la Tingitane, dont il donna le gouvernement à deux Chevaliers Romains. Il parut ſi jaloux de ce titre d'*Imperator*, qu'en treize ans huit mois qu'il regna, il le prit juſqu'à 27. fois, & cinq fois dans une même année : ce qui eſt confirmé par Onuphre dans ſes Faſtes.

Dans la même ſeconde année de ſon Conſulat, de ſa puiſſance Tribunitienne & de ſon Empire, il fut appellé Pere de la patrie. Car Dion remarque, que lorſque Claude fut declaré Empereur, il accepta tous les titres que le Senat luy avoit décernez, à la reſerve de celuy de Pere de la Patrie.

Sous l'Empire de Caius au rapport de Suetone, il commença d'être admis aux charges publiques, & il exerça durant deux mois celle de Conſul conjoinctement avec cet Empereur. Ce fut pour la premiere fois. Selon le même Auteur & Dion, il ne tint ſon ſecond Conſulat que pendant le même eſpace de temps. Il fut deſigné Conſul une troiſiéme fois pour l'année ſuivante, & il le fut en effet: mais il n'exerça encore ce troiſiéme Conſulat que deux mois.

Le Monogramme composé de trois lettres. A N D. ne ſe peut prendre que pour *Andomatunum*, qui ſelon Ptolomée eſt la ville de Langres. *Sub iis autem*, dit il, *& Leucis*, c'étoit ceux de Toul, *Habitant lingones quorum civitas Andomatunum*. Elle étoit la capitale de ces peuples, comme *Lutetia Pariſiorum* l'étoit de ceux de Paris, *Auguſta Treviorum* de ceux de Treves, *Samarobriga Ambianorum* de ceux d'Amiens, *Agendicum Senonum* de ceux de Sens &c.

Andomatunum que Ptolomée place dans la Gaule Belgique, eſt la mê-

me ville que *Antematunnum* citée dans l'Itineraire d'Antonin, lorſqu'il decrit le chemin & la diſtance de Langres à Toul marquée par des milliaires, *Iter ab Antemantunno Tullum leucarum uſque* M. p. XLIIII. & un autre chemin qui conduiſoit de la même ville de Langres à celle de Cambate, *iter ab Antemantunno Cambatem.* M. P. CII. Cette derniere ville nommée dans Ortelius Caemps ſur le Rhin eſt aujoud'huy Rembs. L'Itineraire d'Antonin la place après la ville d'*Auguſta rauricorum*, ou *Rauracum*, près de Baſle en Suiſſe.

La terminaiſon du nom *Andomatunum* eſt équivalente à celle d'*Andomadunum*, dont les Latins ſe ſervent encore; parceque la plupart des noms de villes ſituées ſur des hauteurs comme Langres, ſe terminoient par *Dunum*, qui ſignifie un lieu éminent & élevé: par exemple *Auguſtodunum*, *Laudunum*, *Lugdunum*, *Juliodunum*, *Verodunum*, & autres qu'on voit à la fin du Dictionnaire Geographique d'Ortelius.

Pour juſtifier encore la veritable explication du Monogramme, on voit dans Gruter une colonne milliaire avec une inſcription du même Empereur Claude, qui fut trouvée dans le païs de Langres, au bas de laquelle ſont les mêmes lettres A N D. mais ainſi de ſuite & ſans être jointes.

Comme les colomnes milliaires ſur le bord des grands chemins indiquoient la ville la plus prochaine, & combien elle étoit éloignée du lieu où la colomne étoit placée, on voit par celle-cy de l'endroit où elle a été trouvée juſqu'à Langres, il y avoit 22. mille pas: à raiſon de quatre mille pour une de nos lieuës, c'eſt cinq lieuës & demie: ce qui fait juſtement la diſtance qu'il y a du village de Sacqueney à Langres.

Mais en ſuppoſant comme certain, & le lieu où cette colomne a été trouvée, & la diſtance des cinq lieuës & demies de ce lieu à Langres, comment concilieroit-on cette proportion avec l'opinion commune de ceux qui ont traité des meſures des grands chemins de l'Empire Ro-

nain? en parlant du pas qu'ils ap-
pellent Geometrique, & qu'il font
servir seul à ces mesures pour re-
gler les stades des Grecs & les mil-
liaires des Romains, ils composent
le pas de cinq pieds: ensorte que les
cinq pieds faisant un pas, les 125.
pas un stade, les huit stades un mil-
liaire, & les deux milliaires une lieuë
Françoise, il s'ensuivroit que l'en-
droit où cette colomne a été trou-
vée ne seroit pas le veritable où elle
a du être mise du temps de l'Empe-
reur Claude, & que par la suite du
temps on l'y auroit apporté; ou
bien que pour aller de là à Langres &
faire onze lieuës suivant la supputa-
tion ci-dessus, & les 22. mille pas
marquez sur la colomne il y avoit
un chemin de détour & de moitié
plus long que celui d'aujourd'huy.

Par les époques marquées dans
l'inscription il paroît que le mil-
liaire a été fait & posé il y a seize
cent soixante & un ans dans l'an-
née 42. de salut qui est la deuxiéme
de l'Empire de Claude, comme il
a déja été dit. Pline, Tacite, Sue-
tone, & Dion font mention des ou-

vrages conſiderables que cet Empereur entreprit dans cette deuxiéme année : ce fut de conſtruire un port à Oſtie à l'embouchure du Tybre, de ſecher le lac Fuci dans l'Abruſſe ulterieure, aujourd'huy le lac de *Celano*, pour en faire écouler les eaux dans le Tibre. Quoyque ces Hiſtoriens n'ayent parlé que de ces deux grands projets qu'ils ont tranſmis à la poſterité, cela ne doit point empêcder de croire que Claude ne ſe ſoit appliqué à d'autres ouvrages dans les Provinces de l'Empire, ſur tout pour ce qui concernoit les chemins publics, dont les monumens ont pû être conſervez. Cette colonne milliaire nouvellement découverte eſt une preuve du ſoin qu'il prit de faire reparer celuy qui conduiſoit à Langres, & qui repondoit ſans doute à l'un des quatre grands chemins qu'Agrippa gendre d'Auguſte fit conſtruire dans les Gaules.

De ces quatre grands chemins qui commençoient à Lyon, il y en avoit un qui paſſant à travers la Bourgogne, la Champagne & la Picardie aboutiſſoit à la ville de Boulo-

gne ſur mer : & comme Dion raconte de quelle maniere Claude traverſa les Gaules & ſe rendit juſqu'à cette Ville pour ſon expedition d'Angleterre , qui fut vers le milieu de la troiſiéme année de ſon Empire ; il y a apparence qu'il donna ordre à l'entretien & aux reparations des chemins , pour la conduite de ſon armée qui le preceda de quelques mois & qui arriva en Angleterre ſous le commandement de Plautius.

On voyoit encore en 1622. ſur le grand chemin de Niſmes à Arles une Inſcription du temps de Claude qui avoit fait retablir ce chemin. Cette Inſcription étoit du nombre de celles qui furent communiquées par Mr. Pierre Conſeiller au Parlement d'Aix à Mr. Bergier qui l'a rapportée dans ſon Hiſtoire des grands chemins de l'Empire ; ainſi qu'une autre trouvée au Perche ſur une colonne milliaire au nom du même Empereur. Il ſeroit à ſouhaitter que le temps nous decouvrît beaucoup de ces ſortes de monumens qui ſerviroient à l'Hiſtoire

& à la Geographie ancienne.

On peut ajouter à ces remarques sur le monument dont il s'agit, que Cesar dans le premier & le quatriéme livre de ses Commentaires, où il parle des peuples *Lingones*, n'a fait aucune mention de leur ville *Andomatunum*; luy qui decrit si exactement les lieux où il a passé, & dont il a eu connoissance. Cette ville n'auroit-elle été bâtie & connuë que posterieurement au temps de cet Empereur, & avant celuy de l'Empereur Claude, ce qui comprend l'espace de près de cent années? ou bien Cesar n'auroit-il pas eû occasion d'en parler, comme il a fait de beaucoup d'autres villes & même de quelques-unes des peuples voisins de ceux de Langres? Je pancherois pour le premier sentiment malgré celuy de Jean le Maire. Cet Auteur attribue la fondation de Langres à Longho qu'il pretend avoir été le sixiéme Roy des Gaules, & avoir regné en 442. après le deluge.

Cette Piece nous a été envoyée dès le mois de Mars; mais l'on n'a pu l'inserer plutôt dans ces Memoires.

ARTICLE CLIX.

REFLEXIONS SUR LES *conjectures du Pere de Tournemine touchant l'union de l'ame & du corps.*

NOus n'avons pas l'honneur de connoître le Pere de Tournemine; mais nous connoiſſons depuis long-temps ſa capacité & ſon merite. Les eſſais qu'il donne de temps en temps au public nous promettent quelque choſe de plus grand, & qui ne ſçauroit manquer d'être bien reçû, ny de repondre aux belles eſperances que ce ſçavant a donné dès le commencement de ſes études. Nous prenons la liberté de faire quelques reflexions ſur ſon nouveau ſyſteme de l'union de l'ame & du corps; puiſqu'il nous marque dans ſa lettre qu'on luy fera plaiſir, & qu'il donnera quelque éclairciſſement.

La plus grande difficulté qu'on a toûjours trouvé dans l'union de l'ame & du corps , conſiſte en ce que

ces deux ſubſtances eſſentiellement differentes s'uniſſent d'une union réelle & veritable, *union*, comme la nomme le Pere de Tournemine, *de poſſeſsion* & *de proprieté*. On n'eſt pas ſurpris que deux morceaux de cire ſoient unis d'une *union réelle, effective* & *de proprieté*; ny même que la terre dans les mines, ou le ſable dans quelques rivieres, s'uniſſent *réellement* & *veritablement* avec de l'or par un changement de modification & de forme. Mais ce qui ſurprend dans l'union de nôtre ame & de nôtre corps; c'eſt qu'étant des ſubſtances differentes de nature & de proprietés elles ſoient cependant veritablement, réellement & intimement unies enſemble. C'eſt la principale difficulté de cette union que le Pere Tournemine ne paroît pas lever par ſon ſyſtême.

1°. *Il ſuppoſe* * *que les corps ne ſont differents que par la differente ſtructure qui les rend propres à differens uſages, c'eſt-à-dire à recevoir divers mouvemens & diverſes impreßions des objets qui les environnent.* On l'accorde

* *Pag.* 872.

corde pourveu qu'on entende ſeulement par ces objets qui environnent, des objets exterieurs & corporels. *Ou des eſprits qui peuvent agir ſur eux.* [a] Si l'on entend par ces eſprits qui peuvent *agir ſur les corps*, nôtre ame, nous penſons que c'eſt ſuppoſer, ce qui fait une grande difficulté : ſuppoſer, dis-je, *des mouvemens & des impreßions, & une veritable action de l'Ame ſur le corps*; ce que pluſieurs Philoſophes ne paſſeront pas aiſément à l'Auteur du ſyſtême, jugeant qu'il eſt auſſi impoſſible naturellement que l'eſprit agiſſe ſur le corps, [b] qu'ils jugent impoſſible avec le Pere de Tournemine que les corps agiſſent ſur l'ame.

2°. Le P. de Tournemine *ſuppoſe qu'entre les differens états où peut ſe trouver le corps humain il y a une ſituation de toutes ſes parties, des humeurs, des eſprits animaux, qui le rend plus propre aux fonctions de l'ame humaine.* C'eſt ſuppoſer la même difficulté; ſuppoſer des fonctions, ou des actions de l'ame humaine ſur le corps. Et d'ailleurs il eſt aſſez dif-

[a] *P.* 872. [b] *P.*868.

ficile de concevoir qu'une telle situation de parties d'un corps, *situation des humeurs & des esprits animaux* , rende le corps plus propre aux fonctions de l'ame humaine, de maniere qu'une autre situation toute differente ne pût faire le même effet, si l'Auteur de nôtre être eût voulu choisir plutôt cette seconde situation de ce corps que la premiere, & s'en servir pour les fonctions de l'ame humaine. Qui peut empêcher de croire que l'ame qui informe un tel corps ait pû, selon l'ordre & la volonté de Dieu, informer un autre corps tout different par sa *structure*, de celuy qu'elle informe actuellement ? Peut-être qu'on dira que c'est-là justement pretendre, comme les Cartesiens, *que l'ame & le corps sont unis parceque Dieu le veut & qu'il en a fait une loy :* [a] Pretention ou *reponse fort devote ; mais nullement philosophique.*

Nous repondrons à cela à la fin de ces reflexions.

3°. *L'on suppose* [b] *que l'ame humaine est créée de Dieu avec une for-*

[a] *P.* 866. [b] *P.* 872.

ce naturelle de contenir les parties du corps auquel elle est destinée, dans cette situation convenable aux fonctions humaines. Cette force naturelle de contenir les parties du corps ne sçauroit, ce semble, être autre chose que son union avec le corps, ou du moins son action sur le corps. C'est donc supposer cette union de l'ame & du corps ou du moins l'action de l'ame sur le corps.

Cette force dans chaque ame est relative au corps qu'elle doit animer &c. La principale difficulté ne consiste pas dans cette relation de l'ame avec le corps; mais dans leur union. C'est cette union qu'on vouloit expliquer nettement & ce qui fait l'essentiel.

4°. *L'on suppose* [a] *que l'ame agit sur le corps par cette force naturelle qu'elle a de contenir les parties* &c. C'est la conclusion & le fond du systême.

5°. *C'est donc ce raport de force, &c.* [b] C'est une autre conclusion. *Le seul avantage*, dit l'Auteur à la fin de sa lettre, [c] *que l'on tire de ces suppositions suffiroit pour en montrer la verité. Il est certain que l'union de*

[a] *P.* 873. [b] *P. ibid.* [c] *P.* 874.

l'ame & du corps est une union de proprieté & de possession. Ce n'est que dans mon systême que cette verité subsiste : c'est donc le seul systême veritable : mais c'est supposer un fait qui ne peut s'établir que par un bon éclaircissement, & par le renversement des objections qu'on vient de faire sur le nouveau systeme.

S'il y a de l'erreur dans ce systeme comme dans tous les autres qu'on a faits jusqu'ici sur l'union de l'ame & du corps, ce n'est ni defaut de penetration ny défaut d'habilité dans les Auteurs, mais seulement selon mon sens, c'est parce que cette union est un effet inexplicable. Quelque peu philosophique que soit la réponse des Cartesiens, en disant que le corps & l'ame sont unis parce que Dieu le veut & qu'il en a fait une loy ; cette réponse s'accorde pourtant avec le sentiment des SS. PP. qui ont dit nettement qu'il s'en faut tenir ici à la volonté de Dieu. Pourquoy Dieu a-t'il créé le monde. Pourquoy a-t'il uni l'esprit avec le corps ? parce qu'il l'a voulu, repondent ces Saints Doc-

teurs de l'Eglise : Mais pourquoy Dieu l'a-t'il voulu ? Cette demande n'est pas raisonnable, répond Saint Augustin. Vous demandez quelque chose de plus grand que la volonté de Dieu, & c'est ce qui n'est point : *Majus quid volontate Dei requiris, & non est.*

Ceux qui veulent, dit ce Pere, que nous leur rendions raison de ce qu'il a plû à Dieu de créer le Ciel & la Terre, veulent sçavoir la cause de la volonté de Dieu qui est la cause de toutes choses. Lors donc que quelqu'un nous demande pourquoy Dieu a fait le Ciel & la Terre, il faut répondre, *parce qu'il l'a voulu :* & s'il demande pourquoy il l'a voulu, il faut lui dire qu'il cherche quelque chose de plus grand que la volonté de Dieu, & que rien ne peut être plus grand. Que la temerité humaine s'arrête donc, & qu'elle ne cherche pas ce qui n'est point ; de peur que cela ne l'empêche de trouver ce qui est.

Ne pouvons-nous pas, à l'exemple de ce Pere, repondre de même à cette demande, *pourquoy Dieu a-t'il*

uni l'ame & le corps? que c'eſt parce qu'il la voulu, & que d'en demander d'avantage, cela n'eſt pas juſte: Mais peut-être qu'il y a quelque difference à mettre entre ces deux queſtions, *Pourquoy Dieu a-t'il créé le Ciel & la terre? Pourquoy a-t'il uni l'ame avec le corps*? Mais nous avoüons que nous ne voyons pas cette difference. Saint Auguſtin n'y en a pas trouvé, *modus quo ſpiritus uniuntur corporibus incomprehenſibilis eſt*, dit ce Pere, *& hoc ipſum homo eſt.*

La comparaiſon de l'horloger & des deux horloges de l'illuſtre Mr. de Leibnitz pour attacher un ridicule au ſentiment des Carteſiens, peut-être *Philoſophique*, mais elle n'en eſt pas plus exacte. Si l'horloger en *remüant les reſſorts de ces deux horloges en même temps & de la même maniere*, ſçavoit les unir enſemble d'une union intime & effective, on ne peut douter qu'il n'y eût dans cet accord de ces machines *beaucoup de fineſſe*, & que cela ne marquât dans l'ouvrier beaucoup d'habileté. Si Dieu fait cela à l'égard de l'ame &

du corps, s'il les unit ensemble d'une union réelle & intime en les accordant, pour le dire ainsi ; l'on ne peut nier qu'il n'y ait *beaucoup d'habileté* dans ce grand ouvrier *& une grande finesse dans* son ouvrage. Les vrays Cartesiens ne disent autre chose. Ils s'en tiennent à cette raison de l'union de l'ame & du corps, *parce que Dieu le veut, & qu'il s'en est fait une loy.* Ils ne pretendent pas donner raison ny expliquer *la cause prochaine* de l'union de l'ame & du corps : ils pensent que ce seroit s'éloigner des SS. Peres, & chercher quelque chose plus grand que la volonté de Dieu, *& non est.*

Le Pere de Tournemine, en parlant du systeme de M. de Leibnitz dit que ce systeme *est bien imaginé & plus digne de Dieu que celui des Cartesiens :* & pourtant il le fait ensuite tomber dans tous les défauts où il pretend que ces Philosophes sont tombez. Cela ne s'accorde pas bien. *L'idée de M. de Leibnitz est belle & grande, mais la grandeur & la beauté en a caché le défaut à son ingenieux Auteur*, dit le P. de Tournemine.

L'idée des Carteſiens eſt *fort devote & moins philoſophique* , en ce qu'ils recourent à la volonté de Dieu pour rendre raiſon de l'union de l'ame & du corps. Nous nous en tenons à cette idée avec les SS. PP.

Ces reflexions ſont plus étenduës que nous n'avions crû d'abord les faire. Mais nous eſperons que le P. de Tournemine nous le pardonnera , avec cette bonté & cette honnêteté que marquent ſi particulierement ſes ouvrages.

Ces objections où l'on remarque autant de politeſſe que d'eſprit , nous ont été envoyées par Mr. l'Abbé de Belmont comme l'ouvrage d'un de ſes amys : on en a reçû d'autres de pluſieurs endroits. La reponſe à toutes ces objections ſera dans les memoires du mois prochain. En attendant on prie ceux qui voudront décider avec connoiſſance de cette diſpute aſſez importante , de relire la premiere lettre du P. de Tournemine dans les Memoires du mois de May : ils verront que ce Pere eſt fort éloigné de trouver dans le ſyſteme de M. de Leibnitz *tous les défauts de celuy des Carteſiens.* L'adverſaire du

P. de Tournemine à trop d'équité pour ne pas convenir luy-même que ce Pere n'est pas tombé dans une si grossiere contradiction en peu de lignes. Il reproche à Mr. de Leibnitz de n'établir non plus que Mr. Des-Cartes qu'une simple correspondance, & non pas une veritable union entre l'ame & le corps: mais il dit expressement que la sagesse de Dieu paroît bien mieux dans le systeme de Mr. de Leibnitz que dans celui des Cartesiens, où Dieu ressemble à un horloger si malhabile que pour accorder le mouvement des deux horloges il seroit obligé de les remonter à chaque moment.

Article CLX.

REPONSE DU R. P. CHARLES Plumier Minime à Monsieur Frideric Richter Docteur en Medecine à Lipsic, sur la Cochenille.

JE vous remercie trés-humblement, Monsieur, de deux exemplaires de vôtre Traité de la Coche-

nille. Je voudrois bien trouver l'occasion de vous en marquer ma reconnoissance, & en même tems pouvoir repondre à la bonne opinion que vous avez de moy. J'ay à la verité de l'amour pour les sciences, particulierement pour la Botanique; & j'ay déja bien essuïé des fatigues pour aprofondir cette belle matiere. C'est ce qui m'a fait entreprendre trois voïages aux Isles de l'Amerique. Je m'y suis appliqué, non seulement à la connoissance des plantes de ce païs; mais aussi à la connoissance des animaux; & j'ay de quoy satisfaire les curieux en ce genre. J'avois particulierement dessein dans mon dernier voyage d'étudier la nature de la Cochenille & la maniere de la cultiver; comme je l'avois promis dans un Journal des Sçavans de l'année 1693. mais je n'ay pû y réüssir, non par l'impossibilité de la chose; mais à cause de plusieurs rudes maladies & de quelques autres fâcheux acccidens qui m'ont traversé dans ce dernier voïage. J'ay pourtant tiré de Mr. Rousseau un aveu écrit & signé de sa propre main, qu'il n'avoit jamais vû la plante qu'il

decrit dans Mr. Pomet. Il avoüa ſincerement à M. du Caſſe Chef d'Eſcadre des Vaiſſeaux du Roy & Gouverneur de l'Iſle de St. Domingue, en preſence de pluſieurs des principaux habitans, qu'il s'étoit fié là-deſſus au rapport de quelques Flibuſtiers qui l'avoient entendu dire à d'autres, comme eux-mêmes me l'avoüerent.

Outre le deſaveu de Mr. Rouſſeau, j'ay auſſi en main pluſieurs Certificats ſignez de Mr. du Caſſe & de pluſieurs Officiers Eſpagnols. Quelques-uns de ces derniers me deſſinerent le mieux qu'ils pûrent la plante ou Raquette ſur laquelle on éleve la Cochenille : & c'eſt juſtement la même plante que vous avez eû ſoin de faire mettre au commencement de vôtre Traité. Un riche habitant de l'Iſle, appellé le ſieur du Queſnot, m'a fait auſſi un détail de ce qu'il a vû dans les lieux ou l'on éléve la Cochenille : le voici tel qu'il me l'a donné écrit de ſa main.

Cet inſecte eſt à un ſi haut prix " que pluſieurs Eſpagnols de divers "

„ endroits hors la nouvelle Espa-
„ gne, se font un plaisir d'en avoir
„ sur quelques arbrisseaux où il
„ s'entretient plus facilement que
„ sur d'autres: mais ils n'en font au-
„ cun trafic. Il arrive aussi que tou-
„ tes les plantes que l'on met en
„ terre pour cet effet étant rem-
„ plies, le vent jette une si grande
„ quantité de petits sur les arbres
„ d'alentour, qu'ils en sont quel-
„ quefois tous pleins. C'est ce que
„ l'on appelle la Cochenille Sylves-
„ tre, laquelle bien souvent les
„ Marchands mêlent avec la bonne,
„ Ceux qui ont donné leurs attesta-
„ tions au sieur Rousseau, & qui di-
„ sent que la Cochenille est une
„ graine qui vient dans une cosse,
„ ont sans doute confondu la Vanil-
„ le avec la Cochenille. Car la Va-
„ nille vient d'une cosse, & c'est la
„ cosse même dont on se sert: au
„ lieu qu'il faut mettre de la Co-
„ chenille sur l'arbre pour en cüeil-
„ lir. Voici (mon Reverend Pere)
„ ce que j'en sçay tant par moy-
„ même, que par un Negre nom-
„ mé Alonso de Guaxaca, qui m'a

appris quelques petites particula- «
ritez sur la culture de la coche- «
nille. «

On prepare dans la nouvelle «
Espagne, un terrain que chaque «
particulier fait à proportion des «
esclaves ou des Indiens qu'il a. «
On separe ensuite ce terrain par «
parties égales sur tout sens de sept «
pieds de distance ; & les trous «
étant faits en terre, l'on y met «
une branche de deux pieds d'un «
arbre ou arbrisseau qu'on appelle «
Nopale. Le fruit qu'il porte s'ap- «
pelle *Tuna* : dans les autres en- «
droits les Espagnols donnent ce «
dernier nom à la plante comme au «
fruit. Les Auteurs comme Dale- «
champ où je l'ay vûë dessinée, «
l'appellent figuier d'Inde ou *Opun-* «
tia. Les François de l'Amerique «
l'appellent Raquette ; c'est appa- «
remment à cause de la figure de «
ses feüilles faites en forme de ra- «
quette longue de douze à quator- «
ze pouces, large de six ou environ «
epaisse de près d'un pouce, grasse «
& epineuse. Le fruit vient au bout «
de la feüille : il est gros comme «

„ une bonne poire ou une grosse fi-
„ gue, plein de petites graines &
„ d'un suc rouge comme de l'ecar-
„ late. Il a une couronne au bout
„ fort epineuse, & fort astringente
„ si l'on vient à l'avaller.

„ Ces branches étant plantées,
„ quinze jours ou trois semaines
„ après, l'on prend de la plus gros-
„ se Cochenille sur les autres No-
„ palès, & l'on en envelope jusques
„ à trois ou quatre dans une herbe
„ appellée *Greigna* que je vous ay
„ fait voir. On en prend de la gros-
„ seur d'une noix qu'on met sur
„ deux ou trois fourchons de la
„ plante, c'est-à dire à la racine de
„ la feüille. Quinze jours après, le
„ premier vent de Sud couvre tel-
„ lement la piece de petits, que
„ trois mois après on peut commen-
„ cer à la ramasser.

„ On met le feu aux feüilles qui
„ sont tombées à terre, afin que la fu-
„ mée se repande dans la *Nopatera*.
„ (C'est ainsi qu'ils appellent l'en-
„ droit où ces plantes sont culti-
„ vées ;) parce que cette fumée
„ nourrit la Cochenille, & em-

pêche qu'elle ne se vuide. Aprés "
cela on fait tomber la Cochenille "
avec un petit bâton dans un vais- "
seau qu'on tient à la main. Quand "
l'arbre est grand, on met des toiles "
dessous pour la recevoir. On met "
au sec cette Cochenille au soleil "
quelques jours, & ensuite on la "
serre, avec cette precaution qu'on "
ne mêle point celle d'un jour "
avec celle d'un autre. Alonso m'a "
fait remarquer que celle qu'on "
prenoit sur d'autres arbres, étoit "
aussi bonne pour peupler; parce "
qu'on ne la cüeilloit que lorsqu'el- "
le avoit pris le suc de la Raquette. "

Voila, Monsieur, tout ce que j'ay pû découvrir sur la Cochenille dans mon dernier voyage. On ne doit point douter que celle qui nous vient de la nouvelle Espagne, ne soit un veritable insecte. Un Journal d'Angleterre l'assure ainsi dans un article touchant les Salamandres qui vivent dans le feu, &c. On en trouve un Extrait dans nos *Journaux des Sçavans*, 1667. *pag.* 94. Le voicy tel qu'il est.

"Nathanael Farfax écrit qu'une "

„ araignée pilée étant tombée par
„ hazard dans un verre plein d'eau,
„ il fut surpris de voir que cette eau
„ se teignit d'une couleur bluâtre;
„ mais qu'il avoit ensuite appris
„ qu'une douzaine d'araignées tein-
„ droient l'eau presque d'une cou-
„ leur de plein azur. Comme l'ex-
„ perience en est facile, on l'a peut
„ faire, lorsque la saison sera propre
„ pour trouver ces insectes. Cepen-
„ dant il n'est pas plus incroyable
„ que l'areignée puisse teindre l'eau
„ d'une couleur bleuë, que la Co-
„ chenille qui n'est aussi qu'un in-
„ secte, étant macerée dans l'eau,
„ la colore d'un beau rouge.

Outre ce témoignage, celuy de Fr. Hermandez dans son *Histoire de la nouvelle Espagne, Liv. III. Chap. XLV. pag.* 76. est convaincant. Il dit: „ On
„ trouve dans le Mexique certains
„ petits vers ou insectes ronds blancs
„ en dehors & rouges en dedans,
„ sur une sorte de plante appellée
„ *Rochexnapalli*, ou *Nopalnochextli*,
„ qu'on place dans des lieux natu-
„ rellement de difficile accès & hors
„ de l'insulte des bestiaux. On culti-

tive ces plantes avec ſoin, & on “
met deſſus en certain temps de “
l'année les ſemences de l'année “
précedente. “

Voilà une deſcription fort préciſe, mais bien juſte de la Cochenille, (*Vermiculi rotundi, extra candidi, intra verò Coccinei coloris.*) Effectivement c'eſt un inſecte rond, ou plûtôt demi-ſpherique, blanc ou comme farineux en dehors, & rouge au-dedans comme de l'écarlate.

Tous ces témoignages prouvent évidemment que la Cochenille eſt un veritable inſecte. Mais de quel genre eſt cet inſecte? Ce n'eſt ni une mouche, ni un papillon, ni un eſcarbot, & encore moins une nymphe. Vous ſçavez très-bien qu'au ſentiment de Swammerdam *Hiſt. des Inſectes Chap. II. pag.* 78. une Nym- “
phe n'eſt autre choſe que le chan- “
gement d'un ver ou d'une chenil- “
le; ou pour parler proprement, “
ne conſiſte que dans l'accroiſſe- “
ment de leurs membres, & dans “
la maniere dont ces petits animaux “
bourgeonnent & pouſſent, pour “
ainſi dire, leurs boutons. Ou bien “

„ l'on peut dire que cet accroiſſe-
„ ment du ver ou de la chenille, eſt
„ l'animal même ſous la forme d'u-
„ ne Nymphe, qui nous repreſente
„ comme en petit tous les membres
„ de celuy qui en doit naître.

Je dirois plutôt que la Nymphe eſt proprement l'enfance de l'animal enveloppé ou emmailloté dans un étuy, qu'il creve à la fin pour developer & étendre ſes membres & entrer dans l'âge viril. Quoy qu'il en ſoit, il eſt toûjours conſtant que tant que l'inſecte eſt dans l'état de Nymphe, il n'eſt jamais capable d'engendrer, ni de produire des œufs, puiſqu'il n'eſt alors que dans ſon enfance; il n'y a point d'exception en cet ordre que la nature a ſi bien établi. Aldroandus nous en aſſure dans le XIV. livre de ſon *Ornithologie*, *pag.* 206. 4. *exemplo ſit ætas puerilis humana, cæterarumque ſpecierum tenella quæ ad coitum eſt inepta.* Je conclus de là que puiſque la Cochenille qu'on nous apporte de la nouvelle Eſpagne eſt encore remplie d'œufs, dans leſquels eſt proprement contenue la matiere

propre pour la teinture, ce n'eſt plus une nymphe, mais un animal parfait, & incapable de recevoir aucun changement que celuy de la mort.

Je me ſuis ſouvent diverti à voir éclore avec un microſcope les œufs de ces animaux. Je les ay veus éclorre ſur le ventre même de leur mere, où ils fourmillent en grand nombre. On voit crever la membrane de l'œuf, & il en ſort un petit animal rouge comme du ſang, qui d'abord qu'il eſt éclos court, & traine après ſoy la membrane qui l'enfermoit. Depuis le moment que les cochenilles, ſont écloſes, elles croiſſent toûjours ſans ſe metamorphoſer comme font les chenilles. Leur figure eſt toûjours la même, & quand elle ont cru juſqu'à un certain point, elles conçoivent : lors qu'elles ſont pleines d'œufs, les Eſpagnols & les Indiens les recueillent, & les preparent pour nous les envoyer en Europe.

La cochenille me paroît une eſpece de cloporte, lequel ne change jamais de figure & n'a jamais d'aiſles. Il a toûjours le dos vouté, & le de-

vant applati & garni de petites jambes, ainſi que la cochenille. Prenez garde que dans tous les inſectes volans, on voit le thorax & le ventre joints par une articulation très-ſenſible, ce que vous ne verrez jamais dans les cloportes, ni dans les cochenilles. C'eſt un abus de dire, comme l'a dit Antoine de Leuvenhoeck, que les Eſpagnols ôtoient la tête & les aiſles aux cochenilles. Il faudroit être bien de loiſir pour ôter tous ces membres à tant de millions d'animaux ſi petits.

Voilà, Monſieur, quel eſt mon ſentiment ſur la cochenille : j'attendray avec plaiſir vôtre réponſe là deſſus. Cependant je profiteray de l'occaſion pour vous faire part de quelqu'autre petite découverte que j'ay fait par hazard en voyageant, tant ſur les animaux que ſur les plantes propres à la teinture.

Il eſt certain que la connoiſſance de pluſieurs beaux ſecrets de divers arts & de diverſes ſciences, ne nous eſt venuë que par quelque accident, tel que celuy de l'araignée, qui tombant écraſée dans un verre plein d'eau, la teignit en bleu. Il y a quel-

m-
nez
vo-
tre
én-
nais
co-
om-
ck,
e &
roit
ous
d'a-

non
xen-
e là
r de
de
que
tant
ntes

nce
vers
ous
ent,
om-
lein
uel-

B
A
F
G
D
H
H
H
E
K
I
L

ques années qu'herboriſſant dans la prairie de nôtre Couvent de Grenoble, j'arrachay une plante de Tanaiſe commune. *Tanacetum vulgare C. B. pin.* 132. l'ayant arrachée, j'apperçûs mes mains & mes doigts tout enſanglantés, j'en fus ſurpris ſur tout n'ayant ſenti aucune piqueure; & je le fus encore d'avantage, lors qu'ayant viſité la plante, j'appercûs le dos des feüilles entierement couvert d'un nombre infini de petits inſectes rouges comme du ſang, & tous remplis d'un ſuc rouge de même. Ils étoient ſi tendres, que je les écraſois très-facilement, pour peu que je les preſſaſſe avec les doigts. J'en écraſay pluſieurs ſur la même feuille de papier, où je deſſinay la plante de Tanaiſe. La couleur en eſt encore fort belle. J'y deſſinay même avec la plante le petit animal en ſa grandeur naturelle, & tel qu'il paroît dans le microſcope. Je crois que vous ſerez bien aiſe de voir la figure de ſes inſectes: je vous envoye le deſſein. La figure K. I. les repreſente dans leur figure naturelle, & la figure B les repreſente vûs dans le microſcope.

A propos de cette découverte, je me souviens d'une autre que j'ay faite aussi en herborisant sur la montagne de Lure en Provence. J'herborisois un été au Nord de ladite montagne : je me vis tout couvert d'une quantité incroïable d'une espece de moucherons deux fois plus gros que les moucherons ordinaires, tous ces moucherons avoient les aîles & le corps teints d'un bleu aussi éclatant que l'azur le plus vif. Comme les arbres en étoient couverts, je ne pouvois m'empêcher en traversant la forest d'en écraser contre les branches & les feuilles : de maniere que j'avois tout le devant de mon habit & de mon chapeau teint d'un très-bel azur. J'écrasay même exprès plusieurs de ces moucherons sur du papier : ils le colorerent d'un trés-beau bleu celeste. J'ay conservé ce papier fort long-temps, sans que le bleu ait jamais perdu son éclat.

Herborissant aussi un jour vers le mois d'Aoust le long des côtes de Marseille je fis une autre decouverte sur quelques plantes de Bacille,

ou fenouil marin, *Crithmum seu fœniculum marinum minus* C. B. *pin.*288. comme c'est une plante fort diuretique, j'en cueillis une assez bonne quantité pour un de nos Religieux sujet au calcul & aux retentions d'urine. J'en arrachay plusieurs avec leurs racines, & je trouvay à chacune quantité de petites vessies penduës à des fibres menuës comme des cheveux. Elles étoient toutes remplies d'une liqueur violette bien plus limpide & plus éclatante que le suc que nous tirons des violettes. J'en écrasay plusieurs dans une coquille, & j'en enluminay la draperie d'une image : je n'ay jamais veu un si beau violet & qui se soit conservé si long temps. Ces vessies ressembloient à la vessie biliaire. Elles avoient presque la grosseur d'un pois, & leur membrane étoit extrémement deliée : je vous en envoye la figure.

Dans le premier voyage que je fis à St. Domingue, je mis un jour une plante dans l'eau pour la conserver en sa fraicheur. Le lendemain j'apperçûs que cette eau étoit

teinte d'un tres-beau bleu foncé, & je connus que c'étoit les feüilles de la plante qui trempoient dans l'eau, lesquelles l'avoient teinte de cette couleur : cela me fit soupçonner que ses fecules auroient peut-être la même vertu que les fecules de l'Indigo. J'en voulois faire l'experience ; mais je fus obligé de revenir en France avant que d'executer ce dessein. La plante dont je vous parle est un petit arbrisseau. Les feüilles sont à peu-près les mêmes que celles de nos Mercuriales communes ; & ses fleurs & ses fruits sont tres-semblables à ceux du Tournesol, *Heliotropium triccocum*, *C. B. pin.*253. *Ricinoïdes ex quâ paratur Tournesol Gallorum. Inst. rei. Botan.*655. Je crois même que c'en est une espece, ou que c'est une espece qui en approche.

Voilà, Monsieur, quelques petites decouvertes que j'ay faites par hazard au sujet des couleurs. J'en ay fait quelques autres en voyageant dans l'Amerique, dignes de vôtre curiosité ; je les dois à quelques personnes du pays.

On

On trouve dans la Martinique au quartier qu'on appelle *la Cabsterre*, mais beaucoup plus abondamment encore dans l'Isle de St. Vincent, une certaine plante de même port & de même feüillage que la Canne d'Inde, *Arundo Indica latifolia G. B. pin.* 19. *Cannacorus latifolius vulgaris, Inst. rei Herb.* Elle ne pousse point pourtant ses fleurs de la tige des feüilles, mais de la racine même à côté de la tige des feüilles: d'où elle pousse deux ou trois tiges épaisses comme la moitié du doigt & hautes d'environ d'un pied & demy, garnies de plusieurs fleurs rouges presques semblables à celles de la Canne d'Inde. Le Calice de chaque fleur devient ensuite un fruit ovale gros comme une noix, charnu, succulent, & rempli au dedans de plusieurs semences jaunâtres, attachées comme en peloton dans une matiere charnuë j'aune de safran. Le suc de ce fruit teint en tres-beau rouge ineffaçable; & si vous y mêlez un peu de suc de citron, il teint en tres-beau violet aussi ineffaçable. J'ay vû quelques habillemens qui

en étoient teins, & qu'on lava plusieurs fois devant moy, sans que la couleur diminuât en rien. Marcgrave parle de cette plante dans son *Histoire des Plantes liv.I. chap.23.* Il l'appelle *Paco Scroca*: vous y trouverez sa figure & sa description.

Un jour je dessinois une certaine plante dans l'Isle de saint Domingue. Un Canonier Hambourgois qui avoit beaucoup voyagé chez les Espagnols dans la terre ferme, me demanda après que je l'eus dessinée, si je connoissois bien cette plante. Je luy répondis que je la voyois pour la premierefois. O bien, me dit-il, je veux vous montrer à quoy elle sert. Il prit la racine, & la fit boüillir dans un chauderon plein d'eau. Ensuite il trempa dans ce chauderon un écheveau de fil de pitte (c'est une espece d'aloés,) il l'y laissa un peu de temps, & il le tira teint du plus beau jaune que j'aye jamais veû. Il le jetta ensuite dans de l'eau, & le lava plusieurs fois, sans que jamais la couleur changeât. Il fit plus, il frotta cet écheveau avec le suc d'un citron:

la couleur changea tout d'un coup de jaune en une tres-belle couleur d'aurore foncée. Il relava le fil qui conserva sa derniere couleur. Les Espagnols appellent cette plante *Roioc*. On la trouve particulierement le long des côtes sablonneuses de la mer.

Ce que j'estime le plus, c'est un coquillage, *Murex*, ou *Cochlea veram purpuram fundens*. J'en trouvay dans les Grenadins en mon dernier voyage. Je ne suis pas le premier qui ait découvert ce coquillage: plusieurs habitans des Isles de l'Amerique le connoissent sous le nom de *Pisseur*, à cause que quand on veut le tirer de dessus les rochers, sur lesquels il se traîne comme nos Limaçons sur la terre, il jette avec une grande vitesse une liqueur de même consistence & blancheur que le lait. Je vous en envoye la description & la figure A. B. que vous aurez peut-être déja vûës dans une Relation que Mr. Martin Lister a publiée, de son voyage en France avec Milord Port-land. Ce sçavant homme m'ayant témoigné qu'il sou-

haittoit avoir un deſſein de ce coquillage, je le lui donnay fort volontiers : j'ay appris qu'il m'en a fait l'honneur dans ſa Relation.

Ce coquillage reſſemble tres-bien à celui qu'Aldroandus appelle, *Concha Perſica minor. Teſtac. Lib. III. pag.* 560. & Fabius Columna, *Concha neritodes altera lutea minor, aquatil. & terreſtr. Obſ. cap.* 41. *pag.* 69. Il a la baſe fort courte & l'ouverture fort ample, de même que celle de *Concha neritodes*. Tout le dehors eſt raboteux par pluſieurs petites eminences ſemblables à des petits ongles arrangez de ſuite & par ordre, à peu près comme les tuilles d'un toit. Le bord de la levre eſt dentelé aſſez delicatement, & on voit aboutir à la pointe de chaque dantelure, un ſillon fort peu profond tiré depuis le centre de la baſe juſqu'au bord de la levre. Le dedans eſt extrêmement poli : il eſt blanc-pâle tirant ſur le brun, excepté vers le côté oppoſé à la levre, où il eſt de couleur de chair tant ſoit peu livide. Du reſte j'en ay trouvé quelques-uns un peu differens en cou-

leur au dehors : ſçavoir les uns de couleur de terre ſans aucun mêlange ; les autres teints d'un peu de bleu-cendré, & d'autres d'un cendré-noirâtre.

L'Animal ou le Limaçon du dedans ſe traîne ſur les rochers par le moyen d'une baſe aſſez large. Il a à chaque côté de la tête une corne fort molle & fort pointuë. Ses yeux ne ſont point ſituez ſur les extremitez de ſes cornes, comme en la plûpart des limaçons, mais vers leurs baſes ſur des petites eminences rondes. Sa chair eſt blanche griſe, un peu plus dure que celle de nos limaçons, & d'un goût auſſi piquant que le poivre. Quand il rentre dans ſa coquille, ils s'y enferme entierement par le moyen d'un écuſſon ovale, long, noirâtre, mince, & auſſi dur que la corne. Il n'eſt pas vray que le ſuc propre à teindre en rouge qu'il jette ſi promptement en dehors quand on veut le tirer de deſſus les rochers, ſoit ſon propre ſang. Ce n'eſt qu'une liqueur qu'il conſerve dans un grand repli qu'il a ſur le dos immediatement après le

cou, en façon d'une gibeciere. Il se jette du coin vers la base.

Lors que ce suc sort de l'animal, il est aussi blanc que le lait : quelque temps après il devient fort beau vert : ensuite il devient tres-beau rouge, mêlé de tant soit peu de violet. Le linge teint de ce suc ne perd jamais sa couleur, quelque soin qu'on prenne de le laver. Il faut être bien adroit pour recüeillir ce suc : car si on ne detache bien promptement le coquillage de dessus les rochers, il le jette tout en dehors avec une promptitude admirable. Chaque animal ne contient de cette liqueur que pour remplir la moitié de la coque d'une noix : ainsi il n'est pas surprenant que la pourpre des anciens Romains fût si estimée & si precieuse. En effet, il faudroit une grande quantité de ces animaux pour avoir de quoy teindre seulement un manteau. Je ne m'étonne pas non plus qu'on en ait quitté l'usage, dequis qu'on a découvert la Cochenille, comme a fort bien remarqué le grand Fabius Columna dans son Traité, *de Purpura*, *pag.* 11.

ARTICLE CLXII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ANGLETERRE.

ON a fait imprimer icy *(à Londres)* depuis quelque tems une Traduction des cinq livres de Ciceron *de Finibus*. Cet Ouvrage ſera ſans doute très-bien receu du public. Le fameux Mr. Collier qui paſſe pour la meilleure plume d'Angleterre y a mis la main. La Preface eſt toute entiere de ſa façon. Mr. Dodowell y a ajouté une Apologie des Ouvrages Philoſophiques de Ciceron, cette derniere piece eſt pleine d'érudition.

On travaille conſtamment à Oxford à la nouvelle edition du Dictionnaire de R. Eſtienne ; on doute cependant qu'elle paroiſſe avant qu'on ait amaſſé le fonds neceſſaire pour les frais de l'impreſſion.

Il paroît icy un petit Traité d'Algebre qui eſt fort eſtimé des Sçavans. L'Auteur qui ſe nomme J. Har-

ris Maître ez Arts & membre de la Societé Royale nous fait esperer d'autres Ouvrages sur le même sujet.

Il y a plus de quarante ans qu'on travaille en Angleterre à trouver le moyen de rendre l'eau de la mer douce & potable : plusieurs curieux ont imprimé les experiences qu'ils ont faites là dessus : & Mr. Walcot vient de nous donner un petit Traité sur le même sujet intitulé. *L'eau de la mer renduë douce & salutaire.*

Mr.Gardiner à fait imprimer icy un Traité de la circulation du sang en forme de réponse aux objections faites par Mr.Brown dans ses leçons anatomiques.

Monsieur Brown n'est pas au reste le seul en ce païs qui revoque en doute la circulation du sang. Plusieurs vieux Medecins la croïent impossible.

D'ESPAGNE.

Le livre qui regarde l'art militaire, duquel on vous avoit déja écrit; mais qu'on n'avoit pas enco-

re veu, est intitulé, *Arte de esquadronar y exercitios de la infanteria.* C'est un in 4°. de plus de deux cent pages imprimé à Madrit chez Garcias Infancon. L'Auteur est un Mestre de Camp de reputation, & qui a quarante deux ans de service : il se nomme Dom Melchior d'Alcazar & de Zuniga, Chevalier de l'Ordre de Calatrava, Marquis del Valle & de la Paloma. Il a dedié son livre à sa Majesté Catholique ; & il le divise en trois parties. Dans la premiere il explique ce que c'est qu'un bataillon, de quelles parties il est composé, comment on doit le diviser, quel terrain il occupe, soit quand il est campé, soit quand il marche, soit dans les divers mouvemens qu'on luy fait faire. Dans la seconde il parle des differentes manieres dont on peut ranger un bataillon, combien il doit avoir d'hommes de front, combien en profondeur. Et de quelle maniere on peut luy donner diverses figures, & le ranger tantôt en quarré, tantôt en triangle, en exagone &c. La troisiéme partie est emploïée à de-

crire les diverſes manieres dont on peut ranger les bataillons dans les rejoüiſſances publiques ; en leur faiſant repréſenter differentes figures agreables.

On a fait imprimer à Salamanque chez Gregoire Ortiz Gallard, un in 4°. de près de 400. pages, qui contient divers ſermons du R. Pere Julien Interjan de Ayala Religieux de la Redemption des Captifs, & Profeſſeur dans l'Univerſité de cette Ville.

ITALIE.

ROME.

On acheve d'imprimer une traduction des Epîtres d'Ovide, elle eſt en vers, le Comte Buſſi en eſt l'Auteur.

Le P. Daquin Profeſſeur de Rhetorique au College Romain donne au public le troiſiéme tome de ſes Poëſies Latines. Ce tome contient douze ſatyres. Un illuſtre Abbé d'un diſcernement fort delicat aſſure que ces Satyres ſont d'une gran-

de beauté & le chef d'œuvre de ce ſameux Rhetoricien.

Le P. Tolomei travaille ſans relache à des additions aux Controverſes de Bellarmin. On attend cet ouvrage avec impatience.

Le Roſſi fera paroître dans peu un tome in folio ſur les Statuës anciennes & modernes de Rome. Les figures ſont gravées d'un grand goût, c'eſt le Chevalier Maffei qui en a compoſé les deſcriptions.

On a icy découvert dans une cave un Arc d'une grandeur & d'une ſolidité admirable. Les pierres ſont de traveſtin, & auſſi groſſes que les plus groſſes du Colizée. Comme il eſt proche de la Rotonde du côté de *Montecitorio*, ce pourroit bien être un reſte des anciens *Septa-Julia*, qu'Agrippa fit embellir, & dont le projet avoit été fait auparavant par Ciceron, & fut executé enſuite par Lepidus, qui fit faire de grands portiques tout au tour.

FLORENCE.

On a imprimé avec beaucoup de

magnificence un recüeil des Sonnets du fameux Redi.

On imprime toutes les Oeuvres Latines & Italiennes de Monſignor de la Caſa, quelques-unes n'avoient point encore paru.

MODENE.

C'eſt le Marquis Orſi qui écrit en faveur des Auteurs Italiens contre le P. Bouhour & qui dedie à Madame d'Acier.

Le P. Benoît Bacchini Benedictin du Monaſtere de S. Jean l'Evangiliſte va donner en Latin un Traité de l'origine de la Hierarchie Eccleſiaſtique ; il a fait beaucoup de nouvelles découvertes ſur cette importante matiere.

C'eſt ce même P. Bacchini dont nous avons les Journaux de Parme & de Modene, l'hiſtoire du Monaſtere de Polirone, trois opuſcules Latins ſur la conſtance dans les malheurs, le ſoin de la reputation & l'amour de la Republique, & un Traité fort ſçavant de *Siſtris*.

FRANCE.

On imprime à Roüen chez Behourt des Remarques ſur les Canons Apoſtoliques : C'eſt un in 12. de 240.pag. On y trouve auſſi chez le même Libraire le livre intitulé *de l'ancienne coûtume de prier & d'adorer debout le jour du Dimanche, ou abregé hiſtorique des Ceremonies anciennes & Modernes.* Cet ouvrage eſt en deux tomes in 12

On a découvert auprès de Caën un monument antique. Il faut que ce ſoit des bains. On a deterré de grands carrez de muraille, de petits Cabinets, des ſieges de pierre, &c. On y a trouvé des Medailles depuis Auguſte juſqu'à Honorius, des pieces de toutes ſortes de pots antiques. On fera bien-tôt une deſcription plus ample de cette nouvelle découverte.

Le premier tome des Annales de l'Orde de St. Benoît par le Pere Mabillon eſt achevé d'imprimer chez Robuſtel. Le Pere Lobineau Religieux du même ordre doit pre-

ſenter aux Etats de Bretagne l'hiſtoire de cette province. On auroit dû profiter des découvertes de l'ancien Abbé de la Charmoie ſur les premiers Roys de Bretagne.

Guerin vend une traduction des Lettres de St. Paulin : elle eſt du celebre Pere Fraſſen Cordelier, & digne de ſon auteur. Cet habile Docteur prepare une nouvelle edition de ſa Theologie corrigée & augmentée ; il ne ſçauroit la faire paroître trop tôt.

Le même Guerin vend auſſi une traduction de Salvien ſur la providence par Mr. Droüet de Maupertuis, il a conſervé à cet excellent ouvrage ſa beauté, nous n'avons gueres de meilleure traduction en François. Ce même Auteur a auſſi achevé la traduction des Actes des Martyrs : & il eſpere bien-tôt la donner au public.

Pralard imprime en Latin la Theologie Morale de Grenoble corrigée & diminuée.

Les Dialogues des animaux ſont de l'Abbé de Charnes, dont nous avons en François une vie du Taſſe

écrite fort delicatement, la morale eſt touchée finement dans ces dialogues.

Il paroît toûjours de nouveaux Journaux à huit ſols la piece, *Eſſais de Critique ſur la Poëſie & ſur la Proſe. Entretiens de Philinte. Entretiens du Solitaire de la ruë St. Jacques. L'érudition enjoüée ou Nouvelles Sçavantes, ſatiriques & galantes.* Peu de ces ouvrages parviennent au ſecond volume, la plûpart ſont déja tombez.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Septembre 1703.

ART. CXLVIII. *Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique, &c. par Mr. le Nain de Tillemont.* page 1521

ART. CXLIX. *Oeuvres diverses du Sr. D.*** avec le Traité du Sublime, &c.* p. 1532.

ART. CL. *Addition à l'histoire du Nestorianisme, &c.* p. 1539

ART. CLI. *Reflexions sur divers sujets de Morale & de Politique par Mr. de Vernage.* p. 1558

ART. CLII. *Penelope Tragedie.* p. 1560

ART. CLIII. *Suite des Entretiens ou Traitez sur la verité & la connoissance de la Sainte Ecriture, &c. par D. Martianay.* p. 1563

ART. CLIV. *Etat des Royaumes de Barbarie Tripoly, Tunis &*

Alger, &c. p. 1590

ART. CLV. Joa. Morini Opera posthuma, &c. c'est-à-dire, *Oeuvres posthumes du P. Jean. Morin.* p. 1605

ART. CLVI. *De la veritable Eloquence, &c.* p. 1629

ART. CLVII. *Lettre d'un Jurisconsulte à l'Auteur du Livre de la veritable Eloquence, &c.* p. 1642

ART. CLVIII. *Colonne Milliaire avec une Inscription découverte au mois de Janvier 1703. &c.* p. 1647

ART. CLIX. *Reflexions sur les Conjectures du Pere de Tournemine, touchant l'union de l'Ame & du Corps.* p. 1661

ART. CLX. *Réponse du Reverend Pere Charles Plumier Minime à Monsieur Frideric Richter, &c.* p. 1671.

ART. CLXI. *Nouvelles Literaires.* p. 1693

D'Angleterre. ibid.

D'Espagne. p. 1694

D'Italie. p. 1696

Rome. ibid.
Florence. p. 1697
Modene. p. 1698
France. p. 1699

Fin de la Table.

EXTRAIT DU PRIVILEGE *de S. A. S. Monseigneur Prince Souverain de Dombes.*

PAR Grace & Privilege de S.A.S.Monseigneur Prince Souverain de Dombes, donné à Versailles le vingt-sixiéme jour de Juin 1699. Signé par le Prince, & sur le repli, par Monseigneur, DE MALEZIEU Chancelier de Dombes. Il est permis à J. B. Libraire, ou à ses ayans cause, d'être seul Imprimeur & libraire dans toute la Souveraineté de Dombes, pendant trente années consecutives, à compter du jour & datte des Presentes, avec défenses à tous autres, de vendre, imprimer, ni relier aucuns Livres dans toute ladite Souveraineté, sans le consentement de l'Exposant ou ses ayans cause, sur les peines portées à l'Original dudit Privilege.

Ledit sieur J. B. a cedé le present Privilege à Estienne Ganeau, pour en joüir en son lieu & place dans toute son étenduë, suivant les conventions faites entr'eux. A Paris le 11. Août 1699.

LUGDUNENSIS SOC. JESU

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0557